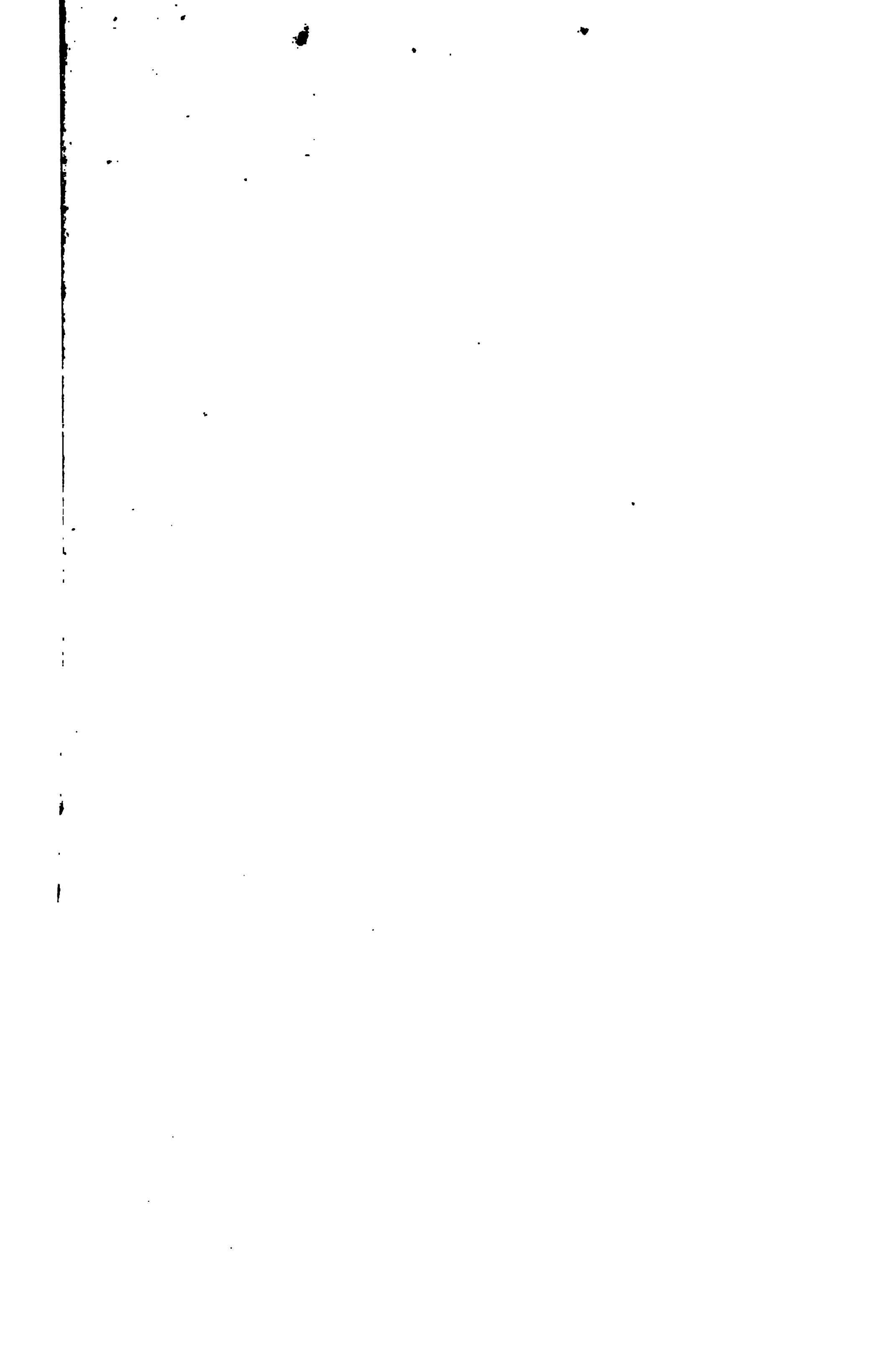












HENRI IV

SA VIE

SON ŒUVRE, SES ÉCRITS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Saint-Émilion, *son histoire et ses monuments.* Ouvrage couronné par l'Institut. 1 vol. in-8°, 1841, Imprimerie royale. — 1873.

Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, traduite du latin. 4 vol. in-8°, publiés par la Société de l'Histoire de France.

Richer, *Histoire de son temps*, traduite du latin avec notices et commentaires. 2 vol. in-8°, publiés par la Société de l'Histoire de France.

Les Girondins. Leur vie privée, leur vie publique, leur proscription et leur mort. 2 vol. in-8°, 1861.— 2 vol. in-12, 1862.

De la représentation nationale en France. 1 vol. in-12, 1863.

L'Instituteur des aveugles. 8 vol. in-8°, — autres publications sur les aveugles. — Ouvrages élémentaires à leur usage.

Supplément, au grand recueil officiel des lettres de Henri IV, publication du gouvernement, 2 vol. in-4°.

Plusieurs mémoires historiques, dont cinq couronnés par l'Institut.

HENRI IV

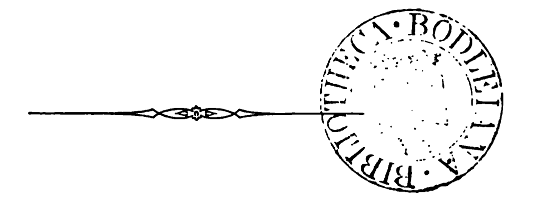
SA VIE

SON ŒUVRE, SES ÉCRITS

PAR

J. GUADET

AUTEUR DU SUPPLÉMENT AU RECUEIL DES LETTRES MISSIVES DE HENRI IV
PUBLIÉ PAR LE GOUVERNEMENT



PARIS
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR
Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

—

1879



PRÉFACE

Depuis plus de quinze ans, j'ai chaque jour tourné et retourné dans mes mains les documents historiques du temps de Henri IV; surtout sa correspondance, ce miroir fidèle de sa vie, car il n'était pas dans ses habitudes de cacher ses actions ou de dissimuler ses pensées. Ainsi, je pourrais presque dire que, depuis plus de quinze ans, je vis avec Henri IV; que je l'ai suivi à la guerre, au conseil, à la ville, dans sa maison ; que j'ai assisté à ses conférences avec les souverains, avec les grands corps de l'État, avec ses conseillers; que j'ai entendu ses causeries familières avec ses compagnons d'armes, avec ses amis, avec ses maîtresses même; et que, par conséquent, j'ai bien

acquis le droit de parler de lui à mes contemporains; de le leur représenter tel que je l'ai vu. Voilà pour la VIE et l'ŒUVRE.

Quant aux ÉCRITS, qui consistent surtout dans ses lettres, l'État a jugé que *rien* n'était plus digne de figurer dans les grandes bibliothèques *de France qu'un recueil de la main de Henri IV* [1], et il a élevé ce monument national. Mais un tel recueil (9 vol. in-4°,) n'est pas abordable au commun des lecteurs. Il faut pourtant que tout le monde puisse lire la correspondance de Henri IV dans ce qu'elle a de plus élevé, de plus gracieux, de plus piquant.

D'un autre côté, un grand nombre de pièces de la grande collection, signées HENRY, sont des lettres d'affaires ou même des dépêches; puis, parmi les lettres que Henri IV écrivit certainement, il y a considérablement de répétitions, et quand le lecteur en connaît quelques-unes, il les connaît à peu près toutes. Je mets en fait que deux cents lettres, bien choisies, suf-

[1] Paroles du Ministre de l'Instruction publique, Villemain.

fisent pour donner une juste idée de la correspondance de Henri IV, et pour conserver la fleur de cette correspondance ; et c'est tout ce que j'ai voulu faire. — Mon choix de lettres sera suivi de deux autres écrits de genres différents.

C'est avec confiance que j'offre ce volume au public, car tout ce qui parle d'Henri IV doit lui plaire, et, à plus forte raison, tout ce qui vient de lui.

PREMIÈRE PARTIE

VIE DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

FRANCE ET BÉARN AVANT HENRI IV

Henri IV naquit en Béarn, il y passa sa première enfance et une grande partie de sa jeunesse; il est donc intéressant de savoir ce que fut alors le Béarn; et quand je dis Béarn j'entends parler de tous les États souverains de la maison d'Albret, aussi bien du royaume de Navarre que de la principauté de Béarn. — Il est plus encore intéressant de se rendre bien compte de ce qu'était la France lorsqu'elle vint aux mains de Henri IV, car alors nous apprécierons mieux, quand nous verrons dans quel état il la laissa, au bout de trop peu d'années d'une vigoureuse et sage administration, l'immense chemin qu'il lui fit faire.

I. — France.

La France des Valois se renfermait dans des limites bien plus étroites que la France d'aujourd'hui ; elle n'avait au Nord-Est ni la Lorraine, ni la Franche-Comté, ni la Bresse et le pays de Dombes, ni le Bugcy; elle n'avait au Sud ni le Roussillon, ni le Béarn et la Basse-Navarre. Puis, dans ses limites mêmes, les grandes provinces, comme la Bretagne, la Bourgogne, le Dauphiné, conservaient encore, sinon l'espoir, du moins un souvenir très-vif d'une quasi indépendance. Enfin, politiquement et moralement, elle était arrivée à cet état de décadence d'où les peuples se relèvent difficilement, non qu'elle n'eût en elle de vigoureux éléments de force, mais parce qu'il lui manquait ce qui donne la vie, une direction ferme et sage. Trois points principaux montrent parfaitement ce qu'était alors cette France : la situation religieuse, les mœurs de la cour et des grands, les aspirations des masses.

Situation religieuse. — Il n'y a pas de peuple qui n'ait au fond du cœur un sentiment religieux. Tous s'accordent à reconnaître l'existence d'un être mystérieux, éprouvent le besoin de lui témoigner même respect et d'en implorer même appui. Mais sur la nature et la forme du culte à lui rendre, c'est autre chose ; ici chacun suit son inspiration propre. Partout donc une idée fondamentale, immuable comme notre nature, et des pratiques variables comme les temps, les lieux, les circonstances. Dans l'enfance des sociétés la religion,

les mœurs, les lois nées ensemble, empreintes d'un même esprit, ne font pour ainsi dire qu'un; mais à mesure que les sociétés marchent, qu'elles se transforment, le culte religieux restant stationnaire, et telle est sa loi fatale, l'accord cesse, et de là malaise, tiraillements et luttes.

Mais abordons la question plus directement. Dans l'histoire de l'humanité le christianisme tient une grande place; ses principes et sa morale ont fait jusqu'ici l'admiration des hommes et longtemps encore ils mériteront leur estime. En est-il de même du catholicisme? Évidemment non: fortement constitué pour la domination, le catholicisme a traversé les temps sans trop fléchir, il est encore plein de vie, mais conçu dans des vues étroites, s'appuyant trop souvent sur des moyens odieux ou sur des superstitions ridicules, il a prêté largement à des attaques sérieuses et à de piquantes railleries. Ainsi, chez nous, pendant que les trouvères s'égayaient aux dépens des moines, types, à les en croire, de luxure, de gourmandise et de stupidité, des écrivains pieux déploraient amèrement les abus de l'église et les désordres de ses ministres; les conciles eux-mêmes proclamaient ces désordres et ces abus, et vainement s'efforçaient de les détruire.

La France et l'Europe en étaient là, lorsque, au XVI[e] siècle, la Renaissance, déchirant le voile qui leur cachait l'antiquité, vint les éclairer d'une lumière nouvelle, et l'on sait avec quelle ardeur les esprits d'élite accueillirent ce grand évènement, avec quel ensemble, quel entraînement ils se mirent à étudier la philosophie, les sciences, les lettres, les arts de la Grèce

et de Rome. Or comment ce vigoureux élan vers les choses de spéculation, de littérature, d'art, aurait-il pu s'arrêter là et se désintéresser des choses de religion? Il n'en eut garde, il les saisit corps à corps, et il suffit à un simple moine allemand de dire tout haut dans ses sermons ce que chacun pensait tout bas dans sa conscience, pour produire l'explosion qui de Wittemberg se propagea dans la plupart des États du nord.

En France où les têtes, dès longtemps échauffées, n'attendaient qu'une étincelle pour prendre feu, tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés: érudits, littérateurs, artistes même, embrassèrent ouvertement les principes des réformateurs ou du moins furent loin de les repousser. Mais il faut bien le reconnaître, ni les réformateurs n'étaient assez dégagés des préjugés du temps pour aller au fond des choses, ni les populations assez préparées à une transformation profonde pour qu'il fût possible d'arriver à une révolution radicale dans l'esprit libéral et philosophique. Cependant le catholicisme fut ouvertement battu en brèche; et comme il était mêlé à tout, et soit directement soit indirectement au fond de tout, les novateurs se trouvant partout en face de ses dogmes et de ses pratiques, s'y heurtant sans cesse, furênt sans cesse amenés à les combattre.

Le clergé comprit qu'il était en péril. Il avait jusque là marché à la tête de la civilisation et conduit les peuples en avant, il fit volte-face, il quitta l'initiative pour la résistance; et comme il se sentait impuissant à lutter par le raisonnement et la discussion, armes

puissantes au contraire dans la main de ses adversaires, il s'habitua à faire intervenir dans les questions religieuses la force du bras séculier[1]; et la magistrature, vivant comme lui dans le passé, effrayée comme lui des hardiesses du présent et des éventualités de l'avenir, eut à son service des rigueurs toujours prêtes. Aussi combien de fois la France fut-elle éclairée par la flamme de bûchers brûlant des hérétiques! A Paris, on les mettait au pilori où ils étaient marqués au front d'un fer rouge, puis on les conduisait, la corde au couet la torche à la main, au parvis Notre-Dame, où ils devaient faire amende honorable, et enfin à la placede Grève, à la Croix du Trahoir ou du Tirouer ou à la Fontaine des Innocents, où ils étaient brûlés vifs. Quelquefois on les suspendait par des chaînes de ferà des bascules qui tour à tour les élevaient et les replongeaient dans les flammes.

Les Français ou du moins ceux des Français qui formaient alors la tête de la société, étaient donc rangés sous deux bannières opposées, irréconciliables ; et comme il y avait en France deux familles puissantes et rivales, les Guises et les Bourbons, les princes lorrains et les princes du sang, il devait arriver que les uns se feraient l'épée des catholiques, les autres le bouclier des réformés, ou, comme on disait alors, des huguenots. — Mais entre les uns et les autres il y avait cette différence capitale que les Guises, étrangers à la France et à la famille régnante, n'avaient qu'un intérêt et ne pouvaient avoir qu'un

[1] L'université était un corps clérical.

but, détrôner cette famille et prendre sa place; que les princes Bourbons, au contraire, respectaient l'autorité royale dont ils étaient intéressés à conserver le prestige, et prétendaient ne lutter que pour l'affranchir de l'oppression des Guises. Entre les deux partis il y eut une autre différence qui mérite aussi d'être notée : les Huguenots disaient tout simplement aux catholiques: Laissez-nous penser comme nous l'entendons et gagner le ciel à notre manière; non, répondaient fièrement les catholiques, vous penserez comme nous, vous parlerez à Dieu comme nous, ou nous vous brûlerons tout vifs.

La Cour. — Au milieu de ces aspirations ardentes, et de ces résistances furieuses, au milieu de ce déchaînement de passions violentes, qui eussent voulu au sommet du pouvoir des têtes puissantes, des cœurs énergiques, des mains vigoureuses, que faisait la cour? que faisaient Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III? A quels projets, à quelle résolution s'arrêtaient-ils pour apaiser les esprits et ramener le calme dans l'État ?

Catherine? autour d'elle on dansait tous les jours, on s'ébattait à tout propos dans des fêtes splendides. — On sait que Catherine tenait constamment à sa cour un bataillon de dames et de filles d'honneur, c'est ainsi qu'on les appelait, troupe légère habilement dressée soit à retenir dans la volupté ceux dont la reine redoutait l'active énergie, soit à ravir à d'autres le secret de projets qu'elle désirait pénétrer. Brantôme nous a laissé des détails curieux sur le nombre et les

charmes, la joyeuse humeur et les libres allures de ces nouvelles Circées, et, à des écrivains plus sérieux nous devons de tristes révélations sur leurs manœuvres. — Ces dames et ces demoiselles, au nombre de plus de trois cents, suivaient partout la cour, elles étaient de tous les voyages, et les maréchaux des logis affirmaient qu'elles tenaient toujours la moitié des logements. Elles étaient de tous les bals, de toutes les fêtes. Je sais bien, disait Catherine, que plusieurs blâment ces dépenses qu'ils appellent superflues; mais elle les faisait, disait-elle, pour montrer à l'étranger que la France n'était pas tellement ruinée qu'ils pouvaient le croire, et que, si elle savait dépenser pour de tels ébats, elle le saurait bien mieux encore pour des choses plus importantes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à sa mort, Catherine se trouva endettée de sommes énormes, « les gages de ses dames, gentilhommes et officiers de sa maison dus d'une année, et ses revenus d'un an mangés » [1].

Catherine qui, ainsi qu'on la dit, avait toutes les qualités de l'esprit, avec tous les vices du cœur, Catherine avait vu quatre règnes en France; elle avait dominé pendant les deux derniers, elle avait donné le ton, et jamais peut-être pays ne subit d'influence plus pernicieuse que la sienne. Certes je ne veux pas dire que Catherine n'ait rien produit d'utile et de bon; mais rien ne saurait balancer le mal qu'elle fit à la France, en lui apportant ce qu'avaient de plus mauvais les

[1] Brantôme. DES DAMES, *Catherine de Médicis*. Édition publiée par la Société de l'Histoire de France, t. VII, p. 370, 379, 396.

mœurs italiennes de son temps, un luxe étourdissant et un amour effréné du plaisir, en y introduisant enfin toutes les corruptions.

Charles IX régna peu de temps : Après son horrible massacre de Huguenots, il mourut misérablement, rongé de repentir, laissant le trône à son frère le duc d'Anjou qui fut Henri III.

Or, si les femmes jouent un très-grand rôle à la cour de Catherine, ce sont les hommes à celle de son fils, et les mignons du roi ont gardé dans l'histoire une triste célébrité. Avec ses mignons, Henri III faisait d'indignes orgies, et il pensait racheter tout cela en s'imposant des retraites, en instituant des confréries de pénitents, en se donnant la discipline et en portant à sa ceinture un chapelet de têtes de morts [1]. — Singulier homme que ce Henri III ! Il avait fait ses preuves à la guerre ; il n'était pas sans une certaine fermeté de caractère; et cependant, plongé dans la mollesse, il couchait avec des gants d'une peau particulières pour conserver la douceur de ses mains, il couvrait son visage d'un cosmétique recouvert lui-même d'un masque, pour garantir la fraîcheur de son teint; parfois il courait la bague habillé en amazone. En 1576, il revint de Normandie « avec grande quantité de guenons, perroquets et petits chiens achetés à Dieppe », on le vit quelquefois portant plusieurs de ces petits chiens dans un panier suspendu en écharpe devant lui.

[1] Aux noces de son mignon d'Épernon on le vit danser *en grande allégresse* avec son chapelet de têtes de morts. P. de L'Estoile, au 30 août 1587.

En novembre 1574, Henri III, arrivant de Pologne, fut reçu à Lyon par Catherine de Médicis et sa cour, et de là tous partirent pour Avignon. Or, « en ce voyage, dit l'Estoile, l'argent se trouva si court, que la plupart des pages du roi se trouvèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passaient; et sans le trésorier Lecomte, qui accommoda la reine de cinq mille francs, il ne lui serait demeuré ni dame ni demoiselle. On ne parlait alors que de ce diable d'argent qu'on disait être trépassé et dont on fit l'épitaphe en vers [1]. »

On comprend aisément ce que, dans un pays tombé en de telles mains, pouvaient être les services publics. Ces services ne s'alimentent qu'au moyen des finances, et nous voyons où en étaient les finances sous les Valois. Déjà en 1561, c'est-à-dire pendant la minorité de Charles IX, le chancelier de l'Hôpital évaluait la dette publique à quarante-trois millions et demi, tandis qu'il n'évaluait le revenu qu'à douze millions environ; c'est-à-dire que la dette était presque quadruple du revenu. Eh bien, à la fin du règne de Henri III, le revenu restant le même, la dette était presque doublée ! Aussi ce roi, follement prodigue, ne cessait de frapper des contributions arbitraires, aujourd'hui sur les officiers de justice, demain sur les ecclésiastiques, car nul n'y échappait, d'autres fois sur les bourgeois ou sur tel ou tel corps de métier. — En 1581, c'est sur les marchands de vin qu'il se rua, taxant l'un à mille écus, l'autre à

[1] P. de l'Estoile, au 23 novembre 1574.

huit cents, « et ainsi qui plus qui moins, selon le rapport qu'on lui faisait de leurs moyens; et ordre fut donné à chacun de payer dans 24 heures, sous peine de prison ». D'autres fois encore Henri III faisait main-basse sur les dépôts publics : ainsi en 1576, il prit les fonds destinés au payement des rentes de l'Hôtel de Ville; en 1587 il voulut recommencer; soixante présidents ou conseillers vinrent au Louvre et lui dirent: Ces rentes sont le bien des veuves et des orphelins qui demanderont vengeance à Dieu; lui seul, lui dirent-ils, avait levé plus de deniers depuis qu'il était roi que dix de ses prédécesseurs en deux cents ans. Henri III répondit avec colère qu'il prendrait sur les rentes ce dont il avait besoin, à moins qu'ils ne trouvassent quelque autre moyen prompt de le lui faire toucher [1].

Et ce qu'il y avait de plus profondément triste en tout cela, c'est que toutes ces exactions royales ne servaient guère qu'à gorger les mignons. En 1581, Henri III mariant le duc de Joyeuse, mena la mariée à l'église, « suivie de la reine, princesses et dames tant richement vêtues qu'il n'était mémoire en France d'avoir vu chose si somptueuse. Les habits du roi et du marié étaient semblables, tant couverts de broderies et pierreries qu'il n'était pas possible de les estimer, car tel accoustrement y avait qui coûtait dix mille écus de façon. Et toutefois aux dix-sept festins qui de rang, et de jour à autre, par l'ordon-

[1] Sur tout cela, consultez l'Estoile, et particulièrement à la date du 1er mai 1587.

nance du roi depuis les noces, furent faits, tous les seigneurs et les dames, changèrent d'acoustrement dont la plupart étaient de drap d'or et d'argent, enrichis de passements, guipures et récareures, et broderies d'or et d'argent et pierreries en grand nombre et de grand prix. La dépense y fut si grande, y compris les tournois, mascarades, présents, danses, musique, livrées, etc., que le bruit était que le roi n'en serait pas quitte pour douze cent mille écus[1] ». Henri III s'engagea de plus à payer au marié dans deux ans, quatre cent mille écus pour la dot de la mariée. Enfin il acheta pour le duc, moyennant cent soixante mille livres, la terre de Limoux.

La Nation. — Les écrivains du XVIe siècle parlent peu de la masse nationale, et à les lire on pourrait croire qu'elle assista indifférente aux grands débats qui s'agitaient au-dessus de sa tête, ou du moins qu'elle ne s'en inquiéta que pour maudire l'état misérable que lui faisaient les événements. Ce serait une erreur.

Les sentiments, l'esprit de la nation se manifestèrent toujours nettement dans les assemblées des états généraux. Là, chaque ordre, clergé, noblesse, tiers état, venait, par ses représentants, exposer ses griefs, ses vœux, ses idées ; et cet ensemble d'idées, de vœux, de griefs, exprimait au vrai l'esprit public. Or, en 1561, des états généraux furent appelés à Orléans, et leurs cahiers, ceux du tiers état surtout,

[1] L'Estoile, au 18 septembre 1581.

montrent parfaitement ce qu'était alors la masse nationale. Le Tiers demandait : 1° amnistie complète pour fait de religion; restitution au clergé et au peuple du droit d'élire les évêques et les pasteurs ayant charge d'âmes ; abolition de tout tribut à la cour de Rome ; il voulait que les revenus des églises fussent rendus à leur légitime emploi, c'est-à-dire un tiers aux pauvres, un tiers à la réparation de l'édifice et à l'entretien des collèges et des hôpitaux, un tiers à la subsistance du clergé, auquel il devait être interdit de recevoir par testament; il voulait enfin que toute fête, celles de Notre-Dame et des apôtres exceptées, fût renvoyée au dimanche; 2° en fait de magistrature, le Tiers demandait l'élection appliquée à toutes les fonctions judiciaires, l'abolition de toutes lettres d'évocation et de toute commission arbitraire; il demandait des poursuites d'office pour crimes et délits, et une révision générale des anciennes lois et ordonnances; 3° quant aux charges publiques, le Tiers voulait que tout individu ayant manié les finances sous les deux derniers règnes (ceux de Henri II et de François II) fût forcé de rendre compte de sa gestion aux délégués des états généraux; 4° le Tiers prenait vivement fait et cause pour le peuple des campagnes, victime de la tyrannie et de la dureté des seigneurs; il demandait que tout procès entre seigneur et sujets fût jugé par des juges royaux; 5° il demandait la punition de tout roturier qui usurperait les privilèges des nobles, et augmenterait ainsi les charges des non nobles; 6° il voulait une circulation commerciale libre et franche par tout le royaume, et

l'unité des poids et mesures dans toute la France; il voulait que dans chaque ville fût ouvert un collège, et que de nouvelles chaires fussent créées dans les universités; 7° enfin il demandait des états généraux périodiques. — La noblesse se rencontrait avec le Tiers sur un grand nombre de points, et notamment en ce qui touchait la religion et le clergé. — Le clergé, de son côté, reconnaissait la nécessité d'une réforme ecclésiastique!

Cette première assemblée fut suivie d'une seconde plus radicale encore; et encore ici la noblesse très-souvent se montra d'accord avec le Tiers. Les cahiers du Tiers disaient: toute question intéressant le clergé et les réformés doit être réglée par le pouvoir temporel jusqu'à la réunion du premier concile général sain et libre; en attendant, liberté entière de conscience et du culte réformé. Tous les ecclésiastiques doivent être exclus des conseils du roi et de toutes négociations publiques et séculières, fonctions incompatibles avec leurs charges spirituelles et leurs prétentions de n'être tenus à la juridiction séculière, ainsi qu'avec le serment qui les lie au Pape. Toute juridiction et justice devait être ôtée aux ecclésiastiques, comme également incompatible avec leur caractère et leurs fonctions. — Quant à la magistrature, l'élection triennale devait remplacer la nomination à vie par le roi. — Même règle devait s'appliquer aux charges de police et de finances. Ce dernier objet attirait surtout la sollicitude de l'assemblée : tous ceux qui avaient manié les finances du royaume sous les deux derniers règnes devaient, comme les ecclésiastiques,

être exclus des conseils du roi et de toutes négociations publiques jusqu'à ce qu'ils eussent rendu leurs comptes. Les percepteurs royaux devaient être supprimés, les villes et les provinces se chargeant des tailles et impôts directs, et les impôts indirects devant être affermés. Quant au déficit financier et aux dettes du roi, il y a lieu, disaient les cahiers, de reprendre les dons excessifs et les pensions exorbitantes concédées depuis l'avénement de Henri II [1]; et comme cette mesure ne pouvait suffire à éteindre les dettes royales, on demandait qu'à l'État fût attribué le revenu de tous les bénéfices que ne desservait pas le titulaire, et que fût prélevé sur les autres un impôt progressif, de manière qu'il ne restât pas aux cardinaux plus de douze mille francs de rente; huit mille aux archevêques, six mille aux évêques et le reste à proportion. Enfin le Tiers ouvrait l'avis que le roi fît mettre en vente tout le temporel détenu et possédé par les gens d'Église, sous la réserve d'une maison principale qui demeurerait au bénéficier pour son habitation. Au surplus aucun impôt nouveau, ni accroissement d'impôt, disait le Tiers, ne peut avoir lieu qu'avec le consentement des états généraux et ces états se tiendront tous les deux ans.

On comprend bien, par tout ce qui précède, ce qu'était la France avant Henri IV.

[1] Il y avait une exception en faveur de la Reine mère.

II. — Navarre et Béarn.

La Navarre et le Béarn formaient un petit, un très-petit État, mais un état bien autrement gouverné que celui de France.

Jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, le royaume de Navarre couvrait les deux versants des Pyrénées, et s'étendait surtout du côté de l'Espagne; il avait Pampelune pour capitale. Mais en 1512, Ferdinand d'Aragon, avec l'approbation du Pape, usurpa toute la partie située au nord des montagnes et ne laissa au roi de Navarre que ce qui regarde la France; c'est-à-dire que, des six provinces ou merindades du royaume primitif, ses légitimes souverains n'en conservèrent qu'une, la Basse-Navarre, pays de huit lieues de long seulement, sur cinq lieues de large, avec Saint-Jean-Pied-de-Port pour ville principale. C'était un pays d'États ayant ses coutumes particulières. Ces États se composaient de trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers. Lorsque deux des trois ordres émettaient un avis, cet avis prévalait; mais en fait de finances, chose remarquable pour ces temps-là, le tiers l'emportait sur les deux ordres réunis. Deux familles s'élevaient en Basse-Navarre au-dessus de toutes les autres, celle des seigneurs de Gramont et Bidache, et celle des seigneurs de Luxe et Ostabat.

En Béarn, il y avait douze baronies anciennes, savoir : les évêchés de Lescar et d'Oloron et les

seigneuries de Navailles, d'Andoins, de Lescun, de Coaraze, de Miossens, d'Arros, etc., auxquelles il en fut ajouté une nouvelle, celle de Lons. Le Béarn était aussi pays d'États, mais ces États ne se composaient que de deux ordres, le clergé et la noblesse n'en formant qu'un. Le clergé était représenté par les titulaires des deux évêchés et par trois abbés; la noblesse comptait un grand nombre de seigneurs possesseurs de terres et de fiefs nobles, le Tiers fournissait les députés de quarante-deux villes, bourgs et communes. Les États de Béarn se réunissaient tous les ans pour régler les affaires concernant les finances et l'administration économique du pays; dans l'intervalle d'une session à l'autre, douze commissaires de la noblesse et douze du tiers état réglaient tout ce qui survenait. — Le Béarn avait, comme la Navarre, ses coutumes propres; il avait une *cour major* ou grand conseil qui jugeait en dernier ressort; cette cour se composait des évêques d'Oloron et de Lescar et de douze jurats choisis par le peuple. Le Béarn avait seize lieues de long sur quinze de large.

Les deux pays réunis équivalaient à peu près à notre département actuel des Basses-Pyrénées. Ils formaient un royaume indépendant, ne reconnaissant d'autre autorité que celle de ses souverains. Les femmes succédaient à la couronne et, même mariées, c'est à elles, et non à leur mari, qu'appartenait l'autorité royale [1].

[1] Voir Bordenhave. *Histoire de Béarn et de Navare.*

Mais, outre ses pays souverains, la maison de Navarre possédait un grand nombre de seigneuries tenues de la couronne de France, comme les comtés de Foix, d'Armagnac et de Bigorre, comme le duché d'Albret, qui comprenait une grande partie de la Gascogne avec Nérac pour ville principale; et pour toutes ces possessions elle relevait des rois de France; cette distinction est importante à faire.

Le roi de France et le roi de Navarre, François Ier et Henri d'Albret, nourrissaient une égale aversion pour le roi d'Espagne: François Ier comme pour un rival, Henri d'Albret comme pour l'usurpateur de ses États; ils réunirent leurs armes. Mais on sait ce qui advint à Pavie où tout fut perdu fors l'honneur. Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, sœur de François Ier, y commandait une division ; il abandonna son beau-frère au fort de la mêlée et se sauva jusqu'à Lyon, où se trouvaient alors la mère et la sœur du roi. Ces deux femmes, la reine-mère surtout, l'accablèrent de tels reproches, qu'au dire de quelques auteurs, le malheureux en mourut de confusion.

Peu de temps après, le jeune roi de Navarre, Henri d'Albret qui, celui-là, avait jusqu'au bout partagé le sort de François Ier, vint à son tour apporter à Marguerite des nouvelles de son frère, lui raconter ses faits d'armes et ses malheurs. Le cœur aimant de Marguerite s'attendrit sans doute à ses récits, peut-être même s'ouvrit-il à un tendre intérêt pour le compagnon d'infortune d'un frère qu'elle chérissait, car plus tard malgré une différence d'âge no-

table, elle consentit à lui donner sa main. Jamais peut-être mariage ne vit plus vives acclamations et plus unanimes concerts d'allégresse; manifestations du reste bien dues au talent, aux vertus aimables de cette femme excellente, au délicat et courageux appui qu'avaient toujours trouvé près d'elle les malheureuses victimes des persécutions religieuses.

Reine de Navarre, ceux qu'elle avait protégés à Paris, Marguerite les recueillit à Nérac et à Pau; et sa maison devint le refuge de tous ceux que poursuivaient en France l'intolérance et la fureur. De même elle conserva toujours le goût des lettres et l'habitude de les cultiver, témoins plusieurs écrits, en prose et en vers, qu'elle composa à cette époque, et entre autres celui qu'elle appela : *Le miroir de l'âme pécheresse*, lequel lui valut de la part de la Sorbonne une accusation d'hérésie, non qu'on lui reprochât des propositions mal sonnantes, mais parce qu'elle n'avait parlé ni des saints ni du purgatoire, preuve certaine, disait-on, qu'elle n'y croyait pas.

Le roi et la reine de Navarre s'attachèrent à rendre leurs États prospères et leurs sujets heureux; ils ouvrirent des routes, ils continrent les rivières dans leur lit, ils fortifièrent les frontières, ils embellirent les villes; ils bâtirent le château de Pau qu'ils entourèrent de jardins magnifiques; ils promulguèrent en même temps des lois douces et sages; et Marguerite, en particulier, se donna la douce mission de secourir les malheureux et de fonder des hôpitaux. Henri et Marguerite changèrent complétement la face

du pays; aussi leur nom resta-t-il longtemps cher aux peuples de ces contrées.

Ils n'avaient qu'une fille, Jeanne d'Albret, qui si elle n'égala pas sa mère en grâce et en beauté, fut loin cependant d'être sans beauté comme sans grâce, qui certainement surpassa Marguerite en haute intelligence et en résolution. Arrivée à l'âge de seize ans, Jeanne d'Albret fut recherchée par de nombreux et illustres prétendants, et entre autres par Charles-Quint pour son fils Philippe, recherche d'autant mieux accueillie par le roi et la reine de Navarre qu'il était dit qu'avant le mariage ils seraient remis en possession de la Navarre espagnole. Mais Jeanne ne cacha point sa préférence pour Antoine de Bourbon, mis en avant par le roi de France Henri II. Antoine avait les qualités d'un homme de guerre, mais aussi un grand penchant à la dissipation; son esprit était peu étendu, sa mollesse excessive; mais tel quel il plaisait, et cette alliance prévalut, bien que peu goûtée à la cour de Navarre. Le mariage se fit le 20 octobre 1548.

CHAPITRE II

NAISSANCE ET ÉDUCATION DE HENRI IV.

I. — Naissance.

On a raconté bien souvent les circonstances singulières, je ne voudrais pas dire bizarres, qui accompagnèrent la naissance de Henri IV ; mais le récit naïf du vieil historien de Navarre pourra peut-être offrir encore quelque intérêt.

« Henri d'Albret avait fait son testament, que sa fille désirait voir, parce qu'on lui avait rapporté qu'il était conçu à son préjudice et en faveur d'une dame qui gouvernait son père. Il le portait dans une petite boîte suspendue à son cou par une chaîne d'or. Jeanne, peu de jours avant ses couches, demanda au roi cette boîte: « cette boîte sera à toi, répondit le père, et ce qui est dedans, si en enfantant tu me chantes une chanson gasconne ou béarnaise ; et quand tu enfanteras, j'y veux être. »

Quand vinrent les douleurs, on avertit le roi; et sa fille, l'entendant venir, commença de chanter en béarnais: *Nostre dame deou cap deou poun, ajouda me a d'aqueste hore,* etc.; c'est-à-dire :

Notre-Dame du bout du pont
Venez à mon aide en cette heure !
Priez le Dieu du Ciel
Qu'il me délivre vite ;
Qu'il me donne un garçon.
Tout, jusqu'au haut des monts, vous implore.
Notre-Dame du bout du pont
Venez à mon aide en cette heure.

A peine le chant avait cessé que l'enfantement eut lieu. C'était dans la nuit du 12 au 13 décembre 1553.

« Le roi rempli d'une indicible joie, mit la chaîne d'or et la boîte dans la main de Jeanne, lui disant : « voilà qui est à vous, ma fille ; mais ceci est à moi ; » et prenant l'enfant dans sa grande robe, il l'emporta dans sa chambre où il le fit *accommoder*. Ce petit prince vint au monde sans crier ni pleurer, et la première nourriture qu'il reçut fut de la main de son grand-père, lequel ayant pris une dosse (gousse) d'ail, lui en frotta ses petites lèvres, qui sucèrent de ce thériaque de Gascogne ; et prenant sa coupe d'or, il lui présenta du vin à l'odeur duquel le petit prince ayant levé la tête, il lui en mit une goutte dans la bouche qu'il avala fort bien. [1] »

II. — Première éducation.

A peine sevré, le petit prince de Viane, ainsi nommait-on les aînés dans la maison de Navarre, fut confié aux soins de sa parente, Suzanne de Bourbon, baronne de Miossens, qui habitait dans la montagne

[1] Favin, *Histoire de Navarre*, l. I, chap. I, p. 809. Voyez aussi d'Aubigné, *Histoire universelle*, édition originale, t. I, l. I, chap. I, p. 12, Palma Cayet, *Chronologie novennaire*, édition originale, t. I, p. 241.

le château de Coaraze. C'est dans ces lieux âpres, et d'une façon rustique comme dit encore notre vieil historien, que fut élevé le jeune prince, mangeant chaud ou froid, allant nu-tête, nu-pieds, avec les enfants du pays; ainsi le voulait son grand-père, afin de donner à ce jeune corps une trempe solide.

A cette excessive liberté il y eut cependant un correctif dont Henri IV lui-même nous a fait confidence : devenu père à son tour, il voulait que la gouvernante de son fils le dauphin le fouettât vigoureusement toutes les fois qu'il ferait quelques méchancetés, « sachant bien par moi-même, disait-il à cette gouvernante, qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela, car étant de son âge, j'ai été fort fouetté [1]. »

Henri d'Albret mourut en 1555. Jeanne devint alors reine de Navarre, et elle ne tarda pas à voir que si la royauté a ses charmes, elle a souvent aussi ses tourments; car la couronne royale appela sur sa tête bien des soucis, bien des tribulations. D'abord le roi de France, Henri II, conçut le projet de la déposséder de ses États souverains, au moyen d'un échange; et pour rendre Antoine de Bourbon favorable à ses vues, il lui donna, en place du gouvernement de Picardie, celui de Guienne, le plus considérable de tous ceux de France, car il s'étendait alors de la Loire à la Méditerranée; et au prince de Condé, frère d'Antoine, celui de Picardie, devenu vacant. Mais Jeanne, principale intéressée en cette affaire, n'était pas femme à céder

[1] Recueil des *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 385.

ainsi. Comprenant toutefois la difficulté de sa position, elle chercha moins à en triompher qu'à la tourner; elle se rendit en Béarn pour consulter, disait- elle, les États du pays, sans lesquels elle ne pouvait rien décider. Or, elle avait tout préparé pour ruiner les projets du roi de France. Le baron d'Arros, homme de grand crédit parmi les Béarnais, en même temps qu'homme énergique, rassembla la noblesse du pays, et tous jurèrent de combattre jusqu'à extinction plutôt que de se soumettre à une domination étrangère.

Henri II parut prendre son parti sans peine, mais en réalité blessé profondément, il détacha le Languedoc du gouvernement de Guienne, et il reprit au prince de Condé celui de Picardie; puis en même temps qu'il dépouillait les Bourbons, il combla les Guise de faveurs.

Jeanne d'Albret, qui savait quels ennemis elle avait à Rome, en Espagne, en France même, et combien il lui importait de rester dans de bons termes avec le roi de France, se rendit près de lui; son mari l'y accompagna; elle y amena aussi son jeune fils qui, bien qu'âgé seulement de cinq ans, était plus éveillé que bien d'autres ne sont à dix. L'accueil de Henri II fut d'abord très-froid, mais peu à peu il s'humanisa et devint même amical. Il fut surtout aimable avec le jeune prince, dont la vivacité et les saillies béarnaises l'amusèrent. Il lui demanda s'il voulait être son fils. Mais l'enfant, montrant Antoine, répondit en béarnais: Voilà celui qui est le seigneur mon père, *aquet es lou seigné pay.* — Puisque tu ne veux pas être mon fils, dit le roi, veux-tu être mon gendre? — O bé, dit l'enfant :

oui bien ! — Et dès lors, assure-t-on, fut arrêté le mariage qui devait unir un jour le fils du roi de Navarre à la fille du roi de France. Henri II désirait même que le petit béarnais fut élevé avec son fils François, qui fut depuis le roi François II ; mais Jeanne, qui mettait le plus grand soin à l'éducation du jeune prince, et qui sans doute goûtait peu les mœurs de la cour de France, refusa cette faveur, et emmena son fils en Béarn.

L'éducation de ce fils fut toujours, en effet, pour Jeanne d'Albret l'objet de la plus grande sollicitude ; elle en fit la préoccupation de toute sa vie. Elle possédait toutes les qualités et tout le savoir nécessaires pour bien diriger cette éducation et elle s'entoura, elle entoura son fils des hommes les plus capables de son temps, à l'exclusion des ecclésiastiques qu'elle jugeait avec raison peu propres à faire une éducation laïque. Le jeune prince eut pour précepteur La Gaucherie, homme de mœurs austères, d'une vaste érudition, d'un esprit nourri des plus belles productions des lettres anciennes, homme profondément religieux mais à la manière des réformés, s'inclinant devant la Divinité, mais se relevant avec fierté en face de l'Église et du Pape.

On a beaucoup parlé de l'enseignement de La Gaucherie, on lui a donné les plus grands éloges ; on a remarqué surtout, à l'honneur du maître, que, dans un temps où l'érudition, peut-être devrais-je dire le pédantisme, s'imposait à l'admiration publique, l'enseignement de La Gaucherie fut tout pratique et n'eut rien de doctoral. C'est, en effet, dans des entretiens

de tous les instants, que le précepteur enseigna à son élève les éléments des sciences et des lettres, qu'il lui rendit familières les plus belles sentences de la philosophie ancienne et de la morale universelle. Du reste, tous ceux qui eurent quelque part à l'éducation du jeune prince furent des huguenots.

Le roi de France, Henri II, mourut en 1559; et son successeur, François II le suivit de très-près. A celui-ci succéda Charles IX, enfant de dix ans; Catherine de Médicis devint régente et le roi de Navarre fut fait lieutenant général du royaume.

Antoine appela près de lui Jeanne d'Albret et ses enfants, le jeune Henri et sa sœur Catherine. La reine de Navarre, avant de quitter le Béarn, abjura ouvertement le catholicisme et se fit protestante[1].

Le jeune prince de Navarre avait environ huit ans; et déjà il donnait des marques d'une intelligence exceptionnelle. Il fut envoyé au collège de Navarre où il eut pour compagnons d'études le duc d'Anjou (qui fut Henri III) et Henri de Guise. Ces trois enfants vécurent alors dans une intimité que plus tard les circonstences devaient singulièrement altérer.

Nous avons de cette époque une lettre dans laquelle le jeune béarnais mande à son père des nouvelles de la santé de sa mère, de sa sœur et de la sienne propre. Cette lettre est très-simple, comme pouvait l'écrire un enfant de son âge, mais exempte de ces phrases banales qui se forment ordinairement sous les plumes no-

[1] Bordenave, *Histoire de Béarn et de Navarre*, p. 108 et 109. Voyez aussi p. 114 et suiv.

vices ; l'écriture en est bien formée et telle à peu près qu'elle fut plus tard, mais avec une orthographe plus régulière que ne le fut celle de l'homme fait [1] :

En temps de révolutions l'intelligence se développe de bonne heure. Lorsqu'il vint avec sa mère à la cour de France, le prince de Navarre avait déjà des idées et des volontés très arrêtées en fait de religion. « Ce jeune prince, en son enfance, a dit Bordenhave, avait tellement la religion romaine en horreur, qu'il le fallut fouetter pour le faire aller à la messe; et y ayant été mené une fois par force, tomba malade, soit qu'il le fut à bon escient, ou bien qu'il le contrefit, car il a toujours été d'un esprit vif et subtil. Depuis, son père et, après lui, ses parents et le roi de France lui-même, défendirent de le contraindre en sa religion, de laquelle il eut toujours depuis exercice libre en sa maison [2]. »

Il y eut pour le jeune prince une autre école que celle des précepteurs et du collège, ce fut celle des événements, car sa mère lui confia de bonne heure toutes ses pensées, l'initia à ses fortunes diverses, et l'on sait combien elles furent mêlées et propres à frapper l'imagination de l'enfant. Ainsi, l'alliance des Guises, de l'Espagnol et de Rome se resserrait chaque jour; et, comme la reine de Navarre, dévouée à la Réforme, pouvait exercer une grande influence sur son mari, les coalisés dressèrent contre elle de formi-

[1] Recueil des *Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 1.
[2] Bordenhave, *Histoire de Béarn et de Navarre*, p. 115.

dables batteries; et c'est à Antoine de Bourbon lui-même, dont ils connaissaient la légèreté, qu'ils en remirent la direction. Ils lui demandèrent de se déclarer le protecteur de la religion catholique en France et de répudier Jeanne, l'hérésie étant un motif suffisant de divorce. Ils lui offraient en retour la possession de tous les biens de Jeanne, qui seraient confisqués à son profit; ils lui feraient épouser la belle Marie Stuart, la nièce des Guise, ce qui lui assurerait la couronne d'Écosse, et même celle d'Angleterre, car le Pape était résolu à excommunier l'hérétique Élisabeth, et à adjuger ses États aux nouveaux mariés; de plus, le roi d'Espagne était prêt, non à restituer la Navarre espagnole, mais à céder sur-le-champ, comme équivalent, l'île de Sardaigne, dont on vantait outre mesure l'agrément et la fertilité. Et comme le roi de Navarre balançait, le Pape envoya en France un légat chargé de tout confirmer en son nom et de lever tous les scrupules. — Dans le même temps, Catherine de Médicis attaquait, à sa manière, ce malheureux roi de Navarre, en le jetant dans les bras d'une de ses filles d'honneur, Mlle du Rouet. Pressé de tous les côtés à la fois, Antoine consentit à tout : il entra dans le camp des catholiques, et se disposa à répudier Jeanne; il alla même, à l'instigation du cardinal de Lorraine, jusqu'à attendre le moment favorable pour la faire arrêter. — Mais Jeanne avait tout deviné; elle avait compris qu'il y allait de la perte de sa couronne et de la ruine de ses enfants: « Je fermai mon cœur à la tendresse que je portais à mon mari, a-t-elle écrit, pour l'ouvrir tout entier à mon de-

voir. » Elle partit pour le Béarn, accompagnée d'une suite nombreuse de protestants, et même de catholiques dévoués, qui soupçonnaient les dangers qu'elle allait courir en route. Et, en effet, Antoine, supposant que Jeanne s'arrêterait dans sa maison de Vendôme, avait dressé ses plans pour l'y faire saisir; mais elle les fit échouer en traversant seulement la ville. De même Monluc l'attendait au passage de la Garonne, mais elle put en informer les Béarnais qui se portèrent à sa rencontre et lui firent traverser le fleuve à la vue du farouche capitaine[1]. Quant au prince de de Navarre, il fut retenu à la cour de France; et nous avons de lui une lettre qui témoigne bien de ses angoisses. Elle est adressée évidemment à quelqu'un de l'escorte de Jeanne: « Écrivez-moi, pour me mettre hors de peine de la reine ma mère; car j'ai si grand peur qu'il lui advienne mal en ce voyage où vous êtes, que le plus grand plaisir que l'on me puisse faire, c'est de m'en mander souvent. »

Le jeune prince poursuivit ses études au collège, tout en continuant de recevoir les leçons et la direction morale de La Gaucherie. Jeanne elle-même veillait de loin par des amis dévoués sur l'éducation de son fils : « Qu'il soit sincère, écrivait-elle, ennemi de toute feintise et cautelle, véritable en sa parole. » D'autres fois elle disait : « Tenez la main qu'il persiste en la piété. »

[1] Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre,* p. 530. Je dois dire que ni les lettres d'Antoine de Bourbon, ni celles de Jeanne d'Albret que vient de publier la Société de l'Histoire de France ne mentionnent cet épisode.

Le prince de Navarre dut passer ainsi plusieurs années à la cour de France et loin de sa mère, car son père étant mort en 1562 on l'y retint encore.

En 1564 la cour de France entreprit un grand voyage à travers les provinces du royaume. La reine-mère accompagnée du roi et de son troisième fils le duc d'Alençon, voulut avoir aussi près d'elle le jeune prince de Navarre, qui avait alors près de onze ans et dont la vivacité et les réparties lui plaisaient infiniment. La reine de Navarre vint à Bordeaux rejoindre son fils et le ramena à Nérac, pendant que la cour de France, poursuivant sa route, allait au-devant de la reine d'Espagne, fille de Catherine, et arrivait à Bayonne. Là se rendit bientôt le prince de Navarre accompagné d'une suite nombreuse. De Bayonne on alla vers la frontière d'où l'on ramena la jeune reine en grande pompe. « La reine-mère et ses trois enfants marchaient tous quatre d'un même front, dit Favin; devant eux marchaient le prince de Navare, et devant, les trois cardinaux de front. Pendant les dix-sept jours que la reine d'Espagne passa à Bayonne, ajoute l'historien, le prince de Navarre tint toujours son rang de premier prince du sang, doux et agréable à tous, mais avec telle majesté qu'il était admiré des Français et redouté des Espagnols. » A travers ce style hyperbolique on voit bien que le jeune béarnais fit une vive impression sur la suite d'Élisabeth; le duc de Rio-Secco aurait même laissé échapper cette exclamation : « Il me semble voir dans ce prince un empereur ou quelqu'un qui le doit être ! [1] »

[1] *Mi parece este principe o es imperador o lo ha de ser.* Favin. *Histoire de Navarre.*

Quelques jours plus tard Jeanne d'Albret reçut à Nérac les royaux voyageurs, et l'histoire a conservé le souvenir de la brillante réception qui leur fut faite. Elle a raconté aussi qu'un jour, le roi s'amusant à tirer de l'arc avec le duc de Guise et le prince de Navarre, le duc, toutes les fois qu'il était vainqueur, cédait à Charles IX le droit de tirer le premier, mais que le prince de Navarre, qui était le plus jeune et le moins fort des trois, ayant été vainqueur à son tour, fut moins courtois et voulut jouir pleinement de ses prérogatives; que le roi le trouvant mauvais, banda sonarc et se disposait à tirer, lorsque prompt comme l'éclair, le jeune béarnais le devança. D'autres vont plus loin, et veulent qu'il ait tourné sa flèche contre la poitrine du roi.

De Nérac la cour de France, accompagnée de Jeanne d'Albret et de son fils, visita encore un grand nombre de villes, séjourna dans quelques-unes, et enfin fit son entrée dans Paris.

Cependant, la reine de Navarre, qui tenait avant tout, à retirer son fils de la cour de France, s'en éloigna avec lui sous prétexte d'aller visiter ses domaines de Vendôme, de la Fère, etc., puis elle partit pour le Béarn, expliquant au roi ce départ précipité par les troubles qui agitaient ses États.

Alors La Gaucherie était mort et avait été remplacé par Florent-Christien, tout à fait huguenot celui-ci, selon l'expression de Péréfixe. Mais les études intellectuelles ne devaient plus jouer qu'un rôle bien secondaire dans l'éducation du jeune homme, arrivé à sa quinzième année. Sa mère, comprenant que dès

lors il s'agissait surtout pour lui de l'apprentissage de la guerre, dirigea cette nature vigoureuse, pétulante, vers l'exercice du cheval et le maniement des armes. — Il paraît, du reste, qu'il était charmant de corps et de visage, et que déjà on remarquait chez lui cette fine intelligence et cette vivacité originale qui le distinguèrent pendant toute sa vie.

III. — Éducation militaire.

Nous sommes à la seconde moitié de 1568, dans un de ces intervalles équivoques qu'on décorait du nom de paix, mais qui n'étaient en réalité qu'un temps de répit, nécessaire aux partis pour reprendre haleine, à la cour pour nouer des intrigues.

Les chefs des huguenots vivaient chacun chez soi, Condé avec sa famille à Noyers, en Bourgogne; Coligny à Chatillon-sur-Loing, dans l'une de ses terres; d'Andelot en Bretagne; d'autres sur d'autres points. Coligny étant venu visiter Condé, la réunion en un même lieu des deux principaux chefs des réformés parut à Catherine une occasion providentielle: elle ordonna donc à Tavannes, gouverneur de la province, d'investir Noyers, pendant que de son côté elle faisait arriver des troupes qui prirent leurs quartiers aux environs de la ville.

Les chefs huguenots n'avaient d'autre parti à prendre que celui de la fuite : Condé sortit de Noyers au point du jour, suivi de sa femme et de ses enfants, dont trois étaient encore en bas âge; Coligny le suivit, entouré aussi de sa famille composée d'une petite fille

et d'enfants au berceau portés par leurs nourrices ; puis enfin venait Mme d'Andelot avec un enfant de deux ans. Cent cinquante soldats seulement formaient leur escorte. Ils arrivèrent ainsi sans accident jusqu'à la Loire, qu'ils passèrent à gué près de Sancerre. Au delà étaient sur pied Monluc, gouverneur de Guienne, et les gouverneurs du Périgord et du Limousin, et cependant les fugitifs purent, le 18 septembre, après vingt-sept jours de marche, entrer à la Rochelle, qui était le but où ils tendaient, et où accourut bientôt la noblesse protestante.

Au nombre des huguenots menacés étaient aussi Jeanne d'Albret et son fils. Jeanne le savait, et elle se tenait sur ses gardes, lorsque arriva près d'elle un envoyé de Charles IX, lequel chercha à lui persuader de se rendre avec son fils à la cour de France, où, lui disait-il, le roi et la reine-mère les désiraient fort, pensant que leur présence auprès d'eux ferait beaucoup pour rapprocher les partis. La reine de Navarre n'osa refuser ouvertement; mais elle s'arrangea de manière à gagner du temps et permettre aux huguenots des environs d'accourir à Nérac, et à elle-même de se préparer à aller joindre Condé et Coligny. Elle partit en effet avec ses enfants, le 6 décembre, à la tête de dix enseignes d'infanterie, et traversa la Garonne à trois doigts du nez de Monluc, selon l'expression d'Olhagaray. A Tonneins, l'envoyé du roi fit de nouveaux efforts pour la détourner de sa résolution, mais inutilement. Elle acquit à Bergerac un renfort de vingt-trois compagnies d'infanteries, levées dans le Périgord, l'Auvergne et le Quercy ; elle en

reçut encore neuf autres ; en tout quarante-deux compagnies formant trois régiments. A Mussidan, on lui amena aussi une compagnie de gens d'armes. Enfin vingt-trois jours après son départ de Nérac, elle fit à Cognac sa jonction avec Condé.

Là, Jeanne d'Albret remit son fils entre les mains du prince son oncle. Le jeune béarnais fut déclaré généralissime de l'armée, mais pour la forme, Condé devant diriger les opérations militaires pendant que, retirée à la Rochelle, la reine de Navarre présiderait aux intérêts du parti.

On sait quels furent les premiers événements de cette guerre ; on sait que les deux armées s'étant rencontrées à Jarnac, dans les conditions les plus défavorables pour les réformés, le prince de Condé, un bras en écharpe, une jambe cassée d'un coup de pied de cheval, n'ayant que le temps d'écarter du péril le jeune prince de Navarre et son propre fils, fut entraîné à fondre sur l'ennemi à la tête de ses gentilshommes. D'abord il rompit tout ce qui s'offrit à lui, mais enfin accablé par le nombre, renversé sous son cheval, resté presque seul, il ne put que se mettre sous la foi de deux officiers catholiques et rendre ses armes. Il venait d'ôter son casque pour respirer plus à l'aise, lorsqu'un capitaine de la garde suisse du duc d'Anjou, le baron de Montesquiou, — parricide exécrable, a dit Mézeray, — moins guerrier qu'assassin, a dit Voltaire, — accourut en criant : tue ! tue ! et lui tira par derrière un coup de pistolet dans la tête.

Les débris des combattants huguenots se retirèrent

où ils purent, à Saint-Jean-d'Angely, à Cognac. Mais peu de jours suffirent à Coligny pour reconstituer l'armée, que bientôt il put passer en revue à Tonnay-Charente. Là vint Jeanne d'Albret avec le prince de Navarre et le jeune Condé. Les troupes formèrent un cercle autour d'elle. Elle leur présenta le jeune Henri, leur jura de ne jamais abandonner la cause commune, et finit par rendre grâce à Dieu de lui avoir donné un fils « nourri comme elle de la pure parole, et prêt à se sacrifier pour le service de Christ et le salut de tous les bons français. » Le jeune prince ajouta : « Je suis tout à vous ; votre cause est la mienne, vos intérêts sont les miens ; je ne les abandonnerai jamais, j'en jure ma vie et mon honneur. » Les cœurs étaient fortement émus, l'armée proclama à grands cris Henri de Navarre chef du parti, et, après une immense salve d'applaudissements, elle se sépara [1].

Les forces des deux partis étaient aux environs de la Roche-l'Abeille le 25 juin 1569 ; un combat violent s'engagea ; les catholiques y perdirent trente-deux chefs de vieilles bandes et de sept à huit cents hommes. Les protestants n'y laissèrent que quarante des leurs.

Moins de trois mois plus tard, les deux armées se trouvèrent encore en présence près de Moncontour, le duc d'Anjou à la tête de trente mille hommes, les huguenots n'en ayant que vingt-trois mille avec une artillerie moins forte et moins bien servie que celle des catholiques. L'impatience de ses troupes poussa Coligny à livrer bataille. L'amiral, pour ne pas exposer

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle,* édition originale, t. I, l. V, chap. IX, p. 282.

les princes à un trop grand danger, les plaça à l'écart sous l'escorte de cinq cents chevaux. Au fort de la mêlée le prince de Navarre voulait se précipiter sur l'ennemi, mais on le retint, et il ne lui fut possible que de comprendre et de proclamer une faute : Ah ! s'écria-t-il, (cela est écrit partout) nous perdons notre avantage et la victoire. La défaite des huguenots fut complète.

Toutefois leur constance ne faiblit pas ; elle était toujours au-dessus des événements. Les chefs, rassemblés à Parthenay, déclarèrent que ce dernier revers n'était pas assez grand pour les réduire au désespoir : ils ont déja perdu trois grandes batailles, et ils se sont relevés ; ils se relèveront bien encore. De Parthenay ils se retirèrent à Niort, où Jeanne d'Albret vint les joindre. Les discours de la reine achevèrent de les ranimer ; elle fit décider que les princes et l'amiral, avec la cavalerie, gagneraient le Languedoc ; elle-même se chargea de défendre la Rochelle déjà bloquée par la flotte royale.

Coligny et les princes arrivèrent sur la Dordogne en très-mauvais état. Mais là ils reçurent quelques renforts et parvinrent à Montauban où ils purent respirer, et où ils trouvèrent des vivres et de l'argent. Des provinces appartenant à Jeanne, la noblesse accourut en foule au devant du prince de Navarre ; les forces des Huguenots s'accrurent ainsi de plus de trois mille hommes. Ils purent s'emparer d'Aiguillon sur la Garonne et ils achevèrent de s'y refaire.

C'est là que Coligny conçut ce plan hardi d'aller porter le fer et le feu aux portes de Paris. On marcha

d'abord sur Toulouse d'où l'on tira de grands secours. De là on s'enfonça dans le Languedoc où l'on reçut de la cour de France des propositions de paix ; mais comme le roi n'offrait que la vie et les biens saufs, et non la liberté de conscience, ses ouvertures furent repoussées.

Cependant l'armée des huguenots fondait sur les chemins, et arrivée près du Rhône elle n'était plus que de trois à quatre mille hommes de pied et de deux à trois mille chevaux ; mais en Dauphiné on recruta trois mille hommes. De là on s'avança dans les montagnes des Cevennes et du Vivarais, résolu qu'on était de ne s'arrêter qu'à Paris.

Les propositions de paix furent renouvelées ; Coligny répondit qu'il ne signerait jamais de traité qui n'assurerait pas à ses frères le libre exercice de la religion.

Le roi de France voyant les huguenots arrivés jusqu'en Bourgogne, envoya contre eux une armée de près de dix-sept mille hommes, français ou étrangers, infanterie ou cavalerie ; le maréchal de Cossé la commandait. Les réformés n'avaient que deux mille cinq cents fantassins, deux mille cavaliers et mille reîtres ; ils étaient presque tous en simples habits, car dans leurs marches ils avaient jeté leurs armes défensives dont le poids les incommodait.

On était à Arnay-le-Duc. Fallait-il, avec des troupes épuisées, affronter un ennemi frais et trois fois supérieur en nombre, soutenu de plus par douze canons quand soi-même on n'en avait pas un seul ? Fallait-il au contraire rétrograder sans subsistances et exposé aux attaques des populations ; car il n'y avait d'asile à

espérer qu'à quarante lieues en arrière ? Mieux valait évidemment mourir en combattant que, dans la fuite, sous les coups des paysans. Coligny, cette fois, donna libre essor à l'ardeur des jeunes princes, dont chacun fut mis à la tête de l'une des six divisions de l'armée, le prince de Navarre de la première, le prince de Condé de la seconde. [1] Leur présence au premier rang anime les soldats, ils poussent des cris de joie, ils fondent sur l'ennemi et le repoussent. C'était le 27 juin : le lendemain l'armée royale envoya quelques coups de canon et se retira laissant aux huguenots le champ libre pour arriver jusqu'à la Charité, à Antrain, à Sancerre, à Vézelay qui étaient de leur parti et où ils purent se rafraîchir et goûter un repos nécessaire. Ils avaient fait près de quatre cents lieues dans l'espace de huit mois. [2]

Comme les négociations étaient toujours ouvertes, le roi, voyant déjà en imagination Paris en proie à la fureur des huguenots, demanda d'abord une suspension d'armes et bientôt après la paix, décidé à se faire coulant sur les conditions, quoi que pussent lui dire le nonce et l'ambassadeur d'Espagne. La paix fut signée en effet le 8 août 1570. Ce fut la plus favorable que les huguenots eussent encore obtenue.

Voilà comment Henri de Navarre traversa son enfance et atteignit l'âge viril ; à travers quelles vicissitudes il devint l'homme que ses contemporains nous ont dépeint et que l'histoire nous montre. Il était d'une stature ordinaire, plutôt grand que petit ; il

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, l. V, chap. XXII, p. 323.
[2] De Thou, *Histoire de son temps*, l. XLVII.

avait la taille belle, le corps droit avec des membres robustes et nerveux ; il était agile, dispos, avait le pas léger, le mouvement vif, mais sa tenue savait aussi, quand il le fallait, être grave et digne. Les traits de son visage étaient d'un bel ensemble : front large, œil doux quoique surmonté d'un épais sourcil, nez aquilin, bouche bien faite, lèvres vermeilles ; les joues étaient colorées, la barbe épaisse. — Joignez à cela une voix bien posée et la parole mêlée de douceur et de gravité ; physionomie parfois douce et exprimant la bonté, parfois vive et spirituelle ; esprit fin et enjoué, quelque peu railleur. Au total inspirant ce respect qui s'attache aux grands caractères, cet amour que commandent les qualités aimables. — A une nature ainsi faite, il fallait des exercices violents, comme celui du cheval où il excellait, comme faire des armes qu'il maniait parfaitement, épée, arquebuse, pistolet, pique ou hallebarde, comme combattre à la barrière, sauter à plein saut et à la jarretière (je copie Sully), lutter, courir, jouer aux barres, danser à toutes sortes de danses, exercices auxquels, du reste, il se plaisait davantage lorsque de belles filles ou femmes le regardaient (c'est encore Sully qui parle) et paraissaient l'applaudir [1]. — Il lui fallait aussi des affections vives et fortes, des émotions soudaines ; chez lui le cœur débordait, l'âme s'épanouissait en même temps que l'esprit s'illuminait ou éclatait en saillies ; ce qui n'empêchait pas la raison de prendre dans ses projets et de conserver dans ses résolutions un empire absolu.

[1] Sully, *Économies d'État*, édition aux trois V verts, t. IV, p. 179 et suiv. 250.

CHAPITRE III

MARIAGE ET CAPTIVITÉ A LA COUR DE FRANCE.

I. — Mariage.

La paix de 1570, fut-elle de la part de la cour de France, sincère et sans arrière-pensée ? Les partis s'y reposèrent-ils avec confiance ? Non. Les catholiques très-mécontents, semblaient n'attendre que l'occasion de faire main basse sur les huguenots ; les huguenots, étonnés peut-être des avantages qui leur étaient faits, se tenaient sur leurs gardes, et se renfermaient dans la Rochelle. Quelques historiens ont pensé même que la cour de France ne pouvant avoir raison des réformés par les armes, avait dès lors mis tout son espoir dans un affreux guet-apens. Il est sûr que, dès ce moment, elle prit à l'égard des réformés un langage et des façons d'agir tout nouveaux ; ce furent des prévenances de toute sortes, et des cajoleries tout à fait inusitées.

L'édit de paix trouvait dans son application de fréquentes difficultés et les huguenots se plaignaient hautement. La cour de France envoya à la Rochelle le maréchal de Cossé, avec mission de tout aplanir. Le

maréchal apportait, en même temps, d'excellentes paroles de la part du roi et de la reine-mère; il était chargé d'inviter la reine de Navarre, son fils et son neveu, à venir assister à l'entrée du roi dans sa capitale, à l'occasion de son mariage; tous déclinèrent cet honneur. Cossé était porteur, en plus, de propositions officielles de mariage entre le prince de Navarre et la princesse Marguerite, sœur du roi; ces propositions, communiquées à Jeanne d'Albret et au jeune prince, ne rencontrèrent que froideur. Cossé devait enfin faire miroiter aux yeux de tous, aux yeux de Coligny surtout qui appelait autant la guerre contre les Espagnols qu'il détestait la guerre civile, certain projet d'invasion de la Flandre. Mais les conférences de la Rochelle, prolongées pendant tout l'hiver, portèrent peu de fruit, et Cossé, s'éloigna, disant que du tout il ferait rapport au roi [1].

Là-dessus les députés que les huguenots avaient à diverses reprises envoyés à la cour de France revinrent à la Rochelle. Ils avaient été accueillis avec toutes sortes d'égards et de faveurs: le roi, sa mère, son frère d'Anjou, mais le roi surtout, les avait séduits. Ils racontèrent tout ce qui leur avait été dit sur le mariage et sur la guerre de Flandre; ils témoignèrent des dispositions favorables dans lesquelles ils avaient toujours trouvé Charles IX à l'égard de leurs co-religionnaires.

Enfin peu après vint Biron, qui parla comme Cossé,

[1] Voyez sur tout cela le premier chapitre des Économies d'État de Sully. On peut lire aussi sur les motifs de ce mariage, mais avec défiance, ce qu'en a écrit Michel de la Huguerye, publication de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 31 et suiv.

comme les députés huguenots. Le roi voulait absolument se lier d'amitié avec la reine de Navarre et son fils, et c'était comme gage de cette amitié qu'il désirait faire épouser au prince sa sœur Marguerite; d'autre part, il avait plusieurs motifs de haine contre le roi d'Espagne, surtout l'empoisonnement de sa sœur Élisabeth, et il était bien résolu à lui faire la guerre en Flandre, et à y employer ceux de la religion, notamment l'amiral de Coligny, auquel il destinait le commandement général de l'armée française, avec le titre de vice-roi des Pays-Bas[1]. Les Espagnols devaient même être attaqués en Navarre, dans l'intérêt de Jeanne et de son fils. Le négociateur ne cachait pas, du reste, quel ressentiment pourrait entraîner le refus de l'alliance offerte. Quant à la diversité de religion, ajoutait-il, le roi s'en était entendu avec le légat du Pape.

La reine de Navarre écouta tout cela froidement : Elle répondit qu'elle se trouvait très-honorée, sans doute, de l'offre qui lui était faite, mais qu'elle voulait en délibérer avec ses théologiens, ce qu'elle fit en effet[2]. Coligny se laissa plus facilement convaincre: l'idée d'aller porter la guerre à l'Espagnol, et l'espérance de mettre fin par là aux guerres civiles de France, le séduisaient. Rien cependant ne fut encore décidé.

Sur la fin de l'été de 1571, le roi s'avança jusqu'à Blois, espérant y attirer la reine de Navarre, les

[1] Sully, *Économies d'État*, troisième chapitre préliminaire, t. I. p. 5 et 6.

[2] D'Aubigné, *Histoire Universelle*, t. II, l. I, chap. I, p. 5.

jeunes princes et l'amiral. Il les pressa de venir près de lui ; la reine et les princes firent la sourde oreille ; quant à Coligny, rassuré par des lettres de Montmorency, son ami et son parent, lui disant qu'il pouvait certainement compter sur l'amitié du roi, rassuré de même, par une ordonnance royale qui lui permettait d'avoir près de lui à la cour cinquante gentilshommes armés pour la sûreté de sa personne, Coligny partit.

Il fut reçu à Blois avec tous les honneurs et tous les témoignages d'affection imaginables ; comme il se jetait aux pieds du roi, celui-ci le releva, l'appela son père, l'embrassa par trois fois, et, tenant sa joue collée contre celle de l'amiral, il lui dit du ton le plus affectueux et lui serrant la main : Nous vous tenons maintenant, vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez. La reine-mère, le duc d'Anjou, le duc d'Alençon (et chez ce dernier ces démonstrations paraissent avoir été sincères) imitèrent le roi et comblèrent Coligny de prévenances et de caresses. L'amiral parut dès lors avoir toute influence sur l'esprit du roi ; en toutes choses le roi prenait ses avis ; jamais il ne refusait rien à ses demandes ; « il ne se passait jour, dit d'Aubigné, que les dons et les offices, refusés à tous autres, ne lui fussent accordés gaîment à la moindre parole qu'il voulait prononcer[1]. » De Thou ajoute que, pour mettre le comble à tant de grâces et pour donner à l'amiral et à tous les protestants des gages de sincérité, le roi voulut qu'on déli-

[1] D'Aubigné, *Histoire Universelle,* t. II, l. I. chap. I, p. 5 ; l. II, chap. II. p. 6. — De Thou, l. 50.

bérât avant tout sur les moyens de porter la guerre en Flandre, qu'on renouvelât l'alliance avec la reine d'Angleterre, et qu'on s'unît avec les princes de la confession d'Augsbourg. Tout le mois de septembre fut employé ainsi.

Les protestants avaient encore des commissaires près du roi; Charles IX se fit lire leurs demandes, leur accorda ce qu'ils réclamaient, et envoya sur le champ par tout le royaume l'ordre d'exécuter l'édit conformément à leurs réclamations.

Enfin la reine de Navarre, pressée plus que jamais par le roi, par Coligny, par les députés huguenots, par ses plus fidèles serviteurs qui commençaient même à blâmer ses résistances, la reine de Navarre se résigna. Mais comme les lois de Navarre et de Béarn interdisaient à leurs souverains de se marier sans leur consentement, Jeanne soumit la question aux États de Navarre et au grand conseil de Béarn qui, à la majorité des voix, déclarèrent le mariage sage et politique. La reine ne fit plus d'objections; elle se disposa à partir, mais seule, ne voulant pas exposer son fils, en même temps qu'elle, aux chances d'un séjour prématuré à la cour de France.

Jeanne d'Albret arriva à Blois suivie d'un nombreux cortége; elle y reçut les plus grandes marques de considération et de tendresse; le roi ne la quittait pour ainsi dire pas; il ne l'appelait que *sa bonne tante*; la reine-mère, le duc d'Anjou la comblèrent de même de caresses. Mais quand on en vint à parler mariage, le prince de Navarre absent, on s'entendit moins bien. Il faut ouïr sa mère lui raconter toutes les

misères qu'on lui fit alors. « Il me faut négocier tout au rebours de ce que j'avais espéré et que l'on m'avait promis, dit-elle, car je n'ai nulle liberté de parler au roi ni à Madame (à Marguerite), seulement à la reine-mère qui me traite à la fourche [1]. » Jeanne était à Blois depuis plusieurs jours qu'elle n'avait encore vu Marguerite que chez la reine-mère, d'où elle ne bougeait presque pas, n'allant dans son appartement qu'à des heures incommodes pour l'y visiter, et toujours accompagnée d'une gouvernante. « Elle est fort discrète, disait Jeanne, et me répond toujours en termes généraux d'obéissance et de révérence à vous et à moi, si elle est votre femme. » Si la reine de Navarre se plaignait que rien n'avançait, Catherine se moquait d'elle, et ensuite lui prêtait un langage tout autre que celui qu'elle avait tenu, en sorte que ses amis mêmes la blâmaient. Reprochait-elle ces procédés à Catherine, celle-ci niait tout et lui riait au nez, ce sont ses expressions. S'adressait-elle au roi, il ne voulait traiter que par écrit, ce qui fut revenu à traiter encore avec Catherine, car les réponses du roi eussent été certainement dictées par sa mère. La fière Jeanne s'étonne elle-même de sa longanimité : « Si vous saviez la peine en quoi je suis, écrit-elle, vous auriez pitié de moi. Je crains fort de tomber malade, car je ne me trouve guère bien. » Jeanne d'Albret dit ailleurs : « S'il me fallait être encore un mois comme je suis, je serais malade; et ne sais si je le suis, car je ne me trouve point à

[1] Expression usitée en ce temps là pour dire : Avec dureté, avec mépris.

mon aise. » Du reste, la reine de Navarre voyait parfaitement où tout cela tendait : « notez, je vous prie, dit-elle à son fils, que l'on ne cherche qu'à vous avoir... Je demeure en ma première opinion qu'il faut que vous retourniez en Béarn. » Puis revenant à Marguerite : « Quant à la beauté de Madame, disait-elle, j'avoue qu'elle est de belle taille, mais aussi elle se serre extrêmement. Quant au visage, c'est avec tant d'aide que cela me fâche, car elle s'en gâtera ; mais en cette cour le fard est presque commun comme en Espagne. » Jeanne disait encore de Marguerite : « Elle est belle, bien avisée et de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais. Ce porteur vous dira comme le roi s'émancipe ; c'est pitié. Je ne voudrais pas pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre femme vous retiriez de corruption, car encore que je la croyais bien grande, je la vois davantage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes ; si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu [1]. » Un *post-scriptum* ajoute : « Mon fils, depuis ma lettre écrite, n'ayant nul moyen encore de montrer la vôtre à Madame, je lui ai dit ce qu'il y avait. Elle m'a répondu que quand ces propos se sont commencés, on savait bien quelle était sa religion, et combien elle y était affectionnée. Je lui ai observé que ceux qui avaient proposé l'affaire n'en

[1] Lettre du 11 mars 1571 à M. de Beauvoir. — *Lettres missives* aux notes, t. I, p. 32 à 34.

parlaient pas ainsi, qu'on me faisait le fait de religion très-aisé, et que, sans cela je ne fusse entrée si avant. Je l'ai suppliée d'y penser. Les autres fois que je lui en avais parlé, elle ne m'avait répondu ni si absolument, ni si rudement. Je crois qu'elle ne dit que ce qu'on lui fait dire, et que les propos qu'on nous avait rapportés, touchant son affection pour la pure parole, n'étaient que pour nous y faire entendre. Je ne perds nulle occasion de tirer d'elle quelque chose qui puisse me contenter. Je lui demandai hier au soir si elle ne voulait vous rien mander ; elle ne me sonna mot ; et la pressant, elle me chargea de vous faire ses recommandations, et qu'il faut que vous veniez ; mais je vous dis le contraire [1]. »

Fatiguée à la fin de tant de mécomptes et d'ennuis, la reine de Navarre menaça de tout laisser là et de s'en retourner. Mais alors, son fils fût resté éloigné, et ce n'était pas le compte de Catherine, laquelle comprit qu'il fallait changer ses batteries, ce qui, du reste, lui coûtait peu y étant parfaitement habituée. Au lieu donc de continuer à soulever des difficultés, elle se fit facile et en passa par tout ce que Jeanne voulut. Le 11 avril 1572, le contrat fut signé.

La reine de Navarre quitta Blois le 15 mai pour se rendre à Paris, où, comme on sait, elle s'occupait des préparatifs des noces, lorsque, le 4 juin, elle fut

[1] Voyez ce post-scriptum dans l'*Histoire de la maison de Bourbon* par Desormeaux, t. V, p. 461. Jeanne d'Albret expose les mêmes idées dans plusieurs autres lettres. Voyez *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. II, 2e partie, p. 169 ; *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret* publiées par cette Société, p. 339, 343, 350, 351 et suivantes.

atteinte d'une maladie qui l'enleva. On a dit qu'elle mourut empoisonnée ; l'Estoile et d'Aubigné n'en doutent pas; les autres écrivains se bornent à constater que ce fut un bruit général. [1] Sans doute ceux qui devaient ordonner la Saint-Barthélemy pouvaient très-bien se faire empoisonneurs, pour peu qu'ils y eussent intérêt; mais non-seulement Catherine et ses fils n'avaient aucun intérêt à empoisonner Jeanne d'Albret, mais tout devait les en détourner au contraire; car l'empoisonnement avéré éloignait de la cour les principaux huguenots, en tenait certainement éloigné le prince de Navarre, et ainsi avortaient des projets caressés depuis si longtemps et préparés avec tant de persistance. Mon Dieu, ne cherchons pas si loin les causes de cette mort prématurée; les fatigues, les angoisses, les douleurs morales ne suffisent-elles donc pas pour épuiser les forces et miner la vie d'une femme, surtout quand cette femme a dit elle-même : Je crains fort de tomber malade, car je ne suis guère bien, je ne sais si je le suis, car je ne me trouve point à mon aise.

Le roi de Navarre (tel est son titre maintenant) était arrivé à Chaunai en Poitou lorsqu'il reçut la triste nouvelle; il en fut atterré, la fièvre le prit et le tint au lit pendant plusieurs jours. Le 13 juin, il écrivait au baron d'Arros, lieutenant général de ses États souverains : « J'ai reçu en ce lieu la plus triste nouvelle qui m'eut su advenir en ce monde, qui est la perte de la

[1] D'Aubigné était un ardent huguenot très-disposé aux suppositions extrêmes, surtout aux pires, et l'Estoile un collectionneur de bruits souvent hasardés.

reine ma mère, que Dieu a appelé à soi ces jours passés, étant morte d'un mal de pleurésie, qui lui a duré cinq jours et quatre heures. Je ne vous saurais dire, Monsieur d'Arros, en quel deuil et angoisse je suis réduit, qui est si extrême que m'est bien mal aisé de le supporter. Toutefois je loue Dieu du tout [1]. » Le roi de Navarre confirme à d'Arros la charge de lieutenant général de Navarre et de Béarn, et lui recommande de tenir surtout la main à ce que les édits et ordonnances ecclésiastiques y soient gardés et observés inviolablement, « car, dit-il, la feue reine ma mère m'en a chargé particulièrement par son testament. »

Le roi de Navarre resta quelque temps encore à Chaunai. Reviendra-t-il sur ses pas ? poursuivra-t-il sa route ? La cour de France put craindre un moment d'échouer au port. Elle fit presser le prince par Coligny et par tous ceux qu'elle put croire capables d'influer sur ses résolutions. Enfin il se remit en route, et il arriva à Paris, le 20 juillet avec son cousin de Condé et avec toute sa suite, composée d'au moins huit cents gentilshommes [2].

Moins d'un mois après eut lieu le mariage et ses fêtes néfastes [3], dont les derniers échos allèrent se perdre dans le tumulte des égorgements. Sur cette nuit horrible de Saint-Barthélemy, un voile noir et passons vite.

[1] *Lettres missives*, t. VIII, p. 78.

[2] Marguerite de Valois, *Mémoires*. Édit. de la Société de l'Histoire de France, p. 25.

[3] Dans ce mariage tout fut surprise et perfidie. La cour de France trompa jusqu'au prêtre qui le célébra : elle supposa, tant elle avait hâte d'en finir, une dispense du pape qui n'existait pas.

II. — Captivité a la Cour de France.

A deux heures du matin, le 25 août 1572, le roi de Navarre et le prince de Condé furent réveillés par de nombreux archers de la garde qui, au nom du roi, leur intimèrent l'ordre de s'habiller et de les suivre, sans épée. Le roi les reçut ardent de colère et leur dit que tout ce qu'ils voyaient (leur montrant les cadavres des huguenots) était fait par son ordre, et qu'il ne voulait plus souffrir qu'une croyance dans son royaume; il leur commanda de quitter leur belle religion, sinon de se préparer à partager le sort de leurs compagnons. Le roi de Navarre, étonné, dit d'Aubigné, demanda qu'on laissât en paix leur conscience, ajoutant qu'en toute autre chose ils étaient prêts à obéir au roi. Condé parla, paraît-il, plus rudement. Enfin, selon Sully, les menaces du roi furent réitérées tant de fois que finalement les deux princes cédèrent à la force[1].

Dès ce moment le roi de Navarre disparaît à peu près dans l'obscurité d'un rôle passif, ou, s'il en sort, c'est qu'on le lui aura imposé; ainsi sa lettre aux Rochelais les engageant à se soumettre au gouvernement de Biron, ses lettres de soumission au Pape, ses lettres imposant aux Béarnais l'exercice du culte catholique, sa lettre aux provinces en faveur de Catherine de Médicis, sa présence au siège de la Rochelle, furent autant d'actes qu'il n'accomplit certainement

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, l. I, chap. IV, p. 19. — Sully, *Économies d'État*, cinquième chapitre préliminaire, p. 10.

qu'à contre-cœur. D'ailleurs toujours suspect, on le gardait à vue, on l'entourait d'espions.

Une vie passée ainsi en face de Catherine de Médicis, la ruse et la perfidie même, en face du roi violent et brutal, en face du duc d'Anjou, méchant et jaloux, ne pouvait être que bien pénible ; d'autant plus pénible que les Guise gagnaient chaque jour du crédit, au point que le duc d'Anjou partant pour la Pologne, recommanda à sa mère, si le roi venait à manquer, de faire tomber sur le duc de Lorraine la lieutenance générale du royaume qui devait naturellement revenir à d'Alençon, et sur le duc de Guise la charge de connétable, à laquelle devait naturellement prétendre le roi de Navarre.

Des trois fils de Catherine, celui qu'elle aimait le moins était certainement le duc d'Alençon. Il s'était montré l'ami de Coligny dont il avait pleuré la mort, il blâmait les rigueurs exercées contre les huguenots, et l'on ne pouvait lui pardonner tout cela. Or, les rapports de situation rapprochent vite les hommes. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se rapprochèrent, et Marguerite devint le trait d'union. Ni l'un ni l'autre ne pouvait se faire illusion sur les dispositions de la cour à son égard, et d'ailleurs des avis secrets leur venaient à chaque instant de se tenir sur leurs gardes.

Les huguenots, revenus de leur première stupeur, avaient repris les armes ; les deux princes complotèrent de s'échapper et d'aller se joindre à eux ; mais la mèche fut éventée par Marguerite elle-même, et ses protégés furent pendant quelque temps soumis à

une surveillance plus serrée. Cependant un beau jour la cour, résidant à Saint-Germain, eut avis que les huguenots, réunis aux catholiques mécontents, marchaient sur la ville pour enlever les princes. Il était minuit. En un instant l'épouvante courut tout le château, bien qu'on eut à sa disposition des forces considérables; et, sur les deux heures, ce fut un sauve qui peut général vers Paris. Le roi, déjà malade, fut emporté dans une litière; Catherine dans sa voiture emmena le duc d'Alençon et le roi de Navarre; tout le reste suivait dans le plus grand désordre, ceux-ci par un côté, ceux-là par un autre. « Nous trouvâmes à moitié chemin de Paris, a dit d'Aubigné, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, le chancelier de Birague, Morvilliers et Bellièvre, tous montés sur coursiers d'Italie ou grands chevaux d'Espagne, empoignant l'arçon des deux mains et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis [1]. »

Le roi se rendit à Vincennes où le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent traités en prisonniers, ainsi que les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Charles IX fit subir lui-même un interrogatoire aux deux princes : le duc d'Alençon, au dire de Mézeray, « avoua tout sans se soucier de mettre en peine ceux qu'il avait employés, l'autre n'embarrassa ni lui ni ses amis. » Deux gentilshommes, favoris de d'Alençon, qui avaient trempé dans le complot, la Mole et le comte Coconas, eurent la tête coupée. Quelques jours plus tard, les deux princes furent interrogés dans les

[1] D'Aubigné, t. II, l. II, chap. VI, p. 119. Voyez aussi Sully, *Écon*om, *d'État*, t. I, chap. VI, p. 14.

formes. Nous avons les réponses écrites du roi de Navarre dont Marguerite revendique la rédaction : «Le roi mon mari n'ayant lors personne de conseil auprès de lui, me commanda de dresser par écrit ce qu'il aurait à répondre, afin que, par ce qu'il dirait, il ne mit ni lui ni personne en peine. » Le prince raconte là toute sa vie en accusateur plutôt qu'en accusé.

Charles IX étant mort, Catherine alla jusqu'à Lyon à la rencontre de son successeur le duc d'Anjou, arrivant de Pologne. Elle emmena avec elle les deux princes dont les chaînes se relâchèrent quelque peu, et finirent même par devenir tolérables. Dès lors aussi le roi de Navarre sembla jusqu'à un certain point avoir pris son parti sur sa position, et nous le voyons entrer un peu plus dans les habitudes de la cour.

Il y avait alors à cette cour une dame d'honneur de Catherine, Charlotte de Semblançay, dame de Sauve, très-belle, paraît-il, mais encore plus coquette que belle, qui attirait à elle et accueillait volontiers de nombreux et brillants hommages. Elle était servie, c'est Marguerite qui nous l'a dit, par le duc d'Alençon et par le roi de Navarre. Marguerite nous dit aussi toutes les menées employées par Catherine et par Henri III pour faire de madame de Sauve un agent de discorde entre ses deux tenants, et aussi entre chacun d'eux et elle-même, jusqu'à ce qu'enfin les deux princes, également fatigués des tracasseries, des persécutions, des menaces même dont ils étaient journellement l'objet, prirent la résolution de se soustraire à cette situation humiliante autant que pénible. D'Alençon partit le premier.

Marguerite portait à son frère une très-vive affection ; désolée de son départ, elle en tomba malade, et elle accuse son mari de n'avoir pris ni une part assez grande à sa douleur, ni à sa santé un intérêt convenable, et de ne penser qu'à madame de Sauve[1].

Sur son propre compte, Marguerite est plus discrète ; et à la lecture de ses mémoires il ne tiendrait qu'à nous de croire qu'elle vivait à la cour en petite sainte. Malheureusement, il se trouve toujours près des princes des yeux ouverts pour voir et des bouches prêtes à divulguer. Disons même que le roi de Navarre parut alors à plusieurs ne pas s'inquiéter assez des désordres de sa femme.

Une lettre de lui complète le tableau de cette cour de France au temps où Catherine et Henri III y donnaient le ton : « La cour est le plus étrange que vous l'ayez jamais vue. Nous sommes presque tous les jours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaque de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape. Sévérac vous en dira les occasions. Le roi est aussi bien menacé que moi. Il m'aime beaucoup plus que jamais. Monsieur de Guise et monsieur de Mayenne ne bougent d'avec moi. Lavardin, votre frère, et Sainte-Colombe sont les chefs de mon conseil. Vous ne vîtes jamais comme je suis fort. En cette cour d'amis, je brave tout le monde. Toute la ligue que savez me veut mal à mort pour

[1] Sur toute cette affaire, voyez les *Mémoires* de Marguerite, p. 66, 67 ; les *Économies d'État* de Sully, t. I, chap. VI, p. 14, et chap. XV, p. 32 ; l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, t. II, l. II, chap. IV, p. 116 ; et chap. VI, p. 119 ; les *Mémoires* de madame de Mornay, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 74 et suiv.

l'amour de Monsieur (le duc d'Alençon devenu duc d'Anjou son frère devenant roi) et ont fait défendre à ma maîtresse de parler à moi, et ils la tiennent si de court qu'elle n'oserait m'avoir regardé. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants [1]. »

On a reproché au roi de Navarre d'avoir cédé aux habitudes dépravées de la cour des Valois. Je suis loin de prétendre que cette période de sa vie ait été exempte de tout blâme ; mais certainement elle mérite indulgence. Le roi de Navarre était un homme de vingt ans, né avec une constitution ardente qui rendait la nature complice de ses actes: il mourait à cette cour d'inaction et d'ennui ; il se livra avec passion au jeu, à la chasse ; que pouvait-il faire de mieux ? le jeu était le passe-temps ordinaire des grands seigneurs au milieu desquels il vivait et la chasse était alors réputée le plus noble exercice qu'il y eut au monde. Il ne résista pas à l'attraction des femmes ; que ceux qui n'ont jamais eu vingt ans le condamnent sans pitié, les autres l'absoudront bien volontiers, ou du moins lui accorderont le bénéfice de circonstances excessivement atténuantes.

D'ailleurs, si quelques années passées à la cour des Valois s'écoulèrent sans gloire pour le roi de Navarre, il s'y détacha du moins de son entourage par des qualités propres sur lesquelles les vices de cette cour n'eurent aucune prise, et deux circonstances surtout

[1] *Lettres missives*, t. I, p. 81 et suiv.

montrent bien que les contemporains eux-mêmes apprécièrent le caractère élevé qui le distinguait entre tous. Charles IX, qui fut le moins méprisable des fils de Catherine, se sentant près de sa fin, bien qu'ayant près de lui sa mère et son frère d'Alençon, pour lesquels il est vrai, il n'avait que peu de sympathie, fit appeler le roi de Navarre, et c'est à lui qu'il recommanda sa femme et sa fille. — Plus tard, Henri III ayant découvert, ou cru découvrir, comme il allait se faire sacrer à Reims, une conspiration contre sa personne, à qui dans cette occasion donna-t-il sa confiance ? au roi de Navarre qui lui servit, durant tout le voyage, de capitaine des gardes, et ne quitta pas la portière de sa voiture.

Et puis, ne jugeons pas les hommes d'une époque avec les idées d'une autre ; avec les temps, les idées changent, les sentiments se modifient, les actions sont jugées autrement. Ce qui est seul de tous les temps et de tous les lieux, ce sont ces grandes vertus naturelles à l'homme supérieur, le courage, la générosité, la franchise, et ces qualités, Henri IV en conserva la tradition à travers tous les milieux qu'il eut à traverser, ce qui n'est certes le fait que d'une âme vigoureusement trempée.

CHAPITRE IV

FEMMES ET MAITRESSES

I. — Marguerite de Valois.

Henri IV avait un cœur aimant, expansif et de grandes vertus domestiques; un mariage bien assorti eut fait de lui un excellent mari, il l'a dit lui-même. Celui qu'on lui fit faire et les circonstances qui l'entourèrent ne pouvaient qu'ouvrir la porte à de très-grands désordres.

Après la fuite de la cour de France de d'Alençon et du roi de Navarre, un traité était intervenu entre le roi et les huguenots; mais comme tous les traités de cette époque, celui de 1577, rencontra dans son exécution de grandes difficultés. Catherine de Médicis, sous prétexte de venir s'entendre à ce sujet avec le roi de Navarre, et aussi de lui ramener sa femme, que Henri III avait jusque-là retenue à la cour de France, arriva à Bordeaux avec Marguerite au mois d'août 1578. De là, les deux reines se rendirent à la Réole, avec leur suite ordinaire de dames et de filles d'honneur. De son côté le roi de Navarre vint les y recevoir, accompagné de six cents gentilshommes; tel était le

luxe de ces temps-là, et il n'échappa point à Marguerite que c'était là une très-belle escorte.

Ces deux femmes, dont la première ne vivait que pour les intrigues politiques, la seconde que pour la toilette, le bal, les galanteries, eurent bientôt transformé le pays. Les trois cours, comme dit Sully, celle de Catherine avec ses dames et ses demoiselles d'honneur, celle de Marguerite qui avait aussi les siennes, et celle du roi de Navarre, avec ses gentilshommes, se trouvèrent à quelque temps de là réunies dans la ville d'Auch, où devait avoir lieu une conférence, mais l'on s'y occupa très-peu d'affaires, car on n'y entendait plus parler que de dames et d'amour, tous les gentilshommes ne s'amusant qu'à rire, danser et courir la bague, « voire même le roi de Navarre, pendant que sa belle-mère l'amusait de belles paroles, semait des divisions entre lui, monsieur le prince (de Condé), monsieur de Turenne et autres des plus signalés du parti de la religion, et faisait des pratiques dans leurs villes [1]. »

Dans ce temps, la Réole, qui était l'une des villes de sûreté des huguenots, tomba entre les mains de Catherine. Son gouverneur, vieux gentilhomme défiguré par maintes blessures, dont l'une lui rendait même la parole difficile, se laissa prendre aux coquetteries d'une des plus jolies et des plus espiègles filles de la reine, et en devint éperdument amoureux. Les jeunes seigneurs, le roi de Navarre lui-même, ne firent faute de s'égayer sur son compte. Il en conçut un tel ressentiment qu'il se fit catholique et livra la place.

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. x, p. 23.

Cette nouvelle fut portée au roi de Navarre au milieu d'un bal. Il ne laissa paraître aucune émotion et s'éloigna sans bruit avec trois ou quatre de ses amis. Ceux-ci avertirent secrètement tous ceux de leur parti qu'ils purent rencontrer que, dans une heure, le roi serait à cheval hors des portes de la ville, que ceux qui l'aimaient et qui voulaient acquérir de l'honneur n'avaient qu'à venir l'y trouver. En rien de temps on fut devant Fleurance, dont on s'empara sans grande peine, les habitants n'étant nullement sur leurs gardes [1]. Le fait ayant été rapporté le matin à Catherine, alors qu'elle croyait son gendre tranquillement couché dans son lit, elle ne fit qu'en rire, la Réole lui paraissant un morceau plus friand que Fleurance.

Cependant Catherine ne perdait pas de vue ses projets qui étaient de détacher le roi de Navarre du parti huguenot et de l'emmener à la cour de France, et aussi d'obtenir avant le terme convenu, la remise des places de sûreté tenues par les huguenots. Mais en tout cela elle eut peu de succès. La seule chose à quoi elle réussit admirablement, c'est à semer partout des divisions et à brouiller tout le monde [2].

Le roi de Navarre reçut magnifiquement les deux reines à Nérac; et là encore, les affaires cédèrent souvent le pas aux plaisirs. Catherine y provoqua de nouvelles conférences; mais le roi de Navarre refusa

[1] Cependant un gentilhomme y fut tué, ce qui fit dire au roi de Navare : « La meilleure place m'est trop chère du sang d'un de mes amis : » *Lettres missiv.*, t. I, p. 202.

[2] Sully, *Économ. d'État*, t. I, chap. x, p. 23. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, l. IV, chap. II, p. 334, 335.

de rien décider sans l'avis et le concours des Églises. Les Églises envoyèrent donc leurs députés à Nérac, et des conférences s'ouvrirent en février 1579. Pendant qu'elles se tenaient, les surprises de villes allèrent leur train ; puis, que d'intrigues s'agitèrent ! Catherine lança toutes ses filles d'honneur à la conquête des députés ; mais d'autre part Marguerite s'empara tellement du vieux chancelier de France, Pibrac, soit par ses filles d'honneur à elle, soit par ses propres séductions, que le pauvre homme n'agît plus que selon ses vues, en sorte qu'il fut accordé aux huguenots beaucoup plus que n'aurait souhaité la reine-mère. Le roi de Navarre écrivait le 6 mars : « Il a plu à Dieu de donner si bon succès à notre conférence que nous sommes tombés d'accord de toutes choses. »

Pendant le séjour de Catherine en Gascogne, le roi de Navarre se montra sensible aux charmes d'une de ses filles d'honneur, de la belle et intéressante Dayelle, jeune grecque dont la grâce et l'esprit sont attestés par tous les contemporains ; mais le départ de Catherine mit fin à cet amour passager.

Le roi et la reine de Navarre se fixèrent alors à Pau ; et là, le roi commença à rechercher, pour parler comme Marguerite, Mlle de Rebours, laquelle, au dire de la reine, était une fille malicieuse, qui lui faisait tous les plus mauvais offices auprès de son mari [1]. Mais Dieu eut pitié de mes larmes, ajoute-t-elle, et nous fit quitter ce petit Genève de Pau, où, de bonne fortune pour moi, Rebours demeura malade,

[1] Marguerite, *Mémoires*, p. 162,

« laquelle le roi mon mari perdant des yeux perdit aussi d'affection et commença à s'embarquer avec Fosseuse qui était plus belle et pour lors toute enfant et toute bonne. »

Du reste, si la reine de Navarre eut parfois quelques contrariétés en Gascogne, il ne paraît pas qu'elle les ait senties bien vivement, au moins il est de fait qu'elle y passait sa vie assez allègrement.

Elle et son mari faisaient généralement, dit-elle, leur séjour à Nérac, où leur cour était si belle qu'ils n'enviaient point celle de France, « y ayant la princesse de Navarre, sœur du roi, moi avec bon nombre de dames et de filles, et le roi mon mari étant suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie vus en France, et n'y avait rien à regretter en eux, sinon qu'ils étaient huguenots; mais de cette diversité de religion il ne s'en oyait point parler. » Le roi et sa sœur allaient au prêche, et Marguerite et sa suite à la messe. Puis en sortant on se réunissait, et on allait se promener dans un très-beau jardin, ou bien au parc dont les allées, de trois mille pas de long, côtoyaient la rivière. « Le reste de la journée se passait en toutes sortes d'honnêtes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'après-dînée et le soir. Durant tout ce temps, ajoute Marguerite, le roi servait Fosseuse [1]. » Sully et d'Aubigné sont parfaitement d'accord avec la reine de Navarre sur les doux passe-temps et les faciles relations de cette cour de Nérac : » On n'y parlait

[1] Marguerite, *Mémoires*, p. 163, 164.

que d'amour et de plaisirs, dit Sully, qui avait une maîtresse « comme les autres. » D'Aubigné, plus caustique, dit à son tour : « La reine de Navarre eut bientôt dérouillé les esprits et fait rouiller les armes; elle apprit au roi son mari qu'un cavalier était sans âme quand il était sans amour, et l'exercice qu'elle en faisait n'était nullement caché. Ce prince, tendre de ce côté, eut bientôt appris à caresser les serviteurs de sa femme, elle à caresser les maîtresses du roi son mari [1]. »

Cependant, ce facile et joyeux train de vie fut interrompu, en 1580, par une guerre que les historiens ont appelée la guerre des amoureux; mais cette guerre ayant été terminée assez promptement, Nérac reprit son ancienne physionomie et redevint, selon l'expression de Sully, le Paris et les délices de la cour huguenote.

Dans ce temps, Fosseuse, qui aimait extrêmement le roi, dit encore Marguerite, « et qui toutefois ne lui avait permis jusqu'alors que les privautés que l'honnêteté peut comporter, s'abandonna tellement à le contenter en tout ce qu'il voulait d'elle, que le malheur voulut qu'elle devint grosse. Alors, continue la reine, elle changea totalement de façon d'être, et au lieu de me rendre mille bons offices auprès du roi comme précédemment, elle ne m'en rendit plus que de mauvais. » Cependant, comme tout le monde, non-seulement à la cour, mais dans tout le pays, s'entretenait

[1] Sully, *Économ. d'État*, t. I, chap. x, p. 24 — D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, l. IV, chap. v, p. 344.

de cette grossesse, Marguerite résolut d'en parler à Fosseuse elle-même, la priant de croire qu'elle lui ferait office de mère. Loin d'accueillir cette gracieuseté, Fosseuse nia sa grossesse, répondit avec colère, et alla tout conter au roi qui, de son côté, se courrouça fort contre sa femme. Mais le temps marcha; et un matin, au point du jour, Fosseuse, couchée dans la chambre des filles, envoya chercher le médecin de la cour et le pria d'aller avertir le roi. « Nous étions couchés en une même chambre, dit Marguerite, et lorsque le médecin dit la nouvelle au roi, il se trouva fort en peine. Il résolut enfin de m'avouer tout, sachant bien qu'il me trouverait toujours prête à le servir en ce qui lui plairait. Il ouvre mon rideau et me dit : « Ma mie, je vous ai célé une « chose qu'il faut que je vous avoue. Je vous prie de « m'en excuser et de ne vous point souvenir de tout « ce que je vous ai dit à ce sujet; mais obligez-moi « tant de vous lever tout à cette heure, et aller « secourir Fosseuse, qui est fort malade. Vous savez « combien je l'aime : je vous prie, obligez-moi en « cela. » Marguerite répondit à son mari qu'elle l'honorait trop pour s'offenser de chose qui vînt de lui, qu'elle y allait, et qu'elle y ferait comme si c'était sa fille; que cependant il s'en allât de son côté à la chasse et emmenât tout le monde. Marguerite fit promptement ôter Fosseuse de la chambre des filles et la mit dans une pièce écartée avec le médecin et des femmes pour la servir. Dieu voulut, ajoute la reine, qu'elle ne fit qu'une fille qui, encore, était morte [1]. — Tout cela peint bien cette cour de Nérac.

[1] Marguerite, *Mémoires*, p. 174, 177 et suivantes.

Peu de temps après, la reine de Navarre fut invitée par la reine sa mère et par le roi son frère à venir à la cour de France, et elle quitta Nérac en emmenant Fosseuse avec elle. Son mari l'accompagna jusqu'en Saintonge, où Catherine vint la recevoir. C'était dans la première moitié de 1582.

Marguerite, pour qui l'intrigue et la galanterie étaient des besoins, ne se contint pas plus à la cour de France que partout ailleurs, et pendant les dix-huit mois qu'elle y passa, inspirer et partager des passions désordonnées, dénigrer le roi et sa cour, aiguiser surtout sa langue sur les mignons, furent ses passe-temps ordinaires. Les mignons dévoilèrent à Henri III les intrigues de sa sœur, et même l'existence d'un enfant qu'elle venait de mettre au monde. Le roi ayant écrit tout cela au duc de Joyeuse, alors à Rome, Marguerite fit assassiner sur la route le gentilhomme porteur de la lettre. Oh alors, Henri III entra dans une fureur noire; les altercations les plus violentes s'ensuivirent entre le frère et la sœur, et enfin Marguerite fut chassée de Paris ignominieusement [1]. Le roi de Navarre informé de tout, refusa longtemps de reprendre sa femme; mais enfin, de guerre lasse, il lui ouvrit sa maison de Nérac, et elle y rentra à la fin de mars 1584.

Cette malheureuse femme, qui aurait dû s'ensevelir dans l'ombre, ne tarda pas à s'émanciper de nouveau. Sous le prétexte ridicule qu'on se proposait de l'en-

[1] Busbec, *Epistolæ ad Rodulphum II*, épist. 22, 23, 29. Voyez aussi *Lettres missives*, t. I, p. 571 note.

lever et de l'emmener prisonnière à Pau, elle forma une petite armée, infanterie et cavalerie, et alla, escortée de Mme de Duras, dont le mari mendiait pour elle des secours en Espagne, se jeter dans Agen, qui était une ville de son apanage. Matignon, lieutenant général en Guienne, reçut de Henri III l'ordre de marcher contre sa sœur. Il attaqua la ville avec une telle célérité, au dire de Brantôme, que tout ce que put faire la pauvre reine fut de monter en croupe derrière un gentilhomme, et Madame de Duras derrière un autre, « et de se sauver de vitesse, et de faire douze grandes lieues d'une traite, et le lendemain autant, et se retirer dans la plus forte forteresse de la France, qui est Carlat [1]. » Le gentilhomme qui emportait ainsi au galop la reine de Navarre, était le frère même du gouverneur de Carlat, nommé Lignerac.

Brantôme dit encore que la reine de Navarre, alors qu'elle se croyait en sûreté à Carlat, fut, grâce aux menées du roi son frère, vendue par ceux du pays et de la place, qu'elle en sortit, et que, comme elle se sauvait, elle tomba prisonnière entre les mains du marquis de Canillac, gouverneur d'Auvergne, qui la renferma dans le château d'Usson. Mais il paraîtrait que les choses n'allèrent pas tout à fait ainsi ; et que Lignerac, mécontent de la reine et craignant qu'elle ne se saisît du château, la chassa, retenant quelques bijoux en paiement de dix mille livres qu'il prétendait avoir dépensés pour elle.

De Carlat Marguerite se dirigeait sur Millefleur,

[1] Brantôme, t. VIII, p. 70.

(d'autres disent Yvoy, qui appartenait à Catherine sa mère) avec un certain Aubiac, son favori du moment, et une femme, d'abord à pied, puis sur un cheval de bât, et enfin dans une charrette à bœufs, lorsque, arrivée à un village nommé Colombe, un gentilhomme, lieutenant dans Usson, lui offrit le château et l'y conduisit. Mais à peine y fut-elle entrée que Canillac gouverneur de l'Auvergne se fit ouvrir la porte, mit Aubiac entre les mains d'un prévôt, et constitua la reine prisonnière [1]. Et, toutefois, bientôt subjugué lui-même par Marguerite, Canillac devint son captif: ce fut elle qui commanda et lui qui obéit.

Si l'on admettait tout ce qui a été dit sur le séjour de la reine de Navarre à Usson, il faudrait croire qu'elle s'y prostitua sans choix et sans mesure; ce qu'il y a de trop certain, c'est qu'à ne prendre que les faits avérés, il en reste hélas ! plus qu'il n'en faut pour la vouer au mépris de tout cœur honnête. Elle eut deux enfants à Usson, l'un attribué à Aubiac, l'autre à Chanvallon, qui déjà, paraît-il, l'avait rendue mère à Paris. C'est chose triste à penser qu'une femme douée par la nature de tous les avantages, beauté, grâce, esprit, bonté, ait pu être amenée, par une éducation détestable et par la pernicieuse influence d'un entourage malsain, à un tel degré d'abjection.

II. — Diane d'Andoins et Gabrielle d'Estrées.

Mon intention n'est point de passer en revue toutes les maîtresses de Henri IV, il y aurait trop à faire;

[1] Manusc. de Mesme 7140.

mais quelques-unes tiennent une très-grande place dans sa vie, et méritent aussi une place dans son histoire. Ainsi Diane d'Andoins et Gabrielle d'Estrées sont de ces maîtresses qu'on peut avouer hautement et à qui on peut se donner sans réserve quand on est le mari de Marguerite.

Diane d'Andoins. — Sans attendre la dernière algarade de sa femme, le roi de Navarre avait déjà noué des relations avec Diane d'Andoins dite la belle Corisande, veuve du comte de Gramont, comte de Guiche. La plus ancienne notion que nous ayons sur ces relations, nous vient de Sully qui dit, sous l'an 1583 : « Le roi de Navarre était lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la comtesse de Guichen [1]. » La première lettre que nous connaissions du roi à la belle comtesse est de 1585; mais il est facile d'y voir qu'elle s'adresse à une femme avec laquelle on est déjà dans une complète familiarité. Quoi qu'il en soit du temps où cette passion prit naissance, toujours est-il que la comtesse de Gramont avait alors plus de trente ans, qui, en 1583, était l'âge du roi de Navarre; c'est-à-dire qu'elle était arrivée à cette époque de la vie où une femme, belle encore, peut exercer sur un homme ardent une fascination irrésistible, mais où elle touche, hélas ! aux jours qui bientôt ne seront plus ceux de la jeunesse. Notons, du reste, au grand avantage de la comtesse de Gramont, que la médisance ne s'exerça jamais sur elle, que les éloges au contraire lui ont été

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. XVIII, p. 39. D'Aubigné ferait remonter cet amour à l'an 1581, *Histoire universelle*, t. II, l. V, chap. II, p. 410 ; mais en 1581 le roi de Navarre était absorbé par Fosseuse. Voyez les mémoires de Marguerite, p. 174 et suiv.

prodigués, honneur que peu de maîtresses de roi ont mérité de partager avec elle. C'est que le cœur seul fut son mobile. On a même dit qu'elle allait jusqu'à lever pour son royal amant des troupes à ses frais. Il est certain, du moins, qu'elle seconda souvent Catherine de Bourbon, préposée par son frère au gouvernement de ses états souverains, et que ces deux femmes, quoique de religion différente, car la comtesse était catholique, s'employèrent énergiquement à faciliter au roi de Navarre la résistance et souvent le succès.

Aussi n'est-il guère de lettres du roi à sa maîtresse où, aux propos d'amour ne soient mêlés des récits de guerre ou des détails d'affaires. Par exemple, il lui dit : « Il y a un homme qui vient de l'armée étrangère à Casteljaloux, qui arrivera ce matin. Je vous porterai toutes nouvelles et le pouvoir de faire vider les forts. Dimanche il se fit près Moneurt une jolie charge qui est certes digne d'être sue. » Il raconte la charge, et il termine sa lettre en ces termes: « Je fais anuit force dépêches. Demain à midi elles partiront, et moi aussi pour vous aller manger les mains. » Une autre fois le roi de Navarre écrit : « Que vous me faites plaisir d'aller à Pau ! Ah ! ma chère maîtresse, combien achèterais-je m'y trouver ! Un tel contentement est hors de prix. Je vous envoie les copies des lettres que la reine d'Angleterre écrivit au roi et reine sa mère sur la paix de la ligue. Vous y verrez un brave langage et un plaisant style[1]. »

[1] Style qui plaît. *Lettres missives*, t. II, p. 155, 227.

La comtesse de Gramont avait cependant un grain de bizarrerie dans l'esprit. Le roi de Navarre le lui reproche dans une lettre tout amicale : « Votre dernière dépêche me rapporta la diligence d'écrire que j'avais perdue. Je lis tous les soirs votre lettre. Si je l'aime, que dois-je faire celle d'où elle vient... Dites la vérité que vous faisait Castille devant que vous lui voulussiez mal ? Ah ! mon âme, vous êtes à moi. Faites, pour Dieu, ce que votre lettre porte ! Serait-il bien possible qu'avec un si doux couteau j'aie coupé le filet de vos bizarreries ? Je le veux croire. Bonsoir, mon cœur ; je m'en vais dormir, mon âme plus légère de soins que je n'ai fait depuis vingt jours. Je baise mes beaux yeux par millions de fois [1]. Ces bizarreries de la comtesse de Gramont étaient connues du reste ; on l'avait vue aller à la messe accompagnée d'un mercure, d'un bouffon, d'un more, d'un laquais d'un singe et d'un barbet. Elle aimait, paraît-il, à s'entourer de toutes sortes d'animaux : le roi lui écrivait un jour : « J'ai deux petits sangliers privés, et deux faons de biche ; mandez-moi si les voulez [2]. »

Cependant tout prend fin et nous voyons, par une lettre de 1587, que déjà, des deux côtés peut-être, les ardeurs n'étaient plus les mêmes : « Plus je vais en avant, disait le roi, et plus il semble que vous tâchiez à me faire sentir combien peu je suis non-seulement en votre bonne grâce, mais encore en votre mémoire. » Il reproche à la comtesse de ne pas lui écrire. Toutefois nous avons encore des lettres

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 395, 396.
[2] *Lettres missives*, t. II, p. 319.

comme celle-ci, composée évidemment dans un de ces moments d'angoisses où l'on sent le besoin de rencontrer un cœur compatissant: « Dieu sait quel regret ce m'est de partir d'ici sans vous aller baiser les mains... Le diable est déchaîné. Je suis à plaindre, et est merveille que je ne succombe sous le faix. Si je n'étais huguenot, je me ferais turc. Ha ! les violentes épreuves par où l'on sonde ma cervelle ! Je ne puis faillir d'être bientôt ou fou ou habile homme[1]. C'est un mal bien douloureux que le domestique ! Toutes les gehennes que peut recevoir un esprit sont sans cesse exercées sur le mien. Je dis toutes ensemble. Plaignez-moi, mon âme, et n'y portez point votre espèce de tourment; c'est celui que j'appréhende le plus... Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer la résolution que j'ai d'être éternellement à vous... Mon tout, aimez-moi; votre bonne grâce est l'appui de mon esprit au choc des afflictions. Ne me refusez ce soutien. Bonsoir, mon âme, je te baise les pieds un million de fois [2]. »

Cependant les cartes ne tardèrent pas à se brouiller tout à fait. Le roi de Navarre désirait fort marier au roi d'Écosse sa sœur Catherine, dont le cœur était au comte de Soissons, son cousin. Il écrit à la comtesse de Gramont : « Le roi d'Écosse me presse plus que jamais du mariage. Il s'offre de me venir servir avec six mille hommes à ses dépens. Il s'en va infailliblement roi d'Angleterre. Préparez ma sœur de loin à lui vouloir du bien. Je ne lui en écris point. Ne lui en

[1] La lettre est du 8 mars 1588. Elle est écrite de Nérac, à minuit.
[2] *Lettres missives*, t. II, p. 342, 343.

parlez que comme discourant; qu'il est temps de la marier et qu'il n'y a parti que celui-là, car de nos parents c'est pitié. » Au lieu de détourner Catherine du comte de Soissons, la comtesse de Gramont fit tout le contraire. Y eut-il quelque autre motif de mécontentement pour le roi ? Je ne sais : mais une couple d'années plus tard, il écrivait à la comtesse : « Madame, j'avais donné charge à Lareine de parler à vous touchant ce qu'à mon grand regret était passé entre ma sœur et moi. Tant s'en faut qu'il vous ait trouvée capable de me croire, que tous vos discours ne tendaient qu'à me blâmer, et fomenter ma sœur en ce qu'elle ne doit pas. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne dirai que ce mot : que toutes personnes qui voudront brouiller ma sœur avec moi, je ne leur pardonnerai jamais [1]. »

Du reste, Henri IV ne cessa point de montrer à son ancienne maîtresse des égards et un intérêt dont elle lui avait sans doute donné le droit de s'affranchir, et il y eut certainement de la grandeur d'âme dans cette conduite; chez les cœurs élevés seulement l'affection survit à l'amour éteint.

Gabrielle d'Estrées. — Henri IV avait adressé ses vœux à Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, veuve du comte de la Roche-Guyon, dont il n'obtint jamais rien, mais qu'il aima longtemps et qu'il considéra toute sa vie, et aussi à Marie de Beauviliers, religieuse, puis abbesse de Montmartre, qui n'eut pas les mêmes rigueurs, lorsqu'il vit pour la première

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 491 ; t. III, p. 362.

fois Gabrielle d'Estrées. — Sur les premières relations de Henri IV et de mademoiselle d'Estrées je ne répéterai point toutes les anecdotes, plus ou moins controuvées, racontées par des contemporains ou même par des contemporaines : cependant je ne puis omettre de dire qu'avant de recevoir les hommages du roi, la belle Gabrielle avait reçu et, paraît-il, accueilli ceux du duc de Bellegarde.

C'est en novembre 1590 que Henri IV, alors âgé de trente-sept ans, eut occasion de voir la jeune et belle Gabrielle, chez son père, Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, lieutenant général de Picardie. Au mois de février suivant, on trouve cette demoiselle accompagnée de sa tante, madame de Sourdis, devant Chartres, assiégé par le roi, où elle devient l'objet de fêtes brillantes.

Dans cette année 1591, sans doute pour soustraire mademoiselle d'Estrées à l'autorité paternelle et lui créer des libertés plus grande, on lui fit épouser pour la forme, car le mariage n'exista jamais que sur le papier, un sieur Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, mariage qu'on fit casser en 1594, sous prétexte d'impuissance du mari, bien que d'une première femme il eut eu onze enfants, d'autres disent quatorze. Dès lors la favorite fit l'ornement de la cour, sous le simple titre de madame Gabrielle [1] et bientô après sous celui de marquise de Monceau, qu'elle changea plus tard pour celui de duchesse de Beaufort.

[1] Elle est nommée cependant plusieurs fois par Sully *madam de Liancourt*, notamment t. I, chap. LVIII, p. 190, et chap. LXIII p. 307 et 309.

Naturellement douce et bonne, jamais Gabrielle d'Estrées ne fut accessible à ces intrigues de cour qui si souvent naissent et s'abritent autour des maîtresses de roi. L'écrivain le plus caustique du temps a dit qu'elle usa très-modestement du pouvoir qu'elle avait sur le roi, ajoutant : « C'est une merveille comment cette femme, de laquelle l'extrême beauté ne sentait rien de lascif, a pu vivre plutôt en reine qu'en concubine tant d'années, et avec si peu d'ennemis[1]. » Henri IV l'appelait son *bel ange* et ce doux nom la peignait parfaitement.

Le roi lui écrivait en 1593 : « Mon bel ange, si à toutes heures m'était permis de vous importuner de la mémoire de votre sujet, je crois que la fin de chaque lettre serait le commencement d'une autre. » Dès lors, en effet, les lettres se succèdent à peu près sans interruption. Celle-là est du 4 février, et le 9 : « Mon bel ange, vous saurez tous les jours de mes nouvelles ; que je sache des vôtres, particulièrement de votre santé. Je ne partis jamais d'avec vous plus triste et plus constant. » le 10 : « Je ne sais de quel charme vous avez usé, mais je ne supportais point les autres absences avec tant d'impatience que celle-ci. Il me semble qu'il y a déjà un siècle que je suis éloigné de vous. » Il a attendu un jour, puis un second sans nouvelles de ses belles amours, et il n'en peut voir de raison que la paresse de ses laquais ; « car de vous en attribuer la coulpe, jà n'advienne, mon bel ange ; j'ai trop de certitude de votre affection, qui m'est certes bien due, car jamais mon amour ne fut plus grande ni

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, l. V, chap. III, p. 462.

ma passion plus violente.» On n'en finirait pas si l'on voulait noter toutes les lettres charmantes du roi à sa maîtresse dans ces premières années de leur amour.

Cependant quelques nuages traversèrent ce ciel si pur. Nous l'avons dit, avant de frapper le roi au cœur, Mlle d'Estrées n'avait pas repoussé les hommages du duc de Bellegarde. Or un premier amour ne s'efface pas aisément, et il est difficile de cacher à l'œil intéressé toute trace accusatrice. « Il n'y a rien, écrivait un jour le roi, qui me continue plus mes soupçons, ni qui me les puisse plus augmenter, que la façon dont vous procédez en mon endroit. Puisqu'il vous plaît me commander de les bannir du tout (*entièrement*), je le veux ; mais vous ne trouverez mauvais qu'à cœur ouvert je vous en dise les moyens, puisque quelques attaques que je vous aie données assez découvertement, vous avez fait semblant de ne les point entendre. Je protesterai pour commencement, devant vous, ma chère maîtresse, que ce que j'alléguerai les offenses que j'ai reçues n'est pour en avoir nul reste d'aigreur dans l'âme, me sentant trop satisfait de la peine qu'avez prise de m'en contenter, mais seulement pour vous montrer mes justes occasions de soupçon. Vous savez combien j'arrivai offensé en votre présence du voyage de mon compétiteur. La force que vos yeux eurent sur moi vous sauva la moitié de mes plaintes ; vous me satisfîtes de bouche, non de cœur comme il y parut ; mais si j'eusse su ce que j'ai appris depuis dudit voyage, je ne vous eusse vue et eusse rompu tout à plat. Je brûlerais plutôt ma main qu'elle l'écrivit, et couperais plutôt ma langue

qu'elle le dit jamais qu'à vous. Depuis vous avoir vue, vous savez ce que m'avez fait. Tout rassemblé, jugez, si je ne vous en vois point bannir la cause, ce que je dois espérer. Que me pouvez-vous promettre que ce que vous aviez fait ? Quelle foi me pouvez-vous jurer que celle que vous avez faussée deux fois ? Il faut donc des effets... Résolvez-vous donc, ma maîtresse, de n'avoir qu'un serviteur. » Puis le roi semble s'excuser de quelque peccadille : « Si j'ai commis quelque indiscrétion, dit-il, quelle folie ne fait commettre la jalousie ! Prenez-vous-en donc à vous. Jamais maîtresse ne m'en avait donné. » A ces paroles, qui semblent craindre d'offenser, on sent bien qu'on n'a rien à appréhender pour la pauvre femme. Aussi voyez comme finit la lettre : « J'ai telle envie de vous voir, que je voudrais, pour l'abréviation de quatre ans de mon âge, le pouvoir faire aussitôt que cette lettre que je finis par vous baiser un million de fois les mains. »

Dès lors, en effet, nous n'avons que des lettres où l'on peut dire que le cœur déborde, où de chaque ligne, de chaque mot, ressort l'expression d'un bonheur partagé : « Mes chères amours, il faut dire vrai, nous nous aimons bien ; certes pour femme il n'en est point de pareille à vous, pour homme nul ne m'égale à savoir bien aimer ; ma passion est toute telle que quand je commençai à vous aimer (*elle durait depuis sept ans*) ; mon désir de vous revoir encore plus violent que alors ; bref je vous chéris, adore et honore miraculeusement. »

Ce temps fut un beau temps pour Gabrielle, le plus beau qu'il lui fût raisonnablement permis d'espérer :

elle était la plus aimée, la plus fêtée, la plus honorée des femmes de la cour; sur elle se concentraient tous les hommages, toutes les admirations. Un récit de l'Estoile montre bien à quel degré de prépondérance était arrivée en 1598 la duchesse de Beaufort : à la suite d'un feu de Saint-Jean allumé par le roi en place de Grève, une collation magnifique lui fut offerte à l'hôtel de ville. Là figura naturellement la duchesse de Beaufort « assise dans une chaise, à laquelle madame de Guise, avec de grandes révérences, présentait les plats. Elle, d'une main prenait ce qu'elle trouvait plus à son goût, et baillait son autre main à baiser au roi qui était près d'elle [1]. « Mme de Guise pour humble servante ! Une seule chose manquait à la duchesse, le titre de reine de France. Henri IV voulut le lui donner. Mais il comprit que ses désirs ne pouvaient se réaliser.

Huit ans se passèrent ainsi et ce furent huit années de bonheur pour tous les deux. Une catastrophe y mit fin : Gabrielle venait de quitter le roi à Melun pleine de vie et portant dans son sein un nouvel enfant; le roi rentrait à Fontainebleau, la duchesse s'acheminait vers Paris. A peine arrivée à la ville et descendue à l'hôtel de Zamet, elle y tomba malade et mourut bientôt après, peut-être empoisonnée. A cette terrible nouvelle le roi fut atterré : « Les regrets et les plaintes, écrivit-il à sa sœur, m'accompagneront jusques au tombeau; la racine de mon amour est morte, elle ne rejettera plus [2]. »

[1] L'Estoile, journal inédit publié par M. Halphen, p. 14. *Assise dans une chaise* ; quel honneur !

[2] *Lettres missives*, t. V, p. 111.

III. — Henriette d'Entragues et Marie de Médicis.

Henri IV touchait à sa quarante-sixième année; il fut vivement sollicité, soit par les grands corps de l'État, soit par ses amis dévoués, de contracter un mariage honorable afin de se donner des héritiers légitimes. Mais d'un autre côté des gens de son entourage, qui, nous dit Sully, ne s'entretenaient en quelque crédit près de lui qu'en le servant dans ses plaisirs et ses voluptés, en l'amusant par leurs contes pour rire, ou « en jetant des exclamations sur tout ce qu'il disait, » le lancèrent dans une autre voie; « ils lui louèrent tellement les beautés, gentil esprit, cajoleries et bons mots de Mlle d'Entragues, qu'ils lui firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir et enfin de l'aimer. » Jour néfaste que celui où ce grand roi se laissa conduire par des étourdis dans cette misérable famille d'Entragues, laquelle pesa si tristement sur tout le reste de sa vie.

L'histoire a dit comment l'aveugle passion du roi fut exploitée par cette famille; elle a dit les cent mille écus payés pour les complaisances de la fille, elle a dit la feinte sévérité du père ne pouvant être désarmé que par une promesse de mariage; elle a montré chacun jouant son rôle avec une habileté consommée. Hé bien, tout ce que l'histoire a dit se retrouve dans les lettres du roi. La première que nous connaissions est datée du 6 octobre 1599. Elle n'articule rien positivement, mais elle fait tout entendre : « Mes chères amours, vous me commandez de surmonter, si je vous aime, toutes les difficultés que l'on pourra

apporter à notre contentement. J'ai assez montré la force de mon amour aux propositions que j'ai faites pour que du côté des vôtres ils n'y apportent plus de difficultés. Ce que j'ai dit devant vous je n'y manquerai point, mais rien de plus [1].

Cependant la raison d'État se fit entendre et un mariage avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane, fut arrêté vers la fin de l'année 1599. Des lettres furent échangées entre le roi et sa fiancée le 24 mai et le 25 juin 1600, le 24 juillet Henri IV écrivait à Marie : « Comme vous désirez la conservation de ma santé, j'en fais ainsi de vous, et vous recommande aussi la vôtre, afin que, à votre arrivée, nous puissions faire un bel enfant, qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis. » Et comprenant qu'il brusquait un peu les convenances, le roi ajoutait : « Je commence à vous écrire librement, usez-en de même, car nous sommes liés d'un lien que rien que la mort ne peut séparer [2]. » Le mariage fut conclu par procuration, à Florence, le 5 octobre 1600.

Pendant que ce mariage se négociait, il y eut évidemment un temps de brouille entre le roi et les d'Entragues déçus ; nous en avons la preuve dans cette lettre : « Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçu de moi eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eût point été accompagnée de mauvais naturel comme la vôtre. Je vous prie de me renvoyer la promesse que savez [3] ; et ne me donnez point la peine de la ravoir par une

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 172.
[2] *Lettres missives*, t. V, p. 256.
[3] La promesse de mariage conditionnelle du 1er octobre 1599.

autre voie. Renvoyez-moi aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le sujet de cette lettre, de laquelle je veux avoir réponse annuit [1]. » Mais il est évident aussi que cette brouille ne fut que passagère, car le 11 octobre, six jours après la conclusion du mariage à Florence, le roi écrivait à sa maîtresse qu'il espère la voir le dimanche suivant ; il lui écrivait encore le même jour qu'il vient de recevoir d'elle une lettre qu'il a baisée mille fois et qu'il la trouve elle-même *fort à dire;* ce qui du reste n'empêchait pas Henri IV d'écrire à sa femme le 22 du même mois deux lettres d'amour, d'en écrire une le 2 novembre, une encore le 21 à l'arrivée de la reine à Marseille, puis le 24, le 27, le 29, puis le 6 et le 7 décembre.

Enfin les époux étaient réunis à Lyon à la fin de ce mois ; et les commencements de cette union paraissent avoir été heureux. Le 27 janvier 1601 le roi dit à sa femme qu'il ne veut jamais être gouverné que par elle ; le 13 mars il lui écrit : « Pour certain je serai dimanche à Saint-Germain ; voilà la meilleure nouvelle que je vous puisse mander, après celle que je vous aime plus que chose au monde. Bonsoir, mon cœur, je te baise cent mille fois. » Le 7 septembre il lui écrit de Calais : « Je me porte bien, Dieu merci, si triste de ne vous avoir point avec moi, que si vous me voyiez, vous en auriez du contentement. Bonsoir, mon cœur, je serai à vous devant qu'accouchiez [2]. » La reine accoucha du dauphin le 27 septembre.

Mais le 6 octobre, neuf jours après l'accouchement,

[1] Aujourd'hui. *Lettres missives*, t. V, p. 224.
[2] *Lettres missives*, t. V, p. 372, 394, 465.

Henri IV disait à sa maîtresse, devenue marquise de Verneuil : « Ma femme se porte très-bien et mon fils, Dieu merci. Pour moi j'ai fort bien dormi et suis exempt de toute douleur fors de celle d'être absent de vous; qui, bien qu'elle me soit griève, est modérée par l'espérance de vous revoir bientôt. » Le 15 il lui disait : « Ne vous embarquez au jubilé ; je vous voirai demain au soir, s'il plaît à Dieu, et vous chérirai comme ce que j'aime le plus au monde; je dis mille fois plus que moi-même [1].»

Le roi s'était bercé de cette idée que sa femme et sa maîtresse s'entendraient parfaitement ; il avait vu autrefois pareil effet se produire entre la tolérante Marguerite et la douce Fosseuse. Mais Marie de Médicis n'était pas une Marguerite ni la marquise de Verneuil une Fosseuse. La reine se montra moins accommodante que son mari ne l'avait espéré, et la marqnise ne consentit jamais à faire trève à ses sarcasmes contre la reine; en sorte que des efforts du roi pour établir un bon accord entre ces deux femmes, il arriva qu'il se les aliéna toutes les deux. Aussi sommes-nous sans lettres à l'une et à l'autre durant tout le mois de décembre 1601, toute l'année 1602, toute l'année 1603 et les trois premiers mois de 1604, et quand recommencent les épîtres, elles ne nous montrent autre chose que ce malheureux roi ballotté de l'une à l'autre de ces deux femmes et ne pouvant plus se reposer près d'aucune avec cette confiance et cet abandon qui font le charme des liaisons intimes.

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 484, 496.

Il faut l'entendre lui-même exhaler ses chagrins : « Mon ami, écrit-il à Sully, je vis hier au soir Madame de Verneuil de laquelle je me séparai fort mal et en grande colère pour trois causes principalement : La première pour ce qu'elle veut maintenant faire la fine, la rusée et la renchérie avec moi, comme si c'était par dévotion et scrupule de conscience, ce que je crois procéder plutôt de quelques nouvelles amourettes; la seconde pour ce que, lui ayant parlé des avis que j'ai eus de ses intelligences avec son frère (*le comte d'Auvergne, frère utérin*) et les autres faiseurs de menées contre ma personne et contre mon État, elle m'a répondu avec une fierté merveilleuse, que tout cela était faux absolument(*ce n'était que trop vrai*), mais qu'à mesure que je vieillissais, je devenais si défiant et soupçonneux qu'il n'y avait plus moyen de vivre avec moi, et que le plus grand bien et faveur que je lui pourrais faire serait de ne la voir plus en particulier, pour ce que de cela n'en retirerait-elle nul avantage et ne laissait pas de l'accabler de haines et d'ennuis, et surtout de celles de ma femme qu'elle m'a nommée d'un tel nom que je me suis pensé échapper à lui donner sur la joue; la troisième touchant cette promesse de mariage, sur quoi elle m'a insolemment répondu que je la pouvais bien chercher ailleurs, pour ce que d'elle ne l'aurais-je jamais. Et néanmoins, continue le roi, il me fâche d'user de violence contre elle pour ce qu'elle est d'agréable compagnie quand elle veut, a de plaisantes rencontres et toujours quelques bons mots pour me faire rire, ce que je ne trouve pas chez moi, ne recevant de ma femme ni

compagnie ni réjouissance, ni consolation, ne pouvant ou ne voulant se rendre complaisante et de douce conversation, ni s'accommoder en aucune façon à mes humeurs et complexions, faisant une mine si froide et si dédaigneuse lorsqu'arrivant de dehors, je viens pour la baiser, caresser et rire avec elle, que je suis contraint de la quitter là de dépit, et de m'en aller chercher quelque récréation ailleurs. Ma pauvre cousine de Guise étant tout mon refuge lorsqu'elle est au Louvre, encore qu'elle me die bien quelquefois mes vérités ; mais c'est de si bonne grâce que je ne m'en offense nullement et ne laisse pas de rire avec elle. Et partant désirerais-je bien, lorsque vous venez parler à ma femme d'autres affaires, que vous prissiez l'occasion à propos pour lui parler de tout cela, sans qu'elle connût que ce fût tout exprès, ni que cela vint de moi, et lui remontrassiez le tort qu'elle se fait de vivre avec moi de la façon que je vous ai dit, en l'assurant que si elle voulait croire votre conseil, qu'elle me divertirait (détournerait) facilement de beaucoup de visites que vous savez bien qui la fâchent[1]. »

Le roi chargea donc Sully d'aller porter à la marquise de Verneuil ses plaintes et ses résolutions qu'il lui exposa pleinement. Sully vit plusieurs fois la marquise ; il étala devant elle tous les griefs du roi : elle parle de la reine avec irrévérence et semble vouloir faire tenir pour égaux les enfants de la reine et les siens ; elle a des intelligences avec l'Espagne

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. xxxii, p. 204, 205.

par le moyen de son frère et de son père, qui toujours y en ont eu; elle a de mauvais desseins hors de France et se propose d'en sortir; elle a quantité d'amourettes prouvées par lettres écrites de sa main et confirmées par sa froideur et sa *suffisance* envers le roi, qu'offensent surtout *toutes ses mines, grimaces, simagrées* dont elle use pour faire la *repentie, la scrupuleuse et la dévote, mais devant lui seulement, et nullement devant d'autres que le roi connaît très-bien*. A ces reproches Sully ajoutait des conseils, et se faisait fort, si la marquise s'y conformait, d'obtenir du roi la permission pour elle de se retirer hors de France, pourvu que ce ne fût pas en Espagne. — La marquise remercia ironiquement l'auteur de ces bons avis, mais, avant de les suivre, lui dit-elle, il faut y bien penser. Quant à ses désirs, elle n'en a plus d'autres que d'assurer la vie et la fortune d'elle d'abord, de ses enfants, de son père et de sa mère, de son frère même, sachant bien que la reine les détruirait tous si elle venait à en avoir la puissance, et qu'ils ne peuvent, en effet, avoir de sécurité que hors de France. Mais elle n'en veut pas sortir pour aller mourir de faim ailleurs : « *Le roi ne lui peut moins donner que cent mille livres de rente, en fonds de terre, biens assurés*, qui n'est pas trop, vu les belles espérances que, malgré elle, il lui a autrefois fait prendre sur ses paroles. » Tout cela rapporté au roi, il répondit qu'il verrait à prendre une finale résolution [1]. On pouvait déjà comprendre qu'il allait certainement faiblir.

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. XLV, p. 273, 274.

Vers le même temps nous voyons le même Sully sermoner également la reine [1].

Cependant la marquise de Verneuil impliquée dans une conjuration tramée par les siens, fut condamnée avec eux, et pendant longtemps on n'entend plus parler des d'Entragues. Henri IV, alors, tâcha d'oublier ses chagrins entre les bras de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, et de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorentin ; la reine devint même l'objet d'attentions affectueuses de la part de son mari qui lui disait le 16 octobre 1605 : « Mon cœur, je ne saurais dormir que je ne vous aie écrit ; mais si je vous tenais entre mes bras, je vous chérirais de bon cœur. Je te donne le bonsoir et mille baisers [2] . » Le lendemain : « Ne doutez point, mon cœur, que je ne vous aime plus que chose du monde, je vous le jure et vous en assure. Aimez-moi bien aussi. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers [3].» Nous avons des lettres semblables pendant toute cette année 1605 et la première moitié de 1606.

Mais en octobre de cette année 1606 recommence la correspondance avec la marquise ; et il faut noter que cette correspondance prend ici un caractère beaucoup plus graveleux que précédemment, qu'elle part des sens beaucoup plus que du cœur. « Mon menon, trouvez un moyen que je vous voie en particulier, et que devant que les feuilles tombent je les vous

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. XXXV tout entier, p. 219, chap. XLVI, p. 286.
[2] *Lettres missives*, t. VI, p. 551.
[3] *Lettres missives*, t. VI, p. 553.

fasse voir à l'envers [1]. — Mon cher cœur, je ne faudrai d'être demain, à six heures et demie ou a sept, entre vos bras, ne vous levez pas plus tôt.... Je serai une heure avec vous, vous chérissant comme il faut. »

Toutefois les taquineries, les dissensions revenaient sans cesse, et les deux partis convinrent de chercher ensemble une *meilleure façon de vivre.* Le roi se rendit pour cela chez sa maîtresse; mais au lieu de lui faire bon visage, celle-ci commença par lui demander pourquoi il était venu si matin, langage bien rude, dit le roi, qui fut suivi de pire encore, car elle ajouta: « Je vous supplie ne me voyez jamais; je n'ai jamais reçu que du mal de vous. « Madame, dit-il, songez-y bien, je ne mérite pas ce traitement. » — « Cela est tout résolu, dit-elle [2].» Cette scène d'intérieur met bien en lumière les deux acteurs, la marquise dure, impérieuse, maîtresse d'elle-même, parce qu'elle est incapable d'émotion, le roi, toujours prêt à se soumettre, parce qu'il a le cœur pris.

Comme toujours ces brouilleries amenaient pour un moment le roi vers sa femme, et nous le voyons lui adresser plusieurs lettres amicales. On comprend même par d'autres lettres adressées à Sully que les rapports entre époux étaient très-convenables ; mais le mauvais génie du roi le ramenait toujours aux pieds de l'indigne marquise. Le 13 décembre 1607 il lui disait : « Mon cœur, j'ai une extrême joie de penser vous voir samedi. Résolvez-vous à me chérir à mon arrivée et à me bien fêter, car j'ai cinquante-quatre

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 12.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 376, 377.

ans, » c'est-à-dire à bien fêter mon cinquante-quatrième anniversaire. Toutefois, il faut arriver au 19 mars de l'année suivante (1608) pour trouver de nouvelles lettres à cette maîtresse. Mais alors ce n'est plus qu'un feu roulant d'épîtres aigres ou tendres, surtout licencieuses, et souvent aussi très-peu bienséantes relativement à la reine. Une de ces lettres écrites dans les premiers jours d'avril se termine ainsi : « Bonsoir, mon âme, je te baise les tétons un million de fois [1]. » Dans d'autres on lit : « Mon cher cœur, je montrai arsoir [2] votre lettre à ma femme, lui demandant avis de ce que je vous répondrais. Je la regardai au visage, si je verrais de l'émotion quand elle la lirait, comme d'autres fois j'avais vu quand on parlait de vous. Elle me répondit, sans aucune altération, que j'étais le maître, que je pouvais ce que je voulais ; mais qu'il lui semblait que je devais vous contenter (il s'agissait pour la marquise de voir ses enfants). Tout le reste du soir elle fut fort joyeuse et parlâmes par reprise de vous [3]. »

Quelques-unes de ces lettres de 1608 montrent bien à quel point cette marquise de Verneuil empoisonna les dernières années de Henri IV, et aussi à quel point Henri IV perdit avec elle toute énergie et toute dignité. « J'ai assez témoigné le soin de vous quand vous vous en êtes rendue digne, les marques vous en demeurent ; et vous m'avez ôté ce que vous m'aviez baillé de plus cher. » — « Je ne vous ôtai jamais rien et vous m'avez privé de tout ce que vous

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 508.
[2] C'est à dire *hier soir*.
[3] *Lettres missives*, t. VII, p. 604.

pouviez. Pour moi je vous aime si chèrement que moi-même ne me suis rien au prix. Jugez mon âge, ma qualité, mon esprit et mon affection; et vous ferez ce que vous ne faites pas. » — « Ce n'est pas paresse qui vous prive de mes nouvelles; mais la créance que cinq années m'ont comme par force imprimée, que vous ne m'aimez pas. Vos effets ont, durant ce temps-là, été si contraires à vos paroles et à vos écrits, et, disons plus, à l'amour que vous me devez, qu'enfin votre ingratitude a accablé ma passion [1]. » Pauvre roi! Il voulait être aimé d'amour et, à toute occasion, il étalait son âge et ses infirmités ! Il demandait de l'affection, de la reconnaissance ; il oubliait qu'il avait acheté Henriette d'Entragues à prix débattu, et que la femme capable de se vendre ainsi ne conserve guère de cœur que pour maudire son maître. Du reste, nous ne serons plus attristé du spectacle d'un grand roi prostituant sa dignité aux pieds d'une honteuse idole. Il ne sera plus question d'Henriette d'Entrague.

Mais hélas ! tout n'est pas dit encore sur les folles passions de Henri IV, et la plus triste me reste à mentionner ; la plus triste, non sans doute par son objet, loin de là, mais parce que, plus que toutes les autres ensemble, elle doit peser sur la mémoire du roi. Je veux parler de celle qu'à l'âge de cinquante-six ans, Henri IV conçut pour cette jeune Montmorency qu'il fit épouser à un prince de sa famille, au prince de Condé, afin de mieux arriver, a-t-on dit avec quelque appa-

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 664, 665, 666.

rence de vérité, à l'accomplissement de coupables projets. Longtemps j'ai cherché des raisons de douter: les contemporains, disais-je, sont d'accords sur ce point; mais ne se pourrait-il pas que les contemporains aient vu une fatale passion où il n'y eut, en effet, qu'une affection tendre, paternelle pour ainsi dire? qu'ils aient confondu le ressentiment du roi pour la conduite équivoque du prince avec la poursuite criminelle d'un amant irrité? Pour pouvoir accuser Henri IV sans témérité, mais il faudrait lui donner pour complices et le père de Mlle de Montmorency, connétable de France, et la duchesse d'Angoulême, sa tante, et ce duc de Sully, si peu coutumier de basses complaisances, et cette jeune fille elle-même, à peine sortie de l'enfance et très-peu éprise sans doute d'un vieillard goutteux, et cent autres dont les noms honorables sont mêlés plus ou moins à ce triste épisode! Eh bien, le doute n'est pas possible. Le roi lui-même, dans un accès de mélancolie profonde, disait à son envoyé à Bruxelles, où le prince avait conduit et retenait sa femme: « J'écris à mon bel ange; faites-lui tenir ma lettre si vous pouvez. Les père et tante me donnent bien de la peine, car ils sont froids plus que la saison; mais mon feu les dégèle dès que j'en approche. Mandez-moi le plus de nouvelles que vous pourrez, principalement de la santé de notre prisonnière. Assurez Châteauvert et Felipote (serviteurs de la princesse) que je ne les abandonne point. » Puis en post-scriptum : « Je déchois si fort de mes mérangoises que je n'ai plus que la peau et les os. Tout me déplaît; je fuis les compa-

gnies ; et si, pour observer le droit des gens, je me laisse mener en quelque assemblée, au lieu de me réjouir, elles achèvent de me tuer [1]. » Cette lettre est du mois de février 1610. En face de tels aveux, il ne reste plus qu'à condamner le grand roi, et à demander compte au père, à la tante, au ministre, à la jeune fille elle-même d'une honteuse complicité à une convoitise criminelle.

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 837, 838.

CHAPITRE V

CARACTÈRE ET INCLINATIONS DE HENRI IV

Il y eut chez Henri IV des passions impétueuses, la chasse, le jeu, et des habitudes simples, affectueuses; des instincts généreux, des sentiments nobles, des pensées élevées, tandis que le fiel, la haine, l'envie lui furent étrangers.

I. — Passions impétueuses : la chasse, le jeu.

La chasse. — Nous savions par les contemporains de Henri IV et par ses lettres déjà connues qu'il eut pour la chasse une passion démesurée,mais la grande collection de ses lettres pouvait seule nous faire comprendre jusqu'où atteignirent l'étendue et l'impétuosité de cette passion. Cette collection est pour ainsi dire remplie des parties de chasse du roi ; les cerfs qu'il a pris ou qui lui ont échappé y reviennent sans cesse. Écrit-il à ses amis, à ses maîtresses même, il s'interrompt tout à coup pour leur parler de chasse. Dans ses plus grandes agitations d'esprit la chasse occupe

toujours un coin de sa pensée; dans ses plus grands travaux il trouve toujours quelques moments à lui donner.

Un cerf pris et pris bravement était pour Henri IV comme une affaire d'honneur: Il écrivait au connétable de Montmorency, grand chasseur lui aussi : « J'ai vengé votre querelle ayant laissé courre à la croix Dugat, dans la même enceinte où vous laissâtes courre. Il était trois heures après midi, et prins (le cerf) à cinq heures. Il a toujours tenu les futaies; et ne vit-on jamais aller si vite ni si bien chasser. Je vous fais ce mot et vous dépêche ce laquais exprès pour vous porter cette nouvelle[1]. » — Une dépêche envoyée, un laquais expédié pour annoncer la prise d'un cerf !

Henri IV fut même chasseur quelque peu jaloux. Il faisait à Saint-Germain une diète, ce qui lui arrivait souvent (la diète, les médecines et les eaux thermales étant dans ses habitudes); il écrit au même Montmorency : « Je vous prie de dire à tous les princes qu'ils ne viennent qu'avec chacun un gentilhomme, un valet de chambre et un page ; car ils n'auront que faire de chevaux, d'autant qu'ils n'iront point à la chasse. Quant à vous vous ferez beaucoup, pour vous et pour moi, de venir avec le moins de train que vous pourrez. Ce sera vous délivrer, et moi aussi, de beaucoup d'importuns ; mais amenez vos lévriers et des courtaux, car il vous sera permis de chasser et non à autres [2]. » Henri IV allait même jusqu'à prendre fait et cause

[1] *Lettres missives*, t. IX, Montmorency, n° 14, p. 233.
[2] *Lettres missives*, t. IX, Montmorency, n° 19, p. 235.

pour ses amis contre les intrus et ce que nous appellerions aujourd'hui des braconniers : « J'ai été ces jours passés à Verneuil et ai passé par Chantilly où j'ai bien appris des nouvelles qui sont que tout le monde qui veut tire de l'arquebuse dans vos bois aux bêtes fauves, et que tous les pâtés et présents de venaison qui se font aux présidents, conseillers et gens de justice de cette ville (Paris) viennent de vos forêts; de quoi je vous ai bien voulu avertir [1]. » On a même reproché avec raison à Henri IV la dureté d'une certaine ordonnance sur la chasse.

Et comme nous sommes généralement portés à supposer aux autres les sentiments, les goûts qui nous sont propres, Henri IV ne croyait pas qu'on put rester indifférent au fait de chasse. Écoutez cette lettre au roi d'Angleterre, Jacques Ier: « Après vous avoir envoyé l'un des officiers de ma couronne et de mes principaux conseillers d'État, il faut que je vous envoie maintenant un de mes meilleurs veneurs, c'est le sieur de Vitry, capitaine de mes gardes. Et tout ainsi, continue la lettre, que par la négociation du premier, nous avons une union *inséparable*, je désire encore que, par l'entremise de ce dernier, en communiquant et conférant ensemble de l'art de la chasse, nous dressions un exercice parfait de l'art d'icelui pour en jouir également en plaisir, contentement et prospérité le reste de nos jours, et en laisser l'usage après nous à nos communs enfants, comme nous ferons l'exemple et le bonheur de notre parfaite amitié, afin qu'ils héritent

[1] *Lettres missives*, t. VII, p 314.

de l'un et de l'autre avec autant de félicité que nous-mêmes[1]. » Je ne crois pas qu'on ait jamais donné à la chasse un plus haut degré d'importance que ne le fait ici Henri IV.

Henri IV aimait toutes sortes de chasses, mais surtout les plus rudes, comme la chasse aux ours, aux sangliers, aux loups, aux cerfs, aux chevreuils, aux renards, sans exclure cependant la chasse aux lièvres, aux perdrix, etc. [2]

Le jeu. — Les passions vives sont ordinairement le fait de la jeunesse ; mais il en est qui grandissent avec l'âge, et telle est celle du jeu. Henri IV avait toujours aimé à jouer, mais dans les dernières années de sa vie, le jeu devint chez lui une passion irrésistible, il y fut aussi ardent qu'homme du monde : il jouait très-gros jeu, et quand il perdait, il était ce qu'on appelle mauvais joueur .

Bassompierre, le principal et le plus ordinaire compagnons de jeu de Henri IV, raconte qu'en l'année 1608 il recevait chez lui toute la cour, et que le roi, jaloux de la bonne vie qu'on y menait, voulut être de la partie : « On avait joué, dit-il, fort grand jeu chez moi. J'avais introduit un marchand portugais, Duarte (Edouard) Fernandès, qui faisait bon tout ce qu'on jouait, fournissant les marques à ceux qui lui donnaient du fond ou des gages pour sa sûreté. Il y avait

[1] *Lettres missives*, t. VI, p. 160, 161.
[2] Sully, *Économies d'État*, t. IV, p. 250.
[3] Voyez surtout Bassompierre, *Journal de ma vie*, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 192.

huit ou dix honnêtes gens de la ville qui étaient de notre partie, et de la cour messieurs de Guise, de Créquy et moi. Le roi voulut qu'ils vinssent tous les jours jouer avec lui, soit qu'il fut au Louvre ou chez messieurs de Roquelaure ou Zamet. » — Bassompierre dit dans un autre endroit : « Nous demeurâmes quelques jours à Fontainebleau, jouant le plus furieux jeu dont on ait ouï parler ; il ne se passait journée qu'il n'y eut vingt mille pistoles pour le moins (200,000 livres) de perte ou de gain.... Je gagnai cette année plus de cinq cent mille francs au jeu... Le roi s'en revint à Paris, et de là à Saint-Germain, continuant ce même jeu, auquel Pimentel gagna plus de deux cent mille écus[1]. » L'Estoile complète Bassompierre : « Un Portugais, dit-il, nommé Pimentel, sachant que chacun était bien venu pour son argent à la belle banque du jeu, qui se tenait à la cour, partit exprès de son pays pour en courir le hasard, et y gagna plus de cent mille écus à Paris et à la cour. Le roi, pour sa part, y laissa trente-quatre mille pistoles (ou 340 mille livres)[2]. » Tout cela évalué en monnaie de nos jours reviendrait à des sommes exhorbitantes.

La correspondance de Henri IV parle beaucoup moins de jeu que de cerfs pris ou *faillis* ; mais elle en dit assez pour montrer que ce qu'en ont rapporté les contemporains n'a rien d'exagéré. Ainsi, le roi écrit à Sully : « Mon ami, pour ce que j'ai perdu mon argent au jeu, je vous fais ce mot pour vous dire que vous m'envoyiez deux mil pistoles et que je les aye ce

[1] Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. I, p. 196, 197, 200, 201.
[2] L'Estoile, fin août 1608.

soir. » Ou bien : « Mon ami, je vous prie de faire rendre incontinent à ce porteur trois millle pistoles qu'il m'a prêtées et que j'ai perdues. » Ou bien : « Envoyez-moi deux mille pistoles pour jouer, cependant que je me purgerai ; je commencerai mardi. » Ou bien encore : « Je vous prie d'employer dans le premier comptant la somme de trente-quatre mille pistoles que je dois à Édouard Fernandès, qu'il m'a prêtées et mises en mes mains[1]. » Nous connaissons et ces 34,000 pistoles, et cet Édouard Fernandès, et nous ne pouvons avoir aucune incertitude sur l'origine de la dette.

Sully se fait dire par ses secrétaires : « Vous reçutes une lettre du roi que nous avons bien voulu insérer ici pour montrer quelles dépenses excessives Sa Majesté faisait au jeu, pour lesquelles il vous fallait sans réplique trouver le fonds. » Cette lettre disait : « J'ai perdu au jeu vingt-deux mille pistoles (220,000 livres). Je vous prie de les faire mettre incontinent entre les mains de Faideau, afin qu'il les distribue aux particuliers auxquels je les dois. » Les mêmes secrétaires ajoutent, il est vrai : « Quelques jours après le roi vint à l'arsenac (l'arsenal) pour vous protester de ne jouer plus si gros jeu. » Mais on sait ce que valent de telles protestations ; aussi ne s'étonnera-t-on pas de trouver encore dans la correspondance de Henri IV des lettres comme celle-ci : « Faites payer au sieur Édouard, Portugais, la somme de cent mille livres que je lui dois. » Ou bien : « Faites bailler au sieur Édouard, Portugais, cinquante et un mille livres, sur

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 543, 549, 597.

et tant moins que je lui dois du jeu [1]. « Ces deux lettres sont des 14 mai et 20 août 1609, probablement postérieures aux belles résolutions du roi.

Il faut bien le dire, du reste, la passion du jeu n'était pas un vice particulier à Henri IV; c'était le vice du temps, une habitude générale. Tout le monde jouait, et jouait gros jeu[2]. Et en cela rien d'étonnant : il faut à l'homme désœuvré, et tous les grands l'étaient alors, des distractions, des passe-temps; on n'avait pas ces concerts, ces séances littéraires, ces spectacles, et tous ces nombreux et brillants moyens de remplir le vide de la vie que nous trouvons aujourd'hui à chaque pas. On en cherchait dans les courses de bague, dans les ballets et jusque dans les sermons; on en cherchait surtout dans le jeu, c'était chose toute naturelle.

II. — Propensions bienveillantes.

Enfants. — L'amour paternel fut une des grandes vertus de Henri IV; quelle tendresse, quelle sollicitude pour ses enfants ! comme il s'intéresse à leur santé, à leurs jeux même, comme il se plaît avec eux, comme il les voit en beau ! comme il en parle avec bonheur. Une mère ne ferait pas mieux.

Il écrit à Mme de Montglat, gouvernante de sa petite famille, légitime ou non : « Je vous fais ce mot pour vous dire qu'il y a longtemps que vous ne m'avez mandé des nouvelles de mon fils, ni de ma fille et de mes autres enfants [3]; c'est pourquoi je vous prie de

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 707, 754.

[2] Bassompierre, t. I, p. 189.— L'Estoile, mai 1608.

[3] Formule ordinaire. *Mon fils et ma fille* sont les enfants légitimes ; *mes autres enfants*, sont ceux qu'il eut de ses maîtresses.

m'en mander, assurée que vous ne sauriez me faire service plus agréable que celui-là, et d'en avoir bien soin. » C'était à chaque instant des lettres semblables.

Les voyages de ses enfants étaient pour lui une grande affaire ; il traçait ordinairement l'itinéraire ; le dauphin avait été malade, son père écrit à M. de Souvré, qui, à titre de gouverneur, partageait avec Mme de Montglat les soins à donner aux enfants : « J'ai reçu la vôtre d'hier à Saint-Germain, par laquelle vous me mandiez l'état de la santé de mon fils, et qu'il pourra partir samedi prochain, de quoi j'ai été très-aise. Mais pour ce que j'écris à Mme de Montglat l'avis que j'ai eu qu'il y a eu quelque malade au château de Meudon, où vous devez aller coucher, à vous et à elle je me remets du chemin que vous aurez à tenir. Vous me renverrez ce courrier lorsque vous serez partis pour vous acheminer en çà, et tous les jours quelqu'un par lequel j'apprendrai des nouvelles de mon fils. »

Comme il était heureux près de ses enfants ! Il souffre de ce qu'il appelle une fluxion sur un pied, c'est-à-dire de la goutte : « mais à mon arrivée ici, écrit-il (à Saint-Germain) le plaisir que j'eus de voir mes enfants fit que je passai ce jour-là sans m'en sentir beaucoup. « Et il fallait cependant que le mal fut bien violent, car, le lendemain, ayant voulu aller courre un cerf, dans la pensée que le plaisir de la chasse dissiperait sa douleur, à peine avait-il fait une demi-lieue qu'il lui fallut « retourner tout soudain » quoiqu'il eut fait fendre une de ses bottes, « sentant des douleurs telles que, quand bien il irait, dit-il, de la perte de la moitié de mon État, je ne serais capable

de rien écouter, ni même prendre une bonne résolution.» Il écrit à Montmorency qu'il séjournera quelques temps à Saint-Germain, « car, outre que je m'y porte bien, dit-il, j'y prends force plaisir à y voir mon fils et mes autres enfants, qui se portent bien [1]. »

Il trouvait ses enfants charmants, et il le disait à tout venant : « Mon fils est des plus jolis, et se porte des mieux. » — « Mon fils est venu au-devant de moi; je l'ai trouvé fort joli, comme aussi tout mes autres enfants. » Il dit en 1606, à la marquise de Verneuil : « Notre fille (elle avait quatre ans) a entretenu ce soir trois heures ma femme et moi et toute la compagnie, qu'elle nous a cuidé faire mourir de rire, car maître Guillaume ne sait rien auprès d'elle. Jamais on ne la vit comme cela [2]. »

Amis. — Henri IV ne fut pas moins bon ami que bon père. — Roi de Navarre, il écrivait à Saint-Geniès : « J'ai été bien marry d'entendre votre maladie, et vous prie pour l'amour de moi de ne vous forcer point à venir ici; car j'aurais trop de déplaisir d'être occasion d'accroître votre mal ou de retarder votre guérison. Mais bien suis-je délibéré de vous aller voir moi-même, pour vous aider à revenir en santé; et serai, aidant Dieu, mardi au soir à Navarreins, qui sera pour dîner mercredi chez vous où je ne vous mènerai que deux ou trois de nos bons amis. Ce pendant reposez-vous, afin que je vous trouve en bon état . » Devenu

[1] *Lettres missives*, t. VI, p. 461.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 18.
[3] *Lettres missives*, t. I, p. 497.

roi de France, Henri IV ne fut ni moins affectueux pour ses amis, ni ami moins dévoué à leurs intérêts. Écoutons cette lettre à Sully : « Souvenez-vous de l'assignation de deux mille écus pour M. le Grand (Bellegarde), auquel j'ai dit que ç'avait été vous qui m'en avez fait souvenir, afin qu'il vous en sût gré; car je veux faire en sorte que tout le monde vous aime comme je fais [1]. » On connaît du reste les relations amicales de Henri IV et de Sully ; les *Économie d'État* nous les ont pleinement fait connaître, et la correspondance royale nous donne, à chaque page, l'équivalent des Économies.

Et il ne faut pas croire que ces dispositions affectueuses se renfermassent dans un petit cercle d'amis particuliers. Henri IV portait à tout gentilhomme méritant, à toute famille digne d'intérêt, une profonde bienveillance ; il payait leurs dettes, il refaisait leur fortune, il s'occupait de leurs affaires privées, de leurs procès, de leurs alliances ; il y intervenait fréquemment, et en général dans l'intérêt des faibles.

Peuple. — Mais c'est surtout pour le *pauvre peuple* que Henri IV réserve sa plus vive sollicitude. Cet amour du peuple était pour ainsi dire inné chez lui. Roi de Navarre, il disait déjà qu'il n'avait rien en si grande détestation que l'oppression du peuple [2] ; il disait à Saint-Geniès, son lieutenant général dans ses pays souverains : « Quant à ce que vous me mandez pour la défense à tous gens de guerre de ne molester les paysans et laboureurs, et de ne leur prendre leurs

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 536.
[2] *Lettres missives*, t. I, p. 123.

biens et bétail sur peine de la vie, je veux et entends que cela soit strictement observé [1]. » Devenu roi de France, cet amour du peuple, cette pitié pour ses souffrances, ces efforts pour y remédier, furent pour Henri IV des préoccupations de chaque jour. « Tant que les troubles de mon royaume ont duré, disait-il à l'un de ses ambassadeurs, mes sujets ont vécu comme ils ont pu : mais maintenant que Dieu m'a fait la grâce de recouvrer l'obéissance d'iceux, je veux avoir soin d'eux et les protéger comme je dois. » En 1604, il se félicite des grandes améliorations qu'il a opérées en France, mais son affection paternelle envers ses sujets ne lui permet pas, dit-il, de s'arrêter là, il reste encore tant à faire, à cause de l'extrême pauvreté du peuple de la campagne, lequel est celui qui nous fait vivre tous ! » A chaque instant ce sont des défenses aux gens de guerre de fouler le peuple ou des répressions rigoureuses pour l'avoir fait; ainsi ordre est donné à Montmorency de mettre des compagnies en garnison, et si elles y font difficulté et veulent vivre de maraude, de les casser et faire courir sur celles qui se débanderaient pour tenir les champs, « car enfin, si nous n'avons tous aucune compassion du peuple, il faudra qu'il succombe et que nous périssions tous avec lui [2]. »

La critique dira peut-être, et je l'ai entendue tenir ce langage, que protéger le peuple afin de s'en faire une force contre les grands, c'est le jeu des rois, et qu'il n'y a pas à leur en tenir compte. Mais pour refuser

[1] *Lettres missives*, t. I, p. 142.
[2] *Lettres missives*, t. IV, p. 860, 946 ; t. VI, p. 205.

à Henri IV un amour désintéressé pour le peuple, et ne voir chez lui que du calcul, il faudrait s'inscrire en faux contre toute sa vie. Et d'ailleurs, dans tout ce qui vient d'être cité, c'est précisément aux grands que parle Henri IV et nullement au peuple ; il ne cherchait donc pas à séduire le peuple, à s'en faire une force contre les grands. Sans doute, en prenant en mains les intérêts populaires selon son cœur, Henri IV pratiquait du même coup la meilleure des politiques, mais c'était certainement sans calcul ; ses contemporains, qu'ils fussent des grands, qu'ils fussent du peuple, ne s'y sont pas trompés. Voilà pourquoi Henri IV réalisa ce prodige qu'après avoir fait la guerre presque toute sa vie, il est resté l'idole du peuple,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

CHAPITRE VI

QUALITÉS ET DÉFAUTS DE HENRI IV

Henri IV eut une véritable grandeur, mais une grandeur simple, naturelle, familière. Bien différent de la plupart des rois, il se drapa rarement dans le manteau royal, il ne se montra guère entouré du cortège de la puissance; il parle, il agit comme tout le monde, il a même parfois, dans le cours ordinaire de la vie, une bonhomie un peu triviale; mais comme il se relève quand il le faut !

Sans doute Henri IV eut ses moments de défaillance; qui donc en fut exempt? Chez le plus grand homme, il y a toujours de petits côtés; la grandeur, l'héroïsme n'ont même que des moments courts et passagers, quand le terre à terre est de tous les instants; un homme, du reste, qui cacherait toujours son front dans les nuages serait un homme insupportable, et voilà sans doute pourquoi la nature n'en fit pas de tels.

Oui, Henri IV eut ses imperfections, ses défauts, peut-être ses vices; et pas plus que d'autres nous ne lui avons marchandé le blâme quand il nous a paru

le mériter. Certainement il se livra plus que de raison à la passion des femmes, et je ne parle pas des Corisande, des Gabrielle d'Estrées, le cœur était là pour une très-grande part, mais de tant d'autres amours moins honorables ou moins relevés, car Henri IV chiffonna aussi bien que la robe de la grande dame ou le voile de l'abbesse, le cotillon roturier. Certainement il aima trop le jeu, et, qui pis est, fut mauvais joueur. Certainement il manqua de dignité en présence des désordres de sa première femme, il manqua d'égards et de convenances vis-à-vis de sa seconde, dont l'humeur acariâtre ne suffit pas à le justifier. Mais on a fait à Henri IV bien d'autres reproches que nous ne pouvons admettre sans les discuter.

On lui a reproché, par exemple, de l'avarice, on lui a reproché de l'ingratitude. Mais est-on bien sûr que par là on ne s'est pas rendu l'écho de serviteurs trop exigeants, ou d'amis trop intéressés ? — Ne confondons pas l'avarice avec l'économie? Économe, Henri IV le fut, et il faut l'en louer, comme du reste l'histoire n'y a fait faute, mais avare, il ne le fut pas. L'avare refuse à soi et aux autres, non-seulement les jouissances raisonnables, mais encore le nécessaire; il amasse sans mesure et consomme le moins qu'il peut: Henri IV fut très-loin de là; il sut toujours dépenser largement pour les choses bonnes et utiles; il ne marchanda jamais les récompenses méritées; ainsi il écrivait à Sully: « Je n'attends jamais que ceux qui me servent bien me demandent. Vous m'aidez si bien à faire mes affaires, que je veux vous aider à faire les vôtres : Je vous donne vingt mille écus sur mes deniers

extraordinaires[1]. » Sont-ce là les procédés d'un avare ? — Il fut ingrat ? Envers qui ? Je cherche des exemples, et je ne trouve que des actes d'un cœur généreux et reconnaissant, non-seulement envers ceux dont il avait reçu des services, mais envers leurs proches. Ainsi un duc de Nassau mourut laissant une veuve et un jeune enfant. D'un mariage précédent ce duc avait un fils qui venait de lui succéder et qui retenait, paraît-il, contre son gré la mère et l'enfant. Henri, qui n'était encore que roi de Navarre, lui écrit, le vingt-six avril 1589 : « Mon cousin, vous savez combien et moi et tous les gens de bien de France avons d'obligations à la mémoire de feu M. l'amiral de Châtillon. Sa fille, votre belle-mère, a esté dans le commencement de son âge nourrie avec la feue royne ma mère, aussi chèrement que ma sœur et moy, qui estions tous ensemble. Quand je n'aurais autre sujet d'avoir soin d'elle, cela m'y obligerait. Et je vous assure que ses frères m'ont fait tant de services, et si grands, que leur considération y ajouterait beaucoup, si de moy mesme je ne m'estimais tenu de faire en son endroit ce que son père a fait au mien. Tant que mon cousin, son mari a vécu, je ne m'en suis point empesché...., Dieu le lui ayant osté, et avec lui tout ce qui lui pouvait plaire dans la demeure de vos provinces, j'estime qu'elle a raison de désirer son retour, et je reconnais que c'est à moi à l'assister en cela, m'etant bien séant, pour ce que je puis plus que tous les siens, que j'en aie plus de soin aussi, c'est pourquoi, mon cousin, je vous ai voulu écrire[2]. »

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 247, 248.
[2] *Lettres missives*, t. IX, p. 660.

Est-ce là de l'ingratitude ?

On a dit aussi que Henri IV était faux, dissimulé ; et ici encore je dirai : fin, habile, oui; faux, dissimulé, non. De la finesse, de l'habileté, il lui en fallut constamment pour se défendre contre les piéges qu'on lui tendit sans cesse, il fut politique par nécessité; sans cesse en butte à la perfidie de ses ennemis, agir avec une franchise, ouverte, absolue, c'eût été se livrer à eux corps et biens. Mais avec ses amis, et dans ses relations habituelles, Henri IV fut-il faux et dissimulé? là est la vraie question : il fit parfois des promesses qu'il ne tint pas, qu'il prévoyait peut-être ne pouvoir tenir, mais ce n'est pas là ce qu'on appelle de la dissimulation, de la fausseté.

Mais voulez-vous savoir ce que fut véritablement Henri IV, considérez-le vis-à-vis de ses amis, vis-à-vis de ses ennemis, vis-à-vis des indifférents, et demandez-vous quel autre valut mieux que lui.

Sully ne fut pas, il s'en faut, un modèle d'affabilité ; il était rude et brusque, il avait donc naturellement beaucoup d'ennemis. Ceux-ci parvinrent à faire naître dans l'esprit du roi des soupçons sur son dévouement et sa fidélité ; puis le roi exprimait-il quelque mécontentement contre le ministre, ces bons apôtres allaient aussitôt en faire rapport à Sully. De là réserve, puis froideur; mais le roi comprit qu'il faisait fausse route et plusieurs fois il essaya d'amener Sully à faire quelques avances. Sully n'en fit rien et résolut d'attendre que le roi lui parlât le premier. Or, un jour qu'il se disposait à quitter Fontainebleau, où l'on était alors, il alla le matin au lever du roi pour prendre

congé. Il le trouva se faisant chausser des bottes pour aller à la chasse. Le roi se leva à demi, ôta son chapeau et donna le bonjour au ministre en l'appelant *Monsieur* « signes, dit Sully, d'un esprit ou fort en peine ou fort fâché. Le ministre ayant fait aussi une plus grande révérence que de coutume, et avec une plus profonde humilité, cela attendrit singulièrement le cœur du roi, comme il l'a dit depuis, et s'étant mis à rêver, il dit à son valet de chambre qu'il ne faisait pas assez beau pour aller à la chasse, et qu'il lui ôtât ses bottes. Mais le temps est très-beau, reprit celui-ci. « Non, répondit le roi comme en colère; il ne fait pas beau, et ne veux pas monter à cheval, débottez-moi. » Cela fait, il se mit à parler aux uns et aux autres, espérant amener par là le ministre à prendre la parole. Mais voyant que celui-ci n'en faisait rien il s'éloigna. Sully s'avança alors et dit au roi : Sire, vous plaît-il me commander quelque chose? — Et où allez-vous ? — A Paris, sire, pour les affaires dont vous me parlâtes il y a deux jours. — Eh bien, allez, c'est bien fait. Je vous recommande toujours nos affaires et que vous m'aimiez bien. Sully ayant fait alors la révérence, le roi l'embrassa comme de coutume. Mais à peine avait-il fait trois cents pas, qu'il s'entendit appeler par plusieurs fois, et retournant la tête, il vit venir à lui un gentilhomme qui, d'assez loin, lui dit : Monsieur, le roi vous demande. Étant donc revenu au château, le roi lui dit: « Venez ça. N'avez-vous rien du tout à me dire ? — Non, sire, pour le présent. — Oh, si ai bien moi à vous. » Et l'ayant pris par la main, il le mena dans les allées du

parc et mit en faction à l'entrée deux suisses n'entendant pas le français ; là il l'embrassa par deux fois à la vue de tous, et lui dit : « Mon ami, des expériences de vingt-trois ans nous ayant suffisamment témoigné l'affection et sincérité l'un de l'autre, je ne saurais plus souffrir les froideurs, retenues et dissimulations dont nous avons usé depuis un mois, car, pour en dire la vérité, si je ne vous ai pas dit toutes mes fantaisies, ainsi que j'avais accoutumé, je crois que vous m'avez aussi célé beaucoup des vôtres, et seraient telles procédures autant dommageables à vous qu'à moi, et pour cette cause ai-je pris la résolution de vous dire entièrement tous les beaux contes que l'on m'a faits de vous, les artifices dont on a usé pour vous brouiller avec moi, et ce qui m'en est resté sur le cœur, vous priant de faire le semblable sans craindre que je trouve rien mauvais de toutes les libertés dont vous pourrez user, car je veux que nous sortions d'ici vous et moi le cœur net de tous soupçons et contents l'un de l'autre. » Puis il lui nomma tous ceux qui avaient essayé de les brouiller et lui déroula tout ce qui lui avait été dit, et tous les moyens employés pour lui faire tenir des mémoires sans nombre. « Au nom de Dieu, dit enfin Sully, ôtez-vous de l'esprit, sire, toutes ces chimères de cerveaux creux et dépravés, fermez entièrement les oreilles à telles calomnies, mettez-vous le cœur en repos, reprenez la même confiance que je vous ai vu avoir de ma personne, diligence et probité, et vous assurez que votre gloire, votre honneur, votre contentement et le bien de vos affaires me seront à jamais aussi chers et pré-

parcourir son parc, lui expliquant tous ses projets d'embellissement. Il faisait chaud, Mayenne était très-gros et suivait le roi du mieux qu'il pouvait, mais toutefois d'assez loin « traînant une cuisse fort pesamment, ce que voyant le roi, et qu'il était grandement rouge, échauffé et soufflait à grosse haleine » il se tourna vers Sully, qu'il tenait de l'autre main, et lui dit à l'oreille : « Si je promène encore longtemps ce gros corps, me voilà vengé sans grande peine de tous les maux qu'il nous a faits, car c'est un homme mort. » Puis s'arrêtant et s'adressant au duc : « Dites vrai, mon cousin, je vais un peu vite pour vous, et vous ai par trop travaillé. — Par ma foi, sire, répondit le duc, en frappant de sa main sur son ventre, il est vrai ; et vous jure que je suis si las et si hors d'haleine que je n'en puis plus, et que si vous eussiez continué à me promener aussi vite, je crois que vous m'eussiez tué sans y penser. » Alors le roi l'embrassa de nouveau, et lui tendant la main, lui dit d'un visage riant et ouvert : « Touchez-là, mon cousin ; car pardieu voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi ; et de cela vous en donné-je ma foi et ma parole de bon cœur, lesquelles je ne violai et ne violerai jamais. » Mayenne fut tellement touché de ces paroles si bonnes si franches, que baisant la main du roi et faisant effort pour se mettre à genou : « Pardieu, sire, dit-il, je le crois ainsi, et toutes les autres choses généreuses qui se peuvent espérer du meilleur et du plus brave prince de notre siècle ; aussi m'avez-vous dit cela d'un si franc courage et avec une si bonne grâce que mes obligations en sont redoublées de moitié, et partant

vous juré-je de rechef, sire, par le Dieu vivant, sur ma foi, mon honneur et mon salut, que je vous serai toute ma vie loyal sujet et fidèle serviteur. — Or sus, mon cousin, reprit le roi, je le crois ; et afin que vous me puissiez aimer et servir longuement, allez-vous-en reposer, rafraîchir et boire un coup au château ; car vous en avez besoin. J'ai du vin d'Arbois en mes offices dont je vous enverrai deux bouteilles, car je sais que vous ne le hayez pas (haïssez pas), et voilà Rosny que je vous baille pour vous accompagner, faire l'honneur de la maison, et vous mener en votre chambre. » Mayenne ayant un pen repris haleine, Sully lui fit amener un cheval et le conduisit au château où le duc lui « tint plusieurs discours à la louange du roi, disant que sa bonté, sa douceur et son courage pouvaient aller de pair avec les plus renommés princes des siècles passés[1]... »

Et les indifférents ! Il faudrait remplir des pages de tous les traits bons, aimables qu'il leur prodigua en toute occasion, aux grands comme aux petits, car lorsqu'il s'agissait d'affabilité ou de services à rendre, Henri IV ne faisait guère acception de personne. Un ligueur, auteur d'un livre plein de satyres et de calomnies contre le roi, avait été emprisonné par ses officiers. Le roi le fit mettre en liberté quelque chose qu'on put lui dire : « Il n'y aurait pas assez de forêts en mon royaume, leur dit-il, pour dresser des gibets, s'il fallait pendre tous ceux qui ont écrit et prêché contre moi ; je serais misérable s'il fallait que je fisse

[1] Sully, *Éconon. d'État*, t. I, chap. LXVI, p. 327.

punir tous ceux qui l'ont mérité en ces dernières guerres. Et puis ne savez-vous pas que j'ai toujours dit que la fureur de la ligue était une rage que Dieu avait envoyée en ce royaume pour nous punir de nos fautes; il faut oublier tout ce qu'ils ont fait, et ne leur en savoir non plus mauvais gré qu'à un furieux quand il frappe, ou qu'à un insensé quand il se promène tout nu[1]. » Et Henri IV mettait chaque jour ces maximes en pratique.

Puis toutes les critiques qui ont été faites sur Henri IV eussent-elles quelques fondements, de quel poids seraient-elles dans la balance où se pèseraient toutes ces dispositions aimables, généreuses, toute cette expansion qui l'ont rendu si cher à ses contemporains et à la postérité ? Que seraient-elles surtout à côté de ces sentiments élevés, de ces conceptions sublimes, de ces travaux presque surhumains que son temps admira, que l'histoire raconte avec orgueil, et devant lesquels nous nous inclinons encore aujourd'hui avec étonnement et reconnaissance ! Car notez bien ce fait que les défauts de Henri IV se renfermèrent dans son petit cercle et dans son temps, au delà desquels leurs effets disparaissent, tandis que ses qualités au contraire, ses grandes idées, ses travaux puissants ont rayonné au loin à travers les âges, et qu'en dépit de l'espace et du temps ils protègent toujours et longtemps encore ils protégeront sa mémoire.

[1] *Mercure français*, année 1619, t. II, p. 481.

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRE DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

HENRI IV HOMME DE GUERRE.

Comparer Henri IV homme de guerre à nos capitaine modernes serait ridicule. La composition des armées et le matériel de guerre au XVIe siècle, n'ayant aucun rapport avec ceux d'aujourd'hui, il est évident que le chef militaire de ce temps-là eut à déployer des qualités tout autres que les généraux de ces temps-ci.

I. — La guerre et ses conditions au temps de Henri IV.

Il y avait au temps de Henri IV trois sortes de milices : la noblesse, les troupes nationales soldées, et les troupes étrangères ou mercenaires.

La noblesse formait la plus grande force des armées; mais c'était aussi la partie la moins disciplinée,

la plus mobile, la plus difficile à réunir et à conserver sous les armes. Bien que les gentilshommes ne pussent, sans trahir moralement leur devoir, refuser leur concours au souverain, il n'y avait pas pour eux un service obligatoire dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Aussi dans les lettres du roi les appels à la noblesse se produisent-ils sous les formes les plus variées et les plus ingénieuses, réveil du point d'honneur, protestations de sentiments d'affection et demande de retour, parfois même excitation frisant le reproche. A l'annonce d'une bataille, la noblesse accourait, mais la bataille donnée ou l'espoir de la donner passé, elle se dispersait aussitôt. Il faut dire, du reste, que les gentilshommes servaient à leurs frais sans autre rémunération que les rançons obtenues de prisonniers et le pillage des villes conquises.

Quant à l'armée française salariée, elle était de peu de valeur; l'infanterie surtout passait pour bien inférieure à celle des Espagnols, des Anglais, des Allemands, des Suisses. Elle ne se débandait pas aussi complétement ni de la même façon ou pour les mêmes causes que la noblesse, mais elle se débandait aussi, et alors commençait la maraude, les brigandages de toutes sortes. Le motif ordinaire était l'absence de paye.

Enfin, les allemands ou les suisses mercenaires furent surtout prompts à refuser de marcher lorsque la solde venait à manquer. Le seul moyen d'en tirer bon service et de les tenir en obéissance et discipline, disait le roi, c'est de pourvoir à leur payement, sans lequel ils sont souvent plus incommodes qu'utiles. Plusieurs fois, en effet, à la veille d'une bataille, les

troupes étrangères refusèrent de marcher si l'on ne les payait.

Eh bien, l'argent manquait presque toujours; nous avons une foule de lettres de Henri IV demandant de l'argent pour payer l'armée ou exprimant la douleur de n'en pas avoir.

Voilà dans quelles conditions Henri IV dut faire la guerre et combattre des armées mieux organisées, mieux pourvues, mieux payées que les siennes. Aussi quels efforts constants lui fallut-il faire, quelles ressources lui fallut-il déployer sans cesse dans toutes ses guerres !

L'activité de Henri IV est proverbiale. Il datait souvent ses lettres de minuit, d'une heure, et il se levait toujours matin; il passait, a-t-on dit, moins de temps au lit que Mayenne à table. Aussi écrivait-il que celui « qui aime le repos sous la cuirasse, il ne lui appartient point à se mêler à l'école de la guerre. »

La bravoure de Henri IV égalait son activité. Il commandait plus encore par l'exemple que par l'autorité. Sully lui reprochait un jour son excessive témérité dans les combats, il répondit : « Il n'y a remède, mon ami; car puisque c'est pour ma gloire et pour ma couronne que je combats, ma vie et toute autre chose ne me doit être rien au prix.» Il exprime souvent cette idée qu'il doit donner l'exemple à toute cette noblesse qui ne suit son drapeau et ne combat sous lui que dans le temps et dans le lieu où il lui convient de le faire.

De même qui pourrait refuser à Henri IV ce coup

d'œil rapide qui vous dit à l'instant ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter; cette promptitude de décision qui fait que vous avez exécuté quand d'autres délibébèrent encore ?

Mais ce qu'il y a peut-être de plus remarquable que l'activité, le courage, le coup d'œil de Henri IV, c'est cette faculté merveilleuse d'avoir l'esprit ouvert à tout, de penser à tout, de pourvoir à tout; et lorsqu'on disait qu'où il était tout allait bien, cela ne signifiait pas seulement que sa présence animait le soldat et doublait sa valeur, cela signifiait aussi que toutes les mesures étaient combinées avec plus de prévoyance et plus d'ensemble, et exécutées avec plus de suite, de précision et de rapidité. On voit sans cesse, en effet, dans sa correspondance, Henri IV occupé des moyens de lever des soldats, de payer et de faire vivre l'armée, de la transporter d'un lieu à un autre, d'avoir les munitions et toutes les autres choses nécessaires à la guerre. Ainsi du 19 au 24 mars 1597, pendant qu'il fait le siége d'Amiens, je compte neuf lettres au connétable sur les services généraux de l'armée; du 19 seulement il y en a quatre.

Du reste, si Henri IV ne fut pas un général à la manière de nos stratégistes modernes, gardons-nous de croire cependant que pour n'avoir eu la science militaire de nos capitaines actuels, ni fait manœuvrer des masses égales à celles de nos jours et appliqué les puissants moyens dont nous disposons aujourd'hui, Henri IV ait été un batailleur vulgaire servi par des qualités naturelles et par une bonne étoile. Non; Henri IV reçut les leçons de Coligny, considéré

comme le plus habile général de son époque, et il étudia dans les livres, le grand art de la guerre; ses contemporains, mieux placés que nous pour le bien juger, car ils pouvaient chaque jour le comparer avec son temps, lui ont prodigué les témoignages les moins suspects.

Puis la nature avait doué Henri IV de qualités physiques de première importance à la guerre : Dans un parallèle curieux entre Henri IV et Mayenne, d'Aubigné nous dit : « Le duc de Mayenne était incommodé d'une grande masse de corps qui ne pouvait supporter ni les armes, ni les corvées. L'autre ayant mis tous les siens sur les dents, faisait chercher des chiens et des chevaux, pour commencer une chasse, et quand ses chevaux n'en pouvaient plus forçait une sandrille à pied. — Le premier faisait part de cette pesanteur et de ses maladies à son armée, n'entreprenant qu'au prix que sa personne pouvait supporter. L'autre faisait part aux siens de sa gaîté, et ses capitaines le contrefaisaient par complaisance et par émulation. — Les deux sens externes, principaux officiers des actions, étaient merveilleux en ce prince. Premièrement la vue, laquelle, mariée avec l'expérience, jugeait de loin non-seulement les quantités de troupes, mais aussi les qualités, et, à leurs mouvements, s'ils branlaient ou marchaient résolus; et c'est sur quoi il a exécuté à propos. Mais l'ouïe était monstrueuse par laquelle il apprenait des nouvelles d'autrui ou de soi-même parmi les bruits confus de sa chambre et même en entretenant autrui [1]. »

[1] D'Aubigné dans son Histoire donne de cette faculté un exemple

II. — Guerres diverses de Henri IV.

Je ne veux point exposer longuement les guerres de Henri IV; on en trouve partout le récit détaillé. Il faut en parler cependant; mais je les verrai à vol d'oiseau, ne tenant compte que des points saillants. Il y en a trois grandes: Celle de la Ligue, qui dura près de vingt ans, celle qui fut faite à l'Espagne, et celle de Savoie.

Guerre de la Ligue. — La carrière militaire de Henri IV ne commence réellement qu'après son évasion de la cour de France, en 1576. Il avait alors vingt-quatre ans.

Le roi de France, Henri III, n'avait, comme dit sa sœur Marguerite, « son esprit bandé qu'à la ruine des huguenots. » Je veux, disait-il parfois, exterminer cette misérable religion qui nous a fait tant de mal[1]. » Il leva plusieurs armées dont l'une fut commandée par Mayenne et dut opérer du côté de la Rochelle, l'autre conduite par le duc d'Alençon, devenu duc

singulier : « Le roi étant couché à la Garnache, en une grande chambre royale, et son lit, outre les rideaux ordinaires, bardé d'un tour de lit de grosse bure, Frontenac et moi à l'autre coin de la chambre en un lit qui était fait de même ; comme nous drappions notre maître, ayant les lèvres sur son oreille et mangeant ma voix, lui répondait souvent : Que dis-tu ? Le roi répartit: « Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux faire plusieurs gendres de ma sœur? » Nous en fumes quittes pour dire qu'il dormit et que nous en avions bien d'autres à dire à ses dépens. » Se faire plusieurs gendres de sa sœur signifiait sans doute : entretenir plusieurs prétendants dans l'espoir d'obtenir la main de sa sœur, dont il était comme le père. Dans ses *Mémoires* d'Aubigné raconte la chose un peu différemment.

[1] Marguerite, *Mémoires* p. 80, 83.

d'Anjou, dut se porter sur l'Auvergne et le Berry, pendant que d'autres corps de troupes, sous les ordres du marquis de Villars, opéraient en Languedoc et en Dauphiné.

Le roi de Navarre avait compris qu'il devait se tenir prêt à tout événement. Mais obligé de distribuer ses forces dans les places, il n'avait guère pu conserver avec lui qu'environ quatre cents gentilshommes et quinze cents arquebusiers qui durent se porter avec leur chef partout où besoin serait. La campagne n'offre point de grands événements, mais aucune peut-être ne mit plus en saillie les grandes qualités militaires du roi de Navarre. C'est dans cette année surtout qu'on put admirer cette promptitude de coup d'œil, cette intrépidité, cette résolution, cette constance qui sont gages presque assurés de succès ; c'est là que ce prince déploya surtout cette franche et vive expansion qui communiquait sa confiance à tous, cette chaleur de cœur qui de chacun de ses compagnons lui faisait un ami. Il voit tout, il pense à tout, il suffit à tout ; opérations militaires, correspondances, négociations, il mène tout de front et rien ne languit.

Cependant le roi de Navarre désirait la paix, car bien que se portant vivement aux armes quand il le fallait, il ne se livrait à la guerre qu'à regret, et autant que personne il en déplorait les funestes effets. Des conférences s'établirent donc à Bergerac. Il y protesta qu'il ne désirait rien tant que le repos de sa patrie, offrant de se bannir pour dix ans de la France, et de vendre la moitié de son bien pour aller faire ailleurs

service au roi, si l'on pensait que son absence put servir à apaiser les troubles [1].

Les conditions de la paix furent arrêtées en septembre 1577. Elles furent suivies de quelques années paisibles, et c'est dans ces années qu'il faut placer le joyeux séjour de la reine Marguerite à Nérac.

Mais en 1580 survint la guerre que les historiens ont dite *des amoureux*, guerre qui n'aurait rien de remarquable si elle n'offrait une prise de ville qu'on peut dire héroïque. Je veux parler du siège de Cahors, que Sully regarde « comme l'une des plus signalées prises de villes par pétards qui se fut jamais faite [2]. » Il y eut cinq jours de combats dans les rues et souvent corps à corps. D'Aubigné représente les combattants à la fin si abattus qu'ils ne pouvaient presque plus marcher: Le roi de Navarre, dit-il, montra ses pieds à plusieurs tout fendus et saignants en plusieurs endroits [3]. Un traité, préparé à Coutras, entre la reine-mère et le duc d'Alençon, ou mieux duc d'Anjou d'une part, le roi, la reine et la princesse de Navarre de l'autre, fut signé à Fleix en Périgord à la fin de novembre.

En 1584 mourut le duc d'Anjou, dernier fils de Catherine, et cette mort fit du roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne de France, position qui, en

[1] *Lettres missives*, t. I, p. 147.
[2] Sully, *Économie d'État*, t. I, chap. II, p. 25. — Voyez aussi d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, l. IV, chap. VII, p. 349.
[3] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, l. IV, chap. VII, p. 353.

l'élevant sur les degrés du trône, l'exposa plus directement aussi aux coups de ses ennemis.

La ligue avait jusque-là avancé sourdement; alors elle marcha tête levée. Les Guises la promenèrent hardiment jusque dans Paris, selon l'expression de Péréfixe, pendant que les religieux, c'est encore l'évêque qui le dit, soufflaient leur ardeur dans les âmes par les confessions. L'oncle du Béarnais, le vieux cardinal de Bourbon, fut déclaré par elle successeur légitime de la couronne.

Le roi de France et la ligue lancèrent quatre armées contre les religionnaires : l'une fut envoyée en Languedoc avec le duc de Joyeuse, mignon de Henri III; une seconde en Dauphiné avec d'Épernon, autre mignon; la troisième, sous la conduite de Biron, entra en Poitou et en Saintonge contre le prince de Condé; la quatrième enfin, qui était la principale, et qui avait pour chef le duc de Mayenne, marcha sur la Guyenne contre le roi de Navarre.

Le roi de Navarre avait réuni tous ses amis. Aidé surtout du vicomte de Turenne, il ne cessa de harceler par de brillantes escarmouches ces gros bataillons de Mayenne qui, la peste aidant, se fondirent pour ainsi dire devant lui [1]. Il courut ensuite au secours de Condé et arrêta Biron dans sa marche. On était à la fin de l'année 1586.

L'année suivante, entra en France une armée d'Allemands, venant appuyer les huguenots. Elle était arrivée sur la Loire et le roi de Navarre se disposait à l'aller

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 221, 446.

recevoir lorsque Henri III donna ordre à Joyeuse de se porter à sa rencontre, pendant que lui-même et le duc de Guise disperseraient les étrangers.

Le roi de Navarre et Joyeuse se rencontrèrent à Coutras. Les deux armées offraient des aspects très-divers, très-opposés. « Celle de Joyeuse était pour ainsi dire toute d'or, a écrit Péréfixe, brillante de clinquant, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderies, de casaques de velours dont chaque seigneur, selon la coutume de ces temps-là avait paré ses compagnies. Celle du roi de Navarre était toute de fer, n'ayant que des armes grises et sans aucun ornement, de grands collets de buffle et des habits de fatigue. — La première avait l'avantage du nombre, six cents chevaux et mille hommes de pied plus que l'autre ; elle avait pour elle le nom et l'autorité du roi, mais elle était pour moitié de nouvelles troupes; elle manquait d'ordre et de discipline; elle avait un général sans autorité, cent chefs au lieu d'un et tous jeunes gens élevés dans les délices de la cour, avec beaucoup de cœur, mais sans aucune expérience. L'autre, au contraire, était composée de vieux débris des batailles de Jarnac et de Moncontour, nourris dans le métier, endurcis par le choc des adversités et des combats; elle avait à sa tête trois princes du sang, le premier d'entre eux bien obéi et révéré comme présomptif héritier de la couronne. Outre cela elle était armée de la nécessité de vaincre ou de mourir qui est plus forte ni que l'acier ni que le bronze. » Les deux princes du sang réunis au roi de Navarre étaient ses cousins, le prince de Condé et le comte de Soissons.

L'histoire a beaucoup parlé de la bataille de Coutras, elle a dit la savante disposition donnée à ses forces par le chef huguenot, elle a conservé les vives allocutions, les mots heureux du roi de Navarre, elle a enregistré les moindres détails de l'action; nous dirons seulement que la victoire des huguenots fut complète, que l'armée ennemie fut taillée en pièces, ses chefs tués, ses canons, ses bagages pris; ses enseignes enlevées, que ce fut pour les catholiques une déroute absolue. Mais ce que nous ne pourrons trop rappeler, c'est la modération du vainqueur, sa commisération pour les vaincus. On a raconté à son éloge qu'entouré d'enseignes conquises, de prisonniers de tous rang, il ne montra ni sur son visage, ni dans ses paroles, ni dans aucun de ses actes, aucune jactance, aucune forfanterie; qu'il prit des blessés le soin le plus touchant, et qu'il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, générosité bien grande à cette époque [1]. Il écrivait trois jours après la bataille : « Je suis bien marry qu'en cette journée je ne pus faire différence des bons et naturels français d'avec les partisans et adhérents de la ligue; mais pour le moins ceux qui sont restés en mes mains témoigneront la courtoisie qu'ils ont trouvée en moi et en mes serviteurs qui les ont pris. Croyez qu'il me fâche fort du sang qui se répand, et qu'il ne tiendra point à moi qu'il ne s'étanche [2]. »

[1] De Thou, *Histoire universelle*, I. 87 — Péréfixe, *Histoire du roi Henri le Grand.*

[2] *Lettres missives*, t. I, p. 309 310 — Quelques historiens ont écrit que le lendemain de sa victoire de Coutras, le roi de Navarre avait envoyé demander la paix à Henri III. Je suppose que ce

On a fait au roi de Navarre un reproche qui serait très-grave s'il était mérité; on a dit qu'au lieu de profiter de sa victoire pour s'avancer à la rencontre des forces allemandes venant à lui, il n'eut rien de plus pressé que de laisser là son armée et de s'en aller en Gascogne faire hommage des drapeaux conquis à la comtesse de Gramont [1]. Mais deux faits justifient suffisamment le roi de Navarre. D'abord il tint conseil avec les principaux chefs huguenots; quelques-uns demandaient à marcher en avant et à tenter de joindre les allemands, de ce nombre était Condé. D'autres, et parmi ceux-ci le comte de Soissons, prétendirent que l'armée chargée de butin, que la noblesse fatiguée, dépourvue du nécessaire et désireuse d'aller se refaire dans ses terres, ne pouvaient entreprendre une telle expédition. Ce parti prévalut. Mais ce qui dut surtout peser sur les résolutions du roi de Navarre, ce fut cette considération que, pour arriver jusqu'aux allemands, il fallait passer sur le corps du roi, ce qui, même en cas de succès, eut ruiné en un instant toute sa politique consistant à ne jamais paraître en hostilité contre le roi de France, mais à le protéger contre les entreprises de la ligue. — L'armée allemande, laissée à elle-même, fut refoulée et détruite en partie par le duc de Guise et Henri III.

L'année 1588 fut fertile en événements. — Le prince de Condé mourut empoisonné, perte considérable

dire a pris naissance dans une lettre que M. Berger de Xivray a eu grandement raison, selon moi, de traiter comme controuvée ou au moins dénaturée.

[1] Voyez surtout d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, l. I, ch. xv.

pour le parti huguenot, et, pour le roi de Navarre l'un des plus extrêmes malheurs comme il le disait lui-même : Je suis à présent le seul but des perfidies de la messe, ajoutait-il [1]. Bientôt deux armées nouvelles furent envoyées contre les réformés, l'une commandée par Mayenne en Dauphiné, l'autre sous la conduite du duc de Nevers en Poitou. Mais l'activité, l'énergie du roi triomphèrent de tout. Du reste, les affaires en France allaient très-mal. — Henri III avait été chassé de Paris par la ligue, et il venait de faire assassiner les Guise au cœur même des États à Blois. La ligue, devenue furieuse, se donna Mayenne pour chef. — Enfin les États déclarèrent, comme hérétique, Henri de Navarre exclu de la succession à la couronne de France.

Mais pendant ce temps, le roi de Navarre marchait en avant prenant des villes et réduisant des provinces; en sorte que bientôt il se trouva pour ainsi dire maître de la situation. En mars 1589, il tenait la Guyenne, le Poitou, une partie de la Touraine, et rien jusqu'à la Loire ne pouvait plus lui résister. Il écrivait : « Nous ne sommes qu'à six lieues de l'armée du roi; si c'était celle de la ligue, elle eût déjà fait le saut [2]. » Il écrivait trois jours plus tard : « Nous sommes à Montbazon, six lieues près de Tours, où est le roi. Son armée est logée à deux lieues de la nôtre sans que nous nous demandions rien. Nos gens de guerre se rencontrent et s'embrassent au lieu de se frapper,

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 343 à 347.
[2] *Lettres missives*, t. II, p. 459.

sans qu'il y ait trêve ni commandement exprès de ce faire [1]. »

Le roi de Navarre était très-persuadé que Henri III, avait grandement besoin de lui : il se servira de moi, disait-il, autrement il est mal ; avril et mai prépareront la ruine d'un des partis, et ce ne sera pas du mien car c'est celui de Dieu. Henri III, en effet, était réduit aux dernières extrémités. Le 3 avril fut donc conclue une convention stipulant une trêve d'un an et le passage de la Loire par les huguenots.

Le roi de Navarre traversa le fleuve à Saumur le 28 avril, marchant contre Mayenne ; mais ayant appris que Mayenne avait quitté le pays, il alla se loger lui-même, par une traite de vingt-quatre heures, à Maillé, à quelques lieues de Tours. — De Maillé il fit savoir à Henri III son arrivée. Henri III répondit qu'il désirait le voir et lui parler. Le roi de Navarre donc, contre le gré des siens, se rendit avec toutes ses troupes au Pont-de-la-Motte à moins d'une lieue de la ville. Là, le maréchal d'Aumont vint lui dire que Sa Majesté avec toute la cour l'attendait au château du Plessis et le priait de passer la Loire dans des bateaux qu'on avait amenés de Tours. La plupart des amis du roi de Navarre cherchèrent encore à le détourner d'aller, sans forces suffisantes, se mettre comme en une île, entre les rivières de Loire et du Cher, au pouvoir d'un roi perfide, capable d'offrir son sang au pape en expiation de celui de Guise ; mais le maréchal se porta garant des sentiments du roi de France. « Au moins souvenez-vous, monsieur

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 460.

le maréchal, lui dit le roi de Navarre, que c'est sur votre foi que je franchis le pas », et il fit passer la rivière à une bonne partie de sa noblesse qu'il suivit à la tête de ses gardes. Il s'avançait « vêtu en soldat, dit Cayet, le pourpoint tout usé sur les épaules et aux côtés, de porter la cuirasse, le haut de chausses de velours de feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc où il y avait une très-belle médaille. » Au Plessis, toute la noblesse était dans le parc avec une multitude de peuple curieux d'assister à cette entrevue. Le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, suivi de plusieurs grands seigneurs, reçut le prince et l'accompagna vers Henri III. Quand les archers crièrent : *Place*, *voici le roi*, la presse se fendit, le roi de Navarre s'inclina et celui de France vint l'embrasser. Les embrassements se répétèrent plusieurs fois avec grande démonstration de part et d'autre. « Les deux rois pensaient faire un tour de promenade dans le parc, mais cela leur fut impossible à cause de la multitude de peuple dont les arbres mêmes étaient chargés. On n'entendait partout que le cri d'allégresse : Vive le roi ! vivent les rois ! Ne pouvant aller de part ni d'autre, les deux rois rentrèrent au château, où se tint un conseil de deux heures, à la suite duquel Henri III résolut de faire une armée forte et puissante pour aller assiéger Paris [1]. » Le roi de Navarre lui-même, dans une lettre à du Plessis-Mornay a raconté l'entrevue avec sa verve ordinaire : « La glace a été

[1] Sur tout ceci il faut voir surtout Cayet, *chron. noven.*, p. 184 *b*, 185 *a* et *b*, 186 *a*.

rompue, non sans nombre d'avertissements que si j'y allais j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommanmandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, mais a fait paraître au visage du roi une joie extrême, au peuple un applaudissement non pareil, même criant *vivent les rois*. Envoyez-moi mon bagage et faites avancer toutes mes troupes. Le duc de Mayenne avait assiégé Châtellerault; sachant ma venue, il a levé le siége [1]. »

Les deux rois réunis battirent les ligueurs en plusieurs rencontres, leur enlevant plusieurs villes comme Poissy, Étampes, Meudon, Pontoise, et arrivèrent enfin sous les murs de Paris. L'armée de Henri III occupait Saint-Cloud; celle du roi de Navarre était campée à Meudon. Les forces de la ligue se trouvaient, le duc de Mayenne à leur tête, resserrées dans la capitale; le siége se préparait lorsque, le 2 août 1589 le couteau de Jacques Clément, jeune Jacobin du couvent de Paris, vint frapper à mort Henri III.

Par droit de succession le roi de Navarre devint alors roi de France. Mais certains seigneurs catholiques, serviteurs du dernier roi, refusèrent de suivre le nouveau. Tel fut Vitry qui alla dans Paris se réunir aux ligueurs, tel fut d'Épernon, colonel général de l'infanterie, qui demanda la permission de se retirer dans son gouvernement et qui entraîna avec lui bon nombre de combattants. Parmi les huguenots, chose étrange, la désertion ne fut guère moindre, elle aurait

[1] *Lettres missives.* t. II, p. 477 à 481.

même été plus grande, si l'on en croyait les Mémoires du duc d'Angoulême. — Puis la noblesse aspirait, selon sa coutume, à aller se reposer dans ses terres.

Que faire ? Il ne fallait plus songer à continuer le siège de Paris; on n'avait ni forces, ni munitions, ni argent suffisants pour cela ; garder sa position sur les hauteurs de Meudon et de Saint-Cloud? il y avait à craindre que le voisinage du principal foyer de la ligue ne détachât encore quelques catholiques du parti du roi. Il fut donc résolu qu'on s'éloignerait de Paris. Mais repasserait-on la Loire, pour aller s'établir à Tours ? Remonterait-on la Marne pour aller à la rencontre des troupes suisses et allemandes qu'on attendait ? Descendrait-on en Normandie pour s'assurer certaines villes, en prendre d'autres, lever des tailles et se mettre en correspondance avec l'Angleterre ? Ce dernier parti prévalut.

Henri IV envoya une partie de ses troupes en Picardie, sous la conduite du duc de Longueville ; une autre en Champagne, sous les ordres du maréchal d'Aumont ; en sorte que la noblesse de ces provinces eut toujours un chef sous lequel elle put se réunir. Et lui-même, avec le reste de ses forces et nombre de seigneurs de distinction, s'avança vers la Normandie. Sa petite armée est évaluée par le duc de la Force, qui en faisait partie, à 4,000 Suisses, 2,000 lansquenets, environ 3,000 arquebusiers français et 1,500 chevaux [1]. Mais à peine entré en Normandie, le roi reçut du duc de Montpensier, gouverneur de la province,

[1] De la Force, *Mémoires*, t. I, p. 236. D'Aubigné ne parle que de 600 à 700 chevaux.

200 gentilshommes et 1,500 fantassins, ce qui lui fit environ 10,000 hommes. Chemin faisant, il s'était assuré de quelques places, et enfin il reçut la soumission des gouverneurs du Pont-de-l'Arche et de Dieppe.

Tandis que Henri IV prenait ainsi position, Mayenne rassemblait à Paris une nombreuse armée, recrutée en grande partie parmi les ligueurs, mais composée aussi de Suisses, de Lorrains et d'Espagnols. Tout cela réuni forma environ 8,000 chevaux et 25,000 hommes de pied, armée immense pour ces temps-là. Aussi Mayenne regardait-il déjà comme son prisonnier le roi de Navarre, ainsi les ligueurs appelaient-ils encore Henri IV, auquel il ne resterait bientôt plus, disait-il, que cette alternative ou de se rendre ou de sauter dans la mer. Et il avait tellement fait partager sa confiance aux parisiens que ces bonnes gens louaient déjà des fenêtres pour voir passer le *Béarnais* quand on l'amènerait lié et garotté.

Du reste la position du roi était fort critique. A l'approche de Mayenne, il se replia sur Dieppe, et là fut agitée encore la question de savoir si l'on chercherait à se retirer à Tours, ou même si le roi, dont il fallait surtout assurer la personne, ne s'embarquerait pas pour l'Angleterre, Biron restant à le tête de l'armée. Mais Henri IV ne put jamais goûter aucun de ces expédients : qui quitte la partie la perd, répondait-il toujours ; « se retirer derrière la Loire, ce serait abandonner la meilleure partie de son État, et ôter le courage à tous ceux qui lui étaient affectionnés en deçà ; aller en Angleterre ? il le ferait encore moins, et il ne sera jamais dit que ses ennemis l'auront chassé

hors de son royaume ; il est résolu d'y mourir les armes à la main[1]. « Il écrivait, le 9, à la comtesse de Gramont : « les ennemis sont forts au double de moi. Je me suis rapproché de Dieppe et les attends à un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verrai, et espère, avec l'aide de mon Dieu, que s'ils m'attaquent, ils s'en trouveront mauvais marchands. »

La rivière qui va d'Arques à Dieppe avait paru le lieu le plus favorable pour s'y retrancher; cette rivière n'étant pas guéable, le roi aurait toujours un de ses côtés libre, libre aussi la communication entre les deux villes, et il pourrait aisément s'y procurer des fourrages et autres choses nécessaires à la subsistance de son armée. En quatre ou cinq jours les travaux nécessaires furent achevés et presque aussitôt on sut que Mayenne, parti de la ville d'Eu, dont on n'était séparé que par de grandes plaines unies, marchait en bataille, faisant deux têtes de colonnes rapprochées, l'une dirigée sur Arques, et l'autre sur Dieppe.

Du côté de Dieppe, où était le roi, il se fit, dit de la Force, de très-beaux et rudes combats, fort avantageux et pleins de gloire; du côté d'Arques, Biron livra aussi plusieurs escarmouches et fut toujours heureux. Ces premières affaires apportèrent un tel étonnement aux ennemis qu'ils demeurèrent deux ou trois jours

[1] De la Force, *Mémoires*, t. I, p. 67, 68. — On se demande où Mezeray a pu trouver que la pluralité des voix dans le conseil qui fut alors tenu eussent décidé le roi à se retirer en Angleterre, si les hardies remontrances de Biron, qui pouvait tout auprès de lui, n'eussent fait rejeter ce lâche conseil ; on se demande où il a pris le beau discours qu'il met dans la bouche du maréchal.

à observer les royalistes sans rien entreprendre.

Enfin, Mayenne se décida à une attaque générale. C'était le 21 septembre : Par un effort général, l'ennemi fondit sur le point où était le roi, entre le premier et le second retranchement, et arriva en masse à trois cents pas de lui. « Alors, Châtillon, avec six ou sept cents arquebusiers, leur fit une décharge si à propos, et le canon donna si bien en plein dans le gros de leur cavalerie, que, lorsque les royalistes se croyaient sans ressource, ils virent les ennemis en un instant tourner en fuite, comme si la foudre les eut chassés. Tout cela s'en alla à vau-de-route, cavalerie et infanterie. » Il était alors plus de midi et l'attaque avait commencé dès les cinq heures du matin.

Mayenne cependant ne se découragea pas; le lendemain il revint à la charge ; et c'est encore sur Dieppe qu'il dirigea ses efforts. Il y eut plusieurs combats, mais l'armée assaillante était démoralisée ; les royalistes, au contraire, étaient pleins de confiance et d'ardeur [1]. Cette fois, c'est le canon qui joua le principal rôle, tirant tous les jours des deux côtés, mais avec moins de succès pour les ligueurs que pour l'armée royale.

Enfin, Mayenne voyant tous ses efforts inutiles se retira au bout de vingt-trois jours, passés douze à Arques et onze à Dieppe, prenant son chemin vers Amiens et la frontière des Pays-Bas. Et bien lui en prit, car deux jours plus tard, il arrivait au roi 4,000 Anglais, le comte de Soissons et le duc de Lon-

[1] De la Force, *Mémoires*, t. I, p. 91.

gueville approchaient avec des forces, et le baron de Biron, fils du maréchal, amenait de la cavalerie de Gascogne. Le maréchal d'Aumont, et La Noue s'avançaient aussi avec de très-belle noblesse [1].

Alors les choses changèrent totalement de face : Le roi, pour ne pas laisser inutiles tant de gens si bien disposés, s'achemina droit à Paris. Il attaqua et emporta d'emblée les faubourgs Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor. Mais Mayenne étant arrivé avec des forces, il fut obligé de s'éloigner et de se retirer du côté de Montlhéry. Il parcourut ensuite la Beauce, prenant des villes ou les recevant à composition, comme Étampes, Châteaudun et plusieurs autres places moins importantes. Il s'empara de même de Vendôme, et le 21 novembre il fit son entrée à Tours, qui était sa ville principale, et où se trouvait le gros du Parlement de Paris, le Conseil et toute l'administration.

Le 25 le roi partit pour le Mans, qui se rendit à lui, puis il vint à Alençon et de là à Falaise, puis à Lisieux, à Pont-Audemer, à Honfleur qu'il fallut prendre de force.

Au commencement de mars 1590, Henri IV assiégeait Dreux, lorsqu'il apprit que Mayenne s'avançait

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 43. Voyez le récit des journées d'Arques dans d'Aubigné, dans de la Force, dans Sully, dans le duc d'Angoulême. Voyez aussi la lettre de Sully, ainsi que la note de Biron et le récit tiré du dépôt de la Guerre rapportés par le Cte de Valory dans le livre qu'il a intitulé *Journal militaire de Henri IV*, aux pays 42, 53 et 57.

vers lui avec quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied, dont trois mille Espagnols commandés par le comte d'Egmont. Il lève aussitôt le siège et vient, le lundi 12, se loger sur la rivière d'Eure.

Le lendemain mardi, dès le matin, il se mit en bataille dans la plaine d'Ivry, où les ligueurs se montrèrent, mais très-éloignés. Là un colonel de reîtres, Thisché de Schomberg, vint lui dire que ses soldats, non payés, refusaient de combattre. « Colonel, dit le roi, est-ce le fait d'un homme d'honneur de demander de l'argent quand il faut prendre les ordres pour le combat! » Le lendemain, 14, l'armée déjà en place, Henri IV alla trouver Thisché: « Colonel, lui dit-il, nous voici dans l'occasion; il se peut faire que j'y demeurerai. Il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous; je déclare donc que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de faire une lâcheté; » puis, devant tous, il l'embrassa. Thisché lui répondit en pleurant : « Ah! sire, me rendant l'honneur, vous m'ôtez la vie, car j'en serais indigne si je ne la mettais aujourd'hui pour votre service. Si j'en avais mille je les voudrais toutes répandre à vos pieds. » Thisché se fit tuer dans la bataille [1].

L'histoire a rapporté, mais de façons très-différentes, l'allocution de Henri IV à ses troupes. Quant à l'action elle-même, Henri IV en a fait le récit : « Ayant fait de bon matin reconnaître la contenance des ennemis, et m'ayant été rapporté qu'ils s'étaient repré-

[1] Mathieu, *Histoire de Henri IV*, édit. 1631, in-fol., l. I, p. 24 — Perefixe, *Histoire du roi Henri le Grand.*

sentés, mais encore plus loin qu'ils n'avaient fait hier, je me suis résolu de les approcher de si près que, par nécessité, il se faudrait joindre, comme il est advenu sur les entre dix et onze heures du matin, que les étant aller chercher jusques où ils étaient plantés, la bataille s'est donnée, en laquelle Dieu a voulu faire connaître que sa protection est toujours du côté de la raison; car en moins d'une heure, après avoir jeté toute leur colère, en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, toute leur cavalerie a commencé à prendre parti, abandonnant leur infanterie, qui était en très-grand nombre. Ce que voyant, leurs Suisses ont eu recours à ma miséricorde, et se sont rendus, les colonels, capitaines, soldats et tous leurs drapeaux. Les lansquenets et Français n'ont point eu le loisir de prendre cette résolution, car ils ont été taillés en pièces, plus de 1,200 des uns et autant des autres, le reste prisonnier et mis en route dans les bois, à la merci des paysans. De leur cavalerie il y en a de 900 à 1,000 de tués et de 4 à 500 de démontés et prisonniers, sans comprendre ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure, qu'ils ont passée à Ivry pour la mettre entre eux et nous, qui sont en grand nombre. Le reste, des mieux montés, s'est sauvé à la fuite, mais ça été avec très-grand désordre, ayant perdu tout leur bagage. Je ne les ai point abandonnés qu'ils n'ayent été près de Mantes [1]. Leur cornette blanche m'est

[1] Je me conforme ici à la relation adoptée dans le recueil des *Lettres missives*; mais certains manuscrits ajoutent : « Où l'on me vient d'avertir qu'on leur a fermé les postes. Si cela est, il n'en demeura pas un et espère que la victoire sera entière qui est, Di·u merci, bien avancée. »

démeurée, et celui qui la portait prisonnier; douze ou quinze autres cornettes de leur cavalerie, deux fois davantage de leur infanterie, toute leur artillerie, infinis seigneurs prisonniers, et de morts un grand nombre, même de ceux de commandement, entre autres le comte d'Egmont, y a été tué. Leurs prisonniers disent tous que leur armée était de quatre mille chevaux et de douze à treize mille hommes de pied, dont je crois qu'il ne s'en est pas sauvé le quart. Quant est de la mienne, elle pouvait être de deux mille chevaux et de huit mille hommes de pied; mais de cette cavalerie il m'en arriva depuis que je fus en bataille, le mardi et mercredi, plus de 600 chevaux; même la noblesse de Picardie qu'amenait le sieur de Humières, qui était de 300 chevaux, arriva qu'il y avait demi-heure que le combat était commencé. » Voilà le récit; voici le jugement : « C'est une œuvre miraculeuse de Dieu qui m'a premièrement voulu donner cette résolution de les attaquer, et puis la grâce de la pouvoir si heureusement accomplir; aussi à lui seul en est la gloire. Et de ce qu'il en peut, par sa permission, appartenir aux hommes, elle est due aux princes, officiers de la couronne, seigneurs et capitaines, et à toute la noblesse qui s'y est trouvée et y accourut par telle ardeur, et s'y est si heureusement employée, que leurs prédécesseurs ne leur ont point laissé de plus beaux exemples de leurs générosités qu'ils laisseront en ce fait à leur postérité. Comme j'en suis grandement content et satisfait, j'estime qu'ils le sont de moi, et qu'ils ont vu que je ne les ai voulu employer en lieu dont je ne leur aie aussi ouvert le chemin [1]. « Voilà

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 162 et suiv.

Henri IV, quelquefois vantard avant le combat, toujours modeste après la victoire. Heureusement ses contemporains ont été moins discrets; ils ont dit la part immense qui lui revenait dans cette journée d'Ivry, et ce qu'il y déploya d'habileté. Sa bravoure impétueuse fut même blâmée par ses lieutenants : Biron lui aurait dit : « Sire, vous avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, et le maréchal de Biron a fait ce que devait faire le roi; » du Plessis-Mornay : « Vous avez fait, sire, la plus brave folie qui fut jamais faite, car vous avez joué votre royaume sur un coup de dé. « Le roi promit d'être plus sage à l'avenir. Mais, continue du Plessis, à la vue de l'ennemi, il ne souffre pas qu'on le lui ramentoive, et ne s'en souvient point [1]. »

Henri IV avait certainement l'intention de profiter de ses avantages; et cependant il s'arrêta quinze jours à Mantes, au lieu de poursuivre les fuyards. On l'en a blâmé, comme on l'avait blâmé à Coutras de n'avoir pas poussé sa marche vers la Loire. Mais Sully nous donne le pourquoi de cette inaction forcée: le défaut d'argent.

Cependant, le roi ayant recouvré quelques *fonds*, apaisé les réclamations des Suisses et autres gens de guerre, se mit en marche vers Paris; il prit un grand nombre de villes, comme Lagny, Corbeil, Melun, Provins, Bray, Montereau et autres, de manière à s'assurer les passages de la Haute-Seine et de l'Yonne

[1] Madame de Mornay, *Mémoires*, t. I, p. 192.

et toutes les routes par où Paris pouvait s'approvisionner. Puis il vint à Chelles, le 9 mai, et commença à investir la capitale.

De leur côté, les ligueurs n'avaient rien négligé pour la défense : ils surexcitaient le fanatisme du peuple par des processions générales, par des sermons incendiaires, pendant que le duc de Nemours disposait avec habileté des moyens les plus énergiques. On connaît les souffrances des Parisiens pendant ce siège et leur constance à les endurer, elle étonna Henri IV lui-même : « Ils ont jusqu'ici supporté une faim telle, disait-il, qu'il faut confesser que nous nous y sommes tous trompés [1]. » Il espère toujours, cependant, que la ville ne tardera pas à se rendre.

On a beaucoup parlé des dispositions compatissantes de Henri IV pendant ce siège. Il est certain que la rigueur du blocus se relâcha plus d'une fois, et que, le 20 août, par exemple, au plus fort de la famine, le roi accorda un sauf-conduit à trois mille vieillards, femmes et enfants que les ligueurs avaient expulsés comme bouches inutiles; il est certain que la reine d'Angleterre lui reprocha rudement cet acte d'humanité [2]. Henri IV qui avait besoin de ménager Elisabeth, lui fit représenter que s'il n'a gardé exactement la rigueur de la guerre en la sortie des assiégés, ne l'eut-il permise, il n'en fut venu autre chose que de faire mourir au-dedans ceux que la faim en chassait, sans que la ville se fut plus tôt rendue; « car les plus

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 228.
[2] Voyez cette lettre rapportée au Recueil des *Lettres missives*, t. III, p. 285 aux notes.

factieux, qui y avaient la force et l'autorité, et des provisions de reste pour en avoir prins d'heure plus que leur part, les eussent laissé périr devant leurs yeux, comme ils ont fait plusieurs qui y sont demeurés; et si, ceux qui étaient réduits à cette extrémité ne laissaient de sortir sans permission, aimant mieux s'exposer à être tués par nos soldats que rester dans la ville: qui mouvait un chacun à telle compassion que les plus sévères leur faisaient passage, ce que je confesse, ajoute-t-il, que je ne pouvais réprouver [1]. » Élisabeth avait peut-être raison; mais on est de cœur avec Henri IV.

Cependant à Mayenne, campé à Meaux avec près de trois mille chevaux et huit à dix mille hommes de pied, venait de se joindre le duc de Parme avec des forces, et les deux ducs se disposaient à venir délivrer la capitale. Le roi ne pouvant les attendre ses lignes déployées, se décida à lever le siège et alla dresser son camp du côté de Chelles, en face de l'ennemi. Mais jamais, quoi qu'il fit, il ne put les amener à un combat. Du reste, les ducs avaient atteint leur but, ils avaient pris Lagny, et ouvert ainsi un passage vers Paris.

Les affaires du roi étaient donc très loin de s'améliorer: il avait à se défendre en Champagne contre le duc de Lorraine, en Bretagne contre le duc de Mercœur, en Provence contre le duc de Savoie, partout contre la ligue soutenue des armées espagnoles et italiennes. Puis l'argent lui manquait toujours.

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 284, 285, 286.

Et cependant, au milieu de toutes ces difficultés, il ne laissa pas d'entreprendre le siège de Chartres, qui, vigoureusement attaqué, se défendit pendant deux mois, mais capitula le 10 avril 1591, et se rendit huit jours après.

Alors recommence le même train de vie que devant: Ce sont mêmes prises et reprises de villes, ce sont mêmes difficultés de toutes sortes. Je me trompe, ce sont des difficultés plus grandes encore, car, dans la position où était Henri IV, le temps qui s'écoule sans apporter d'amélioration, aggrave toujours le mal : il fatigue la patience et use le dévouement.

Henri IV reçut cependant d'Angleterre des secours d'hommes et d'argent : le comte d'Essex, ce brillant favori d'Élisabeth, vint lui-même en France prendre part à la guerre; le roi reçut aussi des secours d'Allemagne d'où Turenne lui amena une armée considérable. Avec ces renforts il marcha sur Rouen qu'il fit investir par Biron. Ce siège de Rouen fut poussé vigoureusement, mais la défense, conduite par Villars, vaillant soldat auquel Henri IV rendait un éclatant témoignage, ne fut pas moins vigoureuse.

Les ligueurs appelèrent encore le duc de Parme. Ce duc rentra en France avec 10,000 hommes de pied, 3,500 cavaliers, 40 pièces de canon et de nombreux chariots portant toutes sortes de munitions et d'outils. Il disposa toutes ses forces sur la Somme, attendant le duc de Mayenne, qui l'y vint joindre en effet, avec huit à neuf mille hommes Français, Lorrains, Italiens envoyés par le Pape. Toutes ces forces réunies formaient une armée d'environ vingt-deux mille hommes.

Le roi laissa Biron continuer le siège de Rouen avec toute son infanterie et une partie seulement de sa cavalerie, et s'avança lui-même vers l'ennemi dans l'intention, non de le combattre, mais de le harceler, de lui disputer le passage des rivières, d'arrêter ses convois. Il fut en face de l'armée des ducs ce qu'il était toujours, d'une témérité excessive. Ainsi l'ennemi étant arrivé près d'Aumale, il fondit avec une petite troupe sur les avant-postes, et joua hors de propos sa vie et sa liberté, sa vie puisqu'il reçut un coup de feu qui pouvait être mortel, sa liberté qu'il eut infailliblement perdue si le duc de Parme s'était douté qu'il avait en tête le roi de France.

En définitive Henri IV fut obligé de lever le siège de Rouen; en sorte que s'il obtint sur l'ennemi quelques brillants succès dans plusieurs rencontres, le duc de Parme n'en vint pas moins à ses fins. Et il put rentrer en Flandre sans obstacle, mais non toutefois sans une blessure dont il mourut la même année.

Nous avons ici la pensée intime de Henri IV sur sa position présente et ses appréhensions pour l'avenir. Pendant le siège de Rouen, Sully lui parlant du peu de fonds qu'il pouvait faire sur quelques-uns de ses serviteurs, le roi lui répondit : « Je crois bien tout ce que vous me dites, et vois bien davantage, qui est le pis, c'est que la plupart des zélés catholiques se lassent de cette guerre, et seraient à la fin gens pour se séparer de moi et faire un parti à part, ou se joindre à ceux de la ligue, avec lesquels ils ne cellent point qu'ils correspondraient bien mieux qu'avec les huguenots, qui serait la ruine de l'État; et pour

toutes ces raisons enduré-je d'eux tous mille choses qui me fâchent bien fort, et hasardé-je ainsi tous les jours ma vie pour maintenir ma réputation, remettant en Dieu et moi et mes affaires, puisqu'il m'est beaucoup meilleur de mourir les armes à la main que de voir disperser mon royaume et aller mendier secours hors d'icelui [1]. »

On peut encore, vers ces temps-là, mettre quelques faits d'armes au compte de Henri IV, comme la prise de Patay, comme le siège et la prise de Dreux. De même il fit attaquer le duc de Savoie chez lui et en débarrassa la Provence, le duc de Lorraine dans ses États, et affranchit ainsi la Champagne de ses incursions; de même encore il suscita des affaires aux Espagnols dans les Pays-Bas, en Hongrie, dans l'empire ottoman; mais tout cela ne mettait fin à rien, et c'était un plus grand coup qu'il s'agissait de frapper. Henri IV se fit catholique.

La conversion de Henri IV au catholicisme lui facilita l'entrée dans Paris et lui applanit la possession de plusieurs autres villes de France. Enfin elle finit par désarmer et ramener à lui ses ennemis. Cette transformation se fit dans l'espace de dix-huit mois, du 25 juillet 1593 à la fin de 1594.

Guerre contre l'Espagne. — Au commencement de 1595, Henri IV déclara la guerre à Philippe II. Cette déclaration de guerre fut peut-être un acte de bonne politique, car mieux vaut combattre ouvertement un perfide ennemi que le laisser opérer dans l'ombre;

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. XXXIII, p. 88.

mais peut-être aussi fut-elle prématurée, car la France n'était pas suffisamment préparée à faire face à toutes les éventualités qui pouvaient s'en suivre. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle fut très-onéreuse pour le pays, et faillit lui devenir funeste.

Henri IV fit attaquer à la fois le Luxembourg, l'Artois et la Franche-Comté. Philippe II, de son côté, attaqua la France sur cinq points différents, soit par ses armées propres en Picardie, soit de concert avec Mercœur en Bretagne, en Bourgogne de concert avec Mayenne, dans le Lyonnais de concert avec le duc de Savoie, dans la Provence avec le duc d'Épernon.

Les commencements de la guerre furent heureux pour Henri IV. La Bourgogne se livra pour ainsi dire à lui, et près de Fontaine-Française il battit l'armée, six fois plus nombreuse que la sienne, des ligueurs conduits par Mayenne et des Espagnols commandés par le connétable de Castille; brillant fait d'armes où il montra une fois de plus cette témérité qui était son péché mignon, et qu'il justifiait toujours par la nécessité de prêcher d'exemple. Henri IV envahit ensuite la Franche-Comté dont il rançonna les principales villes. Puis il se rendit dans le Lyonnais où il remit tout dans l'ordre et dont il assura la soumission.

Mais Henri IV ne pouvait être partout; et tandis que rien ne lui résistait dans l'Est, ses affaires périclitaient, au nord: les Espagnols avaient envahi plusieurs villes de Picardie, ce qui était alors tenir le pays, et entre autres Cambrai, dont le château tenait encore, il est vrai, mais ne pouvait résister longtemps.

Or, le roi, comprenant que sa présence seule pou-

vait relever ses affaires au Nord, partit de Lyon, appelant à lui toute sa noblesse. A quelques lieues de Paris il reçut deux mille lansquenets, amenés par Sancy, et autant de Hollandais ; mais quand il arriva en Picardie, il était trop tard, le château de Cambrai s'était rendu.

Cependant de grands faits s'accomplirent alors : la bénédiction du Pape, depuis longtemps sollicitée, fut enfin obtenue ; c'est alors aussi que s'effectuèrent la soumission de Mayenne, puis celles de d'Épernon et de Joyeuse, qui entraînèrent du même coup celles de la Provence et du Languedoc. Enfin une alliance contre l'Espagne fut conclue entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas. Tout cela dut améliorer singulièrement les affaires du roi ; et toutefois les Espagnols n'en poursuivirent pas moins leurs avantages. Ils acquirent la place importante de Calais, perte immense pour nous, et que ne compensa pas la prise de la Fère, tombée peu après entre nos mains.

A peu de temps de là, le 11 mars 1597, les Espagnols s'emparèrent encore d'Amiens, et des munitions de guerre et d'artillerie que le roi y avait amassées à grands frais ; en sorte que, déjà en possession de Calais, de Ham, d'Ardres, de Guignes, ils se trouvèrent à peu près maîtres de toute la province.

Henri IV était à Paris : c'était au temps de la foire de Saint-Germain et des jours gras, et c'est au milieu d'un bal que lui vint la fatale nouvelle. Il monte aussitôt à cheval et, suivi de la noblesse qui se trouve près de lui, il court en Picardie. Reprendre la ville n'était pas chose facile, mais le fait avait une impor-

tance telle, car la perte d'Amiens remettait pour ainsi dire en question les destinées de la France, que tout devait être tenté.

Le roi commença sur-le-champ les opérations du siége; il prit position sur la Somme à Corbie et à Péquigny, c'est-à-dire au-dessus et au-dessous de la place, et il l'investit du côté du nord par où les Espagnols auraient pu le plus aisément lui porter secours et la ravitailler; puis il fit appel à tous ses amis et il eut bientôt autour de lui des forces considérables.

Mais alors aussi se présenta plus grande que jamais la pénurie d'argent car il fallait tout d'abord remplacer l'artillerie, les munitions, les provisions de toutes sortes que renfermait Amiens et que tenait maintenant l'ennemi. Le roi demanda des prêts volontaires, et ces prêts produisirent trois cent mille écus; il ordonna que fussent recherchés les financiers ayant malversé, et les financiers se taxèrent eux-mêmes à un million deux cent mille écus; il eut recours à des édits bursaux portant création de nouveaux offices dont le prix dut être payé sur-le-champ, et, par la vente des nouvelles charges, il eut encore un million deux cent mille écus, en tout deux millions sept cent mille écus, près de trente millions de francs d'aujourd'hui, et cela sans préjudice des rentrées ordinaires.

Le siége fut alors mené vigoureusement. Le roi tantôt s'y montra général habile, tantôt, faisant office de simple manœuvre, il donna l'exemple à tous. Toutes les tentatives des Espagnols pour secourir la ville restèrent vaines, et Amiens se rendit le 25 septembre 1597.

Henri IV comptait bien profiter de cet heureux succès pour se porter en avant; mais alors se présentèrent d'autre difficultés. Le roi disait le 20 septembre sous les murs d'Amiens. « J'ai maintenant une des plus belles armées que l'on saurait imaginer »; mais le 28, Amiens conquis, il était réduit à dire : « Il faut que les déplaisirs talonnent toujours les contentements, j'avais jeudi au soir cinq mille gentilshommes, samedi à midi je n'en ai pas cinq cents... Je monte à cheval et vais faire la revue de mes restes, puis prendre résolution de ce que j'aurai à faire [1]. »

Du reste les affaires du roi prenaient généralement un bon train : Lesdignières obtint de grands succès sur le duc de Savoie. En Bretagne le duc de Mercœur, le dernier des seigneurs récalcitrants, ne résistait plus que difficilement et finit enfin par se soumettre, ce qui reconstitua l'unité de la France et dissipa toute illusion des grands seigneurs, s'ils en nourrirent jamais, de revenir aux souverainetés féodales. Bientôt enfin l'Espagne, plus épuisée encore que la France, montra qu'elle désirait la paix. Le Pape s'y entremit; son légat, le cardinal de Florence, et surtout le général des Cordeliers, s'y employèrent avec dévouement, et le 2 mai 1598, fut signée à Vervins, entre la France, l'Espagne et la Savoie, une paix qui termina heureusement toute guerre étrangère. Par cette paix, la France rentra dans l'intégrité de son territoire.

[1] *Lettres missives*, t. IV, p. 848, 855.

Guerre de Savoie. — Plus de deux ans se passèrent dans une paix profonde ; mais Henri IV n'en avait pas fini avec la guerre.

Les rois de France étaient depuis longtemps en possession incontestée du marquisat de Saluces, enclavé dans le Piémont, lorsqu'en 1588, c'est-à-dire au moment où Henri III venait d'être chassé de Paris, où chacun travaillait à déchirer son malheureux royaume, le duc de Savoie lui enleva ce marquisat. Dès son avénement à la couronne Henri IV n'avait cessé de réclamer contre cette usurpation ; mais le duc avait toujours éludé la satisfaction. Les réclamations devinrent plus pressantes à mesure que s'affermit la position du roi ; mais encore alors, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, le duc trouva toujours moyen de s'y soustraire. Henri IV proposa de s'en remettre au jugement du Pape. Emmanuel accepta cette médiation, mais en posant des conditions tellement inacceptables que le Pape lui-même désespéra d'amener aucun accommodement. Enfin le roi voyant bien que son adversaire ne cherchait qu'à échapper à sa poursuite, finit par se décider à la guerre.

Henri IV partit pour Lyon, où il arriva le 9 juillet 1600, pendant que Sully, qui venait de réunir à ses autres titres celui de grand-maître de l'artillerie, préparait des fonds, des canons, des munitions. Ordre fut donné à Biron et à Lesdiguières d'entrer l'un en Bresse, l'autre en Savoie. Bientôt Biron fut maître de Bourg, Lesdignières de Montmélian, les forts exceptés.

Henri IV lui-même se porta de Lyon à Grenoble pour voir les choses de plus près, et de là à Cham-

béry, capitale de la Savoie, dont les faubourgs venaient d'être pris par Crillon. Là le roi reçut des propositions de paix, car le duc voulait surtout gagner l'hiver. « Je ne puis dire, écrivait Henri IV à Sully, que je ne veux point ouïr parler de paix, je parlerais contre mon cœur, et me semble que je ferais tort à ma réputation et à mes services; mais je ne veux plus être abusé. » Il fit venir huit canons de Grenoble, il en avait cinq venus de Valence; il donna ordre de faire avancer ceux de Lyon le plus tôt possible. Il faut faire arriver tout le reste des munitions, disait-il, car il est nécessaire de hâter notre besogne, pendant que le temps est beau. Devant les canons mis en batterie Chambéry capitula le 20, et il faut noter ce fait singulier que Mme de Sully, qui avait accompagné son mari dans cette campagne, ayant persuadé à son hôtesse de réunir les principales dames de la ville, ce qu'elle fit, un bal s'organisa « avec la même liberté et gaieté que s'il y eût eu un an que le roi eût été le maître[1] »... — Henri IV alla ensuite assiéger Conflans, Miolans, Moustier, St-Jean-de-Maurienne et autres places qui ne firent pas grande résistance.

Cela fait, le roi manda devant Charbonnière, le grand maître de l'artillerie : « Venez me trouver le plus tôt que vous le pourrez, lui dit-il, car votre présence est ici du tout nécessaire, et envoyez devant vous quatre ou cinq bons commissaires, autant de vos meilleurs pointeurs, douze bons canonniers, quatre cents pionniers et force outils pour remuer terre et

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. xcv, p. 445.

faire logis de batteries. » Sully arriva le 30, et le 31 le roi disait : « Nous avons attaqué la Charbonnière, qui est une très-bonne place. L'on m'assure qu'en deux jours elle sera réduite en mon obéissance ; mais pour moi, quand nous l'aurons bien prise en quinze jours, je ne trouve pas le temps mal employé. Sully demandait huit jours ; il fit de tous côtés avancer canons et munitions ; mais les chemins, pour approcher du fort étaient si étroits, si embarrassés de rochers, de plus bordés d'un côté par une rivière dont les bords présentaient tant de difficultés que plusieurs fois il fallut faire avancer le canon sur une seule roue, l'autre étant suspendue en l'air sur des précipices ; puis il y eut des pluies telles et tant de mauvais temps, que tout au plus pouvait-on faire une lieue dans vingt-quatre heures ; en sorte que les huit jours furent presque employés en marche. Le roi disait le 7 septembre : Tout ce que nous avons pu faire encore a été de traîner le canon jusqu'au pied de la montagne sur laquelle il le faut monter. — La place était un roc accessible d'un seul côté ; elle était commandée par les montagnes environnantes, mais par des montagnes tellement escarpées que tout au plus un homme à pied pouvait-il les gravir. Cependant Sully découvrit un chemin par où, à force de bras, il était possible de mener du canon : Il prit deux cents Suisses et deux cents Français, et, par une nuit des plus noires, il fit sans bruit monter l'artillerie. Des autres côtés furent, avec mêmes difficultés, dressées d'autres batteries, et dès le matin commencèrent les travaux de terrassement, en sorte qu'à deux heures tout fut prêt ; mais

le lendemain matin seulement commença, de tous les côtés à la fois, un feu tellement nourri que les assiégés décontenancés demandèrent à parlementer, et ils acceptèrent les conditions qui leur furent faites. La prise de Charbonnière est du 9 septembre [1].

Cependant le duc de Savoie s'était réveillé; il avait levé des troupes, et le 7 septembre Henri IV disait : Les ennemis commencent à faire parler d'eux du côté de la Tarentaise, où l'on dit qu'ils ont fait passer jusqu'à cinq ou six mille hommes; du reste, le roi s'en inquiétait peu, car il comptait avoir lui-même, à la fin du mois, vingt mille hommes de pied, ce qui était le principal en pays de montagnes, et deux mille cinq cents chevaux. Il disait dès le 16 : « Le prince de Conty, le comte de Soissons, le comte d'Auvergne, M. d'Épernon sont arrivés; bref toute la France court à moi; il ne nous manque que des ennemis [2]. »

A la fin du mois, Emmanuel avait traversé les monts; mais le roi surveillait ses mouvements, et s'occupait de reconnaître les positions stratégiques. Le 8 octobre, il écrivait d'Annecy : Je partirai d'ici demain et irai à Beaufort. On le trouve, en effet, le 10 octobre, dans ce village perdu au sommet d'une montagne qui fait face au Mont-Blanc. Il y arriva suivi de Biron, de Lesdiguières, de Montpensier, de d'Épernon, de Sully par le plus mauvais temps et par le plus mauvais chemin, ayant vingt fois mis pied à terre dans la neige et dans l'eau. Le 11 il alla reconnaître

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 299, 300 ; Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. xcv, p. 447 et suiv.
[2] *Lettres missives*, t. V, p. 306.

le passage du Cormet par des chemins pires encore. Au Cormet il fallut dîner à l'abri d'un rocher pour se garantir de la neige qui s'élevait comme une montagne au-dessus de leur tête; mais il paraît qu'en tout cela la bonne humeur ne fit jamais défaut, et ce voyage de Beaufort est resté à cet égard célèbre dans le pays, car on lit sur un registre de l'état-civil de cette petite commune : « Ce jour, 10e d'octobre 1600, le roi Henri de Bourbon de France et de Navarre, a été ici en grande compagnie de princes et autres gens d'armerie. — Le jour 11e il est allé au Cormet; il faisait mauvais temps. — Le jour 12e il est parti conduisant 8,000 personnes, ayant fait force des siennes et grandissimes folies [1]. » Les gens du pays ajoutent que certaines familles de Beaufort remontent certainement à Henri IV.

Dans le même temps le roi faisait assiéger Montmélian qui était la plus forte place de la Savoie, soit par sa position naturelle soit par le travail de l'homme. La base de la forteresse était un rocher dur comme marbre et si élevé qu'il dominait tout le voisinage, d'ailleurs inaccessible de toute part si ce n'est du côté de la ville dont il était toutefois séparé par un fossé taillé dans le roc et par trois bastions défiant la mine et la sappe. De plus, les montagnes voisines semblaient, ou tout à fait inaccessibles, non-seulement aux chevaux traînant de l'artillerie, mais encore aux hommes, et leurs sommets étaient si pointus et si dénués de terre qu'il paraissait impossible d'y dresser aucune plate-forme pour y loger des pièces. Il y avait

[1] Je me suis assuré près du maire de Beaufort de l'exactitude du fait.

donc les mêmes difficultés qu'à Charbonnière et même des difficultés plus grandes. Comme à Charbonnière elles furent surmontées, et le siège commença. Les assiégés, battus bientôt par cinquante pièces à la fois, furent tellement surpris qu'ils demandèrent d'abord une trêve et bientôt après offrirent de capituler. Ici encore madame de Sully joua son rôle. La comtesse de Brandis, femme du gouverneur de la place, aimait à faire de petits objets de verroterie, et elle y réussissait très-bien; elle envoya en cadeau à madame de Sully des pendants d'oreilles et une couple de chaînes habilement travaillées. Madame de Sully, ne voulant pas être en reste, envoya à la comtesse une douzaine de perdreaux, six laperaux, six levraux, douze cailles grasses, une douzaine de pains blancs molets et douze bouteilles de vin, ce qui n'était pas à dédaigner dans une place assiégée; elle exprima en même temps à madame de Brandis son désir de causer avec elle, ce que la comtesse témoigna désirer de même, en sorte que, pendant trois jours, ces dames se réunirent familièrement toutes les après-dînées[1]. On ne parla d'abord que de choses générales; mais on arriva bientôt à la question de capitulation, « de sorte que ces deux femmes, dit Sully, selon les instructions qu'elles recevaient de leurs maris, convinrent de plusieurs points', par forme de désir seulement, sans témoigner d'en avoir communiqué à personne. » La capitulation fut arrêtée le 16 octobre. Les assiégés durent rendre la place au bout d'un mois,

[1] C'est-à-dire vers onze heures ou midi.

si avant ce temps le duc de Savoie ne venait faire lever le siége [1]. Il faut avouer que cette guerre de Savoie est fertile en singularités.

Le 2 novembre le duc arriva au val d'Aoste et le 10, la tête de son armée était logée en deça des montagnes du petit Saint-Bernard. Le 16, le jour même où Montmélian fut rendu, le roi se mit en marche pour aller à lui ; mais les neiges et le mauvais temps l'arrêtèrent.

Alors Henri IV tourna tous ses efforts sur la forteresse de Sainte-Catherine, la seule place importante qui tint encore. Elle se rendit le 5 décembre laissant toute la Bresse au pouvoir du roi comme la prise de Montmélian lui avait livré toute la Savoie.

Cependant le Pape n'avait jamais perdu de vue entièrement cette question de Saluces. Il avait envoyé sur les lieux son neveu le cardinal Aldobrandin, son légat, avec mission de travailler à la paix. Henri IV, de son côté, au milieu de ses plus grands succès, n'avait jamais eu d'autre visée que la paix, pourvu toutefois que les conditions fussent acceptables. Enfin le 17 janvier 1601, la paix fut conclue aux conditions suivantes : le duc de Savoie conserva le marquisat de Saluces ; mais il donna à la France la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le val Romey ; il lui abandonna l'artillerie et les munitions dont le roi s'était emparé dans les villes conquises, et lui paya trois cents mille francs, ce qui faisait bien plus que compenser l'abandon du marquisat, ce qui surtout nous donnait de ce côté-là, des frontières naturelles.

[1] Voyez tous ces détails dans Sully, t. I, chap. xcvi, p. 453.

Cette guerre de Savoie eut un autre avantage, elle marqua chez nous un progrès dans l'art militaire ; elle donna lieu au développement de notre artillerie et de notre génie dans l'attaque des places. Les siéges de Rouen, de Paris, de Chartres, d'Amiens, avaient manqué ou traîné en longueur faute d'une artillerie suffisante et bien dirigée ; ceux de Charbonnière, de Montmélian, de Ste-Catherine, bien autrement pleins de difficultés, réussirent en peu de jours, grâce à une artillerie plus considérable et servie avec plus d'habileté, progrès auquel, sous l'inspiration de Henri IV, Sully eut une très-grande part.

CHAPITRE II

HENRI IV CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE RELIGIEUX

I. — Henri IV protestant.

Nous l'avons dit, l'éducation de Henri IV fut exclusivement protestante. Comme il a été dit aussi, l'horrible nuit de la Saint-Barthélemy vint imposer au roi de Navarre le culte catholique ; mais une fois hors de l'atteinte de Henri III et de Catherine de Médicis, le roi de Navarre revint au giron protestant ; et dès lors il fut reconnu partout comme chef des huguenots de France.

Le roi de Navarre fut à bien des reprises sollicité soit par la cour de France, soit par des parents, par des amis, de se faire catholique, mais toujours vainement. C'est surtout lorsque, après la mort du duc d'Anjou, il fut devenu héritier présomptif de la couronne de France qu'il fut pressé le plus vivement. Le roi de Navarre répondit toujours: qu'il est touché des dispositions favorables de Sa Majesté et des témoignages

honorables qu'elle veut bien lui en donner; il la remercie de l'intérêt qu'elle paraît prendre à son salut; mais il la prie de considérer s'il y aurait justice ou honneur pour lui à abandonner, par des motifs de crainte ou d'espérance, une religion dans laquelle il a été élevé et où il n'a encore reconnu aucune erreur. Il a toujours fait passer avant tout le soin de sa conscience: son salut éternel lui est plus cher que tout le reste, et il est prêt à lui sacrifier tous les honneurs de la terre et toutes les couronnes du monde. Cependant, il ne refuse pas de se faire instruire, et de changer s'il est dans le mauvais chemin, non plus que de se soumettre à la décision d'un concile libre, comme il l'a toujours déclaré [1].

Dans le même temps, le pape Sixte-Quint lança contre le roi de Navarre (le 9 septembre 1585) une bulle d'excommunication qui, peu de siècles plus tôt, eut été foudroyante. Il y déclarait Henri, jadis roi de Navarre, hérétique, relaps en hérésie, et non repentant; il le déclarait déchu, lui et sa postérité, de ses prétendus États; il le déclarait comme indigne, inhabile à toute succession, notamment à celle du trône de France. — Le roi de Navarre ne paraît pas s'être effrayé beaucoup de ces attaques; il s'adressa d'abord à Henri III: Si le pape se permet, lui dit-il, de disposer de la succession au trône de France, il n'y a pas de raison pour qu'il ne dispose bientôt du trône lui-même. Pour moi personnellement, ajoute-t-il, la question de savoir si le pape me peut *débouter* de mes

[1] *Lettres missives*, t. IX, p. 143, 144. — De Thou, *Histoire universelle*.

droits me touche peu, et je désire que jamais il n'y ait lieu à la débattre; mais vous, roi de France, elle vous touche de plus près: « est-il à propos, vous vivant et en la fleur d'âge, qu'un pape s'ingère au gouvernement de cet État, et à décider votre succession, chose qui va plus avant et qui sert de degré pour un plus haut dessein, car le but poursuivi c'est, par cet essai fait sur ma personne, sous prétexte d'hérésie, de gagner ce point qu'il soit dit et cru que le pape peut disposer de ce royaume pour, dans quelque temps, sous autre couleur, vous déclarer incapable de régner [1]. » Henri III défendit que la bulle fut reçue dans le royaume.

Mais le roi de Navarre ne s'en tint pas là, et il fit un acte qui dut passer alors pour un trait d'audace inouï: il fit placarder dans tous les carrefours de Rome, et jusqu'aux portes du Vatican, une protestation plus qu'énergique, contre la bulle et son auteur. Il proteste, y est-il dit, contre la déclaration et l'excommunication de Sixte V, soi-disant pape de Rome, les maintient fausses et en appelle comme d'abus à la cour des pairs de France. Et en ce qui touche le crime d'hérésie dont il est faussement accusé par la déclaration, dit et soutient que monsieur Sixte, soi-disant pape, en a faussement et malicieusement menti; dit que lui-même Sixte est hérétique, ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assemblé, auquel si le dit Sixte ne consent et ne se soumet, comme il y est obligé, il le tient et déclare pour antéchrist et

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 148 et suiv.

hérétique, et en cette qualité veut avoir guerre perpétuelle et irréconciliable avec lui [1]. Sixte-Quint comprit probablement qu'il s'était trompé de date, et, en homme supérieur, il professa dès lors une haute estime pour le caractère du roi de Navarre qu'il regardait, avec Élisabeth d'Angleterre, comme les deux plus fortes têtes en possession de couronnes royales à cette époque.

Mais où le roi de Navarre exprime le plus nettement ses idées en fait de religion, c'est dans son manifeste aux trois États du royaume : « Vous proclamez cette maxime générale qu'il ne faut qu'une religion en un royaume et que le fondement d'un État est la piété, qui ne peut être partout où Dieu est diversement servi. Je l'avoue, il est ainsi. Or, je me suis toujours offert à la raison, et m'y offre encore. Moi et tous ceux de la religion nous rangerons toujours à ce que décidera un concile libre; sous lui nous passerons condamnation. Mais de croire qu'à coups d'épée cela se puisse obtenir de nous, j'estime devant Dieu que c'est une chose impossible. On m'a souvent sommé de changer de religion, mais comment ? La dague à la gorge. Quand je n'eusse point eu de respect à ma conscience, celui de mon honneur m'en eût empêché. Instruisez-moi, je ne suis point opiniâtre; si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendrai, et ferai plus, car je pense que je ne laisserai nul de mon parti qui ne s'y rende avec moi. Si vous désirez mon salut simplement, je vous remercie; si vous ne souhaitez ma

[1] L'Estoile, fin de septembre 1585.

conversion que dans la crainte qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort. Mes actions répondent à cela. La façon de laquelle je vis et avec mes amis et avec mes ennemis, en ma maison et à la guerre, donnent assez de preuves de mon humeur. — Le roi de Navarre dit encore : « Bien que, plus que nul autre, j'aie regret de voir les différences de la religion et que, plus que nul autre, j'en souhaite les remèdes, néanmoins, reconnaissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les faut attendre, je proteste devant lui, et à cette protestation j'engage ma foi et mon honneur, (que par sa grâce j'ai jusqu'ici conservés entiers) que tout ainsi que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffrirai-je jamais que les catholiques soient contraints en la leur ni en l'exercice libre de leur religion, ayant de longtemps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, et d'établir la piété en un État, c'est la douceur, la paix et les bons exemples, non la guerre ni les désordres. »

Il était facile de comprendre qu'à la mort de Henri III la question religieuse ne manquerait pas de revenir plus vive que jamais. — Les catholiques de Henri III avaient bien accepté l'appui salutaire du roi de Navarre et de ses huguenots pour combattre avec eux les catholiques de la ligue; mais lorsqu'il fut question de reconnaître Henri IV comme roi de France, oh! alors, leur conscience se réveilla. « Lorsque le roi de Navarre entra dans la chambre où gisait le corps, il vit parmi les hurlements, — c'est d'Aubigné qui parle

ainsi—les uns « enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant à la main, faisant des vœux et promesses desquelles on oyait pour conclusion : Plutôt mourir de mille morts. D'O, Manou son frère, Entragues, Châteauvieux murmurent, et à dix pas du roi il leur échappe de se rendre plutôt à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot; entre ceux-là Dampierre, premier maréchal de camp, qui fit ouïr tout haut ce que les autres serraient entre les dents [1]. »

En vertu des lois du royaume, Henri de Bourbon était de droit roi de France; pas de contestation là-dessus. Puis il avait relevé les affaires des royalistes, conduit leur armée aux portes de Paris qu'ils n'auraient jamais revues sans lui, et cela lui donnait bien quelques droits à leur respect. Enfin, le feu roi lui même, à son lit de mort, l'a présenté à ses fidèles comme son successeur, comme leur roi légitime. Mais Henri de Bourbon est protestant ; et pour d'ardents catholiques, la question religieuse passe avant tout, elle efface tout droit acquis, elle met à néant tout service rendu : Quand la question religieuse est en jeu, elle est seule écoutée.

Cependant une assemblée s'était tenue, nombreuse et autorisée; elle se composait du prince de Conty, des ducs de Montpensier, de Longueville, de Luxembourg, d'Épernon, des maréchaux d'Aumont, de Montmorency d'Amville, en un mot des principaux

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, l. II, chap. XXIII, p. 183. Je cite ici d'Aubigné de préférence à tous autres, parce qu'il me paraît être de tous ses contemporains, celui qui a exposé le plus franchement la situation où, dans ces premiers moments, se trouva le nouveau roi de France.

chefs de la noblesse catholique. On y avait discuté tout un jour et toute une nuit; de nombreuses propositions y avaient été longuement débattues, et enfin on était tombé d'accord qu'on reconnaîtrait Henri de Bourbon comme roi de France moyennant certaines garanties qui lui seraient imposées. Ces garanties furent données sans difficulté, voici dans quels termes: « Nous promettons et jurons, en foi et parole de roi... de maintenir et conserver en notre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y rien innover, ni changer aucune chose en la police et exercice d'icelle, ou aux personnes et biens des ecclésiastiques, provision et économie d'iceux à personnes capables et catholiques selon qu'il a été ci-devant accoutumé, et que suivant la déclaration présente, par nous faite avant notre avènement à cette couronne, nous sommes tout prêt, ne désirant rien davantage que d'être instruit par un bon, légitime et libre concile général ou national, pour ensuivre et observer ce qui sera conclu et arrêté qu'à ces fins nous ferons convoquer et assembler dans six mois, ou plus tôt si faire se peut; cependant qu'il ne se fera aucun exercice d'autre religion, que de la dite catholique, apostolique, ailleurs qu'ès villes et lieux de notre dit royaume où elle se fait à présent. »

Cependant tout cela fut impuissant à rallier au nouveau roi non-seulement les ligueurs, mais aussi plusieurs des serviteurs de Henri III.

Et comme, si ce n'était assez des difficultés intérieures, le pape Grégoire XIV, à la sollicitation des

Espagnols, qui possédaient entièrement la cour de Rome, lança un monitoire contre les princes, seigneurs et autres sujets catholiques, tant ecclésiastiques que laïques, qui reconnaissaient le roi. Henri IV déféra le monitoire aux parlements. Celui de Paris réuni à Tours, déclara les bulles monitoriales « nulles, abusives, séditieuses, damnables, pleines d'impiétés et impostures, contraires aux saints décrets, droits, franchises et libertés de l'Église gallicane ; » ordonna qu'elles seraient lacérées par l'exécuteur de la haute justice et brûlées devant la grande porte du palais ; fit inhibitions et défenses à tous prélats, curés, vicaires et autres ecclésiastiques d'en publier aucunes copies, et à toutes personnes de quelque État, qualité et conditions qu'elles fussent, d'y obéir. Enfin la cour ordonna que « Marcellino Landriano, soi-disant nonce du dit Grégoire, porteur des bulles, serait prins au corps et emmené prisonnier en la conciergerie du palais pour, là, son procès lui être fait et parfait [1]. »

Du reste, les affaires de la ligue étaient loin d'être bonnes ; leur vieux roi mourut, et ce fait, en apparence insignifiant puisque le cardinal de Bourbon était prisonnier entre les mains de Henri IV, était cependant d'importance majeure dans les circonstances où l'on se trouvait : Sa robe rouge voilait le trône aux regards intéressés ; mais lorsque à tous les yeux le trône parut vide, chacun voulut y asseoir quelqu'un de son choix ; puis la rivalité du duc de Mayenne et du duc de Nemours, son frère, puis l'insubordination du *conseil*

[1] Cet arrêt ne fut rendu qu'en 1591, bien que les lettres monitoriales fussent du 1er mars 1590.

des seize, augmentaient encore la confusion. Puis enfin le duc de Parme dut reprendre le chemin des Pays-Bas par suite des avantages remportés sur ses compatriotes par le prince Maurice de Nassau.

Mais de leur côté, les huguenots étaient devenus inquiets; les plus clairvoyants d'entre eux commençaient à comprendre que tous leurs efforts seraient impuissants; de même les alliés du roi parurent se lasser de lui prêter concours, tandis que la ligue, plus que jamais soutenue par le roi d'Espagne et le pape, par la Savoie et la Lorraine, semblait gagner du terrain, et tous ensemble se disposant à créer un roi catholique ne restaient divisés que sur le choix. Il fallait en finir.

II. — Conversion de Henri IV.

Il y avait chez Henri IV un grand sentiment religieux; il révérait un Dieu devant qui, professait-il, toute créature humaine doit s'incliner, à qui tous doivent un respectueux hommage, un culte digne de sa majesté. Sa correspondance témoigne à chaque ligne de ce sentiment. Mais il me semble aussi que Henri IV mit très peu d'importance à la forme à donner à l'hommage, et qu'en fait de culte il n'avait guère de préférence pour celui-ci ou pour celui-là. Roi de Navarre et huguenot, il écrivait à de Batz, catholique : « Ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons, » et l'on sait que sa

petite cour de Nérac se composait indifféremment de catholiques et de huguenots, et qu'il portait même intérêt, même affection aux uns et aux autres. Devenu roi de France et catholique, ses procédés restèrent les mêmes : son confident le plus intime et son ami le plus cher, Sully, était et resta huguenot. Je ne serais pas éloigné de croire qu'il y eut chez Henri IV cette pensée que toute religion repose sur une vérité fondamentale, la même chez toutes, et sur des dogmes très-divers et tous également de convention : le capitaine Chicot, qu'on appelait *le fou* du roi, usant des libertés ordinaires à ces singuliers personnages, lui disait un jour : « Monsieur mon ami, de moi je tiens que tu donnerais en un besoin les papistes et huguenots aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France. » De grandes vérités sortent parfois de la bouche des fous.

Le roi s'était souvent entretenu avec Sully de cette grave question de changement de religion. Au milieu de février 1593 il lui posa nettement le problème : que dois-je faire ? Selon son habitude Sully parla très-longuement, et finit par dire : « Une catholicité vous devenant bien fort agréable, et icelle étant bien prise et bien reçue à propos, serait de grande utilité ; voire pourrait servir de ciment et liaison indissoluble entre vous et tous vos sujets catholiques, et même faciliterait tous vos autres grands et magnifiques desseins dont vous m'avez quelquefois parlé, sur quoi je vous en dirais davantage, si j'étais de profession qui me permît de le faire en bonne conscience, me contentant de laisser opérer la vôtre en vous-même sur un

sujet si chatouilleux et si délicat [1]. » Le roi dit qu'il pensait comme son ministre. Dès le 26 avril il parlait déjà de sa conversion au grand-duc de Toscane comme arrêtée [2]; le 9 juin il la présentait à son ambassadeur à Rome comme chose résolue et presque comme un fait accompli [3].

La ligue avait appelé à Paris de prétendus États-généraux, et Mayenne avait ouvert leurs séances le 26 janvier de cette même année 1593. Le 2 avril le roi d'Espagne leur avait demandé par lettre d'élire un roi, et plus tard leur avait exprimé l'intention où il était de placer l'infante d'Espagne sur le trône de France, comme petite-fille de Henri II par sa mère; plus tard encore il avait parlé de la marier à l'archiduc Ernest, qui règnerait conjointement avec elle. Ces propositions ayant été mal reçues des États, des principaux ligueurs, de Mayenne surtout, et la partie du Parlement, restée à Paris, ayant le 28 juin porté un arrêt déclarant « tous traités faits, ou qui se feraient ci-après, pour l'établissement d'un prince ou d'une princesse étrangers nuls et de nul effet et valeur, » l'Espagnol parla du mariage de l'infante avec un prince français de la maison de Lorraine et nomma le duc de Guise.

Dans ces conjonctures, Henri IV convoqua, de son côté, une assemblée générale des princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs et autres sujets, tant d'une que d'autre religion, « *pour l'assister de leurs avis et conseils sur les affaires qui seraient proposées*

[1] Sully, *Économie d'État*, t. I, chap. XXXVII, p. 104.
[2] *Lettres missives*, t. III, p. 763.
[3] *Lettres missives*, t. III, p. 788.

pour le salut de l'État, bien et soulagement de ses sujets [1]; et il fit rédiger par cette assembée *une proposition tendant à parvenir au repos tant nécessaire à ce royaume, pour la conservation de la religion catholique et de l'État, faite à Monsieur le duc de Mayenne et autres princes de sa maison, prélats, sieurs et autres personnes envoyées par aucunes villes et communautés, se trouvant à présent assemblés dans la ville de Paris* [2]. » Cette pièce fut communiquée aux États le jour même où fut rendu l'arrêt du Parlement. Des pourparlers s'en suivirent ; et enfin Mayenne, effrayé de la tournure que prenaient les choses, et surtout des prétentions de l'espagnol, accueillit l'ouverture qui lui était faite. Les Etats, sous la même impression, firent comme lui, et des conférences s'ouvrirent immédiatement, entre les députés du roi et ceux de l'assemblée de Paris. Elles se tinrent à Suresne. Cette mesure fit gagner du temps, circonstance importante.

Le roi en profita pour préparer sa conversion.

Il convoqua pour le 15 juillet, à Mantes, un certain nombre de prélats et autres personnes notables, leur demanda leurs conseils et leur exprima son très-grand regret de n'avoir pu jusqu'à présent trouver le loisir de se faire instruire, surtout depuis qu'il a connu « son vœu être le souhait commun de tous ses bons sujets catholiques dont il a reçu tant de preuves de fidélité et d'affection et auxquels il a juste sujet de donner tout le raisonnable contentement qui peut

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 780.
[2] Cayet, *Chron. noven.*, t. II, l. V, p. 118 *a*.

dépendre de lui. Il a donc convoqué au 20 juillet prochain plusieurs prélats et docteurs catholiques pour son instruction. « Et, en effet, le 23 juillet il écrivait à Gabrielle, qui, paraît-il, l'encourageait fortement dans son projet de conversion : Je commence ce matin à parler aux évêques. « *Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux*[1]. » Le 25, une circulaire annonçait à la France que le saut périlleux était fait. Dans cette circulaire le roi disait : « Suivant la promesse que nous fîmes à notre avénement à cette couronne, et la convocation par nous faite des prélats et docteurs de notre royaume pour entendre à notre instruction, par nous tant désirée et tant de fois interrompue par les artifices de nos ennemis, enfin nous avons, Dieu merci, conféré avec les dits prélats et docteurs des points sur lesquels nous désirions être éclaircis; et après la grâce qu'il a plu à Dieu nous faire, par l'inspiration de son Saint-Esprit, que nous avons recherchée par tous nos vœux et de tout notre cœur pour notre salut, et satisfait pour les preuves qu'iceux prélats et docteurs nous ont rendues par écrits des apôtres, des saints Pères et des docteurs reçus en l'Église, reconnaissant l'église catholique, apostolique et romaine être la vraie Église de Dieu, pleine de vérité, et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et sommes résolus d'y vivre et mourir. Et pour donner commencement à cette bonne œuvre, et faire connaître que nos intentions n'ont eu jamais d'autre but que d'être instruits sans aucune opiniâtreté, et d'être éclaircis

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 821.

de la vérité et de la vraie religion pour la suivre, nous avons cejourd'hui ouï la messe, et joint et uni nos prières avec la dite Église, après les cérémonies nécessaires et accoutumées en telles choses, résolus d'y continuer le reste de nos jours qu'il plaira à Dieu nous donner en ce monde [1]. »

Des historiens modernes veulent que la conversion de Henri IV ait été un acte sérieux, suite d'une conviction réfléchie. Non : au point de vue religieux la conversion de Henri IV fut une comédie, et une comédie mal conduite, car avant la levée du rideau le dénouement était connu. — Mais si nous nous plaçons au point de vue politique, ce sera autre chose : politiquement la conversion de Henri IV fut un acte nécessaire, un acte qui seul pouvait sauver la France. Sans doute il ne termina pas immédiatement les dissensions publiques, mais il en prépara la fin en ralliant franchement les catholiques favorablement disposés pour le roi, en ôtant aux autres leur principal prétexte.

III. — Effets de la conversion.

Effet sur les catholiques. — Cinq jours après son abjuration, Henri IV écrivait aux villes tenant pour la ligue : Nous savons assez par expérience combien peut en âmes consciencieuses le désir de conserver la religion et la crainte de la perdre. C'est pourquoi nous excusons aucunement [2] la difficulté et refus que plusieurs de nos sujets ont fait jusques ici de nous recon-

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 822.
[2] Jusqu'à un certain point.

naître, pour la différence de la religion que nous tenions lors avec la leur, et pour l'occasion qu'ils avaient de redouter que nous n'y voulussions apporter quelque changement. Mais maintenant tous ceux de nos dits sujets qui persévèreront à nous dénier l'obéissance que naturellement ils nous doivent, ne pourront plus alléguer pour leur justification que ce soit la religion qui le leur fait faire. » Suivent quelques paroles sur ce que les rebelles peuvent redouter s'ils persistent dans leur rébellion, et sur l'avantage, au contraire, qu'ils peuvent attendre en se rangeant sous l'autorité royale, puis le roi poursuit : « Comme vous vous disposerez à nous reconnaître et obéir, vous nous trouverez tout de même disposé à vous recevoir et embrasser avec toute l'affection qu'un bon prince doit à ses bons sujets, sans que rien de ce qui s'est passé jusques à maintenant vous puisse être imputé ni tourner à préjudice [1]. » Mais la ligue n'en continua pas moins ses hostilités ; mais l'Espagne ne l'appuya pas moins ; mais le pape ne s'en montra pas plus disposé à la concorde et à la mansuétude.

Le temps s'écoulait sans que nul donnât le signal de la soumission, lorsque enfin, le 23 décembre 1593, cinq mois juste après l'abjuration, Vitry, gouverneur de Meaux, se soumit, dit ses motifs, et détermina la ville à suivre son exemple; huit jours plus tard, Villeroy, personnage considérable, quitta aussi le parti de la ligue, donna ses raisons comme Vitry, et se rendit à Henri IV, qui bientôt après le fit entrer

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 825, 826.

dans son conseil; le fils de Villeroy, d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, imita son père et rendit sa ville. Dans le même temps, Henri IV se fit sacrer à Chartres, et dès lors chaque jour lui acquit des serviteurs, des villes, des provinces: Lyon, Orléans, Bourges et leurs gouverneurs; Rouen et son gouverneur qui entraînèrent dans leur soumission le Hâvre, Honfleur, Pont-Audemer, etc. Paris même parut disposé à recevoir le roi; Mayenne en sortit le 6 mars avec sa femme et ses enfants; les chefs du Parlement, du corps de ville, et le gouverneur Brissac entrèrent en pourparlers, et les portes de la capitale s'ouvrirent le 22 du même mois. Plusieurs autres villes imitèrent successivement ces exemples, comme Troyes, Auxerre, Mâcon, Sens, Riom, Abbeville, Avallon, Chaumont, Rodez, Périgueux, Agen, Marmande, Poitiers, Amiens, Beauvais, Péronne, Doullens, Saint-Malo, Reims, Rocroi, etc.

Cependant, Henri IV sentait qu'il manquerait quelque chose à son acte d'abjuration tant qu'il ne serait pas sanctionné par le pape. Dès le commencement d'août 1593 il était entré en négociations près la cour de Rome; mais cette première tentative n'avait eu aucun succès. En octobre 1594 les négociations furent reprises; et cette fois le pape d'abord donna aux religieux qui avaient jusque-là différé de prier pour le roi, l'ordre de le faire; et enfin, le 30 août 1595, fut en plein consistoire prononcée l'absolution. « Cet état ayant jusques ici, disait le roi, résisté à ses ennemis, combien en aura-t-il plus de moyens maintenant qu'il est réconcilié avec le Saint-Siége apostolique et fortifié de l'assistance de notre Saint-Père [1] ». En effet, à

[1] *Lettres missives*, t. VIII, p. 580.

partir de l'absolution, les affaires du roi allèrent toujours en s'améliorant.

Gardons-nous de croire cependant qu'elles marchèrent tout naturellement, qu'elles furent la suite de déterminations soudaines, spontanées, et surtout désintéressés. Loin de là; les gouverneurs de provinces ou de villes vendaient leur soumission à beaux deniers comptants. Ainsi Villars, gouverneur de Rouen, faisait, à ce qu'il paraît, des conditions exhorbitantes ou du moins qui parurent telles à Sully; Sully discuta, marchanda, perdit du temps, et le roi, plus coulant, lui écrivit : « Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises, et apporter tant de difficultés et de ménage (d'économie) en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples..... Ne vous amusez plus à faire le bon ménager, ne vous arrêtant à l'argent, car nous paierons tout des mêmes choses (des choses mêmes) que l'on nous livrera, lesquelles s'il fallait prendre par la force, nous coûterait dix fois autant.... Concluez au plus tôt avec M. de Villars.... Lorsque je serai roi paisible, nous userons des bons ménages dont vous m'avez tant parlé; et pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon État en leur plus grande splendeur[1]. »

Nous avons le tableau de ce qu'il en coûta au roi pour racheter son royaume. Dans ce tableau le duc de Lorraine est porté pour 3 millions 766 mille 825 livres;

[1] *Lettres missives*, t. IV, p. 110, 111.

Mayenne pour 3,580,000; Guise, prince de Joinville et autres pour 3,888,830; Villars pour 3,477,800. D'autres avaient traité pour un million, d'autres pour cinq cents mille livres; le marché le plus modéré fut de 160 mille livres. Le total des sommes payées conformément aux traités passés s'éleva à 32,142,981 livres du temps, et cela sans préjudice des charges de gouverneurs, de conseillers d'État, des titres de maréchal, d'amiral, etc., qu'il fallut distribuer.

Effet sur les protestants. — Ces rudes huguenots, ces vieux serviteurs du roi de Navarre, comment prirent-ils l'acte d'abjuration ? Les plus modérés et les plus clairvoyants, comme je l'ai dit, comprirent qu'il était devenu une nécessité, et bien que le déplorant, ils se résignèrent à le subir. Mais la masse, plus accessible au fanatisme qu'à la résignation, toujours disposée à écouter et à suivre les conseils et les partis extrêmes, fit au roi un crime irrémissible de ce qu'elle appelait sa défection. Henri IV promettait bien qu'il ne serait fait aucune violence aux consciences, qu'il favoriserait tous ses sujets également et les aurait tous en égale considération, elle se montra défiante et de la défiance elle passa à une véritable hostilité.

Les plus avancés même dans l'intimité du roi, le duc de la Trémoille, le duc de Bouillon ne cachèrent pas leur mauvaise humeur. Du Plessis-Mornay, jusque-là l'ami, le confident intime du roi, s'éloigna de lui : Henri IV lui disait le 5 août : « Monsieur du Plessis, je vous ai tant de fois écrit que vous me veniez

trouver, et vous n'en avez rien fait; je ne vous le veux plus écrire que cette fois, pour voir si je serai obéi. Venez dont incontinent, venez, venez; vous ne séjournerez; venez. » Deux jours plus tard, le roi écrivait encore à du Plessis, le pressant de la manière la plus amicale et la plus ingénieuse, mais du Plessis ne vint pas davantage ; le 28 août le roi lui disait : « Monsieur du Plessis je suis las de vous écrire toujours une même chose. Je désire infiniment de vous voir, venez; j'ai tant de besoin de votre présence que je ne puis m'en passer, pour des raisons que je ne vous puis écrire. Venez encore un coup; votre séjour près de moi ne sera que de peu de jours. » Nouvelle lettre encore le 14 septembre [1].

Dans le même temps le gros des huguenots s'agitait. Le roi devenu catholique, il n'y avait plus, disaient-ils, de protecteur de la religion réformée; leur protecteur les avait abandonnés, s'était séparé d'eux à la porte de l'église de Saint-Denis; jamais, selon eux, les réformés n'avaient été dans une situation aussi déplorable, car jamais ils n'avaient été sans protecteur; jamais aussi sans assemblée, comme ils vont être désormais, pour donner direction et impulsion à leurs affaires: ils ne vivent que sous le bénéfice d'une simple trêve et sans aucune voie pour parler en corps. Ils se ruinent dans les guerres pour le service du roi, et il n'y aura pour eux dorénavant ni charges publiques, ni honneurs. Quelques-uns des plus ardents se réunirent en Poitou dans des disposi-

[1] *Lettres missives*, t. IV, p. 5 et 29; t. III, 663.

tions très-hostiles, et cette assemblée fut suivie de plusieurs autres plus hostiles encore qui allèrent jusqu'aux atteintes les plus directes à l'autorité royale, et cela dans le temps où le roi était le plus gravement engagé dans sa guerre avec l'Espagne, en sorte que, d'un côté, ils lui refusaient tout secours, et de l'autre ils paralysaient son action. Henri IV s'en plaignait hautement. Il fallut parlementer avec eux, il fallut traiter d'égal à égal, et de là l'édit de Nantes.

Édit de Nantes. — Cet édit, monument de sagesse, de justice, d'appaisement, l'un des plus grands titres de gloire de Henri IV, il faudrait dire peut-être le plus grand, ne fut pas reçu sans de violentes oppositions.

Que le clergé, pour qui l'intolérance est un devoir de profession, ait jeté les hauts cris, rien d'étonnant, il était dans son rôle ; mais que les parlements aient longtemps repoussé ce gage de paix, cela surprend davantage. Eh bien ! celui de Paris refusa nettement d'enregistrer. Le roi manda près de lui le président et les principaux conseillers, et, dans une allocution moitié familière, moitié solennelle, il leur dit : « Vous me voyez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit royal ou avec l'épée et la cappe, comme mes prédécesseurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfants. Ce que je veux dire, c'est que je vous prie vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix : je l'ai faite au dehors, je la veux faire au dedans de mon royaume. Vous me devez obéir quand il n'y aurait

considération que de ma qualité et obligation que m'ont mes sujets, et particulièrement vous de mon parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons dont ils étaient bannis, les autres en la foi qu'ils n'avaient plus. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'État. Les gens de mon parlement ne seraient en leurs sièges sans moi. Je ne me veux vanter, mais je veux bien dire que je n'ai exemple à invoquer que de moi-même. Je sais bien qu'on fait des brigues au parlement, que l'on a suscité des prédicateurs factieux; mais je donnerai bien ordre contre ceux-là, et ne m'en attendrai à vous. C'est le chemin que l'on prit pour faire des barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu roi. Je me garderai bien de tout cela; je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications séditieuses, faisant accourcir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades. Ne m'alléguez point la religion catholique; je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le pape; j'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne me vouloir pas obéir. J'ai plus d'intelligences que vous; vous avez beau faire, je saurai ce que chacun de vous dira. Je sais tout ce qu'il y a en vos maisons, je sais tout ce que vous faites, tout ce que vous dites: j'ai un petit démon qui me le révèle. Quand vous ne voudrez passer l'édit, vous me ferez aller au parlement. Vous serez ingrats quand vous m'aurez créé cette envie. »

Il leur rappelle la reprise d'Amiens, où il a employé l'argent d'édits qu'ils n'eussent pas passés, leur dit-il, s'il ne fut allé au parlement. « La nécessité m'a fait faire ces édits pour la même nécessité que j'ai fait ceux-ci. Je veux être obéi. A la vérité, les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche le coupe. Quand mes régiments ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifierez mon édit ? Aussi bien sera-t-il passé, les prédicateurs ont beau crier. Il n'y en a pas un d'entre vous qui ne me trouve bon quand il a affaire de moi, et il n'y en a pas un qui n'en ait affaire une fois l'an ; et toutefois, à moi qui vous suis si bon vous m'êtes si mauvais ! Ne parlons point tant de la religion catholique, ni tous les grands criards catholiques et ecclésiastiques ! Que je leur donne à l'un deux mille livres de bénéfices, à l'autre une rente, ils ne diront plus mot. Je juge de même contre tous les autres qui voudront parler. Donnez à mes prières ce que n'auriez voulu donner à mes menaces ; vous n'en aurez point de moi. Faites ce que je vous commande au plus tôt, dont je vous prie [1]. » — Puis vint le tour du parlement de Bordeaux ; ses députés arrivèrent comme le roi jouait avec ses enfants. Il leur dit : « Je viens de faire le fol avec eux, je m'en vais maintenant faire le sage avec vous. » Au président de Chessac qui portait la parole et qui parla pendant cinq quarts d'heure, il dit : « Monsieur de Chessac, non-seulement vous ne m'avez

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 90 à 94. Allocution prononcée le 7 juillet 1599.

point ennuyé par trop grande longueur; ains plutôt je vous ai trouvé court, car il faut que je confesse en votre présence que je n'ai jamais ouï mieux dire; mais je voudrais que le corps répondit au vêtement.... Nous avons obtenu la paix tant désirée. Dieu merci, laquelle nous coûte trop pour la commettre en troubles. Je la veux continuer, et châtier exemplairement ceux qui voudraient apporter l'altération. Je suis votre roi légitime, votre chef; mon royaume en est le corps; vous avez cet honneur d'en être membres, d'obéir, et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend... Il y a longtemps qu'étant seulement roi de Navarre, je connaissais dès lors bien avant votre maladie; mais je n'avais les remèdes en main; maintenant que je suis roi de France, je les connais encore mieux et ai les matières en main pour y remédier et en faire repentir ceux qui voudront s'opposer à mes commandements. J'ai fait un édit, je veux qu'il soit gardé; et quoi que ce soit, je veux être obéi; bien vous en prendra si le faites [1]. » — Le parlement de Toulouse fut reçu plus vertement encore; le roi dit avec colère aux magistrats : « C'est chose étrange que ne pouvez chasser vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'espagnol dedans le ventre. Et qui donc voudrait croire que ceux qui ont exposé vie, bien, état et honneur pour la défense et conservation de ce royaume seront indignes des charges honorables et publiques, comme ligueurs perfides et dignes qu'on leur courût sus, et qu'on les

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 180, 181.

bannisse du royaume ? Mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet État seraient vus comme bons Français, dignes et capables de charges ! Je ne suis aveugle, j'y vois clair; je veux que ceux de la religion vivent en paix en mon royaume, et soient capables d'entrer aux charges; non pas pour ce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moi et à la couronne de France. Je veux être obéi; que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saouls de guerre, devenions sages à nos dépens [1]. »

A la fin force devait rester et elle resta, en effet, aux volontés du roi; les catholiques en prirent leur parti, et Pierre Mathieu a pu dire vers la fin du règne de Henri IV : « Cet édit, qui était autrefois la cause des divisions civiles, est maintenant le vrai ciment de la paix [2]. »

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 181, 182.

[2] *Histoire de France*, in-fol., t. II, l. II, p. 296. Matthieu rapporte le texte entier de l'édit, p. 280-295. Il se compose de 92 articles.

CHAPITRE III

HENRI IV ADMINISTRATEUR

I. — VUE GÉNÉRALE.

A ce mot d'administration notre imagination s'élève naturellement à l'idée d'une vaste machine organisée avec ensemble, et dans laquelle chaque pièce, appropriée à la fonction qu'elle doit remplir, concourt à l'effet général. Transportée au moment où Henri IV s'assit sur le trône de France, une pareille idée porterait absolument à faux : l'administration n'existait pour ainsi dire plus. Henri IV fut obligé de l'organiser à nouveau, de lui donner une nouvelle vie.

Et quand je dis Henri IV, c'est bien Henri IV lui-même que je veux dire, car c'est bien à lui que sont dues les grandes réformes de son règne. On a vu toujours et dans tout la main de Sully, on a sans cesse entendu la voix de Sully, on ne s'est pas assez demandé ou était la tête qui dirigeait cette main, qui inspirait cette voix. Eh bien, les finances exceptées, Henri IV fut la tête qui décide, Sully fut le bras qui exécute.

Mais cela admis, chacun dans son rôle fut parfait, et les deux hommes se complétèrent merveilleusement : sans Henri IV Sully n'eut pas fait les grandes choses qu'il fit; mais aussi sans Sully, Henri IV se fut perdu sans doute dans des élans aventurés. Et il semble que l'un et l'autre comprenaient cela, car Henri IV ne faisait presque rien sans consulter Sully, et Sully presque rien que sous l'inspiration de Henri IV. Jamais, du reste, ne se vit ailleurs une telle association entre roi et ministre, une confiance aussi absolue, aussi expansive chez un roi, un dévouement aussi complet, aussi énergique de la part d'un ministre.

Sous Henri IV, il y eut en France, tout ce qui constitue une véritable administration : il y eut un conseil d'État prenant connaissance des affaires, en préparant la solution, les tranchant quelquefois; il y eut des ministres préposés aux divers services : un ministre de la guerre, sous le titre de connétable, un ministre de la justice ou chancelier, un ministre des relations étrangères; et enfin, sous le titre de surintendant, un ministre des finances, qui réunit dans ses mains ce que nous appellerions aujourd'hui intérieur, industrie, commerce, travaux publics; c'était Sully.

Il se tenait les mardis, jeudis et samedis, deux fois le jour, conseil d'État, où les ministres apportaient toutes les lettres, toutes les dépêches, tous les dossiers qui demandaient un examen. Les lundis, mercredis et vendredis, chaque ministre donnait les matinées aux affaires dépendant de sa charge; les après-midi étaient généralement consacrées aux audiences.

Quelquefois le roi faisait appeler tel ou tel ministre, Sully le plus souvent, mais quelquefois aussi avec lui Villeroy, ministre des affaires étrangères, et Sillery ministre de la justice, et en se promenant, discourait avec eux, soit des affaires générales, soit des affaires particulières à chacun, leur expliquait ses projets, leur demandait leurs avis ou leur donnait des ordres. — Le roi ne manquait jamais d'assister aux séances dans lesquelles Sully traitait des fortifications ou des bâtiments [1].

Mais les attributions étant assez mal définies n'étaient pas toujours respectées. Ainsi Sully touchait souvent à toutes, presque toujours de l'assentiment souvent même à la demande du roi, qui le traitait à peu près comme un conseiller absolu, comme un confident intime. Les autres ministres s'en offusquèrent plus d'une fois. Ainsi, le ministre des relations extérieures, voyant le surintendant des finances faire nommer sans sa participation, le duc de Béthune, son frère, à l'ambassade de Rome, réclama vivement; le ministre de la justice, se joignit à lui; de là discussions animées, paroles piquantes; enfin Sully pensant que ses collègues voulaient se placer à son niveau, leur dit avec colère que toute comparaison serait impertinente, « eu égard à la diversité des naissances, professions et qualités de services; » et comme les autres, voulaient répliquer, le roi imposa silence à tous, et leur dit qu'il ne trouvait nullement bonnes ces picoteries, ces contestations, ces reproches, qu'il leur défendait

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. XLIX, p. 317, 318.

d'en user jamais, surtout en sa présence, et qu'il les tenait tous les trois pour bons et utiles serviteurs. Mais Sully, blessé que le roi mit et les hommes et les mérites sur un même pied : « Il y a grande différence, dit-il, entre les services des gentilshommes et gens de guerre et ceux des gens de robe longue et d'écriture; les charges de ceux-ci ne consistant qu'à prôner, caqueter, faire la mine, écrire et sceller, toutes choses qui résident en la volonté; au lieu que ceux qui font le métier de la guerre et s'emploient aux finances sont obligés de produire des réalités, des substances et des effets qui ne dépendent pas de leur vouloir, l'argent ne se trouvant pas, les places ne se fortifiant, attaquant ni défendant pas, les combats ne se faisant pas, les pièces d'artillerie ne s'exploitant pas, les batailles ne se donnant pas, les victoires ne s'obtenant pas avec des mains de papier, des peaux de parchemin, des coups de canif, des traits de plume, des paroles vaines, des sceaux et de la cire, bref avec des imaginations, fantaisies, mines et simagrées. » Le roi coupa court à ces débats, disant vivement : « Bien, bien, je vous pardonne aux uns et aux autres, mais à la charge toutefois que vous ne rentrerez plus en telles picoteries, et que, lorsque l'un d'entre vous désirera favoriser quelqu'un de ses amis près de moi, les autres ne s'y opposeront plus avec animosité, mais s'en remettront doucement à mon choix; » et il confirma de Béthune dans l'ambassade de Rome [1].

On peut donc dire que, directement ou indirecte-

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. IV, p. 17, 18.

ment, Henri IV présidait à peu près à tout en fait d'administration, aussi bien qu'à la guerre.

On se demandera peut-être comment il trouvait le temps nécessaire à tout, en consacrant autant qu'il faisait à la galanterie, à la chasse, au jeu, aux propos joyeux; c'était par sa prodigieuse activité de corps et d'esprit. Il faut aussi reconnaître que s'il donna bien des moments aux plaisirs, il fit toujours passer les affaires avant tout. Ainsi pendant ses chasses à Chantilly il écrivait à Sully : « Mandez-moi en quel état sont mes affaires, et s'il est nécessaire d'y faire intervenir mon autorité, ou si même elles auraient besoin de ma présence; car encore que je me donne du bon temps en ce lieu, que je ne trouvai jamais si beau, et que j'y prenne un grand plaisir à la chasse, et que mes médecins même me conseillent, pour la confirmation de ma santé, de demeurer encore quelque jours en ce bel et bon air et y continuer mes exercices avant les chaleurs, néanmoins, sachant bien mettre différence, comme je dois, entre les choses qui regardent le bien de mes affaires, ma gloire, mon honneur, et le soulagement de mes peuples, et celles qui ne concernent que mes aises, plaisirs et passe-temps, et toujours préférer les unes aux autres, je ne manquerai de m'en retourner à Paris, sitôt que vous jugerez à propos que je le dois faire pour un si bon sujet; mais aussi vous prié-je de ne me mander pas sans besoin, et d'ébaucher si bien toutes choses que je ne sois pas longuement retenu à Paris, car vous devez autant aimer ma santé que mes affaires, puisque vous dites si souvent que de ma vie dépend le salut de mon État. » Sully lui

ayant répondu qu'en effet il était nécessaire qu'il s'en revint, il arriva aussitôt [1].

Henri IV eut un autre mérite très-précieux chez un roi: il connaissait les hommes et il les essayait encore avant de les employer, mais quand il les avait une fois adoptés il les appuyait, il les soutenait envers et contre tous : voyez Sully; en aucune façon le roi ne précipita sa fortune, il ne le revêtit d'aucune charge ou emploi sans l'avoir d'abord vu à l'œuvre, on peut dire qu'il ne le chargea d'aucune fonction qu'après s'être assuré qu'il y était propre. Et comme la sévérité, la rudesse même, du ministre lui faisaient de nombreux ennemis, le roi eut souvent à le défendre soit contre les plus grands personnages, soit contre ceux ou celles qui étaient le plus avant dans ses bonnes grâces, et jamais il n'y fit défaut. Tout le monde connaît cette scène entre le ministre et la maîtresse du roi, dans laquelle Gabrielle en vint jusqu'à traiter Sully de valet, ce qu'entendant, le roi lui dit : « Pardieu, Madame, c'est trop; et vois bien qu'on vous a dressée à tout ceci pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne me puis passer, je ne crains point de le dire devant lui, et qui m'a toujours loyalement servi depuis vingt-cinq ans ; mais, morbleu, je n'en ferai rien ; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, je vous déclare que si j'étais réduit en cette nécessité que de choisir à perdre l'un ou l'autre, que je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. »

[1] Sully, *Économies d'État,* t. II, chap. XXXI, p. 197.

Enfin il y eut chez Henri IV une autre qualité non moins précieuse que les précédentes. S'il sut vouloir quand il le fallait, il savait céder aussi quand il y avait lieu, et il cédait de bonne grâce. Ainsi, un jour, abordant Sully, il se mit à lui parler de la chasse et du plaisir qu'il venait d'y prendre, des pertes qu'il avait faites au jeu, des belles manufactures qu'il fondait, de ses bâtiments, toutes choses qu'il aimait avec passion, de ses maîtresses même, et il lui demanda d'augmenter pour la présente année le fonds de toutes ces dépenses; mais voyant Sully se gratter la tête sans répondre, il lui dit : « Je vois bien que vos fantaisies et les miennes ne se rencontrent pas trop bien ; en quoi vous avez tort de ne vous accommoder volontiers à ce que je désire, car si vous considériez par quels périls et travaux de corps et d'esprit il m'a fallu passer depuis mon enfance jusqu'à présent, il me semble que vous ne me devriez point plaindre ce qui est de mes petits passe-temps. » Sully répondit : « Si Votre Majesté n'a plus pour but que d'achever le cours de ses ans doucement et en repos, laissant les soucis des généreux desseins et hautes entreprises à d'autres, j'ai eu tort; et au lieu de contester sur la dépense de vos plaisirs, je la dois faciliter de tout mon pouvoir; mais si vous désirez améliorer ou châtier exemplairement le reste des méchants et pernicieux brouillons qui se découvriront en votre royaume, vous venger des malices noires des Espagnols, secourir puissamment vos alliés et vous préparer, comme il appartient à la haute vertu et renommée d'un roi exalté et magnifié parmi toutes nations, je vous dirai franchement

que ces deux fantaisies (puisqu'il plaît à votre Majesté de les nommer ainsi) ne peuvent compatir ensemble, et qu'il faut de nécessité que l'un des deux projets cède absolument à l'autre. De décider lequel, je n'en ai ni la hardiesse, ni la capacité, cela ne pouvant dépendre que de vous seul. » Sully se tut. Le roi le regarda longtemps sans répliquer et comme combattu par divers sentiments, puis il lui dit en colère : « C'est une chose étrange que d'autant plus que je vous aime et prends bonne opinion de votre esprit et capacité, il semble que vous la preniez mauvaise de moi depuis quelque temps, comme si j'étais si peu judicieux que de vouloir préférer mes passe-temps à ce qui est de ma gloire et de l'accroissement et prospérité de mon royaume pour lesquels j'ai tant travaillé et hasardé tant de fois ma vie, chose qui ne m'entra jamais en l'esprit, comme je le vous ferai bien paraître ; assuré même que vous en pensez tout autrement, et n'avez dit tout cela que pour m'embarrasser et me faire tomber à votre point. » Et il conclut en disant : « Et néanmoins, afin que le tort ni les défauts ne me soient pas imputés, je remets en votre disposition d'en user comme bon vous semblera sur toutes ces dépenses que je vous ai commandées, et je connaîtrai par l'effet quel soin vous aurez apporté à ce qui est de mon contentement. »

II. — FINANCES.

Les règnes précédents avaient tari les sources des revenus publics, et trente années de guerres civiles

avaient étendu partout la misère. Enfin, soit pour continuer ces guerres, soit pour acheter les principaux ligueurs, Henri IV lui-même avait contracté des emprunts en Angleterre, en Allemagne, en Suisse en Italie, partout ; et il avait fallu engager aux prêteurs, comme sûreté de leurs créances, plusieurs branches d'impôts, leur donner ce qu'on appelait des assignations sur tel ou tel produit ; en sorte que presque toutes les ressources publiques étaient épuisées ; et de plus, le peu qui restait libre ne produisait pas la moitié de ce qu'on aurait dû légitimement attendre, car les financiers, pouvant aisément pêcher en eau trouble, ne s'en faisaient faute ; nulle part, en effet, n'existait de comptabilité régulière, aucun moyen d'établir un équilibre entre des recettes qu'il était impossible de calculer d'avance et des dépenses qu'il était également impossible de prévoir.

Et d'ailleurs le conseil des finances était la plupart du temps de connivence avec les maltotiers. Au mois d'avril 1596, Henri IV écrivait d'Amiens à Sully : « En l'année dernière et la présente que j'ai eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, ces messieurs-là (les conseillers des finances) et cette effrénée quantité d'intendants qui se sont fourrés avec eux par compère et par commère, ont bien augmenté les grivelées [1], et mangeant le cochon ensemble, consommé plus de 1,500,000 écus. » Il veut savoir enfin d'où provient cet état de choses, car celui où il se trouve réduit est tel qu'étant fort proche des ennemis, « il n'a quasi pas

[1] Profits illicites dans un emploi.

un cheval sur lequel il puisse combattre ni un harnois complet qu'il puisse endosser. » — Sa maison et sa personne étaient dans une pénurie plus grande encore s'il est possible : « Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez les autres. Mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant jugez si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies ; que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs de richesses et d'opulence[1]. »

Enfin un matin le roi fit venir Sully dans son cabinet, et il lui dit : « Or sus, mon ami, c'est à ce coup que je suis résolu de me servir de votre personne au plus important conseil de mes affaires, en celui de mes finances. Ne me promettez-vous pas d'être bon ménager, et que vous et moi couperons bras et jambes à madame grivelée, comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouvait faire[2] » ? Sully fut donc introduit dans le conseil des finances, au grand désappointement des financiers, mais au grand avantage des affaires publiques, car dès lors tout changea de face.

Sully exprima le désir de faire d'abord un voyage dans quelques généralités, afin de s'instruire à fond du montant des revenus publics de toute espèce, et

[1] *Lettres missiv.*, t. IV, p. 566, 567.
[2] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXVI, p. 326, 327.

des améliorations qui pourraient y être apportées, et aussi afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de « rassembler au roi une somme de trois à quatre cent mille écus dont il avait fait tant d'instances à ceux de son Conseil et qu'ils lui avaient toujours dit être chose impossible. » Il fut donc décidé que des commissaires seraient envoyés dans les généralités, et Sully eut l'inspection de quatre d'entre elles. Pour dire toutes les entraves qu'on lui opposa, tous les assauts qu'il eut à soutenir dans l'accomplissement de sa mission, il faudrait des pages : mais il déploya tant de fermeté, tant d'industrie, il pénétra si bien au fond de tout, que de ces quatre généralités seulement il fit rentrer dans les mains du roi 500,000 écus ; il revint avec soixante-dix charrettes chargées de numéraire. Les autres commissaires ne rapportèrent de leur mission que des mémoires, des états, des papiers de peu de valeur.

Cependant c'est à peine si le roi exprima sa satisfaction à ce pauvre Sully, tant il avait été assourdi de plaintes et assailli d'intrigues : « Eh bien, lui dit-il, si vous avez eu bien de la peine, comme je n'en doute point, en l'exécution de votre commission, croyez que je n'en ai pas eu moins à soutenir tant de plaintes que l'on m'a faites de tous côtés de l'argent que vous avez pris aux uns et aux autres, qu'il leur faudra toujours rendre, car mon esprit ne saurait supporter toutes ces crieries ; et aussi, à la vérité, ne serait-il pas juste d'ôter à tant de gens de qualité ou autres, dont je ne me puis passer près de ma personne, ce que je leur puis avoir ordonné pour y vivre et s'y entretenir. » — L'argent que je vous ai fait voiturer, dit Sully, est à vous, et vous

pouvez en disposer comme il vous plaira. — « Comment, reprit le roi, vous n'avez pas pris les assignations de mes cousins le prince de Conty, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, de mon compère le connétable, et de tant d'autres personnes que vous savez que j'aime particulièrement ou desquelles je ne me puis passer, qu'il ne me souvient pas de la dixième partie de ceux qui sont venus crier après moi ? » — Non, sire, dit Sully; et il expliqua que tous ces gens-là étaient dès à présent payés de leur quartier d'avril, et le seraient de même, à l'échéance de ceux de juillet et d'octobre. — « Mais m'assurez-vous de cela, dit le roi? » — Oui, sire, je vous en assure; hé! vrai Dieu, m'estimeriez-vous bien si bête et si effronté que de vous dire une menterie qui se pourrait aussitôt vérifier ? — « Pardieu, dit le roi, voilà de méchantes gens et d'impudentes calomnies ! Mais tous ces receveurs et officiers que vous amenez prisonniers à votre suite, qu'en ferez-vous ? » — Mais que voulez-vous, sire, que je fasse, moi, de receveurs et d'officiers prisonniers? Aussi ne sais-je ce qu'on veut dire, et sur quoi on le peut fonder. — « Quoi, dit le roi, vous n'avez pas arrêté prisonniers plus de cinquante receveurs ou officiers? » — Pardieu, sire, non pas seulement un seul [1]. — Henri IV, afin de conférer à Sully l'autorité nécessaire pour opérer les réformes qu'il méditait, le fit surintendant des finances.

Sully constata que la dette publique était de 348,602,250 livres [2] ou environ un milliard d'aujour-

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXVII, p. 331, 332.
[2] Ce ne sont pas les chiffres de Sully, mais ces chiffres rectifiés par Poirson.

d'hui; il constata de plus, que les revenus étaient de beaucoup inférieurs aux dépenses; et il se disposa à tailler dans le vif.

Son premier acte fut un acte de dégrèvement pour le peuple, auquel il remit, « afin, comme dit Sully, de donner bonne odeur de ses desseins, » les arrérages de toutes les tailles des années antérieures à 1596, avec sursis pour acquitter ceux de cette année. Ces arrérages montaient pour toute la France à plus de vingt millions et, à leur sujet, les peuples, dans certaines provinces, étaient « âprement poursuivis et merveilleusement vexés [1]. »

Cela fait, Sully se rendit compte de quelques abus, qui se commettaient sur les commissions ordinaires des tailles levées directement pour le roi par les receveurs généraux, et des abus beaucoup plus grand sur les commissions extraordinaires, des abus tout à fait excessifs sur le fait des fermes. Sans toucher aux commissions ordinaires des tailles, il mit arrêt sur tous les deniers levés par commissions extraordinaires, ordonnant aux receveurs d'en faire recette comme des deniers ordinaires et de les faire verser à l'épargne ou trésor public.—Quant au fait des fermes, qui comprenaient les gabelles, les cinq grosses fermes, les péages des rivières, les aides et les parties casuelles, il trouva que le prix des adjudications faites aux fermiers généraux, était presque doublé dans les sous-fermages que ces messieurs en faisaient eux-mêmes; il leur ferma la main, selon son expression, défendit aux sous-fermiers de leur plus rien payer, leur donnant ordre de

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXXXIV, p. 402.

verser à l'épargne tout ce qu'ils pouvaient devoir ou devraient par la suite. Sully eut aussi la preuve « que la plus part de ceux du conseil ou qui avaient crédit près d'eux et quelques trésoriers de France avaient part avec les fermiers généraux. » Ces fermiers n'ayant plus à payer de pots de vin, ou à partager avec qui que ce fût les bénéfices qu'ils faisaient, doublèrent presque tous les prix de leurs fermes.

Sully se livra à une autre opération qu'il regardait lui-même comme bien plus importante encore. Nous avons dit qu'il avait été fait de nombreux emprunts, et que pour garantir ces emprunts, avaient été engagés des produits de toute nature et bien au delà de ce qui était nécessaire, mais dont rien cependant ne rentrait au trésor. Sully entreprit de remédier à cet état de choses, en reprenant et remettant entre les mains du roi toutes les garanties données. Mais il fallait les retirer à des gens grandement qualifiés, comme on disait alors : c'étaient la reine d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Florence, les Suisses, les villes de Strasbourg, de Venise ; plusieurs banquiers italiens ; c'étaient Madame, sœur du roi, tous les princes, le duc de Bouillon, le connétable ; c'étaient tous ceux qui avaient fait acheter leur soumission à prix d'argent. Tous ces gens-là, se croyant dépouillés ou en risque de perdre, éclatèrent en plaintes auprès du roi. Celui-ci, commençant à fléchir, envoya chercher Sully et lui dit, à moitié en colère : « Ah ! mon ami, qu'avez-vous fait ? » — « Je me doute bien, sire, répondit Sully, que c'est que vous voulez dire, mais je n'ai rien fait que bien, et m'assure

que vous le trouverez ainsi m'ayant entendu, voire même que ceux qui en crient le plus haut ne diront pas le contraire, après que j'aurais parlé à eux; et, s'il vous plaît d'en envoyer quérir quelques-uns[1], vous verrez qu'ils demeureront contents. » — Si vous pouvez, dit le roi, faire taire le petit Edmond, agent de la reine d'Angleterre, un grand gentilhomme allemand du duc de Wurtemberg, Gondi pour le duc de Florence, ma sœur, et mon compère un de ceux qui m'en parlent le plus souvent, je croirai tout ce qu'on voudra, et pour en essayer il faut faire venir le connétable. » Le connétable entrant, le roi lui dit : « Eh bien, mon compère, en quoi vous plaignez-vous de Rosny ? » — Sire, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun, m'ayant ôté une pauvre petite assignation que j'avais en Languedoc, sur une imposition de laquelle vous ne touchâtes jamais rien. — Je confesse avoir eu tort, dit Sully, si j'ai eu l'intention de vous rien faire perdre. Partant, dites-moi, s'il vous plaît, ce que vous tiriez de cette imposition, et je vous ferai payer pareille somme. —Très-bien, dit le connétable ; mais qui m'assurera d'en être payé régulièrement comme je suis ? Ce sera moi, dit Sully, et vous baillerai le roi pour caution et lui servirai encore de contre caution. — Or sus, monsieur, dit en riant Montmorency, je me fie du tout en vous, et je reconnais franchement que je n'affermais cette imposition que neuf mille écus par an, et encore en donnais-je deux mille tous les ans au trésorier des États, afin de faciliter la levée. — Je savais tout cela, dit Sully, aussi ma résolution est-elle de vous faire payer fran-

chement vos neuf mille écus. « Et, si le roi me veut laisser tirer le profit de la ferme, je lui ferai donner encore dix-huit mille écus, et si, j'en aurai encore quatre mille pour moi. Ce discours, dit Sully, apprêta fort à rire au roi, voyant l'étonnement qu'en montrait le connétable. » Le lendemain, la ferme fut prise pour cinquante mille écus. Sully avait gagné son procès. « Par ces voies et formes toutes semblables, a-t-il dit, furent toutes autres plaintes et crieries entièrement apaisées, et les revenus du roi augmentés de près de 600,000 écus [1]. »

L'année 1599 fut une des mieux employées en fait de réformes financières. Sully, aidé du roi qui, le plus souvent, lui envoyait des mémoires de sa propre main [2], qui sans cesse lui en écrivait [3] ou en conférait avec lui, Sully se livra à des travaux qu'on pourrait presque dire surhumains. Il dressa l'état général des finances pour l'année courante sur des recherches si exactes qu'il rendit bien difficile une omission « d'aucunes natures de deniers royaux et publics, tant petits, éloignés et cachés pussent-ils être. » Puis il tint la main à ce que les fonds fussent régulièrement appliqués à leur destination, fait important dont la mise en oubli donnait lieu, dit-il, *à de grands larcins et brigandages*. Enfin, il établit une comptabilité générale et particulière, en recette et en dépense, ce qui n'était pas chose facile à cause surtout des puissantes opposi-

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXXXIV, p. 404.

[2] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXXXVII, p. 413, 414. Ce fait ressort, du reste, de toute la correspondance de Henri IV.

[3] Voyez surtout *Lettres missives*, t. IV, p. 650; t. V, p. 45 et suiv. 63, 64, 65, etc.

tions qu'il rencontrait sans cesse. Ces travaux, desquels on était depuis si longtemps déshabitué, valurent au surintendant, je dirai presque l'admiration du roi et de toute la France, lui valurent même l'approbation, de bouche du moins, sinon de cœur, du conseil des finances [1].

L'année 1600 fut remplie en partie par la guerre de Savoie; mais la paix étant revenue en 1601, les réformes financières reprirent leur cours, et le principal souci de Sully fut d'établir par de bons règlements, une sorte d'ordre qu'on ne put enfreindre. — En la même année fut prise aussi une mesure très-importante, qui fut l'abaissement de l'intérêt de l'argent. A l'instigation de Sully, le roi le fit réduire du denier 10 ou 12 au denier 16, c'est-à-dire de 10 ou 8 1|3 pour cent à 6 pour cent environ; mesure importante, dis-je, car le grand avantage qui, sans peine aucune, résultait de l'argent placé au denier 10 ou 12 [2], « avilissait la terre et faisait négliger le trafic. » Les rentes, en effet, constituées à un tel taux ruinaient les propriétaires de terres obligés d'emprunter sur leurs propriétés, et paralysaient de tous points l'agriculture, l'industrie et le commerce.

III. — Industrie, commerce, travaux publics.

Industrie. — Il faut le dire parce que c'est une vérité incontestable, et parce que cette vérité n'est pas

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXXXVII, et LXXXVIII.
[2] Le denier 10 ou 1 sur 10; le denier 12 ou 1 sur 12 ; le denier 16 ou 1 sur 16.

assez connue : Henri IV fut le vrai fondateur de l'industrie française. Le premier il comprit ce qu'on en pouvait tirer, le premier il lui donna droit de naturalité chez nous. Et notons que si, dans ce qui a rapport à la guerre, Henri IV eut fort à faire, il fut parfaitement secondé par des hommes de guerre habiles qui étaient là dans leur élément ; que si, pour les finances, il eut fort à faire encore, il put hardiment se reposer sur Sully ; mais qu'en fait d'industrie, sortant de la sphère où se renfermaient les hommes de son temps, s'avançant dans l'avenir où nul ne le suivait volontiers, là, conception, exécution, tout lui revient et ne revient qu'à lui.

Sully combattant les idées du roi lui disait souvent : « Labourage et paturage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée et les vraies mines et trésors du Pérou [1]. » Henri IV était loin de négliger l'agriculture, et il aimait à dire des laboureurs : « Ce sont eux qui nous font vivre ; » mais il comprenait aussi que le moment était venu de demander à l'industrie, non moins qu'à l'agriculture, la prospérité nationale ; il voyait qu'il y avait dans l'industrie une richesse indépendante du sol, parallèle à celle du sol, et capable de doubler la fortune publique et privée, sans imposer de charges à personne.

Les règnes précédents avaient légué à celui-ci, en même temps qu'une misère affreuse, un luxe scandaleux ; l'usage des étoffes de soie était devenu si commun que, même les personnes de fortune très-

[1] Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. LXXXI, p. 391.

mince, ne voulaient plus porter d'étoffes de laine [1]. Les nobles et les fonctionnaires, leurs femmes et leurs enfants, tous, jusqu'aux simples bourgeois, artisans, ouvriers, étaient la plupart habillés de soie [2]; les marchands de soieries s'étaient multipliés à l'infini. Impossible de comprendre aujourd'hui jusqu'où était arrivé, dans toutes les classes, le luxe des étoffes et des vêtements à la fin du XVIe siècle. Bassompierre fit faire, pour le baptême des enfants de France, un habillement de toile d'or couverte de broderies et de perles, qui lui coûta quatorze mille écus [3], plus de cent mille francs d'aujourd'hui.

Eh bien, c'étaient les fabriques étrangères qui fournissaient tous ces objets de luxe: c'est-à-dire que, pendant que nos propres fabriques périssaient et que l'ouvrier français mourait de faim, notre argent allait enrichir l'étranger et faire vivre dans l'aisance l'ouvrier italien ou hollandais, et cela sans aucune espèce de compensation pour la France. Henri IV voulut savoir, en 1596, à quelle somme s'élevaient annuellement les importations en France; et des recherches faites à ce sujet il résulta que les objets de luxe seulement envoyaient hors du royaume plus de dix-huit millions de livres du temps, ou plus de cinquante millions d'aujourd'hui, somme à laquelle il faudrait en ajouter une plus forte encore pour importation d'objets d'une fabrication commune. Henri IV

[1] De Thou, t. XIV, trad., p. 141.
[2] B. Laffemas, *Réglem. pour dresser les manufact.*, p. 7.
[3] Bassompierre, *Journal de ma vie*, édit. de la Soc. de l'Hist. de Fr. t. I, p. 189, 190.

employa les prohibitions, il y eut défense de transporter or et argent à l'étranger; il y eut défense à toute personne, de quelque qualité qu'elle fut, de porter aucun drap ni toile d'or ou d'argent, *clinquants ou passements*, sous peine de cinq cents écus d'amende. Mais les prohibitions donnent rarement les effets qu'on s'en promet : il fallut donc chercher des moyens plus efficaces.

Or les choses n'allèrent pas sans grandes difficultés. « Le roi voulant établir en son royaume, a dit Sully, le plant des mûriers, l'art de la soie, et toutes sortes de manufactures étrangères qui ne se fabriquaient point en icelui, à cette fin faire venir à grands frais des ouvriers de tous ces métiers, et construire de grands bâtiments pour les loger, » il fit, lui Sully, tout ce qu'il put pour empêcher tout cela. Le roi lui dit un jour : « Je ne sais pas quelle fantaisie vous a pris de vouloir vous opposer à ce que je veux pour mon contentement particulier, l'embellissement et enrichissement de mon royaume, et pour ôter l'oisiveté de parmi mes peuples. » Sully répondit au roi que si Sa Majesté vouloit bien écouter patiemment ses raisons, certainement elle partagerait son opinion. « Ouida, je le veux bien, dit le roi; je suis content d'ouïr vos raisons, mais aussi veux-je que vous entendiez après les miennes. « Et alors s'établit une discussion des plus curieuses : Le ministre exposa très au long que chaque pays a ses productions naturelles qu'il faut lui laisser, et au moyen du commerce opérer des échanges, il dit qu'il fallait bien examiner si la France n'a pas un climat, une situation, un soleil, un air, un terroir

contraires aux desseins du Roi, si le printemps n'y est pas trop froid, trop humide, trop tardif, soit pour faire éclore les vers à soie, soit pour couvrir les mûriers des feuilles nécessaires à leur nourriture. Tout cela était spécieux. Sully poursuivait : Les bonnes terres de France produisent force grains, légumes, vins, huile, cidre, lins, chanvres, laines, moutons, pourceaux et mulets, tous objets productifs de l'or et de l'argent qui entrent en France, et qui valent bien mieux que toutes les soies et manufactures qui s'y établiraient. « Et tant s'en faut, disait-il enfin, que l'établissement de ces rares et riches étoffes et denrées accommodent vos peuples et enrichissent votre État, qu'elles les jetteraient dans le luxe, la volupté, la fainéantise et l'excessive dépense, qui ont toujours été les principales causes de la ruine des royaumes et républiques, car dans cette vie d'ouvriers méditative, oisive et sédentaire, vos sujets se déshabitueront de la vie active, laborieuse, pénible même qui prépare les bons soldats dont Votre Majesté a plus besoin que de tous ces petits marjolets de cour et de ville, revêtus d'or et de pourpre. » Quant à arrêter le transport d'or et d'argent hors du royaume, il n'y a rien de si facile, disait Sully, que d'y couper court, en défendant toutes somptuosités et superfluités, et en revenant à ce qui se pratiquait du temps des rois Louis IX, Charles VIII et Louis XII où «des chanceliers, premiers présidents, secrétaires d'affaires et plus relevés financiers n'avaient que de fort modestes logis sans ardoises, briques, lambris, dorures ni peintures, ne portaient point de plus riches étoffes de soie que du taffetas, et à quelques-

uns d'iceux leurs femmes que le chaperon de drap; n'avaient ni tapisseries de prix, ni lits de soie, ni vaisselle d'argent, de cuisine, ni même d'assiettes, et ne traitaient leurs parents et amis que chacun d'iceux n'apportât sa pièce sur table, par l'excès desquelles choses il se consume maintenant dix fois plus d'or et d'argent que tout ce que l'on fait tant éclater du transport d'iceux pour les manufactures d'étrangers pays.» — Le roi, qui avait écouté en silence, dit alors à son ministre : « Sont-ce là les bonnes raisons et beaux expédients que vous me deviez alléguer ? ho ! que les miennes sont bien meilleures, qui sont, en effet, que je veux faire les expériences des propositions que l'on m'a faites, et que j'aimerais mieux combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées que tous ces gens de justice, de finance, d'écritoire et de villes, et surtout leurs femmes et filles, que vous me jetteriez sur les bras par tant de bizarres règlements que je suis d'avis de remettre en une autre saison. » — « Puisque telle est votre volonté absolue, dit Sully, je n'en parle plus: mais le temps et la pratique vous apprendront que la France n'est nullement propre à telles babioles. » — On vint dire au roi que le dîner était servi, et il laissa là la discussion [1].

Henri IV se mit à l'œuvre avec la constance d'un homme convaincu qu'il fait une bonne chose, et nous avons de lui un grand nombre de lettres qui montrent combien cette persistance était nécessaire. Il dit, par exemple, au chancelier de Bellièvre : « Je vous ai ci-

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. xxxv, p. 180, 181.

devant écrit d'expédier le don des deniers des aubaines que j'ai assignés aux entrepreneurs des manufactures pour faire faire les bâtiments propres à leur établissement...; et pour ce que je vois qu'ils se plaignent de ne pouvoir rien faire sans cela, et qu'ils seraient contraints de quitter un œuvre auquel je prends tant de plaisir et qui est si utile à mon peuple, je vous en écris de rechef comme chose que j'affectionne, afin qu'ils aient contentement [1] ». Et Bellièvre faisant peut-être la sourde oreille, le roi lui dit que le retard qu'il a mis jusqu'ici à sceller le don des aubaines accordé aux entrepreneurs de ces manufactures, est cause qu'il est importuné de leurs plaintes, » et aussi, ajoute-t-il, je vois que, si on ne les en fait jouir, en considération de la grande dépense qu'il leur convient faire à la construction des bâtiments propres à cet effet, ils sont au terme de tout quitter, et j'aurais occasion d'en être fâché. C'est pourquoi de rechef je vous commande de sceller le dit don et les en faire jouir, sinon je prévois un notable intérêt [2] à mon service et au bien public, parce que lesdites manufactures (qui est une chose riche et excellente) seront entièrement abandonnées, faute de subvenir à ce qui est nécessaire [3]. » Le roi écrit plusieurs autres lettres dans le même sens, et ces lettres sont toutes de sa main et expriment toutes la même volonté bien arrêtée.

Ainsi l'industrie de la soie, qui a fait depuis tant

[1] *Lettres missives*, t. IX, Bellièvre, n° 58, p. 48.
[2] Préjudice.
[3] *Lettres missives*, t. IX, Bellièvre, n° 62, p. 50.

d'honneur et a valu tant de profits à la France, est due entièrement à Henri IV; qui lui donna l'essor, par de vastes plantations de mûriers, par l'établissement de magnaneries jusque dans les maisons royales, et par la construction de manufactures modèles. A son exemple, et par suite de ses encouragements, les particuliers se lancèrent dans les mêmes voies, et en peu de temps, plusieurs provinces de France cultivèrent le mûrier et eurent leurs magnaneries. — Dans le même temps Henri IV établit des manufactures de drap d'or et d'argent; et fit venir à grands frais les plus habiles ouvriers d'Italie: mais à la condition qu'ils initieraient à leur art des ouvriers français.

Une autre industrie tient aussi une grande place parmi les belles créations de cette époque; je veux parler des tapisseries de laine. Après avoir encouragé inutilement les derniers représentants de l'art français qui périssait, le roi fit venir de Flandre ce qu'il trouva de plus habiles ouvriers, et les établit au faubourg Saint-Marceau, dans la maison des frères Gobelins. Et ici encore il eut à lutter contre bien des mauvais vouloirs. En 1606 il écrivait à Sully : « J'ai eu plusieurs plaintes des sieurs de Comans et de la Planche que depuis qu'ils sont en France et qu'ils y ont établi la manufacture des tapisseries, ils n'ont point été secourus de moyens, tant pour les ôter de perte de ce qu'ils ont déjà mis du leur, que pour leur donner moyen de subsister à l'avenir. » Et il chargea son ministre de s'assurer qu'ils puissent faire cet établissement sans y perdre, mais aussi sans qu'ils se fassent trop riches à ses dépens « n'oubliant de con-

sidérer, lui dit-il, que ce sont étrangers que je ne veux mécontenter, ni donner sujet de se plaindre de moi [1]. » Mais il paraît que la satisfaction aux *tapissiers flamands*, comme on les appelait, se fit longtemps attendre, car il existe plusieurs lettres de l'année suivante au même Sully sur le même sujet : « Vous avez assez de fois vu les poursuites que les tapissiers flamands ont faites pour être satisfaits de ce qui leur avait été promis pour leur établissement en ce royaume, de quoi ayant une dernière fois traité en la présence de vous et de M. le garde des sceaux, je me résolu enfin de leur faire bailler cent mille livres ; mais ils sont toujours sur leurs premières plaintes, s'ils n'en sont payés. C'est pourquoi je vous fais ce mot pour vous dire que j'ai un extrême désir de les conserver ; et pour ce que cela dépend du tout du payement de la dite somme, vous les en ferez incontinent dresser ; en sorte qu'ils n'aient plus de sujet de retourner à moi, car autrement je considère bien qu'ils ne pourraient pas subsister, et que par leur ruine je perdrais tout ce que j'ai fait jusques à maintenant pour les attirer ici et les y conserver. Faites les donc payer, puisque c'est ma volonté [2]. » — J'appuie sur l'établissement des sieurs de Comans et de la Planche parce qu'il fut évidemment la base de la célèbre manufacture qui existe aujourd'hui dans le même local et dont il est d'usage de rapporter la fondation à Colbert et à Louis XIV. S'il pouvait s'élever quelques doutes à cet égard, j'invoquerais ces paroles

[1] *Lettres missives*, t. VI, p 643, 644.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 131, 132.

d'un contemporain, bon juge en ces matières : « Il ne se pourrait jamais rien voir de mieux, ni pour les personnages auxquels il semble qu'il ne leur manque que la parole, ni pour les paysages et histoires qui sont représentées d'après le naturel [1]. » — A Henri IV aussi l'on doit faire honneur de la manufacture de tapis de la Savonnerie.

Les toiles fines de Hollande faisaient aussi sortir de France beaucoup d'argent, quoique la France possédât chez elle tous les objets nécessaires à leur fabrication. La Hollande lui enlevait ces objets bruts, et les lui rendait manufacturés avec d'énormes profits. Henri IV encouragea, protégea tellement les premiers qui tentèrent de fabriquer chez nous des toiles façon de Hollande qu'en très peu de temps nous cessâmes d'être tributaires des Hollandais. Deux lettres nous montrent l'intervention puissante du roi dans cette affaire. Il écrivait vers 1605 au chancelier de Bellièvre pour lui ordonner de sceller extraordinairement « les affaires des entrepreneurs des toiles de Hollande ; pour ce que je les affectionne, disait-il, et que, pour cet effet, Je veux être promptement expédiées, comme chose que je vous ordonne très-expressément [2]. » Il écrivait en 1607 à Sully : « J'ai appris que Vienne fait difficulté de contrôler l'acquit pour les entrepreneurs des manufactures de toile à la façon d'Hollande, en la forme qu'il a été expédié. Commandez-le lui à ce qu'il le dépêche promptement [3]. »

[1] Laffemas, *Recueil de ce qui se passe en l'assemblée du commerce*, p. 225.
[2] *Lettres missives*, t. IX, Bellièvre, n° 89, p. 65.
[3] *Lettres missives*, t. VII, p. 344.

L'impulsion et les encouragements donnés par Henri IV aux entreprises industrielles s'étendirent de même aux manufactures de cristaux et de glaces, aux manufactures de cuirs dorés et drapés, à toutes les fabrications d'objets de première nécessité comme étoffes communes de laine, objets en fer et en acier, etc., etc. Et non-seulement il créa et encouragea l'industrie, mais encore il la réglementa par des institutions protectrices, en sorte qu'il en fut en même temps le créateur et le régulateur.

Commerce. — Industrie et commerce sont enfants de même famille et presque inséparables ; ils naissent généralement, grandissent ou meurent ensemble sur le même sol et dans les mêmes conditions ; donner des encouragements à l'un c'est donc en donner à l'autre. Au surplus, ils eurent part également aux sollicitudes de Henri IV. Ainsi, le roi créa en 1601 une *commission permanente* qui dut « vaquer au rétablissement du commerce et des manufactures dans le royaume. » Cette commission, composée de conseillers d'État et de membres des cours souveraines, rendit, dans plusieurs circonstances, de grands services à l'industrie et au commerce, soit par l'étude qu'elle fit de questions importantes, soit par les mesures qu'elle prépara, soit enfin par les décisions qu'elle prit de son chef. De même Henri IV favorisa ce grand stimulant de l'industrie et du commerce, la concurrence ; rien n'était plus opposé à la concurrence que les maîtrises, qui n'étaient autre chose que le monopole en faveur de quelques-uns et l'exclusion de



tous autres. Henri IV, par édit d'avril 1597, facilita singulièrement l'obtention de la maîtrise aux compagnons et apprentis. Il leur suffit, dès lors, de se présenter devant le juge du lieu de leur résidence, de prêter serment et d'acquitter un léger droit, variable selon les lieux et l'importance de la profession ou du commerce, pour obtenir la faculté de les exercer de suite. Enfin, un des grands moyens du roi pour développer le commerce fut d'en accroître la liberté : Ainsi les habitants de Lyon s'étant plaints de ce que ceux du Dauphiné s'opposaient à ce qu'on leur portât du blé de cette contrée, Henri IV leur répond qu'il veut, « comme il est juste et raisonnable que la liberté du commerce soit permise en toutes les provinces, et que celles qui ont nécessité d'une espèce de marchandise, même de celle de l'aliment et nourriture des personnes, en soient secourues par les autres où elles abondent davantage[1].»

Il existe un très-grand nombre de lettres prouvant que Henri IV fit beaucoup aussi en faveur du commerce extérieur; mais il obtint beaucoup moins de résultats ici que là.

Lorsqu'il arriva au trône, les traités existants avec l'Angleterre livraient pour ainsi dire la France aux sujets anglais et fermaient aux Français l'entrée de la Grande-Bretagne. Les Anglais avaient dans les principales villes de France quelque chose d'analogue à nos consulats actuels, c'est-à-dire des établisse-

[1] *Lettres missives*, t. VI, p. 300.

ments protecteurs ; les Français n'avaient rien de semblable en Angleterre, aussi y furent-ils toujours exposés à toutes sortes d'injustices et de vexations.— Mais c'est surtout en fait de transport que l'Anglais nous tyrannisait; il ne laissait de place pour notre marine ni dans les importations d'Angleterre en France, ni dans les exportations de France en Angleterre. Encore si tout s'était borné là ; mais la piraterie Anglaise infestait les mers baignant l'Espagne, la France et la Hollande et les rendait presque inabordables aux navires français. Ces deux points préoccupèrent vivement Henri IV qui ne cessa de faire à leur sujet les réclamations les plus vives auprès de la reine Élisabeth, et aussi auprès de son successeur [1]. Enfin, tous ses soins, tous ses efforts restant sans effet, et les pirateries n'en continuant pas moins, il finit par perdre patience, et, voyant que la reine et ses officiers ne pouvaient rien pour arrêter ces « ordinaires et fréquentes voleries et pirateries, » voyant qu'il n'y a plus à espérer de remède au mal par les moyens de douceur, il prend le parti d'accorder à ses sujets auxquels on a dénié justice « des lettres de marque et représailles par mer et par terre sur les biens de ceux appartenant à la dite dame, et s'il est besoin, rompre toute espèce de commerce avec eux. » Mais les rapports commerciaux n'en devinrent pas meilleurs et les *voleries et pirateries* et toutes sortes de mauvais procédés n'en furent que plus peut-être à l'ordre du jour.

[1] Voyez surtout *Lettres missives*, t. V, p. 16, 17, 18, 200, etc.

Comme les Anglais, les Espagnols assaillaient nos navires et ne traitaient pas nos marchands plus équitablement que l'Angleterre. Ici encore Henri IV fut obligé de recourir aux moyens extrêmes: En 1601 les marchands qui allaient trafiquer en Espagne avaient été si maltraités qu'ils en étaient *détruits entièrement*, « dont je suis las, disait le roi, de demander raison par nos voies ordinaires, comme j'ai fait depuis deux ans inutilement, » et il défendit aux sujets français de trafiquer en Espagne, sachant bien que cette interdiction incommodait bien autrement les Espagnols que les Français; elle dura jusqu'au 22 novembre suivant où elle fut levée. Mais en 1604 il fallut la renouveler d'une manière absolue, et non-seulement avec l'Espagne; mais avec les archiducs gouverneurs des Pays-Bas. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe, et, selon le dire de Sully, pensa troubler toute la chrétienté. Enfin l'intervention du pape amena un traité entre le roi de France et les rois d'Angleterre et d'Espagne.

Avec quelques autres puissances il fallut en venir aux mêmes moyens. Le roi n'hésita pas à les employer, et il en obtint, paraît-il, l'effet désiré.

Il y a encore dans le même ordre de faits un autre point dont il faut tenir grand compte à Henri IV, non qu'il ait produit des résultats considérables, mais parce qu'il témoigne de grandes vues politiques et montre bien que cet homme nourri dans les camps, au milieu des troubles civils, se trouva toujours, quand il le fallut, plus apte que personne à comprendre

les grandes choses d'économie sociale, à saisir les occasions d'accroître la prospérité du pays.

Plusieurs puissances européennes avaient fondé des colonies dans l'Inde, et elles en retiraient de riches produits; l'état de la marine française ne permettait pas au roi de lutter avec ces puissances; mais dès qu'il vit jour à fonder quelque colonie en Amérique, il s'y mit tout entier. Et notez bien qu'ici comme ailleurs, il eut à surmonter mille difficultés soulevées par les esprits étroits de son temps. Deux lettres de lui ne nous laissent pas ignorer qu'il dût combattre ici encore un mauvais vouloir général; Sully lui-même fit opposition à ses vues, comme il l'avait fait relativement aux manufactures.

Après plusieurs tentatives en partie avortées, Henri IV avait donné à un sieur de Montz commission pour aller établir une colonie française au Canada. Le parlement de Rouen mit au départ de de Montz toute espèce d'entraves. « Nous avons été avertis, lui écrivait Henri IV, des oppositions formées à l'exécution du pouvoir que nous avons donné au sieur de Montz. et su que vous arrêtez principalement sur la religion prétendue réformée dont le dit sieur de Montz fait profession comme aussi sur l'interdiction que nous avons faite à nos cours de parlement, de ce fait (*sic*)... Sur quoi, afin que vous soyez assuré de notre vouloir et intention, nous vous dirons que, pour le peuplement et l'habitation de la terre de l'Acadie, nous avons donné ordre que quelques gens d'église, de bonne vie, doctrine et édification, s'emploient de cette entreprise et se transportent esdits pays avec le

dit sieur de Montz, pour prévenir ce que l'on pourrait y semer et introduire de contraire profession. » Quant aux interdictions, ajoutait le roi, « comme les motifs et occasions de ladite entreprise concernent le seul bien et avancement de notre puissance, autorité et service, ce que l'on y voudrait apporter de nuisance trouble ou retardement nous regarde et importe principalement, et n'estimons pas que autres que nous ou notre conseil en puissent juger avec tant de considération qu'il est requis par notre dit service. » On alla, paraît-il, jusqu'à susciter des procès à de Montz pour l'empêcher de s'éloigner, car le roi poursuit : « Nous savons assez que le seul moyen d'interrompre ce dessein et d'empêcher le dit de Montz de le poursuivre et mettre à fin, c'est de lui former plusieurs procès à quelque prix que ce soit, valables ou non, en diverses juridictions et par diverses personnes, auxquels ni ses moyens ni son assidue et continuelle occupation ne pourraient suffire s'il était permis de le traiter ainsi. » On arguait aussi, de la liberté du commerce violée, disait-on, dans la commission de de Montz, et la lettre répond aussi à ce grief. Enfin, le roi enjoint à la cour de se conformer à ses volontés [1].

Faut-il qu'il y ait des gens bâtis de telle sorte que, lorsque le hasard les sert au point de leur donner un roi aux idées libérales, à l'esprit élevé, aux dispositions généreuses et bienveillantes, doué en même temps d'une initiative féconde à concevoir et d'un tempérament énergique à exécuter, ce qui n'arrive

[1] *Lettres missives*, t. VIII, p. 897, 898.

pas une fois en mille ans, ils soient assez mal inspirés pour lui susciter toute espèce d'entraves, pour semer sur son chemin toutes sortes d'obstacles!

Travaux publics. — Henri IV avait fait beaucoup, sans doute, pour rendre la vie à l'industrie et au commerce, mais ce n'était pas encore assez : il fallait leur créer des conditions de prospérité plus immédiates. Comment, par exemple, auraient-ils pu se développer sans voies de transport? Or ces voies n'existaient pour ainsi dire plus en France; il n'y avait ni navigation régulière, ni routes praticables; la plupart des grands chemins avaient disparu sous les ronces, et l'on était obligé de se frayer des routes à travers des campagnes incultes; dans les quelques chemins subsistant encore, les charrois ne pouvaient se faire qu'avec un emploi de forces et une perte de temps excessifs. Les ponts qui restaient debout n'étaient pas en meilleur état que les routes, et près de la moitié avait croulé[1]. La navigation par rivières et canaux souffrait également. — Il fut pourvu à tout autant qu'on le put.

Dans l'énumération des services rendus à la France par Henri IV, Sully signale la réparation des pavés, chemins, chaussées, digues, levées et voies publiques, ainsi que la construction de nouveaux ponts. Mais la correspondance de Henri IV parle peu de routes, de chaussées, de ponts: elle parle davantage de rivières et de canaux. Ce qui semblerait indiquer que les tra-

[1] Voyez Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, l. IV, chap. VI, § 2, p. 131.

vaux publics de cette époque s'appliquèrent plus aux voies de communication par eau qu'à celles de terre.

Ainsi des travaux considérables furent exécutés sur l'Oise, qu'on rendit navigable depuis la frontière jusqu'à la Fère et dont la navigation fut améliorée depuis la Fère jusqu'à Chaulny. L'un de ses affluents, le Thérin en Picardie, devint également navigable ; il en fut de même encore de l'Armançon et de l'Arroux en Bourgogne. Nous savons aussi que sur plusieurs autres rivières furent exécutés de grands travaux.

Mais c'est surtout la construction des canaux qui occupa Henri IV. De 1604 à 1609 des sommes considérables furent dépensées pour faire communiquer plusieurs rivières entre elles, comme la Loire et la Seine, l'Aisne et la Vesle, la Vienne et le Clain[1]. Parmi ces travaux le plus considérable fut la construction du canal que Sully appelle de Seine et Loire, et que nous appelons aujourd'hui canal de Briare. Ce canal, construit dans le système des canaux à point de partage, système dont, en France au moins, on ne doit faire remonter l'application qu'à cette époque [2], avait trente-trois écluses [3] ; les contemporains l'appelaient *l'admirable canal*. Du reste, il s'arrêtait à Montargis où il tombait dans le Loing, qui tombait lui-même dans la Seine près de Moret. Le roi s'intéressait vivement aux travaux, il allait assez souvent les visiter, il y amenait même la reine. Mais Henri IV ne vit pas le canal terminé : à sa mort, la maçonnerie et autres

[1] Sully, *Économies d'État*, t. III, chap. XXVII, p. 277.
[2] Ch. Bernard, la conjonction des mers, cité d'après Poirson.
[3] De Thou, l. 132, § 9.

ouvrages pour les écluses manquaient encore dans le court espace de deux lieues sur douze [1].

Il faut tenir compte aux hommes non-seulement de ce qu'ils ont fait, mais encore de ce qu'ils ont eu l'intention de faire. Or, nous savons qu'un grand, un magnifique projet, remplit constamment la pensée de Henri IV, celui de joindre les deux mers par une navigation continue à travers la France. — Déjà, au temps de François Ier et de Henri II, on avait eu l'idée d'un canal traversant le Languedoc et d'un autre joignant la Saône à la Loire; mais cette idée avait été étouffée sous les guerres civiles. Henri IV et Sully la firent revivre. — Dès l'année 1604, Sully parle des « conjonctions de la rivière de Seine avec Loire, de Loire avec Saône, et de Saône avec Meuse, par le moyen desquelles on ferait la navigation des mers Océane et Méditerranée de l'une dans l'autre [2]. » En juin 1609, le roi demande à son ministre un mémoire succinct « de toutes les constructions nouvelles qu'il sera à propos d'entreprendre tant pour les navigations des rivières et leurs canaux nécessaires pour rendre les deux mers communicables par à travers la France [3]. » Moyennant quelques canaux intérieurs, on eût fait communiquer tous les points du royaume avec l'Océan et avec la Méditerranée, et, en même temps, entre toutes les parties du territoire, plan gigantesque que peut-être un plus long règne eût réalisé. — De même Henri IV eut l'intention d'appliquer

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, l. VI, chap. VI, § 4, p. 200.
[2] Sully, *Économies d'État* t. II, chap. XXXVIII, p. 228.
[3] Sully, *Économies d'État*, t. III, chap. XXXI, p. 314.

l'idée conçue précédemment, et qui fut exécutée plus tard, l'idée du canal du Languedoc; il fit faire à ce sujet des études sérieuses sur les lieux [1].

Mais les travaux d'utilité publique dont Henri IV parle le plus dans ses lettres, sont ceux qu'il fit exécuter dans la ville de Paris. Il prenait un intérêt très vif à ces travaux qui, en même temps qu'ils étaient des objets d'utilité pour la ville, lui procuraient à lui-même des jouissances, des délassements, satisfaisaient chez lui des goûts très accentués.

A l'extrémité orientale de Paris, à toucher le mur de ville, avait existé un hôtel et un parc dits des Tournelles, vaste propriété appartenant au domaine de la couronne. Cette propriété alors abandonnée, était devenue le marché aux chevaux. Henri IV conçut le projet de former là une superbe place qu'il appellerait *Place Royale*, et d'y élever les bâtiments nécessaires à quelques-unes des manufactures qu'il voulait établir en France. En mars 1605, il pressait Sully de s'occuper de la place qu'il veut qu'on fasse « devers le logis qui se fait au marché aux chevaux pour les manufactures [2] ». En avril 1607, il écrit encore à Sully : « Je vous recommande la place Royale. J'ai appris qu'il se trouvait quelque difficulté avec les entrepreneurs des manufactures, pour ce qu'ils voulaient abattre tout le logis; ce n'est pas mon avis, et me semble que ce serait assez qu'ils fissent une forme de galerie devant, qui aurait la face de même que le

[1] Tout cela est très-largement et très-bien exposé par Poirson.
[2] *Lettres missives*, t. VI, p. 385.

reste[1]. » — Henri IV bâtit à ses frais le pavillon du Roi qui regarde la rue Saint-Antoine, le pavillon de la Reine, situé à l'opposite, et l'un des quatre côtés de la place, qu'il vendit ensuite à des particuliers. Il concéda les terrains des trois autres côtés à qui voudrait y construire, mais à la charge par les preneurs d'y élever des pavillons conformes aux dessins qui leur seraient fournis. Pour empêcher que la symétrie de la place fût détruite dans l'avenir, il ordonna qu'un pavillon ne pût être partagé entre co-héritiers, mais qu'il fût mis tout entier dans un lot ou leur appartint par indivis. La place dans sa distribution générale, n'a pas été altérée jusqu'ici [2]. Le milieu, entouré d'une grille, devait servir aux fêtes publiques et aux exercices militaires, et fournir des promenades aux habitants du quartier généralement entassés dans des maisons malsaines. La place Royale fut regardée en France et en Europe comme la plus belle qui existât alors.

Et cependant Henri IV avait conçu le plan d'une autre place bien plus belle encore et tout à fait nationale. Cette seconde place demi-circulaire et les constructions qu'elle eût amenées devaient couvrir une grande partie de l'île Saint-Louis, elle eut porté le nom de *Place de France*; huit rues devaient y aboutir qui auraient pris ceux des huit principales provinces : Picardie, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guienne, Poitou, Bretagne, Bourgogne; sept rues concentriques à la place auraient pris les noms de Brie,

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 203.
[2] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, l. VI, chap. x, § 1.

Bourbonnais, Lyonnais, Beauce, Auvergne, Limousin, Périgord ; enfin, des rues transversales se seraient appelées Saintonge, Marche, Touraine, le Perche, Angoulême, Berri, Orléans, Beaujollais, Anjou [1].

Les travaux considérables exécutés par Henri IV dans l'intérêt de la ville de Paris sont ceux du Pont-Neuf, de la place Dauphine, et de la rue du même nom. — Nous n'avons rien de bien particulier à dire sur le Pont-Neuf, commencé sous Henri III, abandonné au temps de la ligue, repris et terminé par Henri IV. La correspondance nous apprend seulement qu'en 1604, le prévôt des marchands et les échevins de Paris voulurent s'opposer à la pose de la machine dite de la Samaritaine [2], sous prétexte qu'elle gênerait la navigation, mais Henri IV chargea Sully de leur remontrer quels sont ses droits, « attendu, lui écrit-il, que le dit pont est fait de mes deniers et non des leurs. [3] » — Vers le même temps, le roi, traitant avec une compagnie qu'il subventionna, fit ouvrir au bout du Pont-Neuf une rue se dirigeant vers la porte Bussy qui, de ce côté-là, formait alors la limite de Paris ; il l'appela rue Dauphine. Le roi non-seulement comprenait l'utilité de cette rue, mais il tenait encore à lui donner de l'élégance : « sur ce que j'ai été averti que l'on commence de travailler aux bâtiments qui sont en la rue neuve..., je serais très-aise que vous fissiez en sorte que ceux qui commencent à bâtir fissent le

[1] Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, l. VI, t. I, p. 632.
[2] Placée à la deuxième arche du pont du côté du Louvre.
[3] *Lettres missives*, t. VI, p. 285.

devant de leurs maisons toutes d'un même ordre, car cela serait d'un bel ornement de voir au bout dudit pont cette rue tout d'une même façade [1]. » La pointe occidentale de la cité était un terrain vague, prolongé par deux îlots, les constructions s'arrêtant de ce côté-là aux limites du Palais de Justice. Henri IV eut la pensée d'utiliser ce terrain en y élevant des constructions au centre desquelles serait ménagée une grande place. Les constructions durent être uniformes suivant un plan arrêté par le roi. Ce fut le premier président de Harlay qui en entreprit l'exécution aux conditions portées dans un contrat, en bonne forme; les terrains lui furent concédés « pour en jouir par lui ses hoirs et ayant cause, et en disposer comme de leur propre, en payant à la recette du domaine, au jour de la saint Jean-Baptiste, un sou pour toise de cens rente foncière [2]. » Les constructions de la place Dauphine furent des habitations luxueuses comparées à celles des autres quartiers de la Cité [3].

Il y aurait encore beaucoup à exposer sur les travaux d'utilité publique et d'assainissement entrepris par Henri IV dans les différents quartiers de la ville, et plus encore sur ceux qu'il se proposait d'effectuer. Nous nous bornerons à dire que le roi voulait faire du vieux Paris un Paris nouveau, il voulait élargir ses rues et les aligner, il défendit toutes sortes de saillies, auvents ou autres; il ordonna qu'on ne pût bâtir

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 219.

[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 238 et 239, note.

[3] Il ne reste plus qu'une seule de ces maisons intactes; elle a le style du temps, pierre et briques mêlées, et fait un bel effet au milieu de celles qui l'entourent.

désormais que perpendiculairement au rez-de-chaussée ; c'est-à-dire qu'il s'efforçait de donner aux habitants de sa bonne ville, ces trois conditions essentielles : salubrité, sécurité, agrément.

Quant aux *travaux d'art* exécutés par Henri IV soit à Paris, soit dans les maisons royales s'ils n'ont pas la même importance que les précédents, on peut dire cependant qu'ils furent dans leur temps un objet d'émulation pour les artistes et qu'ils sont demeurés un objet de légitime orgueil pour le pays.

L'hôtel-de-ville, commencé au temps de François Ier, fut continué sous Henri II. Puis les travaux cessèrent pendant les guerres civiles, et enfin le monument fut terminé au temps de Henri IV et sous l'édilité du prévôt des marchands, François Miron. Ce fut là, sans doute, une œuvre plus municipale que royale, et la statue équestre du roi n'en orna probablement la façade que pour indiquer que le monument se termina sous son règne.

Il n'en fut pas de même des travaux exécutés au Louvre et aux Tuileries. Lorsque Henri IV mit la main à l'œuvre, la galerie qui va perpendiculairement du Louvre à la Seine ne consistait qu'en un rez-de-chaussée ; puis un rez-de-chaussée aussi s'étendait le long de la Seine à peu près jusqu'à moitié de la grande galerie actuelle, c'est-à-dire jusqu'au pavillon de Lesdiguières. Henri IV construisit la partie supérieure de la petite galerie et en décora le bas et le haut [1], puis il surmonta de l'entresol

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 220.

et du premier étage le rez-de-chaussée de la grande galerie. C'est sans doute à ces travaux qu'il faut rapporter cette lettre écrite à Montmorency, en 1597 : « J'ai su qu'aucuns me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'emploie à mes bâtiments, comme si la somme était si grande qu'elle fit faute à l'État, et la tirais des meilleurs deniers de mes recettes. Et vous savez, mon cousin, que ce sont toutes parties égarées, que je ramasse le mieux que je puis, lesquelles seraient employées ailleurs qu'à mon service si je ne m'en aidais [1]. » Enfin, Henri IV construisit en entier la partie qui s'étend du pavillon de Lesdiguières jusqu'aux Tuileries [2]. Ce dernier travail, commencé en 1603 [3], était terminé en 1608, puisque, au commencement de cette année, Sully trouva le roi « entrant dans sa petite galerie pour passer à la grande et de là aux Tuileries » où le roi le mena promener [4]. Aux Tuileries, alors château situé hors la ville, Henri IV, ajouta le pavillon de Flore et le bâtiment attenant [5]. Il avait de plus conçu l'idée, du moins doit-on l'induire de quelques documents contemporains, de former une grande place entre les Tuileries et le Louvre ; de même il avait traité avec des compagnies pour porter l'enceinte de la ville au delà des Tuileries .

[1] *Lettres missives*, t. IV, p. 705. Sully rend le même témoignage.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 220.
[3] *Lettres missives*, t. VI, p. 39.
[4] Sully, *Économies d'État*, t. III, chap. XVIII, p. 180.
[5] Voyez sur ce point, Poirson, l. VI, chap. X, § 1.
[6] Les Tuileries, de Catherine de Médicis, étaient séparées du Louvre par le mur d'enceinte de la ville. Henri IV « voulant joindre ces palais inachevés, dit Sauval, afin d'être par ce moyen dehors et dedans la ville quand il lui plairait et de ne pas se voir

Henri IV prenait aussi le plus grand intérêt aux travaux qu'il fit exécuter dans les maisons royales de Saint-Germain, de Fontainebleau et de Monceaux. Sa correspondance nous en parle fréquemment, mais moins de ceux de Saint-Germain que de ceux de Fontainebleau et surtout de Monceaux. — En 1608, on avait beaucoup fait à Fontainebleau et les travaux s'y poursuivaient activement puisque le roi se plaint, à cette date, que le trésorier des bâtiments ait refusé d'acquitter les ordonnances faites « pour les trois mois passés des ouvriers qui y travaillent. [1] » — Monceaux avait été donné à la reine Marie de Médicis, et, indépendamment du désir du roi d'y faire exécuter des travaux, il y avait encore le désir de la reine. En 1608, le roi écrivait à Sully : « Ma femme m'a dit que l'on ne faisait rien cette année à Monceaux [2]. » Il revenait quelques jours plus tard sur le même sujet : « J'attend votre réponse sur ce que je vous ai, ces jours passés, écrit pour Monceaux, dequoi ma femme m'a raffraîchi la mémoire depuis qu'elle est accouchée [3]. » Et comme la patience n'était la vertu dominante ni de Henri IV, ni de sa femme, nouvelle lettre portant : « Quand vous me mandâtes, l'autre jour, que vous aviez assigné les premier trois mois pour les bâtiments de Monceaux, sur une restitution de deniers que doit le neveu

enfermé dans des murailles où l'honneur et la vie de Henri III avait presque dépendu du caprice et de la fantaisie d'une populace irritée » fit bâtir la galerie du bord de l'eau, et le pavillon de Flore.

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 519.

[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 523.

[3] *Lettres missives*, t. VII, p. 534.

d'Argouges, je me doutais qu'il en arriverait ce qu'il en est advenu : c'est que lui, ne prétendant les devoir, il ferait tout ce qu'il pourrait pour ne payer, et ainsi les bâtiments demeureraient. C'est pourquoi je vous prie d'y pourvoir promptement, et de les faire avancer d'ailleurs [1]. »

Au reste, Henri IV lui-même nous a laissé, dans une lettre écrite de sa main, le tableau succinct de ses travaux et de leur état en mai 1607 : « Celle-ci particulière est pour vous dire des nouvelles de mes bâtiments et de mes jardins et pour vous assurer que je n'y ai perdu le temps depuis votre partement [2]. A *Paris* vous trouverez ma grande galerie qui va jusqu'aux Tuileries parachevée, la petite dorée et les tableaux mis dans les Tuileries ; un vivier et force belles fontaines, mes plants et mes jardins fort beaux ; la place Royale, qui est près la porte Saint-Antoine et les manufactures, des quatre parts les trois faites, et la quatrième sera achevée l'année prochaine ; au bout du Pont-Neuf une belle rue qui va jusqu'à la porte Bussy faite, et les maisons d'un côté et d'autre, sinon faites, du moins elles le seront avant la fin de l'année prochaine ; plus de deux ou trois mille ateliers qui travaillent çà et là pour l'embellissement de la ville, si qu'il n'est pas croyable comme vous y trouverez du changement. A *Saint-Germain* je fais continuer ce que vous y avez vu commencer. Ici (*à Fontainebleau*)

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 553.

[2] *Départ*. La lettre est adressée au cardinal de Joyeuse, alors à Rome.

[3] La place Dauphine ne fut commencée que dans la seconde moitié de cette année.

vous trouverez mon parc fermé, mon canal fort avancé, et plus de soixante mille arbres que j'ai fait planter cette année dans le dit parc, par boquetaux, presque tous repris, et avant cet hiver j'espère y planter plus de cinq ou six mille fruitiers. J'ai fait nettoyer et curer tous mes canaux, tant du jardin des Canaux que autres. Mes palissades sont fort belles. J'ai déjà trois aires de hérons, qui me fait espérer que, puisqu'ils ont commencé, j'en aurai force autres dans cette année. Ma basse-cour des cuisines sera plus de moitié faite, et l'aqueduc que je fais faire pour conduire les eaux et les amener dans le château, fait de façon que j'en mettrai par tous mes jardins où je voudrai. A *Monceaux*, les maçons hors du château, et qui travaillent à la basse-cour. Somme toute, vous verrez à votre arrivée que j'ai fort travaillé. Le *canal* qui mène *de Briare* à la rivière du Loing [1] ne sera encore parachevé cette année, mais il le sera de bonne heure en la prochaine [2]. »

On l'a dit avant moi, les travaux publics de Henri IV portent presque tous un cachet patriotique et libéral; ils eurent pour but le bien de l'humanité, la prospérité du pays. Ses travaux d'art eux-mêmes eurent leur utilité pratique : le rez-de-chaussée de la grande galerie des Tuileries eut pour destination de recevoir et de loger une force militaire qui était plus nécessaire alors que jamais pour maintenir la ville en paix; les parties supérieures de la première moitié

[1] Corrigez ainsi la leçon donnée par le recueil des *Lettres missives*, t. VII, p. 220

[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 220.

durent servir de logement aux ouvriers appelés à exécuter les grands travaux entrepris par le roi. A ces mêmes galeries il ordonna d'employer exclusivement les marbres français, et de les tirer des Pyrénées [1].

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, l. VI, chap. x, § 1.

CHAPITRE IV

HENRI IV HOMME POLITIQUE

Henri IV a dit souvent que la religion et la justice sont les fondements de toute bonne politique; il a dit: « Je n'épouserai jamais, si je puis, la défense d'une cause injuste pour quelque considération que ce puisse être[1]. » Mais homme essentiellement pratique, Henri IV a souvent proclamé aussi l'avantage de la prudence; il n'excluait même pas l'habileté, moins pour attaquer toutefois que pour se garantir; enfin un peu de ruse, opposée à la ruse d'autrui, ne lui répugnait pas absolument[2]. Il savait allier aux théories généreuses les applications utiles, et voilà comment il a pris rang parmi les plus grands hommes d'État.

I. — Politique intérieure.

Henri IV fut placé successivement dans des positions politiques très diverses : Roi de Navarre, en face

[1] *Lettres missives,* t. VII, p. 585.
[2] Voyez surtout *Lettres missives*, t. II, p. 341.

des rois de France et de la ligue; roi de France protestant, suspect aux catholiques; roi de France catholique, suspect aux protestants; et de toutes ces positions il sut se tirer habilement.

Roi de Navarre. — Comme roi de Navarre et de Béarn, Henri de Bourbon était absolument indépendant, et il était de plus chef des protestants français; à ce double titre, il ne reconnaissait pas de supérieur, pas de maître. — Mais d'autre part, il était prince du sang français, c'est-à-dire dépendant du roi de France, il était de plus son feudataire pour le duché d'Albret, pour les comtés de Foix, d'Armagnac, etc.; il était enfin gouverneur sous son autorité du duché de Guienne. C'est-à-dire que le roi de Navarre était dans une position essentiellement anormale composée d'éléments qui semblent incompatibles. Il adopta dès le principe une ligne de conduite très nette et dont il ne se départit jamais : En toute circonstances il parut entièrement dévoué à la royauté française, et vouloir séparer complétement le roi de France de la ligue et des Guises; et c'est à délivrer la couronne de l'oppression des uns et des autres que toujours il prétendit travailler. Suivez-le dans tous ses actes, il vous paraîtra constamment fidèle à cette politique, vous le verrez constamment s'en faire un bouclier; et grâce à cette position prise, ses coudées deviennent franches; et tous ses actes se colorent du reflet de la couronne de France. Il pourra conserver son titre de gouverneur de Guienne, titre beaucoup moins réel que nominal sans doute, mais qui pour lui n'en avait pas moins une véritable importance: gouverneur, même nominal,

il restait membre du gouvernement français, il restait en relation officielle avec le roi de France; et les apparences sont une puissance. — De même cette position permettait aux catholiques modérés, de s'associer à lui, le tenant ou feignant de le tenir comme attaché aux intérêts du roi de France, combattant pour le roi de France, et contre ses ennemis. — Enfin, elle obligeait le roi de France à rester avec lui dans des termes mesurés, au moins elle l'empêchait de le traiter absolument en adversaire; et il faut bien reconnaître que la royauté française, quoique minée sourdement par la ligue, conservait encore un prestige qu'il était politique de faire tourner à son profit. Je ne connais qu'une seule circonstance où la position prise par le roi de Navarre vis-à-vis du roi de France l'ait gêné, ou même lui ait nui : après la bataille de Coutras; elle l'empêcha de poursuivre les avantages qu'il devait naturellement retirer de sa victoire.

Roi de France entre protestants et catholiques. — Né protestant, Henri IV devait rester protestant tant qu'il ne serait que roi de Navarre, car chef des huguenots de France, il était une puissance; il devait donc, comme il le fit, repousser toute invitation à se faire catholique. Otez-lui, en effet, cette qualité de chef des huguenots, faites-en un catholique, il n'aura plus de rôle politique, il ne sera, comme tant d'autres catholiques, qu'un gouverneur de province ordinaire; son génie sera étouffé, sous un Henri III, sous une Catherine de Médicis.

Mais une fois arrivé au trône de France la position de Henri IV devient toute autre, et toute autre aussi

devait être, et fut en effet, sa politique. Il n'est plus le chef des huguenots, il ne devient pas le chef des catholiques, il est le roi d'un peuple, d'une nation composée pour les neuf dixièmes de catholiques, plus ou moins, et pour un dixième de huguenots; position toute nouvelle et certainement très complexe et très délicate. Faut-il à l'intérêt catholique sacrifier l'intérêt protestant? faut-il mettre ces deux intérêts sur la même ligne? faut-il s'appuyer exclusivement sur le plus grand nombre ou également sur les deux? Rester lié aux huguenots à l'exclusion des catholiques, c'était impraticable. Se jeter dans les bras des catholiques et sacrifier les huguenots eut été odieux, et les moyens odieux, à ne les considérer même que politiquement, sont de mauvais moyens dont tôt ou tard on porte la peine. Dès les premiers moments, Henri IV eut l'habileté de faire prendre patience aux uns sans trop indisposer les autres; il promit de se faire instruire, et donna ainsi aux frottements inévitables entre les deux partis le temps d'user leurs aspérités; on prit l'habitude de vivre ensemble, on fut plus près d'un compromis, et lorsque Henri IV se fit catholique, bon nombre de protestants reconnurent que c'était pour lui la seule voie raisonnable; quelques-uns seulement protestèrent.

Cependant il restait à adoucir la douleur des huguenots, à inspirer confiance aux catholiques, c'est ce que fit à peu près l'édit de Nantes. Je dis à peu près, car j'ai raconté ce qu'il y eut de difficultés à faire accepter cet édit des uns comme des autres, tant les meilleures choses se naturalisent difficilement chez les peuples.

Sans doute en tout cela Henri IV fut très-bien servi par un esprit et des habitudes naturelles de tolérance; mais cet esprit et ces habitudes étaient déjà chez lui le fait d'une politique élevée. Certes à cette époque et dans ce temps d'effervescence religieuse, il était donné à bien peu d'hommes de comprendre que toutes les religions se valent à peu près, qu'étant toutes des bornes au progrès, la meilleure est tout bonnement celle qui est le plus en harmonie avec l'état social du peuple qui la pratique, parce qu'alors elle est l'auxiliaire de ses lois; la plus mauvaise, au contraire celle qui en diffère le plus parce qu'à ces mêmes lois elle fait obstacle. Mais la tolérance de Henri IV donnée, il lui fut certainement plus facile qu'à d'autres de suivre uniquement les conseils d'une sage impartialité, de tenir une balance égale entre catholiques et protestants. Il ne suit pas de là, toutefois, que cette balance fut aisée à tenir en équilibre.

Honneur donc, cent fois honneur à Henri IV d'avoir eu un génie assez élevé pour mettre sous ses pieds tout exclusivisme religieux, pour avoir triomphé de toute opposition à ses grandes idées de tolérance.

II. — Politique extérieure.

Lorsque Henri IV devint roi de France, il y avait en Europe deux groupes d'État divisés par les croyances religieuses, et sinon en hostilité ouverte, du moins s'observant d'un œil défiant; d'un côté les états catholiques, qui comprenaient le Saint-Siège, toute l'Italie, la maison d'Autriche avec ses vastes états alle-

mands et espagnols (je ne parle pas de l'Amérique); de l'autre côté les pays protestants, c'est-à-dire l'Angleterre avec l'Écosse, la plupart des petits états d'Allemagne, et les Pays-Bas, travaillant à s'affranchir de la domination espagnole. Quant à la Suisse, à Venise, aux puissances du nord, elles se mêlaient peu aux dissensions européennes.

Les alliances naturelles de Henri IV avaient été jusques-là avec les états protestants, il fallait conserver, resserrer ces alliances, c'est ce qu'il s'efforça toujours de faire et à quoi il réussit, malgré son abjuration. — A l'égard des États catholiques, sa politique suivit deux voies différentes : il visa à gagner tous ceux qu'il pourrait rattacher aux mêmes intérêts que lui, dont il pourrait réussir à se faire le centre; il s'efforça, au contraire, d'abattre, par tous les moyens possibles, le colosse hispano-germanique menaçant l'Europe entière de son écrasante domination. Vue en masse, voilà quelle fut la politique extérieure de Henri IV.

Politique vis-à-vis des papes. — Le Saint-Siège, à cette époque, quelques échecs que la réforme eût pu lui apporter, était encore la puissance la plus considérée en Europe, non sans doute pour sa force matérielle, qui était loin d'être redoutable, mais pour le respect traditionnel des peuples et aussi pour sa valeur morale et intellectuelle. Il était donc de première importance de l'avoir avec soi, car le Saint-Siège devait attirer dans le parti qu'il prendrait tous ceux qui vivaient de sa vie et se faisaient presque une obligation de marcher avec lui.

Par son abjuration le roi de France avait désarmé, le Saint-Siège; ses soins et ses efforts le rendirent neutre tout au moins dans les grands débats qui s'agitèrent, et c'est le Saint-Siège qui négocia la paix de Vervins. Dès lors, Henri IV ne perdit aucune occasion de s'attacher les papes et leurs cardinaux, de s'en faire des amis, de s'assurer enfin leur dévouement. Il existe un très grand nombre de lettres écrites par lui soit aux souverains pontifes, soit à ceux qu'il jugeait les plus avancés dans les bonnes grâces pontificales, et les plus influents à la cour de Rome; ces lettres sont respectueuses pour le pape, affectueuses pour son entourage. Puis Henri IV entretenait constamment des ambassadeurs au Vatican, et, à côté de ces ambassadeurs, d'autres personnages élevés en dignité, généralement des ecclésiastiques français choisis parmi les plus habiles, tels que les cardinaux d'Ossat, du Perron, de Joyeuse.

Nous voyons dans plusieurs circonstances très rapprochées et très significatives, combien, à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] le roi de France avait gagné de crédit à la cour de Rome. — Henri IV mettait une très grande importance à son divorce avec la reine Marguerite : ce fait, disait-il au pape, importait plus à sa personne et à son État « que autre qui se fut offert depuis son absolution. » Et il supplie le Saint-Père, le plus affectueusement qu'il lui est possible, ce sont ses expressions, de lui octroyer la grâce d'annuler ce mariage. « Il ne l'estimera pas moins, dit-il, que si le Saint-Père lui donnait derechef la vie et à son royaume aussi [1]. » Le pape octroy

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 87.

la grâce demandée. — Le Saint-Siège procura la paix entre le roi de France et le duc de Savoie appuyé tacitement par l'Espagne ; c'est aux soins et à la persistance du cardinal Aldobrandini, neveu et légat du pape, qu'on dut la conclusion de cette paix que Henri IV prétendit n'avoir acceptée que par déférence pour le Saint-Père, mais qu'il qualifiait lui-même de *rhubarbe au cœur savoyard*[1]. — En 1601, un fils naquit au roi qui demanda au pape de tenir cet enfant sur les fonts de baptême. Le pape accueillit cette demande de la manière la plus gracieuse, et, dès le mois suivant, arrivaient en France des langes bénits apportés par un clerc de la chapelle apostolique, qui devint pape à son tour sous le nom d'Urbain VIII.

Henri IV avait acquis à Rome une telle influence lorsque éclata la grande rupture entre le Saint-Siège et la république de Venise, qu'il devint l'arbitre de leur différend. Déjà l'Espagne poussait à la guerre, et offrait au pape des forces considérables, Henri IV offrit sa médiation, et c'est lui qui fut écouté. Il amena un accommodement à la satisfaction des deux partis, ce qui resserra les liens qui l'unissaient aux uns et aux autres.

Mais si Henri IV témoigna toujours aux papes une grande déférence, gardons-nous cependant de croire qu'il leur ait jamais sacrifié ou sa dignité ou les intérêts de la France; écoutez-le : M. de Bellièvre était à Lyon, « vous avez très bien fait, lui dit-il, d'avoir empêché l'official de l'archevêque de publier ou afficher le jubilé

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 373. Voyez les détails de cette négociation dans Sully, *Économies d'État*, t. I, chap. XLVII.

qui a été envoyé de Rome, duquel nous avons ici (à Paris) vu déjà des copies; car il peut plus nuire que servir en la forme qu'il est conçu, joint que je ne puis trouver bon que l'on reçoive en mon royaume aucun mandement venant du pape, que premièrement je ne sois d'accord avec lui et qu'il ne me tienne pour tel que je suis; partant ne permettez ce fait passer plus avant et en supprimez le bruit et la mémoire avec tout ce qui en dépend le plus que vous pourrez. Mais faites-le, je vous prie, si doucement et sagement que personne n'ait occasion de s'en plaindre et scandaliser [1]. » Cette lettre est de janvier 1595, c'est-à-dire du temps où se poursuivaient en cour de Rome les négociations pour l'absolution du roi. Écoutez encore: « Quand le nonce m'a parlé et fait plainte du livre du président de Thou, il a connu le déplaisir que j'en ai reçu, et comme j'ai commandé le cours et la vente d'icelui, qui a été faite [2]. » Il s'agit là de la grande et belle histoire de de Thou.

Sur un point cependant, Henri IV me paraît avoir manqué de pénétration et de fermeté : il ne sut pas se garantir des jésuites. Par suite de l'attentat de Jean Chatel sur la vie du roi, les jésuites avaient été bannis de France ou du moins du ressort du Parlement de Paris qui s'étendait alors à une grande partie de la France. Le pape, qui travaillait à cette époque à la conclusion de la paix de Vervins, s'entremit en faveur des jésuites. Henri IV écrivait à son ambassadeur à Rome : « Sur la demande pour les jésuites, j'ai répondu au

[1] *Lettres missives,* t. IX, p. 407.
[2] *Lettres missives,* t. VIII, p. 902.

légat que, si j'avais deux vies, j'en donnerais volontiers une au contentement de Sa Sainteté en ce fait; mais que n'en ayant qu'une, je la devais ménager et conserver pour mes sujets et pour faire service à Sa Sainteté et à la chrétienté; que ces gens se montraient encore si passionnés et entreprenants où ils étaient demeurés en mon royaume, qu'ils étaient insupportables, continuant à séduire mes sujets, à faire leurs menées, non tant pour vaincre et convertir ceux de contraire religion que pour reprendre pied et autorité en mon État, et s'enrichir et accroître aux dépens d'un chacun, pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré, ma personne n'avoir été en sûreté que depuis que les jésuites ont été bannis d'ici, et qu'il serait impossible qu'en France ils fussent vus de bon œil et soufferts par ceux qui aiment ma vie et le repos. »

Cependant les instances produisirent évidemment quelque effet sur l'esprit de Henri IV, car en février 1599, à l'occasion du jacobin Ridicoux, accusé d'avoir voulu attenter à sa vie, il écrivait : « Il me déplait que le nom des jésuites se trouve encore mêlé en ce fait, ayant la volonté que j'avais d'oublier le passé pour le respect de Sa Sainteté; » et au mois de novembre de la même année, il disait au pape lui-même : « Quant au rétablissement des jésuites en mon royaume, que Votre Sainteté a voulu me recommander derechef, je la supplie de croire que j'ai ce pensement (cette pensée) au cœur, aussi avant que Votre Sainteté le peut désirer, et que je rechercherai tous moyens de lui donner sur ce tout le contentement qui me sera possible, ainsi que j'ai naguère dit au nonce de Votre

Sainteté, à l'archevêque d'Arles et au père Léonardo Maggio. » Cependant rien ne se fit encore; car, en 1602, on voit les jésuites poursuivre leurs instances pour faire révoquer l'arrêt de bannissement, et toujours sans succès.

Mais dès lors, beaucoup de gens en France parlèrent fréquemment au roi en faveur des jésuites ; de même, on agit à Rome et de Rome plus activement que jamais, en sorte que, bien que le Parlement, la Sorbonne, l'Université, plusieurs évêques, plusieurs villes y fissent opposition, les jésuites « commencèrent à se couler et glisser, dit Sully, voire à s'approcher familièrement de la personne du roi, tant qu'enfin Sa Majesté s'étant laissé gagner en quelque façon à plusieurs raisons dont on lui rebattit journellement les oreilles avec de merveilleux artifices », il commanda au connétable d'assembler chez lui le chancelier de Bellièvre, Sully, Villeroy, de Thou, Jeannin, Sillery, plusieurs autres, « pour entendre les requêtes, offres et propositions » qui lui avaient été faites au nom de toute la Société, délibérer sur le tout, et lui rapporter leurs avis. Mais les avis furent très divers et l'on finit par ne rien conclure.

Le lendemain, Sully eut avec le roi une longue conférence, et il ne lui cacha pas que, selon lui, au rétablissement de « cette secte ! » il y avait beaucoup de maux et de dangers à craindre et ni bien ni utilité à en espérer. Oh bien, dit le roi, puisque nous avons le loisir d'en discourir, et que vous êtes ici tout seul, dites-moi librement tout ce que vous en appréhendez, et puis je vous dirai aussi ce que j'en espère. Alors

Sully développa largement ses raisons : Il voit dans les jésuites des agents de l'Espagne, cette ennemie irréconciliable de la France; il craint que « ces gens pleins de ruses et merveilleux artifices, étant une fois remis en pleine liberté dans le royaume, n'excitent des haines entre les serviteurs du roi de différentes religions par leurs conversations familières, prédications, confessions et pénitences; qu'ils ne gagnent tellement l'oreille, peut-être même le cœur du roi, qu'ils n'arrivent à éloigner ou approcher de sa personne et de l'administration de ses affaires ce que bon leur semblera; que l'obéissance aveugle qu'ils ont vouée au pape, dévoué lui-même au roi d'Espagne, et à leur général qui est ordinairement espagnol et toujours de faction espagnole, leur ôtant la disposition d'eux-mêmes, on ne puisse prendre aucune assurance ou sûreté en leurs serments et protestations; qu'ils ne jettent enfin le roi dans une guerre civile contre les protestants. Mais l'appréhension la plus considérable, continue Sully, laquelle effraye son esprit, c'est qu'au moyen de la grande familiarité en laquelle, par leurs astuces et blandices, ils parviendront infailliblement près de votre personne, ils n'acquièrent la facilité d'approcher de Votre Majesté des gens disposés à lui donner quelque mauvais coup. » Le roi répondit qu'il avait deux raisons, lesquelles, croyait-il, feraient changer d'opinion à son interlocuteur lui-même : la première était que le père Majus « lui avait ingénûment avoué qu'en effet la plupart de ceux de leur Société avaient toujours favorisé la grandeur des États et la prospérité des affaires d'Espagne, au préjudice

de tous autres souverains, parce que, dans tous les États et terres de la domination espagnole, les membres de la Société étaient non-seulement admis et bien reçus, mais chéris, gratifiés et révérés, au lieu qu'ailleurs, comme en France, surtout depuis vingt ans, ils avaient été maltraités, *voire mis à opprobre*. Mais que, s'il plaisait au roi leur témoigner, au contraire, de l'affection et de la bienveillance, en peu d'années il aurait tellement acquis la plupart des leurs que leur Société rendrait des preuves indubitables d'être, tous à lui et à la couronne de France, même au préjudice de celle d'Espagne, leur inclination y étant tout entière ; de quoi il lui pouvait en toute conscience donner la foi de tous ceux avec lesquels il en avait conféré, qui étaient en très grand nombre. » Je ne doute pas, ajoutait le roi, qu'à cette première raison vous ne puissiez faire diverses répliques ; mais je n'estime pas que vous en voulussiez seulement chercher à cette seconde, qui est que, par nécessité, il me faut à présent faire de deux choses l'une, ou les admettre purement et simplement, les décharger des diffamations et opprobres dont ils ont été flétris et les mettre à l'épreuve de leurs serments et promesses ; ou bien les rejeter plus absolument que jamais et user envers eux de toutes les rigueurs et duretés dont on se pourra aviser, afin qu'ils n'approchent jamais ni de moi, ni de mes États, « auquel cas il n'y a point de doute que ce soit les jeter au dernier désespoir, et, par suite, dans des desseins d'attenter à ma vie, ce qui me la rendrait misérable, demeurant toujours ainsi en défiance d'être empoisonné ou bien assassiné ; car ces gens ont des intelli-

gences et correspondances partout, et grande dextérité à disposer les esprits selon qu'il leur plaît; et qu'il me vaudrait mieux être déjà mort. » Sully ne fit plus d'objections.

Le lendemain, l'un des plus chauds protecteurs des jésuites vint demander à ce même Sully s'il aurait agréable qu'un bon père, nommé Cotton, Français de nom et d'affection, lui vînt baiser les mains chez lui; et dès le jour suivant, en effet, se présenta le dit père chez le ministre huguenot, et, « après plusieurs inclinations et humilités, surpassant toute mesure, lui dit qu'il était venu rendre les soumissions et protestations d'obéissance, desquelles tout bon Français lui était redevable en général, à cause de ses excellentes vertus et des utiles et signalés services qu'il rendait journellement au roi et à la France, et lui en particulier, ajoutait le bon jésuite, pour les faveurs qu'il l'avait su de bon lieu disposé à rendre à ceux de leur Société, lesquelles la lui rendraient à jamais très dévotieuse. »

Le conseil s'étant assemblé de nouveau, le rétablissement des jésuites y fut approuvé. Henri IV fit plus encore, il leur livra sa personne elle-même, en faisant son confesseur de ce même père Cotton mainnant si obséquieux et que nous allons bientôt trouver si perfide, si imposteur.

Henri IV avait autorisé la Société de Jésus à fonder un collège à Poitiers; mais les principaux habitants du Poitou, le clergé lui-même, y firent une telle opposition, malgré les instances du roi, qu'au bout de deux ans encore, les bons pères n'avaient pu arriver à leurs fins. Afin donc d'atténuer dans l'esprit du roi

l'importance de cette opposition et de l'amener à faire en leur faveur de nouvelles démarches, le père Cotton insinua que Sully, gouverneur de la province, était la principale cause des difficultés qu'on leur faisait. Le roi lui dit qu'il s'abusait certainement. Le père Cotton répondit que « si Sa Majesté désirait de bonnes preuves, ce serait chose très facile. » Le roi, voyant l'assurance du jésuite, lui demanda s'il pourrait prouver, en effet, ce qu'il avançait. Le père Cotton s'y engagea. — Le roi envoya chercher Sully, et lui demanda ce qui se passait, touchant l'établissement du collège des jésuites à Poitiers. Sully répondit qu'il n'en savait rien particulièrement. « Regardez bien à ce que vous dites, reprit le roi, car l'on m'a voulu persuader que vous seul empêchiez cet établissement. » Sully jura que cela n'était point et que, directement ni indirectement, il n'y avait témoigné aucune opposition. — « Or, bien, dit le roi, puisqu'il est ainsi, ne faites semblant de rien, et n'en parlez à personne. » Il appela en particulier le père Cotton et lui dit : — « Or ça, mon père, qui vous a fait tous ces beaux contes touchant M. de Rosny? car tout cela est entièrement faux, comme je m'en doutais bien. » Cela ne se trouvera point faux, répliqua le jésuite, y ayant homme d'honneur et digne de foi qui m'a fait voir de ses lettres à l'évêque, aux trésoriers de France, aux Sainte-Marthe et autres sur lesquels il peut tout. Me ferez-vous bien voir ces lettres? dit le roi. Oui, sire, quand il vous plaira, répondit le père. Le lendemain, le roi fit venir Sully de nouveau, et lui dit : « Vous savez combien je vous aime, mais vous n'ignorez pas aussi que j'aime la vérité et déteste

là dissimulation ; eh bien, vous en avez usé avec moi.» Sire, dit Sully, voici la plus grande imposture du monde ; aussi ne vous demandé-je autre grâce que d'en poursuivre la preuve jusqu'au bout. « Quoi ! répartit le roi, vous n'avez rien écrit contre les jésuites ni leur collége à qui que ce soit ? Regardez à raffraichir votre mémoire, afin de ne rien maintenir dont on put vérifier le contraire. » — Non, sire : je le vous jure sur mon Dieu et mon salut. — Or, laissez-moi faire, dit le roi, puisque vous êtes bien assuré ; car je veux approfondir cette menée et en savoir la source et les auteurs.

Il appela le jésuite, auquel il demanda s'il avait lui-même vu les lettres écrites par Rosny, et où elles étaient. Elles sont, répondit le père, aux mains d'une personne véridique ; et aussi tiens-je pour certain ce qu'il m'en a dit et montré. « Eh bien, dit le roi, c'est assez ; allez me les chercher, que je les voie, car je connais l'écriture et le seing de Rosny comme les miens propres. » Vous me devriez croire, sire, dit le père Cotton, sans entrer en doute de mes assertions, auxquelles il ne se trouva jamais de mensonge, et sans en faire plus de bruit, nous donner des lettres pour détruire toutes coalitions semblables projetées contre nous. « Je vous veux bien croire, dit le roi ; mais je le veux aussi faire croire aux autres par la présentation des lettres ; partant, ne manquez pas de me les allez quérir et me les apporter, car, encore une fois, je les veux voir, afin de convaincre de malice et de fraude ceux qui le méritent. Allez donc et revenez bien tôt.» Le père Cotton partit, mais il ne revint que

le lendemain en disant qu'il était arrivé un grand malheur par la sottise d'un valet de chambre, qui avait les lettres en garde avec d'autres papiers, et les avait brûlées par mégarde ; mais qu'en effet, elles avaient été envoyées de Poitiers, et qu'il pouvait répondre au roi de les avoir vues signées de Rosny. « Comment ! dit le roi, on a brûlé ces lettres ! Cela n'est pas croyable. » Et voyant que le jésuite ne cherchait qu'à parler d'autre chose, il le quitta tout en colère, et venant trouver Sully, il lui dit : « Vous ne savez pas : vos lettres sont brûlées ! — Oui, sire, dit Sully ; aussi bien brûlées que par moi écrites. » Et alors il montra au roi des copies des lettres qu'il avait réellement écrites, et qu'à sa demande l'évêque de Poitiers venait de lui envoyer, et qui, non-seulement ne contenaient rien de semblable à ce que prétendait le bon père, mais qui étaient conçues dans un esprit tout contraire. Le père Cotton, pleinement convaincu de mensonge, alla s'excuser près de Sully, en disant qu'il n'avait nommé personne (ce qui était faux) et n'avait jamais eu l'intention de le désigner (ce qui était non-seulement faux, mais d'un cœur dépravé). Le roi se contenta de ces excuses et le jésuite n'en resta pas moins son confesseur.

Politique vis-à-vis de la maison d'Autriche. — En fait de politique étrangère, c'est surtout ici qu'il faut considérer Henri IV, car c'est autour des maisons d'Autriche et de France que se déroule la grande histoire de ces temps-là.

S'il est un fait constant, c'est que nonobstant la

paix de Vervins, Henri IV trouva toujours la main espagnole cachée au fond de tout ce qui se tramait contre lui et contre la France. En 1601, il énumérait à Sully tous ses griefs à ce sujet; il rappelait les menées des Espagnols pour empêcher le pape de se rendre arbitre dans les démêlés de la France et de la Savoie, et les troupes qu'ils avaient envoyées au duc, il rappelait leurs efforts pour rompre les anciennes alliances des Suisses avec la France, leurs intelligences avec tous les conspirateurs français, et il ajoutait : « Je vois bien que ces gens-là ne me laisseront jamais en repos tant qu'ils auront moyen de me troubler; ils me contraindront enfin à des choses où je n'aurais point eu de dessein. Mais, par Dieu j'en jure, ajoutait-il, si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon ordre, assemblé de l'argent et le surplus de ce qui est nécessaire, je leur ferai une si furieuse guerre qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la main [1]. »

Vers le même temps, Henri IV alla visiter Calais, la reine d'Angleterre l'apprenant se rendit à Douvres, et fit proposer une entrevue au milieu du détroit. L'entrevue n'eut pas lieu, mais de Douvres, Élisabeth écrivit au roi une lettre très singulière [2], dans laquelle elle disait qu'elle avait quelque chose de conséquence à lui communiquer, mais qu'elle ne peut écrire, ni confier, disait-elle, « à aucun des vôtres ni des miens pour maintenant. » Henri IV intrigué lut cette lettre

[1] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. IV, p. 10 et 11.
[2] Voyez cette lettre rapportée par Sully, *Économies d'État*, t. II, p. 12.

deux ou trois fois sans en pénétrer le mystère. Il envoya chercher Sully, qui après avoir lui aussi lu la lettre plusieurs fois, confessa n'y rien comprendre. Or, lui dit le roi, « je ne vous célerai point que je suis en peine de savoir ce que cette princesse veut entendre par telles paroles ; car, à mon avis, ne les dit-elle point sans grande cause. »

Quelques jours plus tard le fidèle ministre était près d'Élisabeth, qui, après l'avoir entretenu longuement de tout ce qui s'était passé depuis le traité de Vervins, lui demanda si les affaires du roi étaient maintenant en tel état qu'il lui fût possible « d'entamer ce grand dessein qu'elle avait proposé dès l'année 1598. » Sully lui dit que le roi « avait amassé bonne quantité d'artillerie, munitions de guerre et de bouche, voire même d'argent, » mais cependant, ajouta-t-il, tout cela ne serait pas suffisant pour l'engager à porter seul le poids d'une guerre ouverte contre toute la maison d'Autriche, si puissante qu'il lui semblait même, à lui Sully, que l'association de la France, de l'Angleterre et des États de Hollande ne devrait l'entreprendre sans essayer d'abord « à faire une bonne union et confédération avec tous les autres rois, princes, potentats, républiques et peuples qui appréhendaient la tyrannie de la maison d'Autriche ou qui voudraient profiter de sa diminution. » La reine, supposant que Sully ne s'avançait ainsi que parce qu'il avait déjà sur ce sujet conféré avec le roi, s'ouvrit alors plus complétement. On fixa les bases générales d'un traité à intervenir : on devrait reconstituer l'empire et remettre les princes, États, villes, peuples qui

en dépendaient, dans leurs anciens droits et libertés et surtout dans celui de la libre élection de l'empereur et du roi des Romains; on délivrerait les dix-sept provinces des Pays-Bas de toute sujétion et on les réunirait en un seul corps de république avec adjonction de toutes les provinces voisines qui voudraient et pourraient s'y adjoindre; on agirait de même vis-à-vis des cantons suisses, leurs alliés et les provinces voisines, principalement le Tyrol, l'Alsace et la Franche-Comté [1]; on chercheraît des expédients pour faire subsister ensemble, par toutes ces provinces, les trois religions qui paraissaient y avoir le plus de cours; enfin on tâcherait de rendre tous les rois de la chrétienté les plus approchants qu'il se pourrait d'une même importance en Europe, tant en étendue de pays qu'en richesse et en puissance. Sur ces bases on rédigea même un projet d'association perpétuelle ; mais tout cela devait être tenu dans le plus grand secret [2]. — De là découle certainement cette idée de république européenne qui tient une si large place dans le livre de Sully et dont il fait honneur à la politique de Henri IV. Mais si l'œil de Henri IV portait loin, si son esprit était capable de s'élever aux plus hautes combinaisons politiques, Henri IV était en même temps essentiellement pratique et en toutes choses il ne s'arrêtait guère qu'au possible. Soit que pour lui le temps ne fût pas encore venu d'entreprendre de si grandes choses, soit qu'il regardât avant tout comme nécessaire de déblayer le terrain pour y

[1] On sait que ces provinces étaient alors étrangères à la France.
[2] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. IV, p. 12 et suiv.

16

bâtir ensuite, dans toute sa correspondance je n'ai rien trouvé, je suis obligé de le dire, qui puisse m'autoriser à lui prêter d'autre projet arrêté que celui d'abaisser par tous les moyens possibles la puissante maison d'Autriche. Mais la politique de Henri IV ainsi circonscrite, la corsespondance montre à chaque page qu'il s'y adonna tout entier.

La reine d'Angleterre mourut. Henri IV en éprouva un vrai chagrin; « car, dit-il, elle était ennemie irréconciliable de nos irréconciliables ennemis, et tant généreuse et judicieuse qu'elle m'était un second moi-même en ce qui regardait la diminution de leur excessive puissance, contre laquelle nous faisions, elle et moi, de grands desseins [1]. » Il envoya Sully féliciter le successeur d'Élisabeth, Jacques Ier, et, sous prétexte de lui porter des compliments [2], sonder ses dispositions. Les instructions données à Sully portaient que si le roi d'Angleterre déclarait vouloir se joindre au roi de France, il conviendrait de faire « dès à présent contre l'Espagne une ligue défensive et offensive, avec engagement de ne s'en départir jusqu'à l'entière délivrance des dix-sept provinces des Pays-Bas de la domination espagnole; et avec engagement, dans le cas où le roi d'Espagne voudrait faire la guerre à l'une ou à l'autre des parties contractantes, de s'entr'aider

[1] *Lettres missives*, t. VI, p. 70.

[2] Les lettres de félicitations sont datées du 2 juin 1603 (Voyez *Lettres missives*, t. VI, p. 97, 98, 99, 100). Les instructions portent la même date; voyez Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. XVI, p. 103.

et secourir [1]. » Mais Henri IV avait remis à Rosny, écrites de sa main, des instructions personnelles, intimes, exprimant toute sa pensée politique : 1° La France, l'Angleterre, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas devront essayer à frais communs, chacun selon son importance, de se saisir des Indes ou au moins des îles situées sur le chemin des flottes d'Espagne, afin de leur fermer le passage au moyen de trois armées navales de huit mille hommes chacunes; 2° d'arracher à la maison d'Autriche l'hérédité de l'empire d'Allemagne et des États et royaumes de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie, Lusace, Autriche, Carinthie, Styrie et Tyrol ; conviant à cet effet tous les princes d'Allemagne, en leur assurant que toutes les distributions se feront à leur profit, et de même des États de Clèves, Juliers, Bergues, la Marck, Ravensberg et Ravestin, lorsqu'ils viendront à vaquer; 3° à l'égard des Pays-Bas, on se saisira d'un côté des rivières de Meuse et Moselle et des bords du Rhin, d'un autre des côtes de l'Océan, et d'un troisième des frontières de France pour empêcher que nuls vivres ni marchandises y puissent entrer; 4° enfin on s'efforcera de réduire toute la maison d'Autriche au seul continent d'Espagne, essayant d'intéresser à la dispersion de ses États, non-seulement la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, les rois de Danemark et de Suède, mais encore les princes et villes impériales d'Allemagne, Venise, la Savoie et autres puissances, voire même le pape en leur distribuant toute les dites provinces, et sans au-

[1] Voyez ces instructions dans Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. XVI, p. 92 et suiv.

cune portion pour les rois de France, d'Angleterre, de Danemark ni de Suède [1]. C'était presque le plan d'Élisabeth, et c'est ce que je trouve de plus approchant du *grand projet*, c'est-à-dire du projet de république européenne dont parle tant Sully.

Sully trouva le roi d'Angleterre très peu favorable aux Espagnols et n'en parlant qu'avec une espèce de mépris. Il observa les mêmes dispositions chez les seigneurs anglais, bien que les uns et les autres fussent circonvenus par les agents et les partisans de l'Espagne, et un projet de traité fut écrit sur les bases posées par Henri IV [2]. Le roi en exprime son contentement, mais il ne cache pas qu'on lui dépeint ce roi d'Angleterre si irrésolu, timide et dissimulé, qu'il ne fait pas grand fond sur « les bonnes paroles et sur les espérances qu'il a données [3] » Henri IV redoutait aussi l'influence de la reine, qu'il savait être favorable aux Espagnols.

Ne pouvant donc compter de ce côté-là sur une coopération utile, Henri IV se retourna vers les princes protestants d'Allemagne.

Dès 1602, il avait reçu à Paris la visite du landgrave de Hesse, Maurice le Savant, qui tenait en Allemagne une grande place autant par son mérite que par les gages donnés par lui à la Réforme ; et dans une conférence secrète il lui avait montré combien les princes protestants d'au delà du Rhin, avaient intérêt à former

[1] Voyez Sully, *Économies d'État*, t. II, chap, XVI, p. 103.
[2] Sully, *Économies d'État*, t. II, chap. XX, p. 145, 146, 150.
[3] *Lettres missives*, t. VI, p. 122, voyez aussi p. 191.

entre eux une étroite confédération. Maurice, entrant dans ces idées, avait désigné au roi ceux sur lesquels on pouvait compter, ceux qui balançaient, ceux enfin qui seraient retenus par leur serment à l'empereur. En 1606, Henri IV invita les irrésolus à embrasser ouvertement la cause commune. Il leur représenta l'urgence pour eux de s'entendre, afin de s'opposer au progrès de la puissance espagnole pendant qu'il leur reste encore quelques moyens de le faire, leur promettant de les appuyer de tous ses efforts. Toutefois, leur dit-il, il n'entend pas les engager « à faire chose qui préjudicie à l'Empire, ni à leur foi et à leur devoir, ni à prendre dès à présent les armes et sacrifier le repos dont ils jouissent, ni même à dépenser leur argent mal à propos; mais seulement à se préparer à se mettre en état de pouvoir éviter les malheurs qui semblent les menacer [1]. Au landgrave il représenta que le but devait être d'autant plus chaudement et diligemment poursuivi que « les mauvais succès des États des Pays-Bas se vont de jour à autre augmentant, ce qui les pourrait enfin réduire à prendre des résolutions honteuses, et dommageables à eux et à leurs amis, s'ils ne sont bientôt réveillés et encouragés par quelque plus prompt secours et par des efforts plus puissants qu'ils n'ont été jusques à présent [2]. » Le landgrave approuva fort l'idée d'agir diligemment et chaudement; il entrera de *gaie volonté* dans l'union puisqu'elle ne doit tendre, en façon quelconque, à changer ou innover aucune chose dans l'empire; « et non-seulement il

[1] *Lettres missives*, t. VIII, p. 935 et suiv. — De Romel, p. 319.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 10.

sera très-prompt à entreprendre pour son particulier à cette tant nécessaire et requise union, mais il servira toujours de trompette très vigilante à tout le monde pour s'y ranger. Henri IV dit à tous : « Si j'en suis cru nous concluerons de suite une bonne confédération composée de ceux qui ont à présent volonté d'y entendre, en réservant lieu et place aux plus paresseux pour les y admettre et enrôler quand ils se présenteront et s'en rendront dignes par leurs offices et actions; car, en ce faisant, nous convierons ceux-ci par notre exemple à se rendre, et, en tous cas, nous pourrons toujours tirer honneur et utilité de la partie que nous aurons dressée [1]. »

Sur ces entrefaites et le 25 mars 1609 s'ouvrit la succession litigieuse de Clèves et Juliers. Les héritiers naturels étaient l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg. Mais le duc de Saxe ayant aussi des prétentions sur les duchés, l'empereur, comme suzerain, évoqua l'affaire, et mit en sequestre les pays en litige. Il fit plus, il fit envahir Juliers par un corps de troupes. L'électeur de Brandebourg, le comte de Neubourg et les princes opposés à la maison d'Autriche, ne pouvant douter de l'intention de l'empereur, firent appel à tous les princes protestants d'Allemagne, lesquels réunis à Halle, conclurent entre eux la fameuse union dont l'histoire nous a transmis les actes.

Le roi de France ne pouvait rester étranger à ces grands débats. D'ailleurs des ambassadeurs lui vinrent de toutes parts : de l'empereur pour expliquer sa con-

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 146, 147.

duite, des princes pour réclamer son appui, des archiducs pour demander que tout fut composé à l'amiable. Henri IV répondit que son intention était de maintenir la paix générale et qu'il offrait même d'agir auprès des princes. Mais il déclara en même temps que si des créatures de la maison d'Autriche, *sous prétexte de l'empire*, s'appropriaient la succession litigieuse, il est résolu à embrasser la défense des héritiers légitimes, obligé qu'il croit y être par leur droit, par leur ancienne alliance avec sa couronne et par l'intérêt qu'il y a pour lui à ce que les dits pays ne tombent pas entre les mains de leurs compétiteurs. Il fit entendre au pape le même langage, voulant disait-il que le Saint-Père se puisse « défendre des raisons et persuasions apparentes qui lui seront alléguées par les Espagnols [1]. »

Les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne ayant pris l'alarme par attachement à l'empereur, Henri IV leur dit : Vous avez été mal informés de mes intentions; « j'ai bien promis mon assistance à aucuns princes, mes alliés et confédérés, qui ont droit à la succession des dits pays, non toutefois pour entreprendre sur la juridiction et autorité de l'empereur, ni user d'aucune force et violence, mais seulement pour défendre et garantir de pression mes dits alliés qui ont eu recours à moi.... S'il advient que le feu de la guerre que vous augurez se rallume en la chrétienté, ceux-là en seront responsables envers Dieu et les hommes qui auront favorisé l'injustice de cette cause [2]. »

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 764.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 784, 785. Lettre du 15 octobre 1609.

Le roi fit assurer de nouveau le Saint-Père de ses bonnes dispositions : Il espère encore que les choses pourront s'arranger à l'amiable; « mais, ajoute-t-il, si je découvre qu'on n'y procède avec même candeur, et qu'on cuide m'abuser de tant de sortes de prétextes que les Espagnols mettent en avant pour couvrir et déguiser leurs délibérations, je me porterai aussi vertement en faveur de mes amis et alliés et de la défense de la justice de leur cause que je fis oncques; ayant grâces à Dieu, le courage et la force accompagnés des moyens convenables pour la soutenir avec dignité [1]. » Et comme Henri IV croyait savoir que le pape avait promis aux électeurs catholiques et à l'Espagne des secours d'argent; comme il avait lui-même été sollicité par le Saint-Père de retirer sa protection aux princes protestants d'Allemagne, afin de *ne les fortifier à la destruction de la religion catholique*, il lui répond : « Ce sont mes amis et anciens alliés de mon royaume, auxquels je devrais assistance, ne fut-ce que par amitié et alliance comme défenseur d'une si juste cause que celle de la succession de Clèves et Juliers que l'on veut violer et renverser contre toute raison et justice. D'ailleurs la façon dont les Espagnols et la maison d'Autriche se comportent envers moi m'obligerait à contribuer à la protection des princes, ne fut-ce que pour couper le fil de bonne heure au progrès de la convoitise espagnole et garantir le public d'une injuste domination.

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 799. Une question de mariages fut alors mise sur le tapis; les réponses de Henri IV furent très peu favorables.

Les Espagnols parlent de la religion catholique; j'en ai eu un tel soin que, non-seulement près des Provinces-Unies j'en favorise tous les jours la conservation, mais que j'ai déjà fait comprendre par traité à la ville de Halle en Souabe qu'en Clèves et Juliers elle ne recevrait aucun détriment. » Cette lettre est du 17 mars 1610 [1].

Enfin Henri IV, voyant que les impérialistes, comme il dit, se hâtent d'assembler leurs forces, et que de leur côté les électeurs et princes allemands, confédérés en faveur des héritiers, n'apportent pas la chaleur et la diligence requise, écrit le 20 mars : « C'est tout à découvert que le roi d'Espagne assiste le parti contraire, qui est aussi secondé mais sous main et plus secrètement par les archiducs de Flandre. Pour moi, j'ai résolu de m'y porter tout entier et ouvertement; la cause dont nous entreprenons la défense est trop juste pour en user autrement [2]. » Et il annonce qu'une grande partie de ses forces arrivera sur sa frontière de Champagne *dedans le 15 ou 20 du mois prochain,* c'est-à-dire du mois d'avril. — Il écrivait encore le 13 de ce mois d'avril : « Pendant que nous consultons et délibérons, nos adversaires acquerront un tel avantage sur les princes que nous voulons protéger que je crains que nous arrivions trop tard à les secourir et que nous ne fassions rien qui vaille [3]. » — Le 28, il annonçait que ses forces seraient bientôt en état d'être employées et qu'il fait compte de marcher en personne,

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 860.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 865.
[3] *Lettres missives*, t. VII, p. 882.

le XX[e] du mois prochain (du mois de mai). Ces forces seront, dit-il, de telle qualité que « je m'assure que mes amis en seront autant confortés que leurs ennemis intimidés et retenus en leurs entreprises. » Il ajoute que si celles que les princes de Brandebourg et de Neubourg attendent de leurs confédérés se rendent en même temps que les siennes, ils seront aussi puissants que leur cause est juste et digne d'être soutenue de tous ceux qui affectionnent la sûreté publique. Il a envoyé vers les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, puis à Dusseldorf dans l'intérêt des princes possédants qui ont besoin d'être assistés et consolés promptement et fermement pour *ne chopper aux premières rencontres et exploits qu'ils entreprendront:* il est assuré aussi de la bonne volonté des États des Provinces-Unies disposés à fournir leur contingent quand il jugera à propos qu'ils le fassent [1].

Nous savons quelles étaient les forces dont Henri IV pouvait disposer. — Il laissait en France quatre mille hommes pour la sûreté intérieure du royaume; plus quatre mille hommes de pied, six cents chevaux et dix pièces d'artillerie, espèce de camp volant prêt à se porter partout où besoin serait; et il allait commander une armée de vingt mille hommes de pied français et six mille Suisses, trois mille chevaux réguliers et mille gentilshommes avec trente pièces de canon; enfin, il y avait aux ordres de Lesdiguières dix mille hommes de pied, mille chevaux et 10 pièces d'artillerie pour couvrir en cas de besoin les frontières de France soit

[1] *Lettres missives*, t. VII, 890, 891.

du côté de l'Espagne, soit du côté de l'Italie. Forces immenses à cette époque.

Ainsi, au commencement de 1610, la politique de Henri IV allait se traduire en effets; elle allait probablement faire déchoir la maison d'Autriche d'un rôle prépondérant à un rôle défensif; elle avait déjà obtenu ce résultat qu'elle avait groupé contre cette maison une grande partie des puissances européennes: de la branche espagnole il était parvenu à détacher l'Angleterre, la Hollande, le Pape, la Savoie, les Vénitiens, les Suisses, tous les petits états italiens; contre la branche allemande il avait réuni la Suède, le Danemark, tous les princes protestants d'Allemagne, la Bohême, la Hongrie. Henri IV avait grandi au contraire de toute la suprématie enlevée à ses rivaux.

De grandes choses se préparaient lorsque, le 14 mai 1610, le couteau de Ravaillac trancha la vie du grand roi, et mit fin du même coup à ses nobles entreprises qui plus tard devaient devenir celles de Richelieu.

Et voilà où venait aboutir tant de génie, tant de travaux, tant de projets, voilà le roi que pendant toute sa vie poursuivirent les conspirations et les assassinats. Et quels furent les conspirateurs, quels furent les assassins ? — Les conspirateurs, des compagnons d'armes, des amis, des obligés du roi : les Biron, les Bouillon, les d'Auvergne, les d'Entragues; quels mobiles les poussèrent? Un naturel turbulent, une ambition non satisfaite. — Les assassins, un seul mobile les arma, le fanatisme religieux, un seul parti les fournit, le parti catholique.

Du reste, les différences s'expliquent très bien : La conspiration c'est encore la guerre ; les grands seigneurs étaient rudes, aventureux, prompts à mettre la main sur la garde d'une épée, ils prirent ouvertement les armes de combat. L'assassinat c'est la trahison; les dévots cherchèrent dans l'ombre des poignards bénis, chacun joua son rôle naturel.

Restait celui du peuple. Comprenant quelle perte il venait de faire, il maudit, il voua à l'exécration conspirateurs et assassins ; il pleura son bonheur perdu et ses espérances détruites. Quel éloge pour le grand roi que ces pleurs, ces gémissements, ce désespoir de tout un peuple !

CHAPITRE V

VUE D'ENSEMBLE SUR L'ŒUVRE DE HENRI IV.

Henri IV a souvent comparé avec un légitime orgueil l'état déplorable où il avait trouvé la France et l'état prospère où il l'avait conduite. Et, en effet, qu'on la considère en elle-même, ou bien dans ses relations extérieures, la France fut transformée de fond en comble sous le règne de Henri IV.

Avant Henri IV à peine existait-il une société française; car peut-on appeler société une masse incohérente d'hommes dont les uns font brûler les autres tout vifs, ou les égorgent en masse, et cela parce qu'ils ne parlent pas à Dieu la même langue; à la mort de Henri IV catholiques et huguenots vivent en paix et à peu près sur le même pied, la tolérance est un fait accepté. — Les rois prédécesseurs de Henri IV étaient à la merci des gouverneurs de provinces, visant tous plus ou moins à un déchirement intéressé du sol, à une indépendance absolue; Henri IV dompta

les grands, imposa la soumission aux têtes les plus hautes, rétablit le respect dû à l'autorité. — On sait quel était avant Henri IV le désordre des finances, dont les misérables produits, péniblemeut arrachés à leurs sources, allaient honteusement se perdre nous l'avons vu, aux mains avides d'indignes favoris ; à la mort de Henri IV au contraire, levée régulière des impôts, rien de perdu dans leur produit, réserves importantes dans le trésor public. — Veut-on parler de la guerre? Les Valois eurent sans doute d'habiles et vaillants capitaines, mais la discipline, qui est le premier besoin des armées, mais l'argent qui en est le nerf, comme on l'a dit tant de fois, faisait complètement défaut; quand mourut Henri IV, généraux expérimentés, armées disciplinées, artillerie formidable pour l'époque, argent comptant, rien ne manquait. — Les mœurs, assemblage de galanterie et de futilité sous les Valois, sont devenues sous Henri IV plus viriles et plus simples. Sans doute la galanterie n'a pas disparu ; le roi a des maîtresses et ne s'en cache pas, les grands seigneurs l'imitent; mais combien nous sommes loin des filles d'honneur de Catherine et des mignons de son fils ! Les fêtes somptueuses, les riches habits persistent; mais il y a cette différence capitale, qu'au lieu de ruiner la France au profit de l'industrie étrangère, ils font sa richesse car ils alimentent ses fabriques et son commerce.

S'agit-il des relations extérieures, l'écart n'est pas moindre: Sous les prédécesseurs de Henri IV la France ne pesait plus que d'un bien faible poids dans la politique de l'Europe, et leurs personnes avaient perdu

toute autorité, toute considération ; à la mort de Henri IV, la France était remontée à son rang légitime: son roi était le plus considéré d'Europe, on recherchait son alliance, on le prenait pour arbitre des différends de nation à nation.

Henri IV fut sans aucun doute un homme supérieur à son temps. — Comme homme de guerre il put avoir des égaux, mais il ne fut inférieur à personne. Comme homme politique nous l'avons vu en face de la cour de France, en face de la ligue, en face des ardentes rivalités des catholiques et des huguenots, et nous l'avons toujours trouvé à la hauteur des difficultés du moment. Comme administrateur, il n'eut point de rivaux ; sans doute Sully lui fut un précieux auxiliaire, mais les vues de Henri IV portaient bien autrement loin que celles de Sully; Henri IV eut le génie de l'innovation et la hardiesse de l'initiative, tandis que Sully, s'il eut une rare vigueur d'exécution, se tint toujours, en fait de marche en avant, dans une timide circonspection.

Mais ce qui distingue surtout Henri IV, c'est cet esprit libéral si rare chez les rois qu'il est presque chez lui à l'état de singularité. — Sans doute Henri IV parla et agit souvent en roi absolu. Il aimait à dire : *Je veux*. Mais, il faut le reconnaître, il est très heureux pour la France qu'il ait osé parler et agir de la sorte, car s'il n'eut rudoyé les parlements, les parlements eussent empêché presque tout ce qu'il fit de grand, tout ce que nous admirons aujourd'hui; s'il eut toujours respecté les franchises des villes, franchises si

diverses, souvent même si bizarres, comment se fut établie l'unité en France ? N'appliquons pas aux temps de perturbation où vécut Henri IV les idées de nos jours, elles porteraient à faux. Aujourd'hui il est très bien de raisonner principes, de respecter scrupuleusement la légalité ; en temps de trouble, il faut surtout agir : le trouble est un état funeste, il faut lui opposer les remèdes efficaces, et sans les marchander : la gangrène est au pied, coupez la jambe, l'incendie envahit la ville, faites la part du feu. Je dirai même qu'il y a des temps où la société n'est capable de supporter qu'un pouvoir absolu ; sous Henri IV, la France en était là. Dans ces conditions, si vous avez par bonheur un roi supérieur à ses sujets, libéral, ami du progrès, doué d'initiative, soyez sûr que plus son pouvoir s'affranchira d'entraves et plus les peuples y gagneront.

Enfin considérez Henri IV de haut, et deux qualités essentielles, capitales vous frapperont chez lui : sa tolérance religieuse et son amour du peuple : la tolérance, c'est-à-dire tous les cultes également admis, également contenus, fait capital, non-seulement au point de vue de la justice et de la raison, mais encore de la politique [1] ; l'amour du peuple, vertu de premier ordre chez un souverain, capable à elle seule de donner force et autorité au pouvoir, d'assurer le calme et la sécurité au pays, d'amener le développement paisible des institutions sociales.

[1] Un grand homme d'État a dit, à la tribune nationale de France : « La tolérance religieuse, bien pratiquée et bien comprise, est une des plus belles conquêtes de l'esprit humain, et c'est la conquête de Henri IV, » Thiers, discours au corps législatif, le 4 mars 1873.

D'après les immenses et admirables résultats obtenus en peu d'années par Henri IV, on peut supposer ce qu'eussent pu produire dix années nouvelles d'un tel gouvernement. Évidemment la dernière main eut été mise à l'œuvre royale qui, sanctionnée par le temps et par l'habitude, fut devenue définitive. A l'intérieur, le flot libéral eut continué de couler; à l'extérieur l'équilibre européen eut été fondé sur les bases légitimes des nations, bases bien autrement solides que les mesquins intérêts de famille, mobiles et fragiles comme elles, sur lesquels on essaya de l'asseoir plus tard, voilà ce qu'il est permis de conjecturer.

Mais si au lieu de caresser ces suppositions attrayantes, nous nous plaçons en face des faits accomplis, que de déceptions! Les successeurs du grand roi, impuissants peut-être à le comprendre, et à coup sûr peu jaloux de l'imiter, ne surent que détruire son œuvre, que se jeter dans un courant rétrograde, et nous mener fatalement au précipice. — Ils trouvèrent commode de s'affranchir du contrôle des États-généraux et de se créer près de deux siècles de bon plaisir. Sous Louis XIV on tenait hautement que la France était une monarchie pure, et que toute autorité résidait dans la personne du roi. On se rappelait bien qu'il avait été tenu autrefois des États-généraux, mais ce n'était jamais, disait-on, que pour avoir l'avis des provinces. — Louis XV rien que d'entendre parler d'assemblées nationales, entrait en fureur: on causait un jour devant lui des remontrances du parlement; un grand seigneur de son entourage s'aventura à lui dire:

Vous verrez, sire, que tout ceci amènera la nécessité d'assembler les États-généraux. Le roi, sortant à l'instant de son calme habituel, dit Mme Campan, et saisissant le courtisan par le bras, lui dit avec vivacité : « Ne répétez jamais ces paroles ; je ne suis pas sanguinaire, mais si j'avais un frère et qu'il fut capable d'émettre un tel avis, je le sacrifierais dans les vingt-quatre heures. »

Mais, très heureusement, efforts inutiles, colères d'enfant ! quand des idées libérales ont pour ainsi dire pris possession d'une société ; quand le besoin d'émancipation l'a pénétrée, ces idées, ces besoins n'y périssent plus : on peut les refouler pour un temps, mais les anéantir, jamais. Ils feront leur chemin : On leur défendra de marcher à ciel ouvert, ils s'ouvriront des routes sous terre, on les rejettera des lois positives, ils pénétreront dans les mœurs et avanceront avec elles. Les gouvernants eux-mêmes, sans qu'ils s'en doutent, seront amenés à leur prêter concours. Ainsi chez nous, dès le temps de Richelieu, Descartes et Corneille élevèrent par leurs écrits le niveau de l'esprit public et du sentiment national ; sous Louis XIV, les sciences, les lettres, les arts, encouragés par le roi lui-même, réveillèrent le patriotisme ; et pour ne parler que des lettres dont l'influence est plus directe et plus vive sur les masses, Boileau, exprimant en vers heureux ses mépris pour cette noblesse qui n'est plus que d'un tronc fort illustre une branche pourrie ; Lafontaine par ses hardis et piquants apologues, frappant également sur les rois, sur les nobles, sur les prêtres, Molière par ses vives peintures des mar-

quis éventés ou des faux dévots de son temps, payèrent largement leur dette à la philosophie sociale ; un peu plus tard, au temps où ce pauvre Louis XV croyait n'avoir qu'à se mettre à la traverse pour arrêter le torrent, Voltaire, Rousseau, Montesquieu criaient à leurs concitoyens quels sont les droits et les devoirs des hommes : formés d'un même limon, éclos sous un même soleil, l'égalité politique est leur loi ; ils ont reçu avec la vie la faculté de raisonner, de juger, de se porter vers ce qui est bon, de rejeter ce qui ne l'est pas, la liberté doit être leur partage. Autour de ces trois hommes l'esprit public se forma et devint une puissance irrésistible. Évidemment les français et leurs rois ne pouvaient longtemps marcher ainsi en sens inverse, et bientôt en effet, arriva le jour où la corde tendue à l'excès se brisa, où la force des choses jeta la France dans une révolution horriblement laborieuse, révolution que la politique de Henri IV, fidèlement suivie, eut amenée graduellement et sans secousses.

TROISIÈME PARTIE

ÉCRITS DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

FACULTÉS INTELLECTUELLES DE HENRI IV.

La nature dota Henri IV des facultés intellectuelles les plus élevées et les plus brillantes ; les contemporains se sont plu à le proclamer. Sully, qui le connut mieux que personne, qui le vit chaque jour aux prises avec des difficultés de toutes sortes, qui fut témoin de toutes ses actions et reçut ses confidences les plus intimes, nous parle sans cesse de la *merveilleuse compréhension du roi,* de la promptitude avec laquelle il saisissait ce dont on lui parlait, devinait même ce qu'on allait lui dire. D'Aubigné, de Thou, Mathieu, Cayet parlent comme Sully et tout ce que nous connaissons de Henri IV confirme ces témoignages.

I. — Langue.

Je ne crains pas de le dire, à bien des égards, il est à regretter que les réformateurs de notre vieux français se soient donné souvent du mal pour gâter la langue du XVIe siècle qui fut celle de Henri IV; qu'ils aient proscrit des mots bien faits, ayant un sens clair et précis, disant bien ce qu'ils veulent dire, pour les remplacer par de moins bons, quelquefois même pour ne pas les remplacer du tout; qu'ils aient surchargé le discours de cette plaie qu'on appelle verbes irréguliers; qu'ils aient rejeté des constructions logiques pour leur en substituer d'autres qui ne le sont pas.

Ne faut-il pas, en effet, regretter *démariage*, plus joli et s'expliquant mieux que ce vilain mot *divorce* ? et Henri IV demandant au pape de le *démarier* ne dit-il pas mieux que s'il lui eut demandé de prononcer son divorce ? — Henri IV disait *fiance*, du latin *fides*, *fiducia*, et non pas confiance : j'ai fiance en vous, et non pas j'ai confiance en vous. Pourquoi alourdir ce mot *fiance*, lui ôter sa forme vive, dégagée, pour lui en donner une traînante, embarrassée ; pourquoi le surcharger d'une syllabe inutile ? — *Partement* n'est-il pas préférable à *départ* ? Il a une famille, partir ; *départ* n'en a pas car *départir* le renie. — Henri IV disait *fol* : « je viens de faire le fol avec mes enfants, » joli mot qui avait aussi toute une famille : *folie*, *folâtrer*, *follement* ; il a fallu le séparer de cette famille ; il a fallu dire *fou*, mot si laid qu'on n'a pas même osé lui donner un féminin, on a continué de dire *folle*. Tout cela est plus que ridicule, c'est stupide. — Puis

combien de locutions naturelles et d'un tour vif ne faut-il pas regretter aussi ? *De bien en mieux* n'est-il pas préférable à *de mieux en mieux* qui est vide de sens ? Ne disons-nous pas encore *de mal en pis ?* — *Du tout* chez Henri IV signifie *tout à fait, entièrement;* vous pouvez compter *du tout* sur moi ; c'est conséquent, c'est logique; nous l'employons dans le sens de *nullement,* c'est contre toute raison. — Et les verbes? combien en avons-nous gâté ? j'en donnerai un exemple banal : De *voir* nous faisons *je verrai.* Pourquoi ce *ver ?* d'où vient-il ? oh ! que le peuple et les petits enfants sont bien plus conséquents que nous lorsqu'ils disent *je voirai*, et comme nous leur donnons raison lorsque, à l'égard des composés de *voir*, nous parlons comme eux : *je pourvoirai !* Mais voici qui est plus fort encore : Du verbe *envoyer* Henri IV et son temps faisaient *j'envoyerai*, et ils parlaient régulièrement ; les réformateurs, afin sans doute d'étendre leur belle innovation, disent *j'enverrai*, sans s'inquiéter de la différence des verbes *voir* et *envoyer.* — Quant à la construction des phrases, voyez comme on a parfois renversé l'ordre logique. Henri IV disait : *je le vous conseille*, ce qui revient à je conseille *cela à vous ;* là les deux régimes sont à leur place naturelle. Il a fallu changer cela et dire : *je vous le conseille*, ce qui est illogique. Certainement la façon de parler ancienne nous paraît aujourd'hui étrange parce que notre oreille est habituée à l'autre ; mais supposez que nous fussions, au contraire, habitués à *je le vous conseille* et qu'on nous fit entendre pour la première fois la locution actuellement en faveur, comme nous la repousserions !

Tout cela, peut-on dire, appartient plus encore au temps où vécut Henri IV qu'à Henri IV lui-même; soit; mais toujours est-ce la langue que parlait Henri IV. Et du reste ce qui n'appartient pas à la langue du temps et ce qui donne à celle de Henri IV une originalité si piquante, ce sont ces expressions empruntées au gascon et même à l'espagnol : ces femmes sont fort *mauvaises*, mais *ils* ne trouvent plus d'oreilles à ma femme pour *eux;* je me porte bien, vous aimant plus que vous ne faites *à moi*. Vous entendrez comme je l'ai *belle escapade*, comme je l'ai échappé belle. On trouve souvent chez Henri IV le mot espagnol *bastant* pour dire *suffisant*, il a des forces *prêtes* et *bastantes* pour ranger le duc de Mercœur à son devoir. Du reste, ce même mot se trouve aussi dans d'autres auteurs gascons : Brantôme dit des filles d'honneur de Catherine de Médicis qu'elles sont toutes bastantes pour mettre un feu par tout le monde.

Puis la langue de Henri IV fut comme son esprit, alerte, pittoresque; elle était le reflet de sa nature. Il a nommé un abbé à un monastère contre le gré des moines de ce monastère, et il commande au chancelier de maintenir son autorité « laquelle il a été averti que les religieux veulent *enjamber*. » — La comtesse de Gramont lui a écrit qu'elle ne peut se fier en chose si mobile que lui; il lui répond : « Vous avez tort; en quoi m'avez-vous connu muable? votre soupçon *tournait* et vous pensiez que ce fut moi. » — Il sait que sur son mari la comtesse de Clermont peut beaucoup, et *tirer la bride à bien*. »

Autre chose : il y a toujours, et partout, une certaine

différence entre la langue parlée et la langue écrite, entre la langue courante et la langue érudite; en France, au temps de Henri IV, cette différence dut être très grande : la langue parlée c'était l'ancienne langue mêlée de quelques locutions latines que l'usage avait naturalisées françaises, langue vive, accorte; la langue écrite, au contraire, chargée par les érudits de la Renaissance, par Ronsard et ses amis, de grec et de latin, fut plus lourde et plus prétentieuse. Or Henri IV écrivait naturellement, comme il parlait, tandis qu'autour de lui on écrivait la langue érudite. Quand donc le français se dégagea de son pédantisme et revint à peu près à sa nature primitive, il se rapprocha de la langue de Henri IV, et voilà pourquoi la langue de Henri IV, comme on l'a remarqué, a moins vieilli que celle des auteurs de son temps.

II. — Elocution et style.

Henri IV fut-il poète par moments? On lui a attribué quelques jolis vers :

> Charmante Gabrielle,
> Percé de mille dards, etc.
>
> Viens aurore,
> Je t'implore,
> Je suis gai quand je te vois, etc.

Mais Henri IV lui-même nous a fait confidence de la manière dont il produisait ces petites pièces : il en envoie une à Gabrielle, et il lui dit : « Ces vers vous représenteront mieux ma condition et plus agréablement que ne le ferait la prose. Je les ai dictés, non

arrangés [1]. » Ce qui veux dire sans doute : J'en ai donné le sujet, le plan, si l'on veut, mais un autre leur a donné la forme.

Henri IV fut-il orateur? Entendons-nous : orateur à la manière de Cicéron ou de Bossuet, non; lui-même l'a dit dans son allocution aux notables de Rouen : il ne recherchait pas cette gloire; celle qu'il veut, dit-il, c'est de s'appeler libérateur et restaurateur de la France. Mais il était de nature, d'inspiration, discoureur brillant. En 1595 il est aux prises avec l'Espagne, il a trois armées sur les bras et pas d'argent; il porte un édit créant des fonctions nouvelles, dont la vente doit lui en procurer ; la cour des Comptes vient lui faire des remontrances sur cet édit; il lui répond: « Messieurs, je reçois de bonne part vos remontrances; je sais bien que tous édits nouveaux sont toujours odieux. Je l'ai fait (celui-ci) avec autant de regret que vous en avez; et sans la nécessité de mes affaires, vous ne seriez en peine de m'en venir faire remontrances, que je reçois bien. Mais quand vous avez su ma volonté, vous deviez passer outre, et ne vous arrêter aux formalités que pouviez faire en autre temps. J'ai depuis quelques années fait vivre ma gendarmerie presque miraculeusement, sans argent, à la ruine toutefois de mon peuple, qui n'a plus aucun moyen. Il faut donc que j'aie recours aux moyens qui me restent. Cet édit a été vu en mon Conseil et par moi qui avons assez de jugement pour connaître ce qui est pour le bien de cet État. Nous trouvons qu'il

[1] *Lettres missives*, t. IV, p. 998.

se doit faire et que j'en tirerai un grand secours, sans lequel je ne puis m'acheminer en mon voyage de Lyon, où il est nécessaire que j'aille promptement pour faire tête à mes ennemis, sur lesquels j'espère remporter la victoire, et après, établir meilleur ordre en mes affaires que par le passé. Vous m'avez dit la charge qu'a porté cet édit en mes finances, et que vous connaissez ma nécessité ; mais vous ne m'apportez point de remède pour m'en tirer, et moins pour faire vivre mes armées. Si vous me faisiez offre de deux ou trois mille écus chacun, ou me donniez avis de prendre vos gages ou ceux des trésoriers de France, ce serait un moyen pour ne point faire des édits; mais vous voulez être bien payés, et pensez avoir beaucoup fait quand vous m'avez fait des remontrances pleines de beaux discours et de belles paroles; et puis vous allez chauffer et faire tout à votre commodité. Car si seulement il y a vacation, vous ne la voulez perdre, quelque affaire pressante que ce soit [1]. » — Une autre fois, il se promène dans son jardin, les députés du clergé viennent lui représenter les abus introduits dans l'Église de France ; il leur répond : « Les maux étaient introduits avant que je fusse venu. Pendant la guerre, j'ai couru où le feu était plus allumé pour l'étouffer; maintenant que la paix est revenue, je ferai ce que je dois faire en temps de paix. Je sais que la religion et la justice sont les colonnes et fondements de ce royaume, qui se conserve de justice et de piété ; et quand elles n'y seraient, je les y voudrais établir, mais

[1] Allocution à la Cour des comptes en février 1595.

pied à pied, comme je ferai en toutes choses; Paris ne fut pas fait en un jour. Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a été précédemment éloigné. Vous m'avez exhorté de mon devoir; je vous exhorte du vôtre. Faisons bien vous et moi : allez par un chemin et moi par l'autre; et si nous nous rencontrons, ce sera bientôt fait[1]. » Ainsi, sans apprêt, soit dans son cabinet ou dans les allées d'un jardin, Henri IV savait s'élever parfois à une vive et haute éloquence, car il faut bien appeler les choses par leur nom.

Mais c'est surtout dans les lettres de Henri IV qu'il faut chercher l'écrivain; c'est là qu'on trouve cet esprit vif ou gracieux tour à tour, tour à tour pathétique et vigoureux; ce style qui sait prendre tous les tons, se plier à toutes les exigences. — Dans ses épîtres les plus tranquilles, la vivacité naturelle de l'auteur le fait passer brusquement d'un sujet à un autre : Il entretient Montmorency d'affaires d'État, même de très graves affaires, et tout à coup : « faites maigrir votre lévrier, car il ne put hier courre. Nous trouvâmes trois loups au plus beau lieu du monde. » — Cette vivacité l'amenait parfois à un laconisme comparable à ce que nous connaissons de mieux en ce genre : « Les ennemis sont à Bourgneuf. Je fais passer quatre cents cuirasses et douze cents arquebusiers, pour, s'il tourne à vous, me mettre en cu, s'il vient à moi faites en de même. » Ou bien : « Ser vaques à cheval, car je veux voir à ce coup-ci de quel

[1] Allocution aux Députés du Clergé le 28 septembre 1598.

poil sont les oisons de Normandie. Venez droit à Alençon [1]. » — Et cependant Henri IV savait, quand il y avait lieu, employer des façon de parler tout à fait aimables, par exemple quoi de plus gracieux que ceci : « Il est bien raisonnable que ceux qui travaillent au ménage de mes affaires aient quelque avantage par-dessus ceux qui ne s'éveillent qu'à leur bruit [2]. » Ou bien, partant de Limoges où il s'était fort ennuyé : « Le cœur commence à revenir à tout le monde de sentir le visage tourné vers la douce France [3]. » — D'autres fois, quelle richesse d'imagination ; il écrivait à Chastelux : « J'espère que vous pourrez assembler en bref les forces du pays. Mon armée de deçà en a grand besoin, je vous jure, et pour mon particulier, n'attends rien plus que votre vue et le joyeux premier soleil qui brillera dans vos cuirasses. Sur ce, faites au contraire de la Bible, ne l'arrêtez, mais l'avancez ; ce sera miracle d'affection pour votre meilleur maître et plus assuré ami [4]. » — Quelle chaleur dans cette apostrophe : « J'ai su les pilleries et butin que font les soldats. Vive Dieu ! donnez-y ordre. Vous m'en répondez sur l'amitié que je vous porte, M. de Saint-Genièz, qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi [5]. »

Écoutez encore ceci : « Monsieur de Batz, je suis bien marri que vous ne soyez encore rétabli de votre blessure de Coutras, laquelle *me fait véritablement*

[1] *Lettres missives*, t. IX, Divers n° 3, p. 353. — t. III, p. 161.
[2] *Lettres missives*, t. VII, p. 234.
[3] *Lettres missives*, t. VI, p. 557.
[4] *Lettres missives*, t. VIII, p. 429.
[5] *Lettres missives*, t. I, p. 275.

plaie au cœur, et aussi de ne vous avoir pas trouvé à Nérac d'où je pars demain, bien fâché que ce ne soit avec vous; et bien me manquera mon faucheur par le chemin où je vais[1]; » Mme de Sévigné dira quatre-vingts ans plus tard à sa fille enrhumée: *J'ai mal à votre poitrine*; comme Henri IV est plus naturel, comme chez lui le sentiment est plus vrai! — La tante du roi, abbesse de Fontevrault, cherchait à l'attirer au catholicisme et à lui montrer que tel était son intérêt. Il lui « écrit : Ma tante, je me remets en la bonté de Dieu qui connaît la justice de ma cause et qui la saura discerner des pernicieux desseins des méchants. Celui qui donne et conserve les couronnes, conservera s'il lui plaît à notre roi celle qu'il lui a donnée. Il se faut résoudre à sa volonté et obéir à ses jugements[2]; » Bossuet n'avait pas dit encore: « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons; » ôtez l'emphase et la redondance, inspirées, justifiées peut-être, par l'auditoire de Bossuet, et vous aurez l'équivalent de ce qu'écrivait Henri IV au courant de la plume.

Mais si jamais grand homme ne traversa un siècle sans y laisser quelque chose de lui, jamais aussi homme, quelque grand qu'il fût, ne s'affranchit entièrement des influences de son temps. Les livres du temps de Henri IV étaient emphatiques, prétentieux,

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 312.
[2] *Lettres missives*, t. II, p. 378.

encore remplis du fade jargon de la chevalerie; il était impossible que tout cela ne se retrouvât pas quelque peu dans les lettres du roi. Et en effet, on en pourrait citer à ses maîtresses et surtout à la reine d'Angleterre, si friande d'adulations, qui sont certainement entachées de ces défauts. On pourrait relever aussi dans d'autres quelques passages trop libres et de mauvais ton. Mais ce sont là de rares exceptions. Les lettres charmantes d'un bout à l'autre abondent au contraire.

Beaucoup de ces lettres se font remarquer non-seulement par le fond, c'est-à-dire par les idées, par le sentiment, par l'esprit, mais encore par le mérite de l'arrangement et le charme de la diction; ce sont de petits modèles de composition et de style; on peut dire que Henri IV s'y révèle parfois écrivain distingué, non sans doute à la façon des hommes du métier, pesant les mots, cadençant les périodes, s'effrayant d'une incorrection; mais écrivain tel qu'il pouvait naître et se développer dans les camps du XVI[e] siècle, naturellement original, trouvant spontanément dans chaque sujet l'enchaînement logique des idées, et les revêtant à l'instant des images qu'elles demandent et des expressions qui leur conviennent.

Le style est le coloris de la langue; et ce coloris, chacun le donne à sa manière, ce qui a fait dire que le style c'est l'homme. Or si cela est vrai en général, cela est vrai surtout du style de Henri IV qui écrivait tout ce qui lui venait à l'esprit et comme cela lui venait, au point qu'en le lisant on croit le voir et l'entendre parler. Le style de Henri IV est toujours d'accord avec

les idées qu'il s'agit d'exprimer parce qu'il coule de source. La vivacité, l'entrain, la joyeuse humeur de l'écrivain, la soudaineté, la vérité, la force de ses impressions, de ses sentiments, s'imposent à sa plume qui toujours obéit fidèlement.

Enfin j'oserai dire, avec d'autant plus de confiance que d'autres l'on déjà dit [1], que personne avant Henri IV n'avait donné à notre langue ces tours naturels, cette élégance facile et cette limpidité qu'on rencontre dans ses lettres; que personne n'avait trouvé le secret de ce style épistolaire qui, sous sa plume, se forma, pour ainsi dire de soi-même, et sans qu'il paraisse s'en être douté, certainement sans qu'il l'ait cherché. J'ajouterai qu'après Henri IV, il faudra pour le retrouver passer par dessus l'esprit pointu de Voiture; par dessus le papillottage de madame de Sévigné, et arriver jusqu'à Voltaire. En fait de style épistolaire Henri IV est certainement parmi ceux qui chez nous tiennent le plus haut rang.

[1] M. Yung, *Henri IV écrivain.*

CHAPITRE II

LETTRES MISSIVES

I. — Henri de Bourbon, prince puis roi de Navarre.

ANNÉE 1562

9e DE L'AGE.

Au Roi mon Père.

De Paris aux premiers mois de l'année.

Henri de Bourbon, prince de Navarre, naquit dans la nuit du 12 au 13 décembre 1553; au commencement de 1562, il n'avait guère que huit ans. — La présente lettre est écrite de Paris où il se trouvait avec sa mère Jeanne d'Albret et sa sœur Catherine. Son père, Antoine de Bourbon, était sans doute à l'armée. — L'écriture de la lettre est bonne et l'orthographe assez régulière.

Mon père, quand j'ai su que Fallesche [1] vous allait trouver, incontinent je me suis mis à écrire la présente, et vous mander la bonne santé de ma mère, de ma sœur et la mienne. Je prie Dieu que la vôtre soit encore meilleure. — Votre très humble et très obéissant fils,

Henry.

[1] Sans doute Falaisché, maître d'hôtel d'Antoine de Bourbon.

18

A LARCHANT.

Jeanne d'Albret était résolument calviniste. Les catholiques de la cour de France, redoutant son influence sur l'esprit de son faible mari, Antoine de Bourbon, parvinrent, à force de cajoleries, de belles promesses, de séductions de tous genres, à le détacher d'elle, à le décider à la répudier et même à la faire arrêter. Elle se sauva vers ses États accompagnée d'une suite nombreuse de huguenots, et même de catholiques, décidés à la défendre s'il y avait lieu. C'est à un gentilhomme de cette suite, Nicolas de Gremonville, seigneur de Larchant, que le jeune prince, resté à Paris, écrit la lettre qui suit :

Larchant, écrivez-moi pour me mettre hors de peine de la reine ma mère; car j'ai si grande peur qu'il lui advienne mal de ce voyage où vous êtes, que le plus grand plaisir que l'on me puisse faire, c'est m'en mander souvent. Dieu vous veuille bien conduire et reconduire en toute sûreté : Priant Dieu vous conserver. De Paris, le vingt-deuxième [1] jour de septembre.

HENRY.

ANNÉE 1566

13e DE L'AGE.

A MADAME MA MÈRE.

Le jeune prince de Navarre, sous la direction de son précepteur la Gaucherie, continuait ses études à Paris au collège de Navarre.

Ma mère, je vous retourne Ferand, avec l'état des livres qu'il faut pour le surplus. Je vous prie y vouloir joindre quelque argent qu'il vous plaira, n'ayant plus

[1] La grande collection des *Lettres missives* de Henri IV, t. I, p. 3. porte par erreur *vint-chisiesme*. L'autographe dit *vint-deusiesme*.

que bien peu de celui que m'avez laissé, et remercier la bonne Tignonville [1] de son présent. Mais ne m'en peux servir ici, se devant effaroucher les Romains [2] à telle artillerie; et, me recommandant à votre bonne grâce et amour, je prie Dieu, ma mère, qu'il vous tienne en telle bonne santé et contentement qu'est présentement.

Votre très humble, obéissant et affectionné fils.

HENRY.

ANNÉE 1572

19e DE L'AGE.

A MONSIEUR D'ARROS

Mon lieutenant général en mon royaume et souveraineté de Béarn.

Le mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois, sœur du roi de France, était arrêté. — Jeanne d'Albret s'occupait à Paris des préparatifs de la noce. — Le prince de Navarre s'y rendait de son côté avec une suite nombreuse de huguenots. — Il était arrivé à Chaunai, en Poitou, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de sa mère, arrivée le 9 juin 1572. Reviendra-t-il sur ses pas, poursuivra-t-il sa route?

Monsieur d'Arros, j'ai reçu en ce lieu la plus triste nouvelle qui m'eut sçu advenir en ce monde, qui est la perte de la reine ma mère, que Dieu a appelée à soi ces jours passés, étant morte d'un mal de pleurésie qui lui a duré cinq jours et quatre heures. Je ne vous saurais dire, Monsieur d'Arros, en quel deuil et angoisse je suis réduit, qui est si extrême que m'est bien

[1] Gouvernante de Catherine de Bourbon, sœur du jeune prince.
[2] Le présent consistait sans doute en livres propres à effaroucher les catholiques.

malaisé de le supporter. Toutefois, je loue Dieu du tout. Or, puisque, après la mort de ladite reine ma mère, j'ai succédé à son lieu et place, il m'est donc de besoin que je prenne le soin de tout ce qui était de sa charge et domination ; qui me fait vous prier bien fort, Monsieur d'Arros, de continuer comme vous avez fait en son vivant la charge qu'elle vous avait baillée, en son absence, en ses pays de delà, de la même fidélité et affection que vous avez toujours montrée, et tenir principalement la main à ce que les édits et ordonnances faites par Sa Majesté soient à l'avenir, comme je désire, gardés et observés inviolablement, de sorte qu'il ne soit rien attenté ni innové au contraire ; à quoi je m'assure [1], que vous vous emploierez de tout votre pouvoir ; et vous, croyez qu'en récompense je n'oublierai jamais tous vos bons offices, pour vous les reconnaître, là où j'en aurai le moyen, d'aussi bon cœur que je prie Dieu, monsieur d'Arros, vous tenir en sa sainte garde. De Chaunoy, le treizième jour de juin mil cinq cent septante-deux.

Votre bon maître et ami,

HENRY.

Je vous prie tenir la main surtout à la observation des ordonnances ecclésiastiques ; car la dite feue reine ma mère m'en a chargé particulièrement par son testament [2].

[1] Je suis assuré.

[2] Sentiment rare chez les nouveaux rois que ce respect pour les volontés de leurs prédécesseurs.

ANNÉE 1576

23e DE L'AGE.

A mon Cousin, Monsieur de Miossens

Premier gentilhomme de ma chambre, gouverneur et mon lieutenant général en mes pays de Bearn et Basse-Navarre.

Du mois de janvier.

On sait que les fêtes des noces allèrent se perdre dans les massacres de la Saint-Barthélemy, et que le roi de Navarre resta pendant plusieurs années en captivité à la cour de France. — Sans perdre rien de ses grandes qualités ce roi, jeune homme de vingt ans, s'habitua jusqu'à un certain point à la vie de cette cour et fit, comme les autres, ses passe-temps de la chasse, du jeu et des femmes. — Il se lia avec le duc d'Alençon, frère du roi, tenu comme lui en captivité. — D'Alençon s'étant échappé, le roi de Navarre affecta pour lui un grand éloignement afin de mieux cacher son propre dessein d'évasion. — Les amis du duc s'y trompèrent et se montrèrent ses violents ennemis.

Mon cousin [1], j'ai été bien aise d'entendre de vos nouvelles et de savoir comme toutes choses vont. J'espère, avec l'aide de Dieu, qu'elles iront toujours de mieux en mieux. La cour est la plus étrange que vous l'ayez jamais vue. Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape. Severac [2] vous en dira les occasions. Le roi [3] est aussi bien menacé que moi ; il m'aime beaucoup plus que jamais. Monsieur de Guise

[1] Jean d'Albret, baron de Miossens et de Coaraze était parent du roi de Navarre par son père et par sa mère. Celle-ci avait été gouvernante du jeune prince dont les premières années se passèrent au château de Coaraze au milieu des Pyrénées.

[2] Charles, baron d'Arpajon et de Sévérac, chambellan du duc d'Alençon.

[3] Henri III.

et monsieur du Maine [1] ne bougent d'avec moi. Lavardin, votre frère et Sainte-Colombe [2] sont les chefs de mon Conseil. Vous ne vites jamais comme je suis fort. En cette cour d'amis je brave tout le monde. Toute la ligue que savez me veut mal à mort pour l'amour de Monsieur; et ont fait défendre, pour la troisième fois, à ma maîtresse de parler à moi, et la tiennent de si court qu'elle n'oserait m'avoir regardé [3]. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants. J'ai instruit bien au long Severac de tout.

Votre bien bon cousin et ami et bon maître,
et assurez-vous-en,

HENRY.

ANNÉE 1577

24e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE BATZ

Vers les premiers jours de l'année.

Le roi de Navarre est rentré dans ses états. Il a près de lui des huguenots et des catholiques, et parmi ces derniers Manaud de Batz d'une très grande famille, lequel lui rendit des services signalés. — La ville d'Eause était du patrimoine du roi; il s'y

[1] Mayenne.

[2] Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, avait été élevé avec le prince de Navarre et avait été forcé, comme lui, lors de la Saint-Barthélemy, de se faire catholique. — Sainte-Colombe, baron de Faget, devint plus tard gentilhomme de la chambre du roi et lieutenant de sa compagnie de gendarmes.

[3] Charlotte de Beaune de Semblançay, dame de Sauve, dame d'atour de Catherine de Médicis, qui fut courtisée en même temps ou servie, comme on disait alors, par le roi de Navarre et par le duc d'Alençon, sans préjudice de quelques autres.

présenta un jour, les magistrats vinrent au-devant de lui et lui offrirent les clefs de la ville ; mais à peine y fut-il entré, lui cinquième dont de Batz, que la sentinelle placée dans la tour de la porte coupa la corde de la herse, et le sépara ainsi du reste de sa suite ; puis le tocsin sonna, le peuple courut aux armes en criant *tue*, *tue*, se ruant à diverses reprises sur la petite troupe, qui eut certainement été tuée ou prise malgré sa vigoureuse résistance, si, par une autre porte, n'eut pu venir à son secours le reste de l'escorte. Jamais le roi de Navarre ne fut en plus grand péril. — Il fit de Batz gouverneur de la place.

Monsieur de Batz, j'ai entendu avecque plaisir les services que vous et monsieur de Roquelaure avez fait à ceux de la religion, et la sauveté que vous particulièrement avez donnée en votre château de Suberbie à ceux de mon pays de Béarn, et aussi l'offre que je accepte pour ce temps de votre dit château. De quoi je vous veux bien remercier, et prier de croire que combien que soyez de ceux-là du pape, je ne avais, comme le cuidiez, méfiance de vous dessus ces choses. Ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons [1]. Sur ce, je ne ferai la présente plus longue, sinon pour vous recommander la place qu'avez en main, et d'être sur vos gardes, pour ce que ne peut faillir que ne avez bientôt du bruit aux oreilles. Mais de cela je m'en repose sur vous comme le devez faire sur

Votre plus assuré et meilleur ami. HENRY.

[1] Il fallait chez le roi de Navarre une grande habileté et un grand esprit de tolérance pour tenir en bonne intelligence catholiques et huguenots, presque aussi nombreux près de lui les uns que les autres. Les catholiques comptaient Lavardin, Miossens, Gramont, Duras, Roquelaure, Sainte-Colombe, Begoles, Podins et autres ; les huguenots Rosny, Turenne, Montgommery, Guitry, Lesignan, Favas, d'Aubigné, Pardaillan, etc., qui plusieurs fois faillirent en venir aux mains.

A Monsieur de Batz.

Vers les premiers jours de l'année.

Monsieur de Batz, c'est vrai qu'un gros vilain homme m'a voulu mettre en suspicion votre fidélité et affection. Or, à tel que me faut entendre est bien mon oreille ouverte, mais lui sont bouchés mon cœur et ma croyance, comme en telle occasion. Et n'en faites plus de compte que moi. En quel autre que vous pourrais-je tenir ma confiance pour la conservation de ma ville d'Euze, là où je ne puis donner d'autre modèle que le brave exemple de vous-même ? Et tant qu'il vous [1] souviendra du miracle de ma conservation que daigna Dieu y opérer principalement par votre valeur et bonne résolution, ne pouvez oublier votre devoir. Par quoi vous prié-je de vous en souvenir chaque jour. Sur ce n'ai autre exprès commandement à vous bailler que de faire très certain état de l'amitié

Du bien vôtre, Henry.

ANNÉE 1579

26e DE L'AGE.

A Monsieur de Scorbiac

Conseiller en la cour du parlement de Toulouse.

La présente lettre montre bien que déjà le roi de Navarre attribuait une grande influence à la presse.

Monsieur de Scorbiac, je vous envoie le discours

[1] La grande collection des Lettres missives de Henri IV porte : « Tant qu'il *me* souviendra », ce qui n'a pas de sens. Je suis d'autant plus autorisé à faire la correction que le premier éditeur de la lettre, Musset-Pathay, qui avait eu communication de l'autographe a écrit *nous*.

ci-enclos, que je vous prie de recevoir et donner ordre, devant que de partir, qu'il soit mis sur la presse, en donner la charge à quelque homme avisé et prudent de le recueillir, et m'en envoyer une grande partie, et faire publier l'autre partie au loin, sans savoir d'où il vient [1], de sorte qu'il semble n'être point né ne ici ni là où vous êtes ; parce que ce faisant on en tirera et fruit et utilité, à quoi on tend pour le repos des gens de bien. M'assurant que vous suivrez en cela mon intention, et y ferez ce qui se peut et doit, je ne vous en dirai pas davantage, si ce n'est pour prier Dieu vous tenir, Monsieur de Scorbiac, en sa sainte et digne garde. De Pamiers ce xj^{e} mai 1579.

Votre bien bon et assuré ami,

HENRY.

ANNÉE 1580

27e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE SAINT-GENIÉS.

Fin de février.

Armand de Gontaut, seigneur de Saint-Geniés, sénéchal de Béarn en 1564, gouverneur et lieutenant général pour le roi de Navarre en ses pays souverains.

Monsieur de Saint-Geniés, j'ai approuvé le parti que vous avez pris sur les poudres [2], et vous donne charge d'entendre ce porteur. Mandez-moi des nouvelles et ce que vous en pensez. Je n'ai reçu votre dépêche des six mille écus ; il faut qu'elle ait été prise par les che-

[1] Sans qu'on sache.
[2] On fabriquait beaucoup de poudre en Béarn à cette époque.

mins ; mais j'ai su les pilleries et butins que font les soldats. Vive Dieu ! [1] donnez-y ordre ; vous m'en répondez sur l'amitié que je vous porte ; et qu'il ne paraisse que le maître n'est en sa maison. Monsieur de Saint-Geniés, qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi. A Dieu, aimez toujours.

Votre très affectionné maître et parfait ami,

HENRY.

A MONSIEUR DE NOÉ.

Vers la fin du mars.

La position du roi de Navarre était très singulière : Entant que roi il était tout à fait indépendant en Nararre et en Béarn; comme duc d'Albret et seigneur d'autres terres, il relevait du roi de France; et, de plus, il était gouverneur pour ce roi, du duché de Guienne.

Monsieur de Noé, je pensais que vous me tinssiez de vos meilleurs amis pour m'employer en tout ce qui vous toucherait, étant bien marri que vous ne m'avez averti de l'assemblée que vous faites, afin d'y apporter mes moyens. Si j'eusse été en France, comme lieutenant de roi, je vous l'eusse envoyé défendre ; mais étant en mon pays souverain, je vous offre tout ce qui dépend de moi comme prince étranger, ma personne, de tous mes amis et serviteurs, dont vous disposerez aussi librement que des vôtres, ainsi que ce porteur vous dira. Et à Dieu : Je suis

Votre meilleur et plus assuré ami,

HENRY.

[1] On trouve assez souvent *Vive Dieu* dans les lettres de Henri IV : jamais *Ventre-Saint-Gris*.

ANNÉE 1583
30e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE SAINT-GENIÉS
Gouverneur et lieutenant-général en mon royaume et pays souverain.

Monsieur de Saint-Geniés, j'ai été bien marri d'entendre votre maladie par le porteur de la présente, et vous prie, pour l'amour de moi, de ne vous forcer point à venir ici; car j'aurais trop de déplaisir d'être occasion d'accroître votre mal ou de retarder votre guérison. Mais bien suis-je délibéré de vous aller voir moi-même, pour vous aider à revenir en santé; et serai, aidant Dieu, mardi au soir à Navarreins; qui sera pour dîner mercredi chez vous [1], où je ne vous mènerai que deux ou trois de nos bons amis. Ce pendant reposez-vous, afin que je vous trouve en bon état. Et sur ce je prierai Dieu, Monsieur de Saint-Geniés, vous avoir en sa sainte garde. De Pau, ce xiiij^e janvier, au soir, 1583.

Votre bien affectionné maître et assuré ami.

HENRY.

A MON COUSIN, MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Le destinataire de cette lettre est Charles de Bourbon, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, par conséquent le cousin germain du roi de Navarre. Il n'était pas encore archevêque de Rouen mais simplement coadjuteur de l'archevêque son oncle, de ce cardinal de Bourbon que la Ligue déclara roi de France, sous le titre de Charles X. Charles de Bourbon n'avait pas vingt-un

[1] On dînait alors à dix heures du matin.

ans lorsqu'il écrivit la lettre à laquelle répond le roi de Navarre. Cette réponse fut préparée sous l'inspiration du roi par Duplessis Mornay, l'un de ses secrétaires.

Mon cousin, j'ai reçu votre lettre et crois volontiers que l'affection que me portez et à la grandeur de notre maison vous fait parler. Le bruit que vous dites de mon intention d'aller à la cour est très vrai. Toutes les fois que je verrai plus d'utilité, pour le service du roi, à y aller qu'à demeurer ici, je serai prêt à partir; et les choses, grâces à Dieu, s'acheminent tellement en ces quartiers, que j'espère que ce sera bientôt. Mais sur ce que vous ajoutez, que pour être agréable à la noblesse et au peuple il faudrait que je changeasse de religion, et me représentez des inconvénients si je suis autrement, j'estime, mon cousin, que les gens de bien de la noblesse et du peuple, auxquels je désire approuver mes actions, m'aimeront trop mieux, affectionnant une religion que n'en ayant du tout point. Et ils auraient occasion de croire que je n'en eusse point, si, sans considération autre que mondaine (car autre ne m'alléguez en vos lettres), ils me voyaient passer d'une à l'autre. Dites, mon cousin, à ceux qui vous mettent telles choses en avant, que la religion, s'ils ont jamais su que c'est, ne se dépouille pas comme une chemise; car elle est au cœur, et grâces à Dieu, si avant imprimée au mien, qu'il est aussi peu à moi de m'en départir, comme il était au commencement d'y entrer, étant cette grâce de Dieu seul et non d'ailleurs. Vous m'alléguez qu'il peut mésavenir [1] au roi et à Monsieur. Je ne permets jamais

[1] Arriver mal.

à mon esprit de pourvoir de si loin à choses qu'il ne m'est bienséant ni de prévenir, ni de prévoir; et n'assignai oncq ma grandeur sur la mort de ceux auxquels je dois mon service et ma vie. Mais quand Dieu en aurait ainsi ordonné (ce que n'advienne), celui qui aurait ouvert cette porte, par la même providence et puissance, nous saurait bien applanir la voie ; car c'est lui par qui les rois règnent, et qui a en sa main le cœur des peuples. Croyez-moi, mon cousin, que le cours de votre vie vous apprendra qu'il n'est que de se remettre en Dieu qui conduit toutes choses, et qui ne punit jamais rien plus sévèrement que l'abus du nom de religion. Voilà, mon cousin, mon intention, en laquelle j'espère que Dieu me maintiendra, etc. De Nérac le vj^{e} mars 1583.

HENRY.

A MON COUSIN, MONSIEUR DE MATIGNON, MARÉCHAL DE FRANCE.

Mon cousin [1]..... Je vous avise que j'ai commencé de faire la diette [2], étant délibéré de la continuer trois semaines, si je puis. Cependant pour m'exciter à la faire avec quelque plaisir, je désirerais bien de pouvoir recouvrer des canaris, dont je trouve le chant récréatif. On m'a dit qu'il s'en trouvait à Bordeaux,

[1] Matignon était lieutenant général de Guienne dont le roi de Navarre était gouverneur. Mais les lieutenants généraux en Guienne étaient des agents établis par le roi de France, plutôt comme des surveillants du gouverneur, que comme des subordonnés.

[2] Les eaux minérales, les médecines, les diètes, étaient tout à fait dans les habitudes de ces temps-là, surtout du roi de Navarre.

qui me fait vous prier d'avoir ce soin de commander à quelques-uns des vôtres d'en rechercher pour me les envoyer incontinent. Je ne vous écris point de ma main, pour ce que je suis tout confit en diette. Et pour ce, je vous prie de m'en excuser, et le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. De Nérac, ce xxvij de mars 1583.

HENRY.

A MONSIEUR D'ACQS.

Du 7 avril 1583.

Il s'agit ici de François de Noailles, évêque de Dax, conseiller du roi de France en son conseil d'État et privé.

Monsieur d'Acqs, j'ai entendu que vous avez été si fort ému de dévotion, quand vous avez su l'érection et les beaux statuts et ordonnances de la confrérie nouvelle [1], et que vous avez été piqué d'un si grand remors de conscience de vos jeunesses passées, qu'on ne vous peut divertir d'aller à Paris pour vous mettre de cette confrérie; ce qui me fait vous prier de ne vous hâter point tant que vous ne venez encore me voir avec mon cousin, monsieur le maréchal [2], parce qu'il y en aura encore assez pour vous. Je m'y attendrai donc, et vous prierai cependant [3] de croire que je veux demeurer toujours

Votre meilleur et plus affectionné ami.

HENRY.

[1] La confrérie des Pénitents, instituée par Henri III au mois de mars 1583.

[2] Sans doute le maréchal de Matignon.

[3] Pendant ce temps, en attendant.

ANNÉE 1585

32e DE L'AGE.

A MON COUSIN, MONSIEUR LE MARÉCHAL DE MATIGNON.

Vers le 10 avril 1585.

Mon cousin, il me semble que le temps et l'opportunité n'est point maintenant de s'amuser à dresser des querelles d'Allemagne. J'appelle querelle d'Allemagne ce qu'avez dit à Lambert touchant les plaintes et les propos que je tenais de vous. Je ne sais qui vous peut avoir écrit ni fait tels rapports; mais je sais que je ne me suis point plaint de vous à personne, pour ce qu'il n'eut su m'en faire raison. Or, à présent, laissant toutes ces choses en arrière et voyant l'ennemi si librement et sans opposition continuer ses desseins, c'est à nous de regarder ensemble à ce qui est besoin pour le service du roi et, d'une commune main, y apporter le remède. Je vous prie donc, mon cousin, que nous prenions en ces affaires une bonne et mutuelle intelligence, pour laquelle j'avais désiré vous [1] entrevoir, et me mander ce qu'êtes d'avis que je fasse.

Votre plus affectionné cousin et meilleur ami,

HENRY.

[1] Il me semble qu'il y aurait lieu de lire *nous*, les *n* et les *v* dans les manuscrits pouvant très-bien être pris l'un pour l'autre.

A Monsieur de Lestelle

Gentilhomme ordinaire de ma chambre.

Monsieur de Lestelle, je suis bien aise que soyez achevé de guérir. Je vous prie faire passer vos compagnies le plus tôt que pourrez vers Castelmoron; et quant à vous me venir trouver demain à Tonneins ou à Clairac. Car il faut que nous nous avançions et rejoignions ensemble pour quelque bel effet. Outre ce, j'ai des choses à vous dire que je ne vous puis écrire, et quant à l'argent vous aurez toujours part à celui que j'aurai. Venez et nous partagerons. Vous savez combien je désire vous gratifier, et rendre témoignage de mon amitié. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, Monsieur de Lestelle, en sa sainte et digne garde. Écrit au Mas d'Agenais, le VIIIe jour de novembre 1585.

Votre bon maître et assuré ami,

Henry.

—

A Madame la Comtesse de Gramont.

Diane d'Andouins, dite la Belle Corisande, fut mariée en 1567, à Philibert de Gramont, comte de Guiche et devint veuve en 1580. Elle ne pouvait guère avoir alors moins de trente ans, c'est-à-dire que son âge dépassait très probablement celui du roi de Navarre. On ignore en quelle année eurent lieu les premières relations entre eux. Voici la plus ancienne lettre que nous connaissions du jeune roi à sa maîtresse, mais nous savons que leur commerce intime durait déjà depuis longtemps. Voy. p. 66.

Il n'est rien de si vrai qu'ils m'apprêtent tout ce qu'ils peuvent. Ils pensaient que j'allasse de Grenade vous voir; il y avait au moulin de Montgaillart, cinquante arquebusiers qui prirent mon laquais et le re-

tinrent jusqu'à ce qu'ils eussent su que j'étais parti dé Grenade pour venir ici [1]. Ne craignez rien mon âme. Quand cette armée, qui est à Nogaro, m'aura montré son dessein, je vous irai voir, et passerai sur les ailes d'amour, hors de la connaissance de ces misérables terriens, après avoir pourvu, avec l'aide de Dieu, à ce que ce vieux renard n'exécute son dessein [2]. Il est venu un homme, de la part de la dame aux chameaux[3], me demander passe-port pour passer cinq cents tonneaux de vin [4], sans payer taxe, pour sa bouche ; et ainsi est écrit en une patente. C'est se déclarer ivroignesse en parchemin. De peur qu'elle ne tombât de si haut que le dos de ses bêtes, je le lui ai refusé. C'est être gargouille à toute outrance ; la reine de Tarvasset n'en fit jamais tant. Si je me croyais, toute cette feuille serait remplie de bons contes ; mais la crainte que j'ai que ceux de Saint-Sever y participassent me fait finir, en vous suppliant croire que je vous serai fidèle jusques au tombeau. Sur cette vérité, ma chère maîtresse, je vous baise un million de fois les mains. Ce 7e, à dix heures du soir [5].

—

[1] A Saint-Sever, d'où est écrite la lettre.
[2] Quel est ce vieux renard?
[3] Évidemment la reine Marguerite alors enfermée à Usson.
[4] Ou deux mille pièces.
[5] Le 7 décembre 1685 selon le grande collection des Lettres missives.

ANNÉE 1586

33e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE BATZ.

Gouverneur de la ville d'Eause en Armagnac.

D'Hagetmau, le 11 mars 1586.

Les deux lettres qui suivent demanderaient, pour être bien comprises, un long commentaire; voici du moins quelques explications indispensables.

En 1586, Mayenne commandait en Guienne, contre le roi de Navarre, une nombreuse armée; Matignon disposait, de son côté, des forces royales réunies en Guienne, Le roi de Navarre était retiré à Bergerac, à la tête d'une petite troupe de huguenots et paraissait peu s'inquiéter du *gros duc*, comme il l'appelait; « monsieur du Maine, disait-il, n'est pas si mauvais garçon, ni si dispos, qu'il m'empêche de me promener par la Guienne, » et il résolut d'aller faire un voyage en Béarn pour donner ordre à quelques affaires; puis il revint à Nérac. Mais là il apprit que les forces de Mayenne et de Matignon s'étaient jointes, bordaient toute la Garonne, et en occupaient les principaux passages pour l'empêcher de rejoindre les siens; c'est alors, sans doute, qu'il écrivit ses lettres; et alors aussi que Mayenne écrivit à Henri III, que le roi de Navarre ne pouvait lui échapper. Mais le futur Henri IV était moins facile à prendre que ne le supposait Mayenne. Il partit de Nérac, le matin à l'aube du jour, feignant d'aller à Lectoure, « n'ayant pour toutes gens de guerre, dit Sully qui était de l'expedition, qu'environ cent hommes armés et autant d'arquebusiers à cheval de ses deux gardes. Il arriva à Damasan; là il choisit vingt gentilshommes des mieux montés et armés, et qu'il tenait comme les plus résolus, autant de soldats de ses gardes sans bagage, et fort peu de valets, et prit son chemin comme s'il eut voulu tirer vers Castel Jaloux, marchant à travers des lièges et des landes dont la chasse lui avait enseigné tous les sentiers, tours et détours, puis tourna tout court vers Caumont, où il reput et dormit environ trois heures, passa la rivière comme le jour se fermait, et marcha toute la nuit, quasi à travers de tous les quartiers de l'armée ennemie, voire alla passer sur le bord des contrescarpes de Marmande, entendant partout force *qui va là* des sentinelles, Puis, prenant son chemin par la Sauvetat, Aimet et Duras, fit si bonne diligence qu'il arriva à deux heures de jour à Sainte-Foy. De quoi M. du Maine ayant eu avis certain, il fut en colère extrême. »

Monsieur de Batz, ils m'ont entouré comme la bête, et croient qu'on me prend aux filets. Moi, je leur veux passer à travers, ou dessus le ventre. J'ai élu mes bons; et mon faucheur en est [1]. Grand damné je te veux bien garder le secret de ton cotillon d'Auch à ma cousine; mais que mon faucheur ne me faille (manque) en si bonne partie, et ne s'aille amuser à la paille quand je l'attends sur le pré.

Écrit à Hagetmau, ce matin à dix heures [2]

HENRY.

—

A MONSIEUR DE BATZ.

Du 12 mars 1586.

Mon faucheur, mets des ailes à ta meilleure bête; j'ai dit à Montespan de crever la sienne. Pourquoi? tu le sauras de moi à Nérac; hâte, cours, viens, vole; c'est l'ordre de ton maître et la prière de ton ami.

HENRY.

—

ANNÉE 1587

34e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE LUBERSAC.

Vers le 10 avril 1587.

Monsieur de Lubersac, j'ai entendu par Boisse des nouvelles de votre blessure; qui m'est un extrême

[1] Sobriquet que le roi de Navarre donna à de Batz depuis la prise d'Eause où de Batz fit des prodiges de valeur.

[2] Le 11 mars 1586, date supposée par M. Berger de Xivray qui donne à la suivante celle du 12.

deuil dans ces nécessités. Un bras comme le vôtre n'est de trop dans la balance du bon droit ; hâtez donc de l'y venir mettre et de m'envoyer le plus de vos bons parents que vous pourrez. D'Ambrujac m'est venu joindre avecques tous les siens, châteaux en croupe s'il eut pu, je m'assure que vous ne serez des derniers à vous mettre de la partie ; il n'y manquera pas d'honneur à acquérir, et je sais votre façon de besogner en tel affaire [1]. A Dieu donc et ne tardez, voici l'heure de faire merveilles.

Votre plus assuré ami.

HENRY.

A MON COUSIN, MONSIEUR LE MARÉCHAL DE MATIGNON.

La bataille de Coutras est célèbre dans l'histoire de nos guerres civiles ; elle se donna le 20 octobre 1587. Le roi de Navarre y obtint, comme on sait, une victoire complète sur les troupes royales commandées par le duc de Joyeuse qui y fut tué ainsi que son frère.

Mon cousin, avant que partir de Coutras, j'avais donné ordre pour faire conduire les corps de feu monsieur de Joyeuse et de son frère à Libourne, ainsi que Maron, son secrétaire, auquel j'ai permis d'y aller, vous pourra dire. Auparavant je commandai que leurs entrailles fussent enterrées avec leurs cérémonies [2], à quoi les seigneurs et gentilshommes qui sont ici et aucuns des miens assistèrent aussi. Je suis bien marri

[1] Au temps de Henri IV on faisait généralement *affaire* du masculin.

[2] Selon les rites du culte catholique.

qu'en cette journée je ne pus faire différence des bons et naturels français d'avec les partisans et adhérents de la ligue, mais pour le moins ceux qui sont restés en mes mains témoignent la courtoisie qu'ils ont trouvée en moi et en mes serviteurs qui les ont pris [1]. Croyez, mon cousin, qu'il me fâche fort du sang qui se répand, et qu'il ne tiendra point à moi qu'il ne s'étanche.....

Votre très affectionné cousin et parfait ami.

HENRY.

Écrit à Puis Normant (Puynormand), le xxiij[e] octobre 1587.

—

A MONSIEUR DE BATZ.

Monsieur de Batz, je suis bien marri que vous ne soyez encore rétabli de votre blessure de Coutras, laquelle me fait véritablement plaie au cœur [2] et aussi de ne vous [3] avoir pas trouvé à Nerac d'où je pars

[1] De Thou, après avoir parlé de la générosité dont le roi de Navarre fit preuve en revenant victorieux sur le champ de bataille, ajoute qu'on avait servi son repas dans une salle où les corps de Joyeuse et de son frère étaient exposés et où chacun allait les considérer; mais, dit-il, le prince eut horreur de ce spectacle et se retira dans une chambre au-dessus Pendant son dîner on lui amena encore des prisonniers et on vint lui présenter à l'envi des drapeaux enlevés à l'ennemi sans qu'on put remarquer en lui aucun signe de fierté.

[2] Comme cela est plus vrai et mieux senti que ce que disait à sa fille enrhumée, madame de Sévigné : *J'ai mal à votre poitrine.* Chez le roi de Navarre c'est la nature, chez madame de Sévigné, l'affecterie.

[3] La grande collection dit *nous;* mais comme au XVI[e] siècle le *n* et le *v* s'écrivaient de même, ainsi que je l'ai dit page 280, ci-dessus, on est libre de choisir entre *nous* et *vous* je préfère ce dernier. — La grande collection ne dit pas pourquoi elle a adopté la date du 2 novembre 1587.

demain, bien fâché que ce ne soit avec vous; et bien me manquera mon faucheur par le chemin où je vas; mais avant de quitter le pays je vous le veux bien recommander. Je me méfie de ceux de Saint-Justin. Vous m'avez bien purgé ceux d'Euze, mais ceux de Cazères et de Barcelonne sont de vilains remuans; et je n'ai nulle assurance au capitaine la Barthe, qui a par là une bonne troupe, et qui m'a cependant juré son âme. Beaucoup m'ont trahi vilainement, mais peu m'ont trompé. Celui-ci me trompera s'il ne me trahit bientôt. De plus ces misérables que j'ai déchassés d'Aire tiennent les champs. De tout ce serai-je tout inquiet jusqu'à tant je vous sache sur pied avec votre troupe, éclairant le pays. Mon ami, je vous laisse en main ces affaires; et quoi que soit en vous ma plus sûre confiance pour ce pays, toutefois vous aimerait bien mieux là où il va et près de lui.

Votre affectionné ami,

HENRY.

ANNÉE 1588

35e DE L'AGE.

A MADAME LA COMTESSE DE GRAMONT.

Depuis que le laquais de ma sœur partit hier, il m'est venu avis de l'extrémité en laquelle est une ville du haut Languedoc, nommée Burgueroles [1], qui est assiégée par le grand-prieur de Toulouse, qui est frère du duc de Joyeuse. Les églises de monsieur de

[1] Burguerolles, à deux lieues de Limoux, qui fut prise et rasée.

Montmorency [1] m'ont fort pressé de leur assister de mes troupes, et pour m'y convier, m'ont assuré que l'ennemi est résolu de donner plutôt une bataille que quitter le siège. Mon devoir et ce mot de bataille m'ont fait promptement résoudre à y aller. Je pars demain, avec trois cents chevaux et deux mille arquebusiers pour y aller en diligence ; faisant suivre le reste des troupes après. Me joignant aux troupes qu'a là monsieur de Montmorency, nous serons six ou sept cents chevaux, et cinq mille hommes de pied. Les ennemis sont même nombre. Dieu nous aidera, en l'endroit du cadet, comme il a fait de l'aîné [2]. Je n'oublierai, par même commodité, de faire parler au comte de Quermaing. Envoyez-moi Licerace. Je vous manderai par lui les extrêmes peines où je suis [3]. Je ne sais comme je les puis supporter. Croyez que votre esclave vous sera fidèle jusques au tombeau. A Dieu, mon âme. Je vous baise un million de fois les mains. C'est le xxij^e^ janvier.

—

A Madame la Comtesse de Gramont.

Dieu sait quel regret ce m'est de partir d'ici sans vous aller baiser les mains ! Certes, mon cœur, j'en suis au grabat [4]. Vous trouverez étrange (et direz que je ne me suis point trompé) ce que Licerace vous dira.

[1] C'est-à-dire du Languedoc.
[2] Battu et tué à Coutras.
[3] Voyez la lettre suivante.
[4] Malade, alité. D'où venait cette grande agitation, ce grand désespoir? Il serait difficile de le dire; mais la cause devait en être bien profonde.

Le diable est déchaîné. Je suis à plaindre, et est merveille que je ne succombe sous le faix. Si je n'étais huguenot je me ferais Turc. Ha! les violentes épreuves par où l'on sonde ma cervelle! Je ne puis faillir d'être bientôt ou fou ou habile homme. Cette année sera ma pierre de touche. C'est un mal bien douloureux que le domestique! Toutes les gehennes (tortures) que peut recevoir un esprit sont sans cesse exercées sur le mien. Je dis toutes ensemble. Plaignez-moi, mon âme, et n'y portez point votre espèce de tourment. C'est celui que j'appréhende le plus. Je pars vendredy, et vais à Cleirac. Je retiendrai votre précepte de me taire. Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer la résolution que j'ai d'être éternellement à vous; non toujours esclave, mais oui bien fort serf. Mon tout, aimez-moi. Votre bonne grâce est l'appui de mon esprit au choc des afflictions. Ne me refusez ce soutien. Bon soir, mon âme; je te baise les pieds un million de fois. De Nérac ce viij[e] mars, à minuit.

—

A Madame la Comtesse de Gramont.

10 mars 1588.

Le roi de Navarre écrit ne connaissant pas encore tous les détails de l'empoisonnement de son cousin le prince de Condé.

Pour achever de me peindre, il m'est arrivé l'un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui est la mort subite de monsieur le Prince. Je le plains comme ce qu'il me disait être, non comme ce qu'il

m'était [1]. Je suis asteure (à cette heure) la seule butte où visent toutes les perfidies de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traîtres! Si est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi par sa grâce, l'exécuteur. Ce pauvre prince (non de cœur) jeudi, ayant couru la bague, soupa se portant bien. A minuit lui print un vomissement très violent, qui lui dura jusques au matin. Tout le vendredi il demeura au lit. Le soir il soupa et, ayant bien dormi, il se leva le samedi matin, dina debout, et puis joua aux échecs. Il se leva de sa chaise, se met à promener par sa chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout d'un coup il dit : « baillez-moi ma chaise, je sens une grande faiblesse. » Il n'y fut assis qu'il perdit la parole, et soudain après il rendit l'âme, assis [2]. Les marques de poison sortirent soudain. Il n'est pas croyable l'étonnement que cela a porté en ce pays-là [3]. Je pars, dès l'aube du jour, pour y aller pourvoir en diligence. Je me vois en chemin d'avoir bien de la peine. Priez Dieu hardiment pour moi. Si j'en échappe il faudra bien que ce soit lui qui m'ait gardé. Jusques au tombeau, dont je suis peut-être plus près que je ne pense, je vous demeurerai fidèle esclave. Bon soir, mon âme; je vous baise un million de fois les mains.

[1] Les deux cousins ne marchaient plus parfaitement d'accord.
[2] Le 5 mars 1588. La lettre paraît être du 10.
[3] Le prince de Condé mourut à Saint-Jean d'Angély.

A Madame de Fontevrault.

Vers la fin de mai.

En 1584, par la mort du duc d'Anjou (précédemment d'Alençon) dernier frère du roi Henri III, le roi de Navarre devint héritier présomptif de la couronne de France, et dès lors il fut souvent sollicité, soit par la cour, soit par des amis de se faire catholique. C'est à des sollicitations semblables de la part d'Éléonore de Bourbon, sœur de son père, qu'il répond. Cette tante était abbesse de Fontevrault depuis 1550.

Ma tante, il ne saurait rien venir de votre part que je ne reçoive comme de ma propre mère. Je sais que les avertissements que me donnez procèdent d'une entière et parfaite amitié que me portez; mais vous savez quelle est ma résolution, de laquelle il me semble que je ne dois me départir, et que vous-même ne me le devez conseiller; connaissant (comme je vous ai toujours dit) que ce n'est à la religion qu'on en veut, ains, à l'État; ainsi que vous peut assez témoigner ce qui est naguère advenu à Paris, et l'entreprinse que la ligue a voulu, ces jours passés [1], faire sur le roi, qui est plus catholique que pas un d'icelle. Toutefois vous voyez si on a laissé de le traiter en huguenot. Croyez, ma tante, que ceux qui ont les armes en la main ne manquent jamais de prétexte; et quant à moi aussi, je ne m'arrête point là, mais je me remets en la bonté de Dieu, qui connaît la justice de ma cause et qui la saura discerner des pernicieux desseins des méchants. Celui qui donne et conserve les

[1] La journée des Barricades est du 12 mai 1588; et la présente lettre est datée dans la grande collection de la fin de mai.

couronnes conservera, s'il lui plait, à notre roi celle qu'il lui a donnée. Il se faut résoudre à sa volonté et obéir à ses jugements [1], selon que j'écris à monsieur le président Barjot pour vous faire entendre. Croyez que je vous aime et honore comme ma propre mère, et que n'aurez jamais plus de part, en parent ou ami que vous ayez, qu'en celui qui est.

Votre plus affectionné neveu, à vous obéir,

HENRY.

A MONSIEUR DE LAUNAY, BARON D'ANTRAIGUES
Gouverneur de Vivarez et de Gévaudan.

Monsieur de Launay d'Antraigues, Dieu aidant, j'espère que vous êtes, à l'heure qu'il est, rétabli de la blessure que vous reçûtes à Coutras, combattant si vaillamment à mon côté ; et si ce est, comme je le espère, ne faites faute (car, Dieu aidant, dans peu nous aurons à découdre, et ainsi grand besoin de vos services) de partir aussitôt pour me venir joindre. Sans doute vous n'aurez manqué, ainsi que vous l'avez annoncé à Mornay [2], de vendre vos bois de Mezilac et

[1] Bossuet n'avait pas dit encore : « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner quand il lui plaît de grandes et terribles leçons. » Otez l'emphase et la redondance, justifiées peut être par l'auditoire devant lequel parlait Bossuet, et vous aurez l'équivalent de ce qu'écrivait le roi de Navarre au courant de la plume. Voyez page 270.

[2] Du Plessis-Mornay. Rarement trouve-t-on Mornay tout court dans la correspondance de Henri IV, qui dit ordinairement *du Plessis*.

Cuze, et ils auront produit quelques mille pistoles. Si ce est, ne faites faute de m'en apporter tout ce que vous pourrez; car de ma vie je ne fus en pareille disconvenue, et je ne sais quand, ni d'où, si jamais, je pourrai vous les rendre; mais je vous promets force honneur et gloire: et argent n'est pas pâture pour des gentilshommes comme vous et moi.

La Rochelle, ce xxv octobre 1588.

Votre affectionné,
HENRY.

A MONSIEUR DE SÉGUR.

De Saint-Jean, ce 25 décembre [1].

Je ne vous ferai que ce mot. Il n'est rien survenu de nouveau. Vous savez que je pensais partir de ce lieu lundi; ce sera mardi, Dieu aidant. J'ai vu des lettres qu'un courrier portait, par lesquelles celui qui écrivait mandait qu'il avait laissé la reine-mère qui se mourait. Je parlerai en chrétien: Dieu en fasse sa volonté. De St-Jean, ce dimanche matin jour de Noël. C'est

Votre très affectionné maître et plus assuré ami.

HENRY.

[1] Henri IV étant né le 13 décembre 1553, entra dès le 14 décembre 1588 dans sa trente-sixième année.

ANNÉE 1589

36e DE L'AGE.

A MADAME LA COMTESSE DE GRAMONT.

Du 1er janvier.

C'est le 23 décembre 1588 que Henri III avait fait assassiner à Blois le duc de Guise et le lendemain son frère le cardinal de Lorraine. La lettre du roi de Navarre est du 1er janvier 1589 et il n'avait encore que des informations incomplètes.

Ne vous manderai-je jamais que prinses de ville et forts? Anuit (aujourd'hui) se sont rendus à moi St-Maixent et Maillesaye, et espère, devant la fin de ce mois, que vous oirez parler de moi. Le roi triomphe; il a fait garrotter en prison le cardinal de Guise, puis montrer sur la place, vingt-quatre heures, le président de Neuilly et le prévôt des marchands [1], pendus, et le secrétaire de feu monsieur de Guise, et trois autres [2]. La reine-mère lui dit : Mon fils, octroyez-moi une requête que je vous veux faire. — Selon que ce sera, Madame. — C'est que vous me donniez monsieur de Nemours et le prince de Genville. Ils sont jeunes, ils vous feront un jour service. — Je le veux bien (dit-il), Madame. Je vous donne les corps et en retiendrai les têtes [3] ». Il a envoyé à Lyon pour attraper le

[1] Étienne de Nully, premier président de la cour des aides, et La Chapelle-Marteau, son gendre.

[2] Information inexacte. Aucun de ceux qui furent arrêtés ne fut mis à mort.

[3] La mort des Guises avait été résolue à l'insu de Catherine de Médicis qui relevait d'une grande maladie. — Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, était frère utérin du duc de Guise, et

duc du Maine. L'on ne sait ce qu'il en est réussi. L'on se bat à Orléans, et encore plus près d'ici, à Poitiers, d'où je ne serai demain qu'à sept lieues. Si le roi le voulait je les mettrais bien d'accord. Je vous plains, s'il fait tel temps où vous êtes qu'ici, car il y a dix jours qu'il ne dégèle point. Je n'attends que l'heure de ouïr dire que l'on aura envoyer étrangler la feue reine de Navarre. Cela, avec la mort de sa mère, me ferait bien chanter le cantique de Siméon [1]. C'est une trop longue lettre pour un homme de guerre. Bon soir, mon âme, je te baise cent millions de fois. Aimez-moi comme vous en avez sujet. C'est le premier de l'an.

Le pauvre Harambure est borgne, et Fleurimont s'en va mourir.

—

A Madame la Comtesse de Gramont.

Vers la mi-janvier.

Jère n'a pu être dépêché à cause de ma maladie, d'où je m'en vais dehors, Dieu merci. Vous oirez parler bientôt de moi, à d'aussi bonnes enseignes que Niort. Si vous voulez dire vrai, cette dame, qui était venue, était bien fâcheuse; je crois qu'elle vous a bien importunée. Je ne puis guère écrire. Certes, mon cœur, j'ai vu les cieux ouverts; mais je n'ai été assez homme

Charles de Lorraine, prince de Joinville, fils de Henri duc de Guise; le premier était dans sa 19e année, le second dans sa 17e, ni l'un ni l'autre ne périt; ils furent seulement renfermés.

[1] Le ton dont cela est dit ne permet pas d'y voir autre chose qu'une *boutade*, et certainement si le roi de Navarre avait vu quelqu'un étrangler la *reine de Navarre* il eut couru à son secours.

de bien pour y entrer. Dieu se veut servir de moi encore. En deux fois vingt-quatre heures, je fus réduit à être tourné avec les linceuls. Je vous eusse fait pitié. Si ma crise eut demeuré deux heures à venir, les vers auraient fait grand chère de moi [1]. Sur ce point me vient d'arriver nouvelles de Blois. Il était sorti deux mille cinq cents hommes de Paris pour secourir Orléans, menés par Saint-Pol [2]. Les troupes du roi les ont taillés en pièces, de façon que l'on croit qu'Orléans sera prins pas le roi dans douze jours. M. du Mayne ne s'émeut guère. Il est en Bourgogne. Je finis parce que je me trouve mal. Bon jour, mon âme.

—

A Madame la Comtesse de Gramont.

Mon cœur, Dieu me continue ses bénédictions. Depuis la prise de Châtellerault j'ai prins l'Isle-Bouchard, passage sur la Vienne et la Creuse, bonne ville et aisée à fortifier. Nous sommes à Montbazon, six lieues près de Tours, où est le roi. Son armée est logée jusques à deux lieues de la nôtre, sans que nous nous demandions rien; nos gens de guerre se rencontrent et s'embrassent, au lieu de se frapper

[1] Le roi de Navarre fit une forte maladie dont Du Plessis Mornay a dit : « Le roi de Navarre s'acheminant à la Garnache le 9 de ce mois, tomba malade d'une forte pleurésie au côté gauche, sans médecin, en un village. Nous le fîmes saigner; et deux jours après, y arriva M. Orthoman, qui l'a fort bien pansé. Nous l'avons vu en un danger extrême. »

[2] François d'Orléans comte de Saint-Paul qui devint duc de Fronsac.

sans qu'il y ait trêve ni commandement exprès de ce faire. Force de ceux du roi se viennent rendre à nous; et des miens nul ne veut changer de maître. Je crois que Sa Majesté se servira de moi : autrement il est mal, et sa perte nous est un préjugé dommageable. Je m'en revais à Châtellerault prendre quelques maisons qui font la guerre. Dites à Castille qu'il se hâte de se mettre aux champs. C'est à ce coup qu'il faut que tous mes serviteurs fassent merveilles. Car, par raison naturelle, avril et mai prépareront la ruine d'un des partis; ce ne sera pas du mien, car c'est celui de Dieu. Mon âme, le plus grand regret que j'aie en l'âme, c'est de me voir si éloigné de vous, et que je ne vous puis rendre témoignage que par écrit de l'amour que j'ai et aurai toute ma vie pour vous. Ce viij^{e} mars, de Monbazon. Je vous prie, envoyez-moi votre fils [1].

A Monsieur du Plessis.

Des pourparlers s'étant établis entre les deux rois, il s'en suivit d'abord une trêve qui permit au roi de Navarre de traverser la Loire pour se mettre à la poursuite des ligueurs. Puis bientôt après, repassant la rivière, il se rendit, sur l'invitation de Henri III, et contre l'avis d'un grand nombre des siens, au Plessis-lès-Tours où se trouvait alors le roi de France.

Monsieur du Plessis, la glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que, si j'y allais, j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé,

[1] Antoine de Gramont qui fut vice-roi de Navarre, gouverneur et maire perpétuel et héréditaire de Bayonne.

mais fait paraître au visage du roi une joie extrême; au peuple, un applaudissement non pareil, même criant : vivent les rois [1], de quoi j'étais bien marri. Il y a eu mille particularités que l'on peut dire remarquables. Envoyez-moi mon bagage, et faites avancer toutes mes troupes. Le duc de Mayenne avait assiégé Château-Renaud; sachant ma venue, il a levé le siège, sans sonner que la sourdine, et s'en est allé à Montoire et Lavardin. Demain vous aurez plus de nouvelles, à Dieu.

Du faubourg de Tours, où est le quartier de notre armée, ce xxx[e] avril 1589.

Votre affectionné maître et meilleur ami.

HENRY.

—

ANNÉE 1589

36[e] DE L'AGE.

A MADAME LA COMTESSE DE GRAMONT.

De Blois, le 18 mai 1589.

Cette lettre est conservée en autographe à la bibliothèque de l'Arsenal; et cet autographe a ceci de curieux que la comtesse de Gramont, dans un moment de dépit sans doute, a écrit dans les interlignes un petit commentaire très original. On sait, du reste, que la belle Corisande était passablement bizarre. Autre fait à noter, c'est que Voltaire, qui le premier a imprimé cette lettre, prenant les annotations de la comtesse pour des surcharges du roi, les a intercalées dans le texte, et en a fait le plus complet imbroglio qui se soit jamais vu.

Voyez à la fin du volume cette lettre avec l'ortographe de Henri IV et les annotations interlinéaires de la comtesse de Gramont.

Mon âme, je vous écris de Blois, où il y a cinq mois

[1] Voyez, sur le même sujet, P. Cayet et P. de l'Estoile.

que l'on me condamnait hérétique [1] et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis asteure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu envers ceux qui se sont toujours fiés en lui ! Car y avait-il rien qui eut tant apparence de force qu'un arrêt des États? Cependant j'en appelai devant celui qui peut tout [2], qui a revu le procès, a cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis [3]. Ceux qui se fient en Dieu et le servent ne sont jamais confus [4]. Je me porte très bien, Dieu merci; vous jurant avec vérité, que je n'aime ni honore rien au monde comme vous [5], et vous garderai fidélité [6] jusques au tombeau. Je m'en vais à Boisjency, où je crois que vous oirez bientôt parler de moi [7]. Je fais état de faire venir ma sœur bientôt. Résolvez-vous de venir avec elle [8]. Le roi m'a parlé de la dame d'Auvergne [9]. Je crois que je lui ferai faire un mauvais saut. Bon jour, mon cœur, je te baise un million de fois. Ce 18e mai. Celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble.

[1] Les États de Blois l'avaient déclaré tel.

[2] En interligne écrit par la comtesse : *Ainsi font bien d'autres.*

[3] En interligne : *Tant mieux pour vous.*

[4] *Voilà pourquoi vous y devriez songer.*

[5] *Il n'y a rien qui n'y paraisse.*

[6] La comtesse a mis devant le mot fidélité *in*, puis elle a ajouté *je le crois.*

[7] *Je n'en doute point, d'une ou d'autre façon.*

[8] *Ce sera lorsque vous m'aurez donné la maison que m'avez promise près de Paris, que je songerai d'en aller prendre possession.* Voltaire trouvant trop difficile peut être de fondre cette phrase dans le texte, l'a négligée.

[9] La reine de Navarre alors renfermée à Usson.

A Monsieur de Souvré.

Lorsque, le 1[er] août 1589, Henri III reçut, à Saint-Cloud, le coup mortel de la main de Jacques Clément, la première opinion des médecins, et notamment de Du Portal, son premier chirurgien, fut que la blessure n'avait rien de grave, et c'est sous cette impression que le roi de Navarre écrivit sa lettre; mais bientôt on vit plus juste, et c'est alors que fut écrit le post-scriptum.

Monsieur de Souvré, la prospérité des affaires du roi, après la reddition de Pontoise et la prinse du pont de St-Cloud, que les ligueurs ont quitté lâchement, a bien cuidé être changée par le plus malheureux acte qui fut jamais commis; mais Dieu a préservé Sa Majesté miraculeusement, pour rendre, comme je crois, ses ennemis plus coupables et en avancer la ruine. La résolution de cet hypocrite cafard s'est exécutée; le coup s'est donné, mais il n'a pas porté comme il espérait; tellement que nous sommes assurés de la guérison. Vous pouvez penser quel ennui ce nous a été du commencement. J'étais près les faubourgs Saint-Germain quand le roi m'a mandé que je le vinsse trouver. Étant arrivé, il m'a commandé de tenir le conseil. Cet acte, au reste, nous a tous redoublé le courage et le désir de le venger sur la tête de ses ennemis, qui, voyant leur dessein n'avoir réussi à leur gré, en crèveront de dépit, et sentiront bientôt l'horreur de leur jugement. Tenez toutes choses dans votre gouvernement en état, qu'il n'y arrive aucune altercation; vous ayant bien voulu écrire la présente pour vous témoigner que Sa Majesté est hors de danger, et que dans six jours Elle pourra monter à

cheval. Assurez-vous aussi, Monsieur de Souvré, de mon amitié, et croyez que je suis.

Votre plus affectionné maître et meilleur ami,

HENRY.

A St-Cloud, ce premier d'août.

L'avis que j'ai eu de la disposition du roi, depuis la présente écrite, me fait maintenant changer de style, étant les chirurgiens en grand doute de sa guérison. S'il en avaient faute (que Dieu ne veuille) je te prie, mon ami, de me vouloir être tel que je me suis toujours promis. Je m'assure qu'un bon cœur n'aimera jamais la Ligue, ayant fait un si malheureux acte. Croyez Lambert de ce qu'il vous dira de ma part, et que n'aurez jamais un meilleur ami que moi.

II. — HENRI IV, ROI DE FRANCE (HUGUENOT).

ANNÉE 1589

36e DE L'AGE.

A MADAME LA COMTESSE DE GRAMONT.

Après la mort de Henri III, Henri IV ayant fait serment de maintenir la religion catholique, et promis de se faire instruire, fut reconnu pour roi de France dans une assemblée des principaux seigneurs français. Mais trop faible pour continuer le siège de Paris, il quitta Saint-Cloud et se dirigea vers la Normandie. Mayenne l'y suivit à la tête d'une nombreuse armée. Henri IV l'attendit entre Dieppe et Arques, et l'on sait ce qui en advint.

Mon cœur, c'est merveille de quoi je vis au travail que j'ai. Dieu ait pitié de moi et me fasse miséricorde.

bénissant mes labeurs, comme il fait en dépit de beaucoup de gens! Je me porte bien, et mes affaires vont bien, au prix de ce que pensaient beaucoup de gens. J'ai prins Eu. Les ennemis, qui sont forts au double de moi asteure, m'y pensaient attrapper. Ayant fait mon entreprise, je me suis rapproché de Dieppe et les attends à un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verrai, et espère avec l'aide de mon Dieu, que, s'ils m'attaquent, ils s'en trouveront mauvais marchands. Ce porteur part par mer : le vent et mes affaires me font finir, en vous baisant un million de fois. Ce 9e septembre, dans la tranchée d'Arques.

—

A Madame la Duchesse de Nevers.

Henriette de Clèves, fille de François de Clèves et de Marguerite de Bourbon, mariée à Louis de Gonzague, prince de Mantoue, que Henri IV avait grand intérêt à rattacher à sa cause, et qui, en effet, lui rendit de grands services dans la suite.

Ma cousine, j'ai toujours eu cette opinion de votre bonne volonté et affection en mon endroit, comme je connais même par la lettre que m'avez écrite par ce porteur que j'en ai grande occasion. Vous ne pouviez faire paraître cette affection à personne qui vous aime plus que moi, et qui désire plus votre contentement et celui de mon cousin le duc de Nevers, votre mari. Vous le connaîtrez toujours par effet : aussi veux-je croire qu'en tout ce que je puis espérer de secours et d'avancement en mes affaires par le moyen de mon dit cousin et de vous, j'en recevrai contentement. Je vous prie faire état de mon amitié, et tout ainsi que

vous m'assurez que mon dit cousin sera toujours tel en mon endroit qu'il a été et qu'il doit être, et que j'aurai occasion d'être content de lui, je vous prie aussi lui dire qu'il n'a jamais eu roi qui l'ait aimé plus que moi, et qui ait eu plus de volonté de reconnaître ses services et le traiter selon ses mérites, que j'ai, comme il connaîtra en tout ce qui s'offrira pour son contentement. Conservez-lui donc cette bonne volonté, et me continuez la vôtre, et vous trouverez tous deux en moi toute l'amitié que vous sauriez désirer. Sur cette vérité, je prie Dieu, ma cousine, vous avoir en sa sainte garde.

Écrit à Laval, le 16 décembre [1]. HENRY.

Ma cousine, si vous êtes honnête femme, vous viendrez à Tours [2] voir votre cousin, pour y passer une partie de l'hiver ; et là nous rirons à bon escient, et passerons bien le temps. Faites cela, je vous prie.

—

ANNÉE 1590

37e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE LA COURT

Conseiller en mon Conseil d'État et premier président en ma cour de parlement de Caen.

Monsieur le Président, j'ai fait prendre présentement un petit cordelier qui s'est trouvé en mon armée, habillé en soldat, lequel dit être sorti du couvent parce

[1] Henri IV était né le 13 décembre; le 16 décembre 1586; il entrait donc dans sa 37e année.
[2] Tours était alors le siège du gouvernement royal.

qu'on l'a fouetté, d'autant qu'il soutenait mon parti; et ayant demandé d'être envoyé par-devant vous pour se justifier et faire connaître qu'il a toujours été mon bon serviteur; à cette occasion je le vous envoie, afin que, si cela se trouve véritable, vous le fassiez remettre au couvent, et commander au prieur qu'on ne le maltraite plus. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Président, en sa sainte et digne garde. Au camp de Lisieux, le xij[e] jour de janvier 1590.

HENRY.

A mon Cousin le Duc de Longueville.

Cette lettre fut écrite le jour même de la bataille d'Ivry. Le roi en écrivit une à peu près semblable à La Noue le même jour.

Mon cousin, nous avons à louer Dieu: il nous a donné une belle victoire. La bataille s'est donnée, les choses ont été en branle; Dieu a déterminé selon son équité: toute l'armée ennemie en route, l'infanterie tant étrangère que française rendue, les reîtres pour la plupart défaits, les Bourguignons bien écartés, la cornette blanche et le canon pris, la poursuite jusques aux portes de Mantes [1]. Je puis dire que j'ai été très bien servi, mais surtout évidemment assisté de Dieu, qui a montré à mes ennemis qu'il lui est égal de vaincre en petit ou grand nombre. Sur les particularités, je vous dépêcherai au premier jour; mais pour ce qui est question d'user de la victoire, je vous

[1] La lettre à de la Noue ajoute après les mots : *la poursuite jusqu'aux portes de Mantes :* « On a varié si on recevrait M. de Mayenne; au moins n'y ont-ils point reçu les reîtres. »

prie, incontinent la présente reçue, de vous avancer avec toutes vos forces sur la rivière de Seine, vers Pontoise ou Meulan, ou tel autre lieu que jugerez propre, pour vous joindre avec moi; et croyez, mon cousin, que c'est la paix de ce royaume et la ruine de la Ligue, à laquelle il faut convier tous les bons français à courir sus. Venez donc, je vous prie, et amenez avec vous vos étrangers, que je pense vous être joints à cette heure. Je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde. De Rosny, à une lieue de Mantes, le xiiij[e] mars 1590.

HENRY.

Votre frère a fait paraître qu'il craignait aussi peu les Espagnols que moi; il a très bien fait. Ils ne s'en retourneront pas tous. Nous avons presque tous les drapeaux et ceux des reîtres; il est demeuré douze ou quinze cents hommes de cheval. Messieurs de Humières et de Mony sont arrivés à la première volée de canon. Dedans deux jours je vous enverrai les particularités.

Le courrier rapporte que le duc de Mayenne s'est sauvé dedans Mantes.

—

A MADAME LA COMTESSE DE GRAMONT.

Henri IV assiégeait Paris; cette ville était réduite à la dernière extrémité, mais elle résistait avec une incomparable énergie. Mayenne était aux environs de Soissons.

Vous aurez bientôt de mes nouvelles par La Vye, pour qui j'ai fait en votre faveur chose de quoi il est content. Saint-Denis et Dammartin se sont rendus; Paris

est aux abois, de telle façon que cette semaine il lui faut une bataille ou des députés. Les Espagnols se joindront mardi prochain au gros duc [1]; nous y oirrons s'il aura du sang au bout des ongles. Je mène tous les jours votre fils aux coups, et le fais tenir fort sujet auprès de moi; je crois que j'y aurai de l'honneur. Castille enrage que son régiment ne vient. Je vis hier des dames qui venaient de Paris, qui me contèrent bien des nouvelles de leurs misères. Je me porte très bien, Dieu merci, n'aimant rien au monde comme vous : c'est chose de quoi je m'assure [2] que ne douterez jamais. Sur cette vérité je vous baise, mon âme, un million de fois ces beaux yeux que je tiendrai toute ma vie plus chers que chose du monde. Ce 15ᵉ juillet.

—

A LA MARQUISE DE GUERCHEVILLE, COMTESSE DE LA ROCHE-GUYON.

Henri IV est en présence des forces réunies de l'Espagne et de la ligue, du prince de Parme et de Mayenne.

Ma maîtresse [3], je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'issue en est dans la main de Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit advenir et ce qu'il connaît être expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me

[1] Le duc de Mayenne, qui était excessivement gros.

[2] Je suis assuré.

[3] Ce terme de *maîtresse* était loin alors d'avoir la signification que nous y attachons aujourd'hui; il avait pour corrélatif *serviteur*, et non pas *amant*. La marquise de Guercheville ne fut jamais la maîtresse de Henri IV que dans le sens honnête du mot.

verrez jamais, car je ne suis pas homme qui fuie ou qui recule. Bien vous puis-je assurer que si j'y meurs, ma pénultième pensée sera à vous ; et ma dernière sera à Dieu, auquel je vous recommande et moi aussi. Ce dernier août 1590. De la main de celui qui baise les vôtres et qui est votre serviteur.

HENRY.

A MONSIEUR DE GIVRY.

Anne d'Anglure, baron de Givry, l'un des vaillants serviteurs de Henri IV, s'empara de Corbeil en un tour de main, le 10 novembre 1590.

Tes victoires m'empêchent de dormir, comme anciennement celle de Miltiade, Thémistocle. Adieu, Givry, voilà tes vanités payées.

ANNÉE 1591

38e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE CANISY.

Canisy gendre du maréchal de Matignon, prit Avranches pour le roi à la fin de février 1591.

Monsieur de Canisy, je ne vous veux refuser la grâce que vous demandez pour votre hôte d'Avranches, bien que ce soit en dehors de la capitulation qui a laissé déjà trop d'avantages à ceux de la ville : mais ce n'est avec vous que je lésinerai, et j'ai pris trop à cœur vos bons services en l'occasion de cette prinse pour ne vous laisser pas votre part de vainqueur, s'il

vous plaît la prendre en bienfaits. J'en écris à mon cousin par ce même porteur, vous assurant toujours de la bonne volonté de

Votre plus affectionné maître et ami.

HENRY.

—

A MONSIEUR DE CRILLON.

Brave Grillon [1], vous savez comme étant roi de Navarre je vous aimais, et faisais cas de vous. Depuis que je suis roi de France je n'en fais pas moins, et vous honore autant que gentilhomme de mon royaume ; ce que je vous prie de croire et en faire état, et qu'il ne se présentera jamais occasion où je vous le puisse témoigner, que vous ne m'y trouviez très disposé. Je suis bien marry de ce que votre santé ne vous permet pas d'être près de moi, pour le besoin que j'ai de tels gens que vous. Lorsqu'elle vous le permettra, vous me ferez un singulier plaisir de me venir trouver. Je ne vous dirai point que vous serez le très bien venu, je m'assure que vous n'en doutez nullement. Sur ce, Dieu vous ait, brave Grillon, en sa sainte et digne garde. A Mantes, ce 29e juin.

HENRY.

—

A MONSIEUR DE CHASTELLUX.

Monsieur de Chastellux, je donne charge à mon cousin, le maréchal d'Aumont, qui s'en retourne en Bourgogne, vous faire entendre les nouvelles de ces

[1] Henri IV écrit toujours ce nom ainsi.

quartiers. J'espère qu'avec le régiment de suisses dont je lui viens donner la conduite et l'assistance de votre brave bande, vous pourrez assembler en bref les forces du pays. Mon armée de deçà en a grand besoin, je vous jure ; et pour mon particulier n'attends rien plus que votre vue et le joyeux premier soleil qui brillera dans vos cuirasses. Sur ce, faites au contraire de la Bible : ne l'arrêtez, mais l'avancez ; ce sera miracle d'affection pour

Votre meilleur maître et plus assuré ami,

HENRY.

De Clermont,[1] ce deuxième septembre.

ANNÉE 1592

39e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE MARIVAUX.

Henri IV est devant Paris qu'il assiège; Marivaux, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, fermait une des entrées de la ville. La demoiselle de la Raverie était selon les remarques de la satire Ménipée, une *femme d'amour* que hantaient les seigneurs de la première volée.

Monsieur de Marivaux, j'ai accordé à la demoiselle de la Raverie un passe-port pour faire mener à Paris quelques blés, vin et bois pour sa provision. Je vous prie ne faire difficulté de le laisser passer. Vous êtes de vous-même assez courtois aux belles dames comme elle, sans vous y convier davantage. Sur ce, Monsieur de Marivaux, Dieu vous ait en sa garde. Écrit à Champ-sur-Marne, le premier jour d'octobre.

HENRY.

[1] Clermont en Beauvaisis ou Clermont-de-l'Oise.

A Monsieur de Souvré.

La Gode [1], je vous ai déjà écrit ce jourd'hui par Forget; ce n'est pas ma coutume de mettre si souvent la main à la plume; mais vous aurez encore ce mot de moi par Feret, que j'envoie en Guienne, pour vous assurer que je vous aime plus que vous ne le sauriez imaginer. Crois, mon ami que je désire fort qu'il se présente une bonne occasion pour te le faire paraître. Si le prince de Parme s'approche de nous, vous aurez de mes nouvelles bientôt, et je me promets que vous ne serez pas des derniers qui se rendront près de moi. Feret vous contera le reste : et sur ce, la Gode, Dieu vous ait en sa garde. Écrit à Champ-sur-Marne, le viij[e] octobre.

Henry.

ANNÉE 1593
40[e] de l'age.

A Gabrielle d'Estrées.

Gabrielle d'Estrées dite *la belle Gabrielle*, fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisière, née vers 1575, d'autres disent 1571, vit pour la première fois Henri IV en novembre 1590. Elle avait déjà touché le cœur, et accueilli paraît-il les hommages du duc de Bellegarde. Voici la première lettre que nous ayons à cette maîtresse.

Mon bel ange, si à toutes heures m'était permis de vous importuner de la mémoire de votre sujet, je crois

[1] *Gode* vieux mot qu'on croit avoir signifié *fainéant*, *mauvaise femme*. Pourquoi ce sobriquet à M. de Souvré l'un des hommes les plus considérés de son temps? par contre-vérité peut-être.

que la fin de chaque lettre serait le commencement d'une autre. Ainsi incessamment je vous entretiendrais, puisque l'absence me prive de le faire autrement. Mais les affaires, ou pour mieux dire, les importunités sont en plus grand nombre qu'elles n'étaient à Chartres [1]. Ils [2] m'arrêtent encore demain, que je devais partir. Dieu sait les bénédictions que ma sœur leur baille. Souvray nous fait aujourd'hui festin, où seront toutes les dames. Je ne suis vêtu que de noir: aussi suis-je veuf de ce qui me peut porter de la joie et du contentement. Il ne se vit oncques une fidélité si pure que la mienne; glorifiez-vous-en, puisque c'est pour vous. Si d'O [3] est où vous êtes, avertissez-le quand mes laquais partent, afin qu'il me mande des nouvelles des ennemis. Dès que j'aurai vu ma sœur, je vous enverrai la Varenne, qui vous apportera le jour de mon retour assuré, que j'avancerai, comme la personne du monde qui a le plus d'amour et qui est absent de sa déité. Croyez-moi, ma chère souveraine, et recevez ces xxxx ou cent baise-mains d'aussi bon cœur que les vous feis [4] hier, ce ɪvᵉ février.

[1] Pendant le siége de Chartres, en novembre 1590, Gabrielle d'Estrées accompagnée par sa tante, madame de Sourdis, fut l'objet de fêtes brillantes données par le roi.

[2] J'ai déjà dit que dans ces temps-là le mot *affaire* était généralement masculin.

[3] D'O était surintendant des finances de Henri IV.

[4] Prétérit alors usité du verbe *faire*.

A GABRIELLE D'ESTRÉES.

Je ne sais de quel charme vous avez usé, mais je ne supportais point les autres absences avec tant d'impatience que celle-ci; il me semble qu'il y a déjà un siècle que je suis éloigné de vous. Vous n'aurez que faire de solliciter mon retour; je n'ai artère ni muscle qui à chaque moment ne me représente l'heur de vous voir, et ne me fasse sentir du déplaisir de votre absence. Croyez, ma chère souveraine, que l'amour ne me violenta jamais tant qu'il fait. J'avoue avoir tout sujet de m'y laisser mener; aussi le fais-je avec une naïveté qui témoigne la réalité de mon affection, parce que je m'assure que vous n'en doutez pas. Je finirai ce discours pour en commencer un autre, qui est que nos dames ont bien couru fortune, et ont bien ressenti des incommodités de la guerre. Votre tante [1] vous en écrit, à qui le parentage de mon bel ange servit fort. J'y feis ce que je devais. Je monte à cheval et vais dîner à Boigency. Si monsieur de Guise est parti d'Orléans, demain nous nous verrons. Mon tout, aimez-moi fort. Je te jure, mes belles amours, qu'en tout mon voyage mes yeux ne verront qu'autant qu'il faudra pour raconter ce qui sera par où je passerai. Ce voyage retardera mon retour de trois jours. Bonjour, ma souveraine, je baise un million de fois vos belles mains. A Marchenoy, ce x^{e} février.

[1] Madame de Sourdis.

[2] Marchenoir, petite ville de la Beauce, département de Loir-et-Cher, arrondissement de Blois.

A Gabrielle d'Estrées.

Mon malheur de ne savoir point de vos nouvelles continue, qui me fait vous envoyer La Fon en diligence, craignant qu'il vous soit arrivé quelque accident. Renvoyez-le moi promptement, mes chères amours, je vous supplie. Il m'a promis d'être plus diligent que lorsque je le dépêchai d'Épernay. Je pars demain et serai à Tours dimanche [1], s'il plaît à Dieu. Ce voyage de Berry a retardé de huit jours mon retour. J'espère qu'il n'arrivera plus d'incident notable qui me retarde. Le désir extrême que j'ai de vous voir me fait passer par-dessus infinies occasions qui naissent à tout moment. Je n'ai failli un seul jour à vous dépêcher un laquais. Mon amour me rend aussi jaloux de mon devoir que de votre bonne grâce, qui est mon unique trésor. Croyez, mon bel ange, que j'en estime autant la possession que l'honneur d'une douzaine de batailles. Soyez glorieuse de m'avoir vaincu, moi qui ne le fut jamais tout à fait que de vous, à qui je baise un million de fois les pieds. Ce xvije février.

—

A Gabrielle d'Estrées.

Mes belles amours, ce sera demain que je baiserai ces belles mains par millions de fois; je ressens déjà du soulagement en mes peines par l'approche d'un tel

[1] Le roi écrivait du bourg d'Olivet près d'Orléans. Il disait le même jour : « Je pars demain pour m'en aller à Tours : J'espère d'arriver dans quatre jours. » On n'allait pas vite en voyage à cette époque.

heur, que je tiens cher comme ma vie; mais si vous me le retardez d'un jour seulement, j'en mourrai Envoyez-moi anhui [1] La Varenne, instruit de vos commandements. J'ai recouvert un cœur de diamant qui vous fera mourir d'envie. Si les anges portaient des bagues [2], il vous serait extrêmement propre. Jamais absence ne m'a tant ennuyé que celle-ci. Passer le mois d'avril, absent de sa maîtresse, c'est ne vivre pas. Vous recevrez deux lettres anhui de moi, et moi deux baisers demain de vous. Bonjour, ma chère maîtresse : je baise un million de fois vos pieds. De Mantes, ce xxe avril.

—

A Gabrielle d'Estrées.

Le roi est à la veille d'abjurer. Les historiens s'accordent à dire que Gabrielle d'Estrées l'avait beaucoup exhorté à cet acte politique autant pour le moins que religieux.

J'arrivai arsoir de bonne heure et fus importuné de Dieu-gards jusques à mon coucher. Nous croyons la trêve et qu'elle se doit conclure ce jourd'hui. Pour moi, je suis, à l'endroit des ligueurs, de l'ordre de Saint-Thomas. Je commence ce matin à parler aux évêques. Outre ceux que vous mandai hier pour escorte, je vous envoie cinquante arquebusiers qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. A l'heure que je vous écris j'ai cent importuns

[1] Aujourd'hui, comme il a été dit ci-dessus.
[2] Par le mot *bague*, on entendait alors toutes sortes de bijoux.

sur les épaules, qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes. Bonjour, mon cœur, venez demain de bonne heure, car il me semble déjà qu'il y a un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maîtresse. Ce 23[e] juillet.

III. — Henri IV, Roi de France (Catholique).

ANNÉE 1593

40[e] DE L'AGE.

A Monsieur du Plessis.

Après l'abjuration du roi, un grand nombre de protestants, et entr'autres du Plessis Mornay, s'éloignèrent de lui. Il existe plusieurs lettres du roi à du Plessis répétant les mêmes invitations à le venir trouver.

Monsieur du Plessis, je suis las de vous écrire toujours une même chose. Je désire infiniment de vous voir, même avant la venue des députés qui doivent venir avec Viçose, et que j'ai mandés par lui. Venez; j'ai tant besoin de votre présence que je ne m'en puis passer, pour des raisons que je ne vous puis écrire. Venez, encore un coup; votre séjour près de moi ne sera que de peu de jours. Je serai bien aise que vous ayiez donné quelque ordre à rendre contents les Suisses; mais que cela ne vous attache point tant par delà que vous en soyez plus longtemps à venir. A Dieu, lequel je prie vous avoir, Monsieur du Plessis, en sa garde. Ce xxviij[e] août, à Melun.

Henry.

Venez, venez, venez, si vous m'aimez.

ANNÉE 1594

41e DE L'AGE.

A Monsieur de Rosny.

Voici un exemple des exigences qui se produisirent de la part des gouverneurs de provinces et de villes pour se rendre à l'autorité du roi, auquel il en coûta des sommes énormes (32,112,981 livres du temps) pour entrer en possession de son royaume. Il s'agit ici de Villars, gouverneur de Rouen.

Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés et de ménage en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan au roi Louis onzième, au temps de la guerre nommée du Bien public, qui était de séparer par intérêts particuliers tous ceux qui étaient ligués contre lui sous des prétextes généraux; qui est ce que je veux essayer de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant en traitant séparément avec chaque particulier, que de parvenir à mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef (comme vous saviez bien des gens qui me le voulaient ainsi persuader), qui peut par ce moyen entretenir toujours un parti formé dans mon État. Partant, ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question [1], lesquels

[1] Il ne s'agissait de rien moins que de retirer à Biron l'amirauté pour la donner à Villars, et d'autres concessions excessives à faire à ce dernier.

nous contenterons d'ailleurs, ni le bon ménager, ne vous arrêtant à de l'argent; car nous payerons tout des mêmes choses que l'on nous livrera, lesquelles, s'il fallait prendre par la force, nous coûteraient dix fois autant. Comme donc je me fie du tout en vous et vous aime comme un bon serviteur, ne doutez plus à user absolument et hardiement de votre pouvoir, que j'autorise encore par cette lettre en tant qu'il en pourrait avoir besoin, et concluez au plus tôt avec M. de Villars. Mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'altération, et m'en mandez promptement des nouvelles; car je serai toujours en doute et en impatience jusqu'à ce que j'en aie reçu; puis, lorsque je serai roi paisible, nous userons des bons ménages dont vous m'avez tant parlé; et pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon État en leur plus grande splendeur. A Dieu, mon ami.

De Senlis, ce viij[e] de mars 1594.

HENRY.

A MONSIEUR DE NEVERS.

Paris a été ouvert au roi par Brissac. Henri IV y est établi: il en est dans le ravissement.

Mon cousin, il me tarde que je vous puisse faire la bienvenue en ma maison du Louvre, et servir de commissaire pour vous remettre en possession de la vôtre, laquelle j'ai nettoyée avec le reste de cette ville des fâcheux hôtes qui y étaient; c'est Dieu qui a fait cette bonne œuvre, y ayant disposé les volontés qui

auparavant avaient toute autre inclination. Je l'en ai remercié et remercie de tout mon cœur, et m'en réjouis avec vous le priant de me vouloir continuer sa sainte bénédiction à l'entier rétablissement de ce royaume et repos du pauvre peuple, et qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. De mon cabinet du Louvre, le XXIIe mars.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

Vers la fin de l'année.

Il n'y a rien qui me continue plus mes soupçons, ni qui me les puisse plus augmenter que la façon dont vous procédez en mon endroit. Puisqu'il vous plaît me commander de les bannir du tout, je le veux; mais vous ne trouverez mauvais qu'à cœur ouvert je vous en dise les moyens, puisque quelques attaques que je vous aie données assez découvertement, vous avez fait semblant de ne les point entendre; ainsin l'ai-je jugé par les réponses. C'est pourquoi hier je commençais ma lettre par : *Il n'y a pire sourd qui ne veut ouïr.* Je protesterai pour commencement, devant vous, ma chère maîtresse, que ce que j'alléguerai les offenses que j'ai reçues n'est pour en avoir nul reste d'aigreur dans l'âme, me sentant trop satisfait de la peine qu'avez prise de m'en contenter, mais seulement pour vous montrer mes justes occasions de soupçon. Vous savez combien j'arrivai offensé en votre présence du voyage de mon compétiteur [1]. La

[1] Le duc de Bellegarde.

force que vos yeux eurent sur moi vous sauva la moitié de mes plaintes, vous me satisfîtes de bouche, non de cœur, comme il y parut; mais si j'eusse su ce que j'ai appris, depuis être à St-Denis, du dit voyage, je ne vous eusse vue et eusse rompu tout à plat. Je brûlerais plutôt ma main qu'elle l'écrivit, et couperais plutôt ma langue qu'elle le dit jamais qu'à vous. Depuis vous avoir vue, vous savez ce que m'avez fait. Tout rassemblé, jugez, si je ne vous en vois point bannir la cause, ce que je dois espérer. Que me pouvez-vous promettre que ce que vous aviez fait. Quelle foi me pouvez-vous jurer, que celle que vous avez faussée deux fois ? Il faut donc des effets. Vous vous doutez de mes soupçons, et ne vous offensez point des infidélités et perfidies des autres ; l'inégalité est trop grande. Vous me mandez que vous me tiendrez les promesses que vous me fîtes dernièrement. Comme le vieux Testament a été aboli par la venue de Notre-Seigneur, aussi nos promesses l'ont été par la lettre que vous écrivîtes à Compiègne. Il ne faut plus parler de *je feray*, il faut dire *je fais*. Résolvez-vous donc, ma maîtresse, de n'avoir qu'un serviteur. Il est en vous de me changer, il est en vous de m'obliger; vous me feriez tort si vous croyez que rien qui soit au monde vous puisse servir avec tant d'amour que moi. Nul ne peut aussi peu égaler ma fidélité. Si j'ai commis quelque indiscrétion, quelle folie ne fait commettre la jalousie ! Prenez-vous en donc à vous. Jamais maîtresse ne m'en avait donné; c'est pourquoi je ne connaissais rien de si discret que moi. Feuillemorte a bien fait connaître, en craignant

les ligueurs, qu'il n'était ni amoureux ni à moi. J'ai telle envie de vous voir, que je voudrais, pour l'abréviation de quatre ans de mon âge, le pouvoir faire aussitost que cette lettre, que je finis par vous baiser un million de fois les mains. Hé bien ! vous ne m'estimez pas digne de votre peinture !

—

A Gabrielle d'Estrées.

Vers la fin de l'année.

Je vous écris, mes chères amours, des pieds de votre peinture, que j'adore seulement pour ce qu'elle est faite pour vous, non qu'elle vous ressemble, j'en puis être juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans mon âme, dans mon cœur, dans mes yeux.

—

A la Reine d'Angleterre.

On ne donne pas cette lettre comme une de celles qui placent Henri IV parmi les écrivains distingués; elle serait plutôt un exemple du mauvais goût dans lequel il tomba quelquefois et qui du reste était celui du temps; mais elle est curieuse au point de vue des relations existantes entre les deux grandes figures de l'époque. On s'étonnerait que Henri IV ait osé se permettre avec Élisabeth de telles exagérations, frisant quelque peu le persiflage, si l'on ne savait que les prétentions de la vieille reine étaient au-dessus de tout ce qu'on lui pouvait dire.

Madame, je ne sais si je me dois excuser envers vous, et vous demander pardon comme d'un péché commis contre votre volonté, d'avoir retenu le beau portrait que l'on m'a voulu faire croire que vous envoyez à ma sœur, ou vous remercier comme d'une

faveur particulière qui m'était destinée en votre cœur. Si j'ai fait faute, je me promets que vous en êtes la principale cause ; car la représentation d'une si grande beauté[1] est une trop forte tentation à qui en aime et révère le sujet, pour préférer le plaisir d'autrui au sien : ce que aussi j'eusse d'autant moins pu permettre, que nul ne pouvant égaler l'affection avec laquelle je vous honore et sers en mon âme, nul aussi ne pouvait mériter cette grâce comme moi. Mais je laisserai ces excuses, pour la persuasion que je me suis faite en la contemplation de ce que l'art s'est voulu efforcer de rendre admirable à ceux qui n'ont eu l'heur d'en voir le naturel (en quoi je confesse avoir aussi commis ce péché d'envie contre le peintre qui l'a portrait), que le portrait, comme ayant quelque esprit divinement infus, a consenti à mon désir de n'en permettre la possession à un autre : et m'assure que vous n'en dédirez mon opinion.

Sur cette espérance, Madame, je vous remercie bien humblement d'une si singulière faveur qu'il vous a plu me départir, que je tiendrai pour un gage bien cher, et objet continuel de l'amitié que je me persuade que vous me faites l'honneur de me porter ; et qui m'excitera d'autant plus à tâcher par tous les moyens qu'il me sera possible de la pouvoir mériter, comme en vous baisant très humblement les mains je reconnaîtrai à jamais d'être, Madame,

Votre très affectionné et humble frère et serviteur,

HENRY.

[1] Élisabeth, étant née en 1533, avait alors 61 ans.

ANNÉE 1595

42e DE L'AGE.

AU CARDINAL DE JOYEUSE.

Vers le mois d'août.

Le cardinal de Joyeuse avait le titre de Protecteur des affaires du roi à Rome, où il résidait. Les lignes qui suivent ne sont probablement qu'un post-scriptum ajouté à une lettre relative à l'absolution du roi par le pape, laquelle absolution eut lieu le 30 août de cette année.

Mon cousin, depuis la présente écrite, j'ai encore considéré le contenu de votre lettre en chiffre par laquelle ayant entendu à quoi l'on pourrait ou voudrait étendre la requête de l'absolution, j'ai bien voulu vous prier de regarder tous ensemble que cela soit conduit de façon qu'il ne m'en puisse advenir aucun préjudice, n'ayant pensé d'entrer un aucune justification de ce que j'ai fait, devant autre que devant Dieu à qui seul J'en suis responsable ; et encore que l'absolution que j'ai eu, en vertu du brief (*sic*) de Sa Sainteté soit satisfaisante pour me délivrer de tout scrupule que le dit fait me pouvait apporter, toutefois pour plus grande satisfaction de ma conscience et pour le désir que Sa Sainteté a montré avoir que je la prinse encore d'elle, je me suis encore disposé à la lui demander, estimant qu'elle se contentera de cet honneur; mais je veux bien qu'on lui fasse connaître que, si on voulait user de formalités contraires à ma dignité, ce serait chose que je ne pourrais souffrir ni passer.

A MONSIEUR DE LA FORCE.

Monsieur de la Force, je n'ai reçu que aujourd'hui seulement la vôtre par Vallon, car il a été pris prisonnier par ceux de Montpensier, et n'en est de retour que ce matin. De mes serviteurs m'avaient bien mandé que ma sœur était malade, mais qu'elle avait défendu à tous les siens de me l'écrire; si bien que je croyais que l'envoyant visiter je ne lui ferais pas plaisir, et que cela lui ferait redoubler son mal, c'est ce qui m'a empêché de le faire. Cependant je ne vous célerai point que je trouve fort mauvais que Mme de la Barre, quelque défense qu'elle eut de sa maîtresse, ne me l'ait écrit: ce que je lui ferai connaître lorsque je la verrai, ce qui sera bien tost, Dieu aidant. Je vous dirai que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur par un des siens, qui m'offense fort, où, après une grande quantité d'injures fort humbles, elle me fait connaître son mauvais naturel; car elle se plaint de moi le plus cruellement qu'il est possible, avec douces paroles en apparence, mais toutes autres, comme je vous ferai voir par sa lettre que je vous montrerai. Avec tant de déplaisirs qui me traversent maintenant, je n'en ai senti un plus sensible que, désirant son bien, m'en savoir si peu de gré [1]. Les ingratitudes seront punies du ciel, et là je la remets. Quoi qu'elle fasse et die, je ne laisserai d'être son père, son frère et son roi, et de faire mon devoir, encore qu'elle ne

[1] Catherine ne pardonnait guère à son frère d'avoir empêché son mariage avec son cousin, le comte de Soissons, qu'elle aimait. D'ailleurs, on sait qu'elle était d'un caractère entier et difficile.

fasse le sien : ce que tout le monde ne fait pas aussi à cette heure ; mais Dieu me fera la grâce que je ferai le mien. Croyez que cela m'offense fort. J'enverrai demain Roquelaure vers elle, instruit fort particulièrement de mes volontés et intentions, lesquelles il vous communiquera. Il ne sera de huit jours par-delà pour ce que ceux de Montpensier courent sur le chemin de la poste, et prennent tout le monde ; même encore ce jourd'hui ils ont pris deux courriers, si bien qu'il n'ira prendre la poste qu'à Nevers.... Les affaires ne vont guère bien ; j'y apporte ce que je puis, mais non ce que je veux. Vous me verrez tout amaigri, non de maladie, car je ne me portai jamais mieux, mais de fâcherie et de voir que tout le monde fait si mal son devoir. Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai qui sera bien tost. A Dieu, Monsieur de la Force. Ce 13e septembre, à Lyon.

HENRY.

AU COMTE DE SOISSONS.

Mon cousin, comme je n'ai pas attendu votre conseil pour retirer mon neveu le prince de Condé du lieu où il était et l'approcher de moi, il n'était pas aussi fort nécessaire que vous prissiez la peine de me ramentevoir de le faire instruire en la religion catholique, comme vous avez fait par votre lettre ; car vous n'avez

[1] Le comte de Soissons et le prince de Condé, empoisonné à Saint-Jean-d'Angely en 1588, étaient frères. Le neveu dont il est ici question était fils de ce dernier et le même qui fut marié plus tard à Mademoiselle de Montmorency.

du douter de mon intention sur cela, pour être trop publique et connue par tout le monde. Mais voulez-vous vous acquitter utilement et comme vous devez de l'obligation que vous avez à la mémoire de feu mon cousin le prince de Condé, votre frère ? Épousez plus vivement que vous ne faites la justice de sa mort; car vous savez que je ne puis plus, comme roi et juge de cette cause, en continuer la poursuite, de laquelle autrement je ne vous eusse cédé le soin, tant je prends de plaisir de faire le bien que les autres se contentent d'écrire. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Folembray, le 15e jour de décembre 1595.

HENRY.

ANNÉE 1596

43e DE L'AGE.

A GABRIELLE D'ESTRÉES.

Mes chers amours, ce courrier est arrivé ce soir. Je le vous ai soudain redépêché pour ce qu'il m'a dit que vous lui aviez commandé d'être demain de retour auprès de vous, et qu'il vous rapportât de mes nouvelles. Je me porte bien, Dieu merci, accompagné d'un désir violent de vous voir. L'on m'a écrit de Paris que les dames y disent que j'emploie trois ou quatre heures le soir à médire d'elles. Vous pouvez leur témoigner que mes affaires ne me donnent pas une heure de relâche, laquelle j'ai toujours employée auprès de

vous, où étant, mes yeux ni ma langue ne pense pas en eux. Bien ai-je un registre des mauvais contes qu'ils font ; et vous me ferez plaisir de leur dire que je saurai bien rendre la pareille en temps et lieu. Notre fils[1], se porte bien. Demain je vais à la Fère au soir. Je vous en manderai des nouvelles. Je baise un million de fois vos belles mains. Faites mes recommandations à votre tante de Sourdis. Ce 21 janvier.

HENRY.

—

ANNÉE 1597

44e DE L'AGE.

AU DUC DE JOYEUSE.

Il y eut cinq frères de ce nom. — Anne de Joyeuse, mignon de Henri III, qui fut tué à la bataille de Coutras avec un de ses Frères.— Anne-Scipion de Joyeuse qui fut grand prieur de Tout louse et périt devant Villemur. — François de Joyeuse qui fut cardinal et servit utilement Henri IV en cour de Rome. — Enfin Henri de Joyeuse qui porta d'abord les armes, puis se fit capucin, puis sortit du monastère, devint maréchal de France, et rentra au couvent en 1599. La présente lettre ne peut être adressée qu'à ce dernier.

Mon cousin, Il me souvient bien que je vous promis, à votre partement, ainsi que vous le désirâtes, que s'il m'était fait quelque rapport de vous ou plainte, que je vous en avertirais avant que d'en faire autre enquête. C'est pourquoi je vous veux ici tenir promesse et, avec cette commodité, vous dire que l'on se

[1] César de Vendôme, l'aîné des enfants de Gabrielle, né en juin 1594.

plaint que vous tenez encore des soldats dans ces tours qui sont proches du palais de Toulouse ; que la citadelle d'Alby n'est point démolie, ni mon autorité bien reconnue en la dite ville, et moins en celles du pays, où la désobéissance est pareille que auparavant, et que mes bons serviteurs n'y sont pas admis. L'on se plaint aussi que cette dernière élection des capitouls qui s'est faite à Toulouse se pouvait faire meilleure, et que les nommés sont personnes de peu de qualité et reconnues pour avoir été factieux. Comme je vous tiens promesse d'un côté, je la vous tiens bien aussi de l'autre: qui est de n'ajouter aucune foi à tout cela que je ne sache par vous-même ce qui en est, comme je vous prie de m'en éclaircir ; et s'il reste à exécuter quelque chose de ce qui a été traité, de le vouloir faire promptement, afin que ceux qui cherchent où redire n'y trouvent point de prise ; vous assurant que, pour mon regard, je n'ai nulle disposition à interpréter mal rien qui vienne de vous, et bien plutôt à en demeurer toujours en très bonne opinion ; car il me semble qu'après le langage que je vous ai tenu et vous à moi, qu'il faudrait être trop mauvais naturel pour y avoir mauvaise intention, je ne le crois ni croirai jamais de vous. Crois en autant que moi, mon ami, je te prie, et que je suis du tout porté à t'aimer et chérir, comme je sais que tu le vaux et mérites. Sur ce, Dieu vous ait en sa sainte garde. Ce premier de janvier, à Rouen

HENRY.

A MONSIEUR DE CRILLON.

C'est sans doute cette lettre que Voltaire avait en vue lorsque, ne s'inquiétant ni du temps ni du lieu, et citant sans doute de mémoire, il faisait dire à Henri IV : « Pends-toi, brave Crillon : nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon ! Je vous aime à tort et à travers. »

Il s'agit ici de la tentative faite par le cardinal Albert, à la tête de vingt mille espagnols, pour secourir Amiens, et de la chasse que les Français leur donnèrent les 15 et 16 septembre 1597.

Brave Crillon, pendez-vous de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vue et qui peut-être se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. Le cardinal nous vint voir fort furieusement, mais il s'en est retourné fort honteusement. j'espère jeudi prochain être dans Amiens, où je ne séjournerai guère, pour aller entreprendre quelque chose, car j'ai maintenant une des belles armées que l'on saurait imaginer. Il n'y manque rien que le brave Grillon, qui sera toujours le bien venu et vu de moi. A Dieu. Ce xx[e] septembre, au camp devant Amiens.

HENRY.

A GABRIELLE D'ESTRÉES.

Mes chers amours, Il faut dire vrai, nous nous aimons bien ; certes pour femme il n'en est point de pareille à vous ; pour homme, nul ne m'égale à savoir bien aimer. Ma passion est toute telle que quand je commençais à vous aimer ; mon désir de vous revoir,

encore plus violent que alors; bref je vous chéris, adore et honore miraculeusement. Pour Dieu, que toute cette absence se passe comme elle a commencé et bien avancé ! car dans dix jours j'espère mettre fin à ce mien exil. Préparez-vous, mon tout, de partir dimanche, et lundi être à Compiègne; si vous y pensez être ce jour, il m'arrivera bien des affaires, où je m'y trouverai. Madame de Vau est ici: je ne l'ai vue ni ne la verrai si ne me le commandez. Bonsoir, mon cœur, je vous baise un million de fois les mains. Ce XXII octobre, d'Amiens.

—

A Monsieur du Plessis.

Du Plessis Mornay fut victime de la part du marquis de Saint-Phal d'un guet-à-pent dans lequel il faillit périr.

Monsieur du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et comme roi et comme votre ami. Comme le premier, je vous en ferai justice et me la ferai aussi; si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fut plus preste à dégaîner que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaîment que moi. Tenez cela pour constant, qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître et d'ami: et sur cette vérité je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde.

De Fontainebleau, ce VIIJ^{e} novembre.

HENRY.

ANNÉE 1598
45ᵉ DE L'AGE.

A MONSIEUR DE CAUMONT.

La présente lettre fait allusion à la paix de Vervins qui fut signée le 2 mai, et à l'édit de Nantes du 13 avril.

Monsieur de Caumont, ma sœur est en la même mauvaise humeur qu'elle était à Compiègne ; qui m'est une affliction insupportable. C'est pourquoi je me dépêche le plus qu'il m'est possible de la marier, et me donner ce contentement, après tant d'autres que Dieu m'a donnés, comme de la paix générale en mon royaume et la particulière avec ceux de la religion. Elle veut avoir tous les meubles que j'ai à Pau, Navarrens et Nérac, faisant état de les prendre sans me les demander, ne se contentant de ceux que je lui ai ci-devant donnez qui étaient à Vendôme, encore qu'il y en eut bon nombre et de beaux. C'est pourquoi je vous prie, incontinent la présente reçue, d'en faire faire des inventaires de tous ceux qui sont à Pau, Navarrens et Nérac, par les concierges et gardes-meubles qui les ont en garde, et me les envoyer promptement par ce laquais, sans que personne en ait connaissance ni ne le sache. Pource, brûlez cette lettre ; et croyez qu'après tant de bénédictions de Dieu, cet ennui est pour ne me les faire goûter comme j'eusse fait. A Dieu, mon ami. Ce xviij juin, à Paris.

HENRY.

A GABRIELLE D'ESTRÉES.

Mes belles amours, Deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle roi de France et de Navarre, titre certainement honorable, mais bien pénible. Celui de votre sujet est bien plus délicieux. Tous trois ensemble sont bons, à quelque sauce que l'on les puisse mettre, et n'ai résolu de les céder à personne. J'ai vu par votre lettre la hâte qu'avez d'aller à Saint-Germain. Je suis fort aise qu'aimiez bien ma sœur : c'est un des plus assurés témoignages que vous me pouvez rendre de votre bonne grâce, que je chéris plus que ma vie, encore que je m'aime bien. C'est trop causé pour vous voir si tôst. Bonjour mon tout. Je baise vos beaux yeux un million de fois. Ce xıj septembre, de nos délicieux déserts de Fontainebleau.

A MONSIEUR DE MAULEVRIÈRE.

Vers la fin de septembre.

Montmorency, connétable de France, avait perdu sa seconde femme, Louise de Budos, jeune et belle encore, et il en éprouvait une vive douleur. Le roi lui avait déjà écrit une lettre de condoléance.

Monsieur Maulevrière. Je plains infiniment l'ennui de mon compère, que je ressens comme si c'était le mien, et me réjouis encore de ce que vous êtes près de lui, pour le lui faire passer au mieux qu'il vous sera possible. Je vous commande et vous con-

jure, si vous m'aimez, que vous n'en bougiez et ne l'abandonniez en cette affliction, où je sais combien peut là présence d'un parent et bon ami tel que vous lui êtes, et auquel il ait créance. J'envoie ce laquais exprès pour savoir de ses nouvelles; mandez-m'en par lui et amplement; et si d'aventure vous connaissez que pour lui faire passer son ennui plus aisément, et lui arracher la douleur du sein, il doive faire quelque voyage, conseillez-lui de venir ici. Je voudrais que d'ici à quelques jours vous l'amenassiez avec peu de train, afin qu'étant près de moi, je m'essaye de lui arracher la douleur de l'esprit. Son âge lui devrait avoir appris à consoler les autres, à plus juste raison, lui-même. Bonjour, Maulevrière.

HENRY.

—

ANNÉE 1599

46e DE L'AGE.

A MADAME CATHERINE.

Gabrielle d'Estrées mourut à Paris, le 10 avril 1599. La sœur du roi lui en écrivit une lettre de condoléance, et c'est à cette lettre que répond le roi.

Ma chère sœur, j'ai reçu à beaucoup de consolation votre visite; j'en ai bien besoin, car mon affliction est aussi incomparable comme l'était le sujet qui me la donne: les regrets et les plaintes m'accompagneront jusque au tombeau. Cependant, puisque Dieu m'a fait naître pour ce royaume et non pour moi, tous mes

sens et mes soins ne seront plus employés qu'à l'avancement et conservation d'icelui. La racine de mon amour est morte, elle ne rejettera plus[1]; mais celle de mon amitié sera toujours verte pour vous, ma chère sœur, que je baise un million de fois. Ce xve avril 1599, à Fontainebleau.

A mon Compère le Connétable de France.

Le roi ayant été parrain, en 1595, d'un fils de Montmorency, prit dès lors l'habitude d'appeler le connétable *mon compère.*

Mon compère, Ayant su que vous êtes à Paris, je vous ai dépêché ce laquais, pour vous dire comme je suis venu faire un tour jusques ici, d'où je pars demain matin pour aller coucher à Orléans, et le lendemain à Blois, Dieu aidant, où je vous prie de vous rendre aussi tost, et où nous mangerons les meilleurs melons et fruits du monde, et y passerons aussi bien notre temps. Mais souvenez-vous aussi d'amener avec vous, soit par amour ou par force, le levrier, car il est de trop bonne compagnie pour le laisser là, et avec lui Saint-Victor avec ses chiens; car autrement durant notre absence, il ruinerait toutes nos garannes d'alentour de Paris et prendrait toutes nos perdrix. Je vous prie, mon compère, de hâter votre venue, assuré que vous serez le bien venu et vu de moi, qui vous aime comme vous le sauriez souhaiter. Bonjour. Ce mercredi matin, xxviij^{e} juillet, au bois de Malesherbes.

Henry.

[1] Henri IV était sans doute de bonne foi lorsqu'il parlait ainsi; mais sa résolution ne put tenir longtemps contre les artifices d'Henriette d'Entragues.

A MADEMOISELLE D'ENTRAGUES.

Les lettres de Henri IV à Henriette d'Entragues montrent parfaitement combien cette triste famille d'Entragues exploita les faiblesses galantes de ce pauvre roi, et jusqu'à quel point, avec elle, il abaissa son caractère.

Mes chères amours, La Varane et le laquais sont arrivés en même heure. Vous me commandez de surmonter, si je vous aime, toutes les difficultés que l'on pourra apporter à notre contentement. J'ai assez montré la force de mon amour, aux propositions que j'ai faites, pour que du côté des vôtres ils n'y apportent plus de difficultés. Ce que j'ai dit devant vous, je n'y manquerai point, mais rien de plus. Le comte de Lude part demain au matin; il a dès après dîner toute sa dépêche. Je voirai de bon cœur M. d'Entragues et ne le lairrai guères en repos que notre affaire ne soit faite ou faillie. Cet homme de Normandie est venu ici, et me vient de dire qu'entre ci et quinze jours nous devons avoir la plus grande brouillerie du monde, qui sera causée par vos père, mère ou frère [1], et sera tramée à Paris; que vous et moi tiendrons tout pour rompu; que demain il me dira le moyen de l'empêcher..... Car M. le cardinal de Joyeuse entre, qui rompt notre propos. Bonsoir, le cœur à moi, je baise vous un million de fois. Ce VIe octobre.

[1] Le père, François d'Entragues, qui fut gouverneur d'Orléans, homme sans moralité; la mère, Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX, dont elle avait un fils, le comte d'Auvergne, par conséquent, frère utérin d'Henriette, le plus mauvais garnement de son temps.

A MADEMOISELLE D'ENTRAGUES.

J'ai bien connu par votre lettre que vous n'aviez pas les yeux bien ouverts, ni les conceptions aussi, car vous avez pris la mienne d'un autre biais que je ne l'entendais. Il faut laisser ces brusquetés si vous voulez l'entière possession de mon amour. Car comme roi et comme gascon, je ne sais pas endurer; aussi ceux qui aiment parfaitement comme moi veulent être flattés, non rudoyés. Quand M. d'Entragues sera ici, je vous témoignerai si je vous aime ou non. Cependant il vous sied mal d'en douter, et cela m'offense. Arsoir votre diamant tomba hors d'œuvre, et fort heureusement je le retrouvai. Dieu sait si j'en fus en peine. car j'eusse mieux aimé avoir perdu le doigt, tenant si cher tout ce qui vient de vous que rien n'en approche en comparaison. Naus [1] n'est point encore venu; j'espère vous voir dimanche en public, puisque me l'avez dénié en particulier. Bonjour mes chères amours, je ne suis pas bien satisfait, je ne le vous puis taire. Je baise vos beaux yeux un million de fois. Ce vij[e] octobre.

—

A MADEMOISELLE D'ENTRAGUES.

Mes chères amours, je reçus arsoir votre lettre par le retour de Petit, recevant avec extrême contentement l'honneur que vous me faites de m'assurer tou-

[1] Nau ou Naus était l'agent des d'Entragues.

jours de votre bonne grâce. J'ai vu par icelle l'étonnement de votre père; il a bien raison, car sa procédure m'a aliéné de toutes sortes de traités avec lui. Vous me mandez que vous espérez qu'il me contentera; je vous supplie à mains jointes, ma chère âme, que je n'aye plus affaire à lui. Pouvant trouver notre contentement entre nous deux, sachons-nous en le gré tout entier. L'argent pour vous acheter une terre est tout prêt; rien ne vous manquera. Marchaumont viendra dans une heure; M. de Fleury est ici; je travaillerai pour vous plus que Nau; mais ne m'allez plus brouiller avec cet homme qui n'a songé depuis hier qu'à trouver moyen d'accrocher encore quelque chose pour m'affliger. Je vous en supplie encore le genou en terre, et que nos heurs ne dépendent plus que de nous. S'il vous plaisait vendredi venir diner à Fleury, je tâcherais à vous y faire bonne chère. Aimez-moi comme celui qui n'aimera jamais que vous. Sur cette vérité, je baise un million de fois tous les petits garçons [1].

Ce xiijᵉ octobre.

—

ANNÉE 1600

47ᵉ DE L'AGE

A Mademoiselle d'Entragues.

Le même jour, Henri IV écrivit à la fille et au père sur le même sujet, c'est-à-dire la restitution de la fameuse promesse de mariage qu'il avait eu la faiblesse de signer.

Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits

[1] Il paraîtrait que par *petits garçons* le roi désignait les seins de Mademoiselle d'Entragues.

que vous avez reçus de moi eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eut point été accompagnée de mauvais naturel comme la vôtre. Je ne vous piquerai davantage, bien que je le pusse et dusse faire, vous le savez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que savez ; et ne me donnez point la peine de la ravoir par autre voie. Renvoyez-moi aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le sujet de cette lettre, de laquelle je veux avoir réponse anuit.

HENRY.

Du vendredi matin xxj[e] avril 1600, à Fontainebleau.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE.

Henri IV marchait contre le duc de Savoie, qui avait usurpé sur la France le marquisat de Saluces et qui se refusait à le rendre, ou du moins éludait par toutes espèces de ruses cette restitution.

Ma maîtresse, je viens de recevoir une lettre de vous par les mains de Juanini, qui m'a apporté beaucoup de contentement, comme seront toutes celles que je recevrai, vous priant de m'en honorer le plus souvent que vous pourrez. Le duc de Savoie a fait le fin jusques à cette heure, mais je le presse de façon qu'il est au bout de son rolet[1] ; et si dans huit jours il ne me satisfait, la première lettre que vous recevrez de moi sera datée de Chambéry. Toute son espérance est de me faire quelque méchanceté, mais Dieu m'en gardera, premièrement pour vous, puis

[1] Au bout de son rouleau.

pour mes sujets. J'ai prins des eaux de Pougues. de quoi je me suis très bien trouvé; j'achevai hier d'en prendre. Comme vous désirez la conservation de ma santé, j'en fais ainsin de vous et vous recommande la vôtre, afin que, à votre arrivée, nous puissions faire un bel enfant, qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis. Frontenac me dit, à son arrivée, que vous désirez avoir quelques modèles de la façon que l'on s'habille en France. Je vous en envoie des poupines[1], et avec M. le Grand je vous envoyerai un très bon tailleur. Je commence à vous écrire librement; usez-en de même, car nous sommes liés d'un lien que rien que la mort ne peut séparer. Résolvez-vous, ma belle maîtresse, de me faire faire une faveur, car de vous seule en veux-je porter à cette guerre. Je finirai par cette requête, que je vous supplie m'accorder, et baiserai cent mille fois vos belles mains. Ce xxiiij[e] juillet, de Lyon.

A la Reine.

Madame de Guercheville, partant de Chambéry le 30 septembre, ne devait voir Marie de Médicis et lui remettre la présente lettre qu'après les épousailles qui eurent lieu à Florence, le 5 octobre.

Ma femme, vous verrez et entendrez par Madame de Guercheville mes volontés sur la forme que je désire que vous teniez en votre façon de vivre avec les princesses. Croyez-la de tout ce qu'elle vous en dira de ma part. C'est une des plus femmes de bien du monde, et qui m'est aussi fidèle servante. Aimez-là; ses conseils vous seront toujours très utiles et à moi très

[1] Poupées.

agréables, j'espère vous voir si tôt après elle, que je ne la ferai plus longue. Je baise votre belle bouche cent mille fois. Ce dernier septembre.

—

A Monsieur de Rosny.

Vers la mi-octobre.

Rosny était intendant des finances et grand maître de l'artillerie.

Mon ami, autant que je loue votre zèle à mon service, autant je blâme votre inconsidération à vous jeter aux périls sans besoin. Cela serait supportable à un jeune homme qui n'aurait jamais rendu preuve de son courage, et qui désirerait commencer sa fortune. Mais la vôtre étant déjà si avancée, que vous possédez les deux plus importantes et utiles charges du royaume, vos actions passées vous ayant acquis envers moi toute confiance de valeur, et ayant plusieurs braves hommes en l'armée où vous commandez maintenant, vous leur deviez commettre ces choses si remplies de tant de dangers. Par tant avisez à vous mieux ménager à l'avenir, car si vous m'êtes utile en la charge de l'artillerie, j'ai encore plus besoin de vous en celle des finances. Que si par vanité vous vous les rendiez incompatibles, vous me donneriez sujet de ne vous laisser que la dernière. A Dieu, mon ami, que j'aime bien ; continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat.

Henry.

ANNÉE 1601

48e DE L'AGE.

A LA REINE.

Ma mie, j'attendais d'heure à autre votre lettre; je l'ai baisée en la lisant. Je vous réponds en mer, où j'ai voulu courre une bordée par le doux temps. Vive Dieu ! vous ne m'auriez seu rien mander qui me fut plus agréable que la nouvelle du plaisir de lectures qui vous a prins. Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté; l'aimer c'est m'aimer, car il a été l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère, à laquelle je dois tout et qui avait une affection si grande de veiller à mes bons déportements, et ne vouloir pas, ce disait-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a été comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnêtetés, et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires[1]. Adieu, mon cœur, je vous baise cent mille fois. Ce iije septembre, à Calais.

[1] L'auteur des *Lettres intimes de Henri IV* a voulu jeter du doute sur l'authenticité de celle-ci; mais les raisons qu'il donne ne me paraissent nullement suffisantes pour la faire repousser. D'ailleurs, elle est imprimée dans le grand recueil des *Lettres missives* de Henri IV, d'après un autographe.

A Monsieur de Rosny.

Deux jours avant la date de cette lettre, la reine venait d'accoucher d'un fils qui fut Louis XIII.

Mon ami, il est impossible de croire comme ma femme se porte bien, vu le mal qu'elle a eu. Elle se coiffe d'elle-même et parle déjà de se lever ; même elle va jusqu'à sa garde-robe. Elle a un naturel terriblement robuste et fort. Mon fils se porte bien aussi, Dieu merci ; qui sont les meilleures nouvelles que je puis mander à un serviteur fidèle et affectionné et que j'aime. Vous savez comme ma femme a gagné Monceaux [1], puisqu'elle m'a fait un fils. C'est pourquoi je vous prie envoyer quérir le président Forget et conférer avec lui de cet affaire-là, et aviser des moyens et de la sûreté qu'il y faut tenir pour mes enfants [2], donnant ordre que la somme pour laquelle je le prends leur soit bien assurée.

Comme j'achevais celle-ci, j'ai reçu la vôtre. Je crois comme vous ce que vous me mandez de la faveur que Dieu m'a faite de me donner un fils; et que vous et tous les gens de bien de mon royaume et qui m'aiment s'en réjouissent avec moi. Hier revenant de courre un cerf, que je faillis, j'ouïs tirer le canon de Paris. A Dieu, mon ami. Ce XXIX[e] septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

[1] Henri IV avait promis à sa femme de lui donner Monceaux si elle accouchait d'un fils. Cette terre appartenait aux enfants de Gabrielle desquels il l'acheta pour en faire cadeau à la reine.

[2] Les enfants de Gabrielle.

ANNÉE 1602

49e DE L'AGE.

AU PRINCE DE JOINVILLE.

Claude de Lorraine, prince de Joinville, fils de Henri de Guise, était neveu de Henri IV à la mode de Bretagne. Il s'était mêlé à de nombreuses intrigues, et, dans les derniers temps, en avait même noué une avec la marquise de Verneuil.

Mon neveu, vous avez raison d'avouer votre faute, car elle ne pourrait être plus grande, eu égard à moi et à celle à qui elle importait. Puisque vous avez regret de m'avoir offensé et me suppliez de vous pardonner, je le veux, à la charge que vous serez plus sage à l'avenir; et pour le vous témoigner, préparez-vous pour aller en Hongrie, avec M. le duc de Mercœur, lorsqu'il y retournera. Et quand il sera prêt à partir pour le dit voyage, je trouve bon que vous me veniez trouver, pour être près de moi trois ou quatre jours, afin que, avant votre partement, je fasse reconnaître à tout le monde et à vous aussi, que mon naturel est d'aimer mes parents, quand ils sont gens de bien et sages. A Dieu, mon neveu. Ce dernier février 1602, à Fontainebleau.

HENRY.

A MADAME DE MONTGLAT.

Madame de Montglat, vous m'avez fait plaisir de me mander des nouvelles de mon fils le dauphin et de mes autres enfants. Continuez, je vous prie, et fort souvent, car vous ne me sauriez faire service plus

agréable. S'il aime à sortir hors de la chambre et prendre l'air lorsqu'il fait beau, il a de qui en tenir. En attendant que je le verrai, je le vous recommande et d'en avoir bien du soin, comme je m'en repose sur vous. A Dieu, Madame de Montglat, ce xiiij^e mai, à Tours.

Henry.

Au Maréchal de Biron.

La conspiration du maréchal de Biron est trop connue pour que j'en rappelle les détails, mais aussi trop considérable pour n'avoir pas donné lieu à plusieurs lettres curieuses. En voici une qui se place à l'origine de cette triste affaire, et qui montre bien dans quelle disposition d'esprit le roi y entra.

Mon ami, ayant entendu par d'Escures les faux rapports et discours qui vous ont été faits et désirant en être éclairci, et vous faire connaître les calomnies de ceux qui ont avancé de tels discours, j'ai dépêché le sieur Jeannin et le dit sieur d'Escures pour vous aller trouver. J'ai commandé au dit sieur Jeannin, après qu'il aura appris de vous les rapports qui vous ont été faits, de mander ceux qui vous en ont parlé et qui sont les auteurs, pour avérer et vous faire connaître au doigt et à l'œil leurs impostures, que vous devez tenir pour telles, sachant comme je vous aime et par combien d'effets je vous ai fait paraître ma bonne volonté, laquelle continuera toujours en votre endroit; m'assurant que par la continuation de vos services et par tous vos déportements, vous m'en donnerez toutes les occasions que je me suis promises de votre fidélité et affection à mon service. Sur quoi les dits Jeannin et d'Escures vous feront particulièrement entendre mes

intentions et combien j'aurai agréable de vous voir près de moi et vous faire paraître en toutes occasions les effets de ma bonne volonté : auxquels me remettant et m'assurant que vous les croirez de tout ce qu'ils vous diront de ma part, comme vous feriez de moi-même, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon ami, en sa sainte et digne garde. Ce xiiij[e] mai, à Tours, 1602.

HENRY.

AU DUC DE BOUILLON.

Le vicomte de Turenne, ami et compagnon d'armes du roi de Navarre, était devenu grâce à ce roi, duc de Bouillon par son mariage avec l'héritière de ce duché. Il était entré dans la conspiration de Biron et du comte d'Auvergne.

Mon ami, ce jour d'hui seulement les gens de mon conseil ont achevé de recevoir les dépositions de ceux qui ont été ouïs sur la conspiration du duc de Biron, par lesquelles ayant seu être fait mention de vous, j'ai voulu, pour l'affection que je vous porte et pour le soin que j'ai toujours eu de votre bien et honneur, vous en avertir incontinent par ce porteur, que je vous envoie exprès pour cet effet, et sur ce, vous faire savoir, encore que je n'ajoute foi à telle accusation (spécialement quand je me représente combien je vous ai chéri et favorisé, et de quelle sorte je me suis toujours fié en vous et ai souvent aussi éprouvé votre fidélité) néanmoins importer tant au bien de mon royaume et au vôtre même, que la chose soit promptement vérifiée, que je veux et vous ordonne par la présente, que vous me veniez trouver en ce lieu, soudain que vous l'aurez reçue, pour vous justifier ; et j'ajou-

terai encore que je vous conseille et prie comme votre bon maître et vrai ami (vous ressentant et tenant innocent, comme je crois que vous êtes), de n'y faire faute et n'y user d'aucune remise et longueur; car ce faisant, vous préviendrez et étoufferez la mauvaise opinion que les bruits de ce qui se passe pourraient imprimer de votre intégrité; vous mettrez aussi tant plus mon esprit et le vôtre en repos selon mon désir, et je vous assure que je favoriserai très-volontiers votre justification et innocence, comme

Votre bon maître et ami.

De Fontainebleau, le xviij^{e} novembre 1602.

HENRY.

—

ANNÉE 1603

50e DE L'AGE.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Vers la fin d'août.

Monsieur mon bon frère, après vous avoir envoyé un des officiers de ma couronne et de mes principaux conseillers d'État, il faut que je vous envoie maintenant un de mes meilleurs veneurs et plus spéciaux serviteurs: C'est le sieur de Vitry, capitaine de mes gardes, qui vous a, par ma permission et par son inclination, toujours grandement honoré, et affectionné votre service. La charge que je lui ai donnée consiste en deux points: l'un, de vous saluer et congratuler de la grâce que Dieu vous a faite d'avoir si heureusement découvert et renversé les premières conspirations et entre-

prises contre votre service, depuis votre avènement à la couronne d'Angleterre, que j'ai ressentie comme m'y convie votre amitié, et l'autre, pour vous montrer notre manière de chasser, voir la vôtre et m'en informer à son retour. Et tout ainsi que par la négociation du premier nous avons formé et bâti une union inséparable, je désire encore, par l'entremise de ce dernier, en communiquant et conférant ensemble de l'art de la chasse, [que] nous dressions un exercice parfait de l'art d'icelui, pour en jouir également en plaisir, contentement et prospérité le reste de nos jours, et en laisser l'usage après nous à nos communs enfants, comme nous ferons l'exemple et le bonheur de notre parfaite amitié, afin qu'ils héritent de l'un et de l'autre avec autant de félicité que nous-mêmes. Au moyen de quoi je vous prie, mon très cher frère, de voir de bon œil et ouïr bénignement le sieur de Vitry, et lui ajouter pareille foi qu'à la personne même de

Votre bon frère,

HENRY.

AU DUC DE MONTMORENCY.

Mon compère, c'est à ce coup qu'il faut que j'avoue que je suis de votre confrérie; de quoi je vous ai bien voulu avertir par ce mot et ce laquais que je vous dépêche exprès, ce que plus tôt j'eusse fait sans que ce vous eut été trop de joie, et que je voulais être comme guéri avant que de le vous mander, j'ai eu la goutte au genou pour trois jours, si violente qui ne se peut dire

davantage, et avec de si cruelles douleurs qu'elles me contraignaient de crier; maintenant la douleur m'a donné quelque relache, et me permet de commencer à me soutenir sur la jambe, et me promener, ayant été contraint d'aller en litière deux jours et le troisième en carrosse; et ce jourd'hui j'espère de monter à cheval et dans samedi de courre le cerf à Saint-Germain, où je vais coucher demain, Dieu aidant, et où ayant séjourné quelques jours, de là je m'en irai à Fontainebleau pour faire une diète. A Dieu, mon cousin. Ce XXIV[e] septembre, à Vernon.

HENRY.

ANNÉE 1604

51e DE L'AGE.

A MONSIEUR DE ROSNY.

De Fontainebleau, le 15 avril.

Il s'agit dans la présente lettre de la conspiration de la famille d'Entraigues, que Sully avait dévoilée étant en Angleterre.

Mon ami, j'ai déjà de longtemps quelque chose en la fantaisie, qui m'a travaillé l'esprit depuis trois jours plus qu'il n'avait encore fait, c'est touchant une déloyauté qui se commet en mes principales affaires, à laquelle je voudrais bien essayer d'apporter quelque remède; mais ne le voulant entreprendre sans vous en avoir communiqué, pour ce que vous avez été le premier qui en avez soupçonné quelque chose lors de votre voyage en Angleterre, je vous prie ne manquer

pas de me venir trouver dès le jour de Pâques, sitôt que vous aurez fait la cène à Ablon, où je donnerai ordre qu'il se trouvera des chevaux de poste tout prêts, car étant quasi tout seul en ce lieu, j'aurai plus de moyens de discourir avec vous sans être importuné de personne. A Dieu, mon ami, que j'aime bien. De Fontainebleau, ce jeudi absolu [1].

HENRY.

A LA MARQUISE DE VERNEUIL.

Vers la mi-avril.

Si vos effets suivaient vos paroles, je ne serais pas mal satisfait de vous comme je suis. Vos lettres ne parlent qu'affection; votre procédé envers moi, qu'ingratitude. Il y a cinq ans et plus que vous continuez cette façon de vivre, trouvée étrange de tout le monde. Jugez de moi à qui elle touche tant, ce qu'elle doit être. Il vous est utile que l'on pense que je vous aime, et à moi honteux que l'on voie que je souffre que vous ne m'aimiez pas. C'est pourquoi vous m'écrivez et pourquoi je vous paye de silence. Si vous me voulez traiter comme vous devez, je serai plus à vous que jamais. Sinon, gardez cette lettre pour la dernière que vous recevrez jamais de moi, qui vous baise un million de fois les mains.

[1] C'est-à-dire le Jeudi-Saint. Pâques tombait cette année-là le 18 avril. Le Jeudi-Saint était donc le 15.

A Monsieur de Rosny.

De Fontainebleau, vers la mi-avril.

Mon amy, je vous escris ceste lettre par laquelle je vous prie, voire ordonne, de prendre le temps et l'occasion si à propos pour voir Madame de Verneuil de ma part, que vous lui puissiez tout au long faire entendre mes intentions et résolutions absolues sur les choses qui se sont passées entre nous depuis sept ou huit mois en çà, et d'autant que le discours et les causes et raisons d'icelui seraient trop longs pour une lettre de ma main, et pour quelque autre sujet que je vous dirai à notre première vue, j'ai rendu la Varenne porteur de cette lettre, avec lequel j'ai discouru de toutes les choses desquelles je veux que vous parliez avec Madame de Verneuil, vous priant de le croire comme moi-même, et en parlant à elle avec les dextérités et belles paroles desquelles vous vous servez lorsque vous me donnez des conseils que vous estimez ne m'être pas trop agréables: et sur ce je prierai Dieu, mon ami, qu'il vous conserve. De Fontainebleau, ce mardi, à six heures du matin.

Henry.

—

A la Marquise de Verneuil.

Vers la fin de l'année.

Il a été parlé plus haut (p. 80) de la conspiration de la famille d'Entragues. Son procès fut commis au parlement. D'Entragues et le comte d'Auvergne furent condamnés à mort ; la marquise de Verneuil fut trouvée complice, et condamnée à une déten-

tion perpétuelle. Le roi fit grâce au père et à la fille, et commua la peine du comte d'Auvergne en une prison perpétuelle. C'est pendant l'instruction du procès, qu'il écrivit la lettre suivante, monument de la plus extrême faiblesse.

Mon cher cœur, j'ai reçu trois de vos lettres, auxquelles je ne ferai qu'une réponse. Je vous permets le voyage de Boisgency, comme aussi de voir votre père, auquel j'ai fait ôter ses gardes. Mais n'y demeurez qu'un jour; car sa contagion est dangereuse. Je trouve bon que partiez pour St-Germain voir nos enfants. Je vous enverrai la Guesle; car je veux aussi que voyez le père qui vous aime et chérit trop. L'on n'a rien su du tout de votre voyage. Aimez-moi, mon menon, car je te jure que tout le reste du monde ne m'est rien auprès de toi, que baise et rebaise un million de fois.

—

ANNÉE 1605

52e DE L'AGE.

A Monsieur de Rosny.

Mon cousin, mandez-moi par le retour de ce courrier si mes affaires sont en état qu'il faille que je hâte mon retour, car selon cela je me conduirai. Ici il fait très beau, et y passe bien mon temps, me portant très bien, Dieu merci; car je n'ai aucun ressentiment de rhume, de goutte ni de chose du monde. Vous le jugerez ainsi à mon visage, qui est très bon. Je me couche entre dix et onze et me lève à sept heures, dors bien et mange de mesme, qui sont les meilleures nouvelles que je vous puisse mander. Si vous en savez

quelques-unes, mandez-les moi par le retour de ce courrier. A Dieu, mon cousin. Ce samedi xiij[e] mars, à Chantilly.

HENRY.

—

A MONSIEUR DE BELLIÈVRE, CHANCELIER DE FRANCE.

Il s'agit ici du poète Racan, qui fut pupille du duc de Bellegarde (Grand écuyer de France d'où la dénomination de Le Grand). Le jeune Racan fit dans cette maison la connaissance de Malherbe, ce qui décida de sa carrière.

Monsieur le chancelier, je n'ai pas moins été meu de pitié que d'équité à accorder à M. le Grand le répit de deux ans dont il m'a supplié avec grande instance pour le jeune Racan, cousin de sa femme et duquel il est tuteur. Car outre que le père de ce jeune gentilhomme est mort à mon service, après m'avoir assisté en ces dernières guerres, et que je sais la plus grande partie de ses dettes procéder à cause de mon dit service, la perte de ses père et mère au bas âge où il se retrouve, me convient à contribuer ce remède à la manutention de sa personne et maison ; et puis je désire conforter le fils en l'inclination qu'il a d'imiter et se rendre digne de continuer les services de son père, dont la mémoire m'est très fraîche et recommandée. Je vous prie donc ne différer lui dépêcher le dit répit pour ce temps-là, et vous ferez chose qui me sera très agréable. A Dieu, Monsieur le chancelier.

Ce xvij[e] septembre, à St-Germain-en-Laye.

HENRY.

A la Reine.

Mon cœur, Béringhen est arrivé avec son faiseur d'argent. Il m'a baillé votre lettre, par laquelle je vois que l'on ment à Paris comme de coutume. Ceux qui font courre le bruit que nous sommes mal ensemble le désireraient peut-être, mais nous les éloigneront bien de leur compte. J'ai vu aussi ce que me mandez de cette dame jaune et maigre; ce n'est plus marchandise pour ma boutique, car je ne me fournis que de blanc et gras [1]. J'espère faire mon entrée demain, et vendredi partir pour m'en retourner vous voir en la plus grande diligence que je pourrai, car je vous aime de tout mon cœur. Croyez-le, et m'aimez aussi comme cela. Je te donne le bonsoir et mille baisers. Ce XIXe octobre.

A la Reine.

Du 24 octobre 1605.

Mon cœur, je pars et ai commandé à ce porteur de me voir le pied à l'étrier pour vous en assurer. Je ferai la Toussaint où je me trouverai. M. de Lodéve [2] est mon confesseur; jugez si j'aurai l'absolution à bon marché. Si vous vous trouvez mal, ne venez au-devant

[1] Allusion évidente à la reine qui était blanche et grasse comme on la voit dans les peintures de Rubens.

[2] Plaisanterie : Il s'agit du petit-fils du connétable, âgé de quatre ans, nommé l'année précédente à l'évêché de Lodève. La lettre est datée du 24 octobre dans la grande collection.

de moi; mais si vous vous portez bien je serai bien aise de vous trouver à Fontainebleau le jour que j'y serai. Je ne le vous puis mander encore de cinq ou six jours. Bonsoir, mon cœur, je te baise cent mille fois.

—

A LA REINE.

Le roi revenait de Limoges où il s'était fort ennuyé, il était même dans un état de santé qui l'obligeait de vivre de régime.

Mon cœur, je m'en vais coucher à St-Germain [1]. chez Beaupré, et serai, s'il plaît à Dieu, demain à Argenton. Toutes les nouvelles que je vous pourrai dorénavant mander ne seront que des chemins et du beau ou mauvais temps. Le cœur commence à relever à tout le monde de sentir le visage tourné vers la douce France [2]. Ce malheureux pays et les importunités nous l'avaient tout abattu, et particulièrement à moi, qui, je vous jure fusse tombé malade, si je fusse été encore deux jours à Limoges. Je vous donne mille bonjours et autant de baisers. Ce xxiiij[e] octobre.

[1] Bourg aujourd'hui dans le département de la Creuse, arrondissement de Guéret.

[2] Ce nom de *France* s'entendait particulièrement de l'Ile de de France.

ANNÉE 1606

53e DE L'AGE.

A MA COUSINE, LA PRINCESSE D'ORANGE.

Ma cousine, je dirai comme fit César : *veni, vidi, vici*, ou comme la canson :

> Trois jours durèrent mes amours,
> Et se finirent en trois jours,
> Tant j'estois amoureux.....

De Sedan. Cependant vous pouvez maintenant dire si je suis véritable ou non, ou si je savais mieux l'état de cette place que ceux qui me voulaient faire croire que je ne la prendrais de trois ans [1]. M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moi d'oublier tout le passé. Cela fait, j'espère vous voir bientôt, Dieu aidant; car aussitôt que j'aurai été dans la place et que j'aurai pourvu à ce qu'il sera nécessaire pour mon service, je prends jà mon retour vers Paris. Bonjour ma cousine. Arsens, qui vous rendra celle-ci vous dira de mes nouvelles. Ce ije avril 1606, à Donchery.

HENRY.

—

A MONSIEUR MON FRÈRE, LE ROI D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE.

Monsieur mon frère, j'affectionne tant votre contentement, que vous obtiendrez toujours de moi tout

[1] Le duc de Bouillon ne chercha guère à résister : il demanda tout d'abord à entrer en conférence.

ce qui y peut servir. J'ai commandé au sieur de Vitry de le vous dire et partant de vous servir comme moi-même. Si ce que nous sommes et le canal qui sépare nos royaumes ne s'opposait à mon désir, nous verrions ensemble bientôt courre nos chiens, et vous ferais connaître et avouer que pour la goutte dont je me ressens quelquefois et pour l'âge que j'ai, je suis encore bon compagnon. Cela ne pouvant être, disposez du dit Vitry et de tout ce qui dépend de moi pour votre plaisir, et croyez, Monsieur mon frère, que votre prospérité et santé me sont aussi chères et recommandées que la mienne, comme j'ai commandé au dit sieur de Vitry, vous déclarer plus particulièrement: de quoi je vous prie le croire comme si c'était.

Votre très affectionné frère et cousin,

HENRY.

Ce xiiij[e] juillet [1].

À LA MARQUISE DE VERNEUIL.

Mes chères amours, més que je sois à Paris, je saurai ce que c'est que cet homme de Périgueux, et votre recommandation ne lui peut apporter que bonne fortune. J'ai reçu trois lettres de vous aujourd'hui, sans celle que j'espère recevoir encore, devant que dormir, par Naus. Croyez que c'est le seul temps où j'aie reçu du contentement; car hors de votre présence ou de vos nouvelles, je n'ai non plus de joie qu'il y a de salut hors l'Église. Soyez mardi sans faillir à Mar-

[1] Je suis la date adoptée par la grande collection.

coussy; et si vous pensiez que votre dîner fut à propos à Villeroy, je vous y ferais bonne chère, et irais avec vous à Marcoussy et vous prêtant la moitié de mon carrosse, le vôtre serait déchargé, et en échange au logis, vous me prêteriez la moitié de votre lit. Bonjour, l'âme à moi, je te baise un million de fois. Ce xxiij^{e} octobre.

—

A MONSIEUR D'ALINCOURT, AMBASSADEUR A ROME.

Il s'agit dans la présente lettre du futur cardinal de Richelieu, et c'est en cela qu'elle est curieuse. Henri IV avait bien jugé le jeune Armand du Plessis.

Monsieur d'Halincourt, j'ai naguère nommé à Notre Très Saint-Père le Pape, M. Armand Jehan du Plessis, diacre du diocèse de Paris, frère du sieur de Richelieu, pour être pourvu de l'évêché de Luçon en Poitou, par la démission et la résignation qu'en a fait à son profit M. François Hyver, dernier titulaire d'icelui; et parce que le dit du Plessis, qui est déjà dans les ordres, n'a encore du tout [1] atteint l'âge requis par les saints décrets et constitutions canoniques pour tenir le dit évêché, et que je suis très assuré que son mérite et suffisance peuvent aisément suppléer à ce défaut [2], je vous écris cette lettre, afin que vous fassiez instance de ma part à Sa Sainteté pour lui en moyenner la dispense nécessaire et vous y employez avec mon cousin le cardinal de Joyeuse, à qui j'en écris [3] de telle

[1] Tout à fait, entièrement.
[2] Il n'avait que vingt et un ans.
[3] La lettre au cardinal de Joyeuse porte : « M. Armand- an du

sorte que cette grâce ne lui soit refusée, parce qu'il est du tout capable de servir en l'Église de Dieu et que je sais qu'il ne donne pas peu d'espérance d'y être grandement utile, comme Sa Sainteté connaîtra par effet; priant Dieu, Monsieur d'Halincourt, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, le.... jour de décembre 1606.

HENRY.

ANNÉE 1607

54e DE L'AGE.

AU DUC DE SULLY.

Mon ami, j'ai reçu votre lettre par la Fons et vu le menu des parties de l'ameublement de...., sur quoi je vous dirai qu'il n'y a rien de trop extraordinaire et que je n'aie commandé, et outre cela, que jamais je n'ai eu de si belle marchandise ni à aussi bon marché. C'est pourquoi je vous prie faire payer le dit ameublement et l'employer dans le premier comptant que vous ferez au trésorier de mon épargne. Ici les fermiers des aides me sont venus trouver pour me faire quelques propositions; mais quand je ne vous ai point près de moi je me défie que leurs propositions sont pour me surprendre. J'ai remis à les ouïr cette après dinnée, puis demain je les vous renverrai. Mandez-moi des nouvelles de la santé de la ville. Je me porte bien en ce lieu, Dieu merci, comme aussi fait ma femme et

Plessis, diacre du diocèse de Paris..... est de soi si recommandable, pour les bonnes vertus, qualités et mérites qui sont en lui, que l'avant naguères nommé à notre très saint père le pape, etc.»

mon fils et mes autres enfants, qui sont les plus jolis du monde et me donnent force plaisirs. Adieu mon ami. Ce dimanche, premier avril, à Fontainebleau.

HENRY.

Au Duc de Sully.

Mon ami, je ne suis point en doute que vous n'aurez pas oublié (si vous ne l'avez fait exprès, car j'ai trop reconnu votre bonne mémoire en chose de moindre importance) les discours que je vous tins une après-dinée dans le cabinet des Livres et que je vous fis des prières comme un ami fait à l'autre de vous entremettre avec affection (usant de vos belles paroles lorsque vous me voulez persuader des choses que j'ai aversion) de deux affaires envers deux personnes que vous savez assez sans que je vous les nomme [1] et pour ce qu'il s'est passé quinze jours sans que vous y ayez travaillé ayant usé de remises sur remises, j'ai bien connu que les prières d'ami n'ayant été suffisantes pour vous persuader, il me fallait user de commandement de roi et de maître pour vous y disposer. A quoi vous ne manquerez pas si vous m'aimez et désirez que je vous aime; car je suis résolu de me débarrasser l'esprit de toutes ces intrigues qui récidivent trop souvent, comme vous me le savez si bien dire, et suis résolu d'y mettre une fin à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien, mais aimez-moi aussi, ce que je croirai si vous me rendez ce service comme je le désire. A Dieu, mon ami. De Verneuil, ce 15 avril.

HENRY.

[1] La reine et la marquise de Verneuil.

A la Marquise de Verneuil.

Je ne pensais point, en vous mandant que vous seule pouviez changer mon humeur mélancolique en joie, vous offenser; aussi peu en vous témoignant le désir de vous chérir et le déplaisir d'en être privé. Ce n'a jamais été mon intention ni ne l'est encore de vous empêcher de prier Dieu, tant s'en faut: je l'approuve extrêmement. Vous dites que ma mélancolie ne procède de vous; je ne vous en ai pas accusée; et n'en ayant sujet du monde, il est tout évident qu'elle procède de la rate; pour à quoi pourvoir, je viens de prendre médecine. Vous me mandez que vous voulez vivre autrement que de coutume; j'ai trouvé ce style bien rude, pour ne vous en avoir donné occasion. Si vous continuez, vous me ferez résoudre à ce qu'il vous plaira. Je vous baise en toute humilité les mains.

Ce xviij[e] octobre.

A Madame de Montglat.

..... Je me plains de vous, de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils; car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela; ce que je reconnais par expérience m'avoir profité; car, étant de son âge, j'ai été fort fouetté. C'est pourquoi je veux que vous le fassiez et que vous lui fassiez entendre. A Dieu, Madame de Montglat. Ce xiiij[e] novembre, à Fontainebleau.

Henry.

A Monsieur du Vair [1].

Monsieur du Vair, désirant faire venir avec les autres ouvriers qui sont à la manufacture que j'ai fait établir à Paris, un Espagnol et deux de ses serviteurs, que j'ai su être retourné de Constantinople et se trouver à présent en ma ville de Marseille, au logis d'un nommé Ostagier, d'autant que ce sont personnes qui ont la réputation de travailler bien en or et en soie, façon du Levant, je vous écris cette lettre afin que vous les disposiez à me venir trouver en ma dite ville de Paris et leur donniez adresse pour cet effet; ou bien ayez soin de les y faire conduire au plus tôt, et vous me ferez service très agréable, priant Dieu, Monsieur du Vair, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Henry.

Au Pape.

Très Saint-Père, comme nous n'avons jamais eu en si particulière recommandation que de voir rétablir et fleurir en notre royaume la gloire de Dieu, spécialement parmi les personnes ecclésiastiques, qui doivent servir d'exemple de probité et religion, aussi ne désirons-nous épargner pour cet effet aucune chose qui dépendra de nous. C'est pourquoi, reconnaissant le besoin qu'a le monastère de Ste-Glossine de Metz d'être

[1] Premier président du parlement de Provence.

réformé, pour la mauvaise vie que mènent les abbesse[1] et religieuses d'icelui, nous avons commandé au sieur d'Halincourt, notre ambassadeur, de requérir Votre Sainteté, en notre nom, d'y vouloir pourvoir, et, à ce faire, commettre frère Laurent Bernard, religieux de Saint-Étienne de Nevers, docteur en théologie et prieur du collége de Cluny de notre ville de Paris, lequel étant autorisé à ce faire par Votre dite Sainteté, s'acquittera de ladite visite et réformation selon leur institution et ancien ordre, à son contentement et au nôtre, ainsi qu'Elle entendra plus amplement de notre dit ambassadeur. A tant, nous prions Dieu, Très Saint-Père, qu'icelle Votre dite Sainteté il veuille maintenir, garder et préserver au bon régime et administration de notre mère sainte l'Église.

Votre dévot fils,
HENRY.

ANNÉE 1608
55e DE L'AGE.

A LA MARQUISE DE VERNEUIL.

Du 22 mai.

Mon cher cœur, votre mère et votre sœur sont chez Beaumont, où je suis convié de dîner demain ; je vous en manderai des nouvelles. Un lièvre m'a mené jusqu'aux rochers devant Malesherbes, où j'ai éprouvé

Que des plaisirs passez doulce est la souvenance.

[1] L'abbesse était fille bâtarde du duc d'Épernon. Cette réforme réclamée par Henri IV n'était pas encore accomplie au temps de Bossuet, lequel fut chargé de mettre fin aux désordres qui avaient persisté jusque-là d'abbesse en abbesse.

Je vous ai souhaitée entre mes bras comme je vous y ai vue. Souvenez-vous-en, en lisant ma lettre; je m'assure que cette mémoire du passé vous fera mépriser tout ce qui vous sera présent; pour le moins en feriez ainsi en traversant les chemins où j'ai tant passé, vous allant voir. J'ai parlé à la Guesle, il est toujours obéissant et fidèle. Mes chères amours, si je dors, mes songes sont de vous; si je veille, mes pensées sont de même. Recevez, ainsi disposée, un million de baisers de moi.

—

A LA MARQUISE DE VERNEUIL.

Vers la mi-septembre.

Mon cher cœur, je montrai arsoir votre lettre à ma femme, lui demandant avis de ce que je vous répondrais; je la regardai au visage si je verrais de l'émotion quand elle lisait votre lettre, comme d'autres fois j'avais vu quand l'on parlait de vous; elle me répondit sans aucune altération que j'étais le maître, que je pouvais ce que je voulais, mais qu'il lui semblait que je devais vous contenter en cela. Tout le reste du soir elle fut fort joyeuse, et parlâmes par reprises de vous et me dit, riant, que si la princesse de Conti[1] lui avait vu lire votre lettre, elle serait bien en peine, car elle se tourmentait tellement de tout, qu'elle ne s'esbahissait point si elle était aussi maigre. Envoyez donc votre carrosse et ce qu'il faut pour les mener, ils seront

[1] Fille du duc de Guise et nièce du duc de Mayenne, célèbre pour ses galanteries.

mercredi à Chaillot, n'ayant voulu qu'ils demeurassent, à Paris, pour les flux de sang qui y courent. J'envairrai quelqu'un de mes gentilshommes avec eux. Le duc de Mantoue nous vient voir incognit avec quarante chevaux de poste; il sera le XXIe de ce mois ici. Comme nous retournerons à Paris, je ne vous manderai pour renvoyer nos marmots à Saint-Germain. Aimez-moi bien, mon cher cœur, et je vous jure que vous l'êtes de moi autant que vous le fûtes jamais. Je vous donne le bon soir et un million de baisers.

—

A la Marquise de Verneuil.

Ce n'est pas paresse qui vous prive de mes nouvelles; mais la créance que cinq années m'ont comme par force imprimé que vous ne m'aimez pas. Vos effets ont durant ce temps-là été si contraires à vos paroles et à vos écrits et, disons plus, à l'amour que vous me devez, qu'enfin votre ingratitude a accablé ma passion, qui a plus résisté que n'eut su faire dans tout autre. Vous ressouvenant combien de peines j'en ai portées, s'il vous reste tant soit peu d'affection, vous devez en avoir du regret. Je tiens en une chose de la divinité, que je ne demande que la conversion, non la mort. C'est à vous à parler français là-dessus; que j'entendrai toujours fort volontiers, étant ma langue d'inclination. Si vous avez le diable au corps, attendez là; si quelque bon diable vous possède, venez à Marcoussis, où étant plus près, les effets s'en connaîtront mieux.

ANNÉE 1609

56ᵉ DE L'AGE.

A Monsieur de Brèves,

Conseiller en mon conseil d'État et mon ambassadeur à Rome.

Henri IV prit une grande part au mariage du prince de Condé, son parent, avec la jeune princesse de Montmorency, ce qui donna lieu à de graves suppositions. Indépendamment de la lettre envoyée à de Brèves, il en écrivit une au cardinal de Borghèse, et deux jours plus tard, une autre à son ambassadeur à Rome, lui disant : « Vous parlerez incontinent de la dispense à sa Sainteté avec toute l'ardeur qu'il vous sera possible, et m'enverrez au plutôt ladite dispense; et d'autant qu'elle pourrait être retardée, à cause du carême où nous entrons, pendant lequel il n'est pas permis de se marier, vous me faudrez aussi à en obtenir l'indulgence afin qu'aussitôt ladite dispense me sera rendue, je puisse faire passer outre sans difficulté aucune. »

Monsieur de Brèves, ayant naguère résolu le mariage de mon neveu le prince de Condé, avec ma cousine, la demoiselle de Montmorency, maintenant qu'ils ont besoin de la bénédiction et dispense de Sa Sainteté, étant parents du second au tiers, et du tiers au quart degré de consanguinité.............., j'en écris présentement à sa Sainteté la lettre que je vous envoie, suivant laquelle vous lui en ferez toute l'instance nécessaire pour obtenir la dite dispense, vous étendant sur les considérations qui me font affectionner cette grâce et y employant aussi toute l'entremise qui dépendra de mes serviteurs qui sont par delà, vous assurant que comme c'est chose que j'ai fort à cœur, pour le repos des deux futurs époux et le contentement qu'en attendent ces deux maisons, outre la proximité de sang dont ils m'attouchent, j'en tiendrai l'effet à plaisir

très grand de Sa Sainteté, et de vous à service très agréable : priant Dieu, Monsieur de Brèves, qu'il vous ait en sa très sainte et digne garde. Écrit à Paris, le xiij[e] jour de mars 1609.

HENRY.

A LA REINE.

Du 22 mars.

Mon cœur, je ne passerai plus que cette journée sans vous voir; le temps m'a plus duré qu'à vous. Le chevalier [1] faillit arsoir à être fouetté. Tous ses parents vinrent pleurant à moi pour avoir sa grâce, si pitoyablement, que Frontenac et le vieux Baranton se mirent à pleurer si fort, qu'ils nous en firent faire de même de rire. Je m'en vais courre le cerf. Il fait si beau que je crois que, si le temps continue, vous viendrez à Chantilly. Bonjour, mon cœur, je vous baise un million de fois.

HENRY.

AU DUC DE SULLY.

Mon ami, Monsieur le prince est ici qui fait le diable. Vous seriez en colère et auriez honte des choses qu'il dit de moi ; enfin la patience m'échappera, et je me résous de bien parler à lui. Cependant si on ne lui a pas encore payé le quartier d'avril de sa pen-

[1] Le chevalier de Vendôme, fils de Gabrielle. — Arsoir : hier soir.

sion, défendez qu'on ne le paye sans parler à vous ; et si quelques-uns des siens y vont pour cet effet, vous leur direz que vous ne pouvez que vous n'en ayez commandement de moi, comme aussi à son pourvoyeur et autres qui vous iront trouver pour être payés de leurs dettes sur ce que je lui ai donné pour son mariage, et qu'il tient des langages de moi fort étranges. Si l'on ne le retient par ce moyen là, il en faudra prendre quelque autre, car il est honteux d'ouïr ce qu'il dit, et nous aviserons ensemblement lorsque vous serez auprès de moi. A Dieu, mon ami. Ce xj[e] juin, à Fontainebleau.

HENRY.

—

AU ROI D'ANGLETERRE.

Très haut, très puissant et très excellent prince, notre cher et très aimé bon frère, cousin et ancien allié, j'ai reçu le xxi[e] de ce mois une lettre du xv[e] du passé par les mains de votre ambassadeur, lequel m'a présenté aussi le livre dont il est fait mention en icelle, et m'a déduit les raisons qui vous ont mu de l'écrire. Je suis marri qu'il ait fallu que vous ayez pris cette peine, car je n'ai pas opinion que vous en retiriez la consolation et les avantages que vous en espérez. Véritablement les actions des rois sont sujettes à détraction comme les autres, et quelquefois plus que celles des moindres, d'autant qu'elles importent et attouchent à plus de gens et servent souvent de règle comme d'exemple à leurs sujets. C'est pourquoi elles ne peuvent être trop justes ni trop éclaircies

et justifiées entre les hommes. Néanmoins comme l'envie et la calomnie ont, en ce siècle dépravé, plus de vogue souvent et d'authenticité que la vérité même, il est périlleux de soumettre au jugement public ce dont l'on n'est responsable qu'à Dieu seul et à sa conscience; et une trop curieuse justification aussi engendre souvent des effets contraires à notre expectation. Mais celui qui en tel cas s'est contenté soi-même a obtenu la meilleure partie de son désir. Je veux croire qu'il vous en est ainsi advenu, de façon que je ne vous en dirai davantage; mais vous prierai toujours d'attendre de la continuation de mon amitié fraternelle tous vrai et sincères effets. A tant je prie Dieu, très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très aimé bon frère, cousin et ancien allié, qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Fontainebleau, le xxvij[e] juin 1609.

HENRY.

A MONSIEUR DU PESCHÉ, GOUVERNEUR DE GUISE.

Monsieur du Pesché [1], tout présentement j'ai été averti que mon neveu le prince de Condé est parti de sa maison de Muret pour se retirer aux Pays-Bas avec sa femme, sans ma permission et contre la parole qu'il m'avait donnée de me venir trouver. De quoi je suis à bon gré très offensé. Et d'autant que j'ai sçu qu'il doit passer auprès de Guise, et peut-être dans la ville, pour la commodité du passage, je vous com-

[1] Et mieux du Peschier.

mande, sur tant que vous désirez m'obéir et servir, que vous le fassiez arrêter en quelque lieu qu'il soit, où vous aurez pouvoir de le faire, employant à cette fin les forces de votre garnison et toutes les autres que vous pourrez avoir loisir d'assembler promptement pour cet effet, car le principal est d'user de diligence; et quand vous l'aurez entre les mains et en pourrez disposer, vous le logerez au château, avec bonne et sûre garde; pour en être fait ce que j'ordonnerai, prenant garde qu'il ne soit fait aucun déplaisir à sa personne ni à sa femme. Mais vous retiendrez aussi tous ceux qui l'accompagnent. Je vous envoie la présente par le capitaine la Chaussée, exempt de mes gardes, auquel vous ajouterez foi, et m'avertirez en diligence de ce que vous aurez fait, et sur ce, Dieu vous ait, monsieur du Pesché, en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, ce XXIX[e] de novembre 1609, au soir.

HENRY.

S'il avait déjà gagné le Pays-Bas et que vous ne puissiez exécuter mon commandement, vous le tiendrez secret.

ANNÉE 1610

57[e] DE L'AGE.

A MONSIEUR DE BERNY [1].

Vers la mi-février.

Monsieur de Berny, celle-ci sera pour vous dire comme je désire que vous donniez charge à votre

[1] Ambassadeur de France aux Pays-Bas.

femme de voir souvent madame la Princesse, et l'assurer que vous avez ci-devant parole de moi de l'assister et lui bailler tout ce qu'elle aura besoin, comme je vous en prie, et sitôt que je saurai quoi, je vous le ferai rendre; aussi à cause de sa jeunesse, qu'elle s'instruise de ce qu'elle aura à faire et devra comporter voyant l'infante; et au reste selon les occasions, faire tout ce que vous jugerez être à propos pour son bien et mon contentement. Mais surtout que ce soit de façon que ni le prince, ni pas une de ses femmes n'en sachent rien; m'assurant que vous ferez l'office convenable, selon mon intention, avec ce que vous dira ce porteur de ma part, m'empêchera de vous faire la présente plus longue. Assurez-vous seulement que je tiendrai ce service aussi agréable que nul autre que vous me pussiez faire, et que je le reconnaîtrai aux occasions. A Dieu, Monsieur de Berny.

HENRY.

Écrivez-moi amplement de toutes choses, de ce que l'on dit d'elle et que on la trouve.

—

A MONSIEUR DE PRÉAUX [1].

Vers le 20 février.

Préaux, j'écris à mon bel ange: faites-lui tenir ma lettre si vous pouvez. Puisque Girard et notre hôtesse y vont, ils ne peuvent refuser de m'obliger en cela de les bailler, tous autres moyens m'étant interdits ; priez-

[1] Agent du roi à Bruxelles, pour l'affaire du prince de Condé.
[2] Girard, secrétaire du duc de Montmorency.

en l'une de ma part, et le commandez à l'autre. Renvoyez-moi celles que je lui ai écrites, que l'on ne lui a baillées. J'estime que ce porteur ne trouvera point le marquis [1] là, c'est pourquoi je ne lui écris point. Je crois que le partement de notre fou [2] suivra de près celui du marquis, alors vous pourrez juger des intentions des Archiducs. Les père et tante ont parlé à Pecus [3]; ils me donnent bien de la peine, car ils sont froids plus que la saison; mais mon feu les dégèle dès que j'en approche. Mandez-moi le plus de nouvelles que vous pourrez, principalement de la santé de notre prisonnière [4]. Assurez Chasteauvert et Felipote [5] que je ne les abandonne point.

HENRY.

D'Elbène vous mandera le reste des nouvelles. Bon soir. Je déchois si fort de mes mérangoises, que je n'ai plus que la peau et les os. Tout me déplaît; je fuis les compagnies, et si, pour observer le droit des gens, je me laisse mener en quelque assemblée, au lieu de me réjouir, elles achèvent de me tuer. A Dieu.

HENRY.

[1] De Cœuvres.
[2] Le prince de Condé.
[3] Ambassadeur des Pays-Bas, à Paris. Le père, Montmorency; la tante, sa belle-sœur, la duchesse d'Angoulême.
[4] Depuis la tentative d'évasion de la princesse de Condé, elle avait été installée dans le palais de l'Infante, à Bruxelles, pour y être surveillée plus sûrement, en l'absence de son mari.
[5] Serviteurs de la princesse de Condé.

A MON FRÈRE, L'ARCHIDUC ALBERT D'AUTRICHE.

Du 19 avril.

L'archiduc Albert était gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. Une lettre à peu près semblable à celle-ci, fut écrite à l'archiduchesse.

Mon frère, j'ai été supplié par ma sœur la duchesse d'Angoulême et par mon cousin le duc de Montmorency, connétable de France, d'assister de ma recommandation et faveur en votre endroit la juste et paternelle requête qu'ils ont donné charge au sieur de Préaux vous présenter, touchant ma nièce la princesse de Condé, leur nièce et fille; et comme le sujet d'icelle n'est moins accompagné de compassion que d'équité, autant pour la considération de l'âge et qualité des personnes qui vous la présentent, que pour l'innocence de celle qu'ils réclament, je fais volontiers cet office, dû à l'affection que je leur porte et à leur propre mérite. Au moyen de quoi je vous prie autant affectueusement que je le puis faire, de leur donner la consolation en cette occasion qu'ils espèrent de votre bénignité et justice; et vous ferez une œuvre très charitable, par laquelle vous changerez l'amertume de leur affliction en une obligation perpétuelle envers eux, qui me sera très agréable, et me conviera de m'en revancher en toutes occasions qui s'offriront de vous rendre preuve de mon amitié, comme j'ai commandé au sieur de Berny vous exposer plus particulièrement de la part de

Votre bon frère,

HENRY.

A MONSIEUR DE BRÈVES,

Conseiller en mon conseil d'État et mon ambassadeur à Rome.

Monsieur de Brèves, sur l'avis qui m'a été donné que le sieur de Miossans [1], qui est à Rome et qui y a pris la soutane, au lieu de profiter aux bonnes lettres pour se rendre capable de quelque dignité en l'Église, se débauche, je vous fais celle-ci pour vous dire que, incontinent que vous l'aurez reçue, vous lui commandiez de ma part de s'en retourner trouver sa mère, à laquelle j'ai commandé de l'envoyer en mon collège de la Flèche, pour y continuer et parachever ses études, afin qu'ils puisse espérer de moi quelque dignité en l'Église, comme est ma volonté s'il s'en rend capable; ce que vous lui ferez entendre : et sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Brèves, vous tenir en prospérité. Écrit à Paris, le xiij^e jour de mai 1610.

HENRY.

Monsieur de Brèves, faites ce que je vous mande, car je le veux.

—

Voilà peut-être la dernière lettre au bas de laquelle Henri IV ait apposé sa signature : Le lendemain, 14 mai, entre trois et quatre heures de l'après-midi, il tombait sous le couteau de Ravaillac.

[1] Parent de Henri IV.

IV. — Lettres non datées.

A Madame du Breuil.

Madame du Breuil, d'autant plus que j'ai connu votre fils et qu'il a été près de moi, d'autant ai-je de regret que Dieu ne l'a laissé vivre plus longuement, pour voir accomplir en lui l'espérance de ce que sa vertu promettait. Vous avez occasion de le regretter; mais si c'est consolation de voir ses regrets accompagnés, croyez que vous devez vous consoler autant qu'une mère peut faire, pour ce que tous les gens de bien y ont perdu, et moi particulièrement, qui le tenais pour mon serviteur, et l'aimais comme son honnêteté et valeur le méritait. Je vous en dirais davantage si je ne craignais vous augmenter la douleur. Je me contenterai de vous assurer que n'ayant pu faire pour lui ce que j'eusse bien désiré, s'il y a quelqu'un des vôtres auxquels je puisse reconnaître les services que j'ai reçus de lui, je m'y emploierai de tout mon pouvoir; et pour votre particulier, croyez, Madame du Breuil, que me trouverez toujours autant que sauriez désirer,

Votre affectionné et meilleur ami,

Henry.

—

A Monsieur de Harambure.

Borgne, sur l'avis que j'ai eu de votre perte, je vous dépêche ce laquais pour vous visiter, et vous témoi-

gner par ce mot comme j'y participe par la connaissance que j'avais de votre femme, et l'amitié que je sais que vous lui portiez et elle à vous, de vos jeunes ans; mais après que vous aurez en vous-même considéré que telle était la volonté de Dieu, à laquelle il nous faut conformer, il me semble que le meilleur conseil que je vous puisse donner en cette douleur est de montrer que vous êtes plus courageux à supporter les afflictions que les femmes, qui n'ont autre remède que leurs larmes et ne cherchent autre consolation en leurs ennuis que celles que leurs yeux leur fournissent; laissez-leur en donc l'usage, et venez vous en consoler avec votre maître qui vous aime, et qui veut avoir soin de vous. A Dieu, Borgne, lequel je prie de tout mon cœur qu'il vous console. Ce XIX septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

—

A LA REINE MARIE DE MÉDICIS.

1600-1610.

Des lettres données comme ayant été écrites à Marie de Médicis, quelques-unes pourraient l'avoir été à d'autres. Généralement elles ne portent pas d'adresse.

Mon cœur, je serai demain sans faillir avec vous, non sans regret de partir d'ici, et bien résolu d'y revenir bientôt. J'ai eu des melons de Fleury aussi bons que ceux de Tours. Voilà toutes les nouvelles de ce lieu où j'ai eu ce repos de n'y ouïr point parler d'affaires. Je vous donne le bonsoir et cent mille baisers.

HENRY.

Mon cœur, j'eus hier beaucoup de plaisir de mes oiseaux; je crains bien de n'en avoir pas tant aujourd'hui car le vent est fort grand et la pluie ce semble prochaine. J'ai fort toussé cette nuit et mal dormi, ayant bien fort la migraine. Je m'en vais voir si la chasse du cerf me la fera passer. Je vous donne le bonjour et mille baisers.

—

A Madame de Montglat.

1601-1610.

Madame de Montglat, je vous fais ce mot et vous dépêche ce laquais exprès pour vous dire que Mme de Verneuil sera ce soir à Saint-Germain où elle va pour voir mes enfants; et encore que nous ne soyons pas bien ensemble ne laissez de lui faire tout l'honneur et la bonne chère que vous pourrez et de la faire loger au château, me mandant par le retour de ce laquais des nouvelles de mon fils et de mes enfants. Bonjour Mme de Montglat. Ce vj[e] juillet à Paris.

Henry.

—

A Monsieur de la Roche-Jaquelein.

La Roche, sur l'affection que vous avez à mon service, je vous prie exécuter le contenu de la commission que ce messager a charge de vous remettre pour le Mas de Verdun, en avisant au mieux, pour ne point offenser M. de Terride. C'est chose difficile; je m'en remets à votre bonheur de jeunesse, qui ne me fait

peur en cela, pour l'avoir vu germer non moins en prudence que dévouement, et porter fruits avant fleurs. Aussi ne vous mets-je plus en défiance, que n'y devez mettre mon amitié pour ceux qui vous ressemblent; laquelle ne pourra faillir à croître avec vous; si persévérez fidèlement à servir.

Votre affectionné ami,

HENRY.

—

A MONSIEUR DE SOUVRÉ.

La Gode, pour réponse à celle que ce gentilhomme m'a rendue de votre part, je vous dirai que l'évêque de Commenges ne s'est voulu laisser mourir et se porte mieux. Souvenez-vous de ce que vous m'avez ouï dire que je suis résolu dorénavant de ne donner plus les évêchés que à personnes qui les puissent desservir et non les faire desservir par autrui, et que faisant bien étudier et nourrir celui de vos enfants que vous avez destiné pour être d'Église en bon ecclésiastique, que vous aimant comme je fais, il ne manquera d'être pourvu de dignité en l'Église; et pour l'évêché de Commenges, si elle eut vaqué je l'eusse donné à quelque cardinal à Rome pour y faire mes affaires. Je m'en vais à Fontainebleau où je ferai séjour de deux ou trois mois. Si vous m'y vouliez venir trouver nous y passerions fort bien notre temps; je vous y convie donc, assuré que vous serez le bienvenu et vu de moi qui vous aime et le vous témoignerai. A Dieu la Gode. Ce xx[e] septembre, à Paris.

HENRY.

La Gode, j'eus été très aise de vous voir, comme je le vous mandais par les miennes; mais puisque c'est pour un si bon œuvre que celui que vous me mandez qui vous empêche de venir, je reçois vos excuses à condition que vous viendrez à ce printemps, lorsque je vous le manderai. On m'a dit que pour payer vos dettes, ou vous acquitter de vos promesses, vous le faites faire par mes sujets sans ma permission. Mandez-moi ce qu'il en est; car je ne le veux croire, et ne le trouverais bon. A Dieu, Monsieur de Souvré, ce dernier de février, à Paris.

A Mon Cousin...

Mon cousin, les ennemis sont à Bourgneuf. Je fais passer quatre cents cuirasses et douze cents arquebusiers, pour s'il tourne à vous me mettre en cul, s'il vient à moi faites-en de même. Les Bretons ne sont plus que six vingts pour s'en être allé une troupe, le reste parle de les suivre. Bonjour. Ce xxiij[e], à cinq heures.

Votre affectionné cousin et parfait ami,

Henry.

Que je sache à toute heure de vos nouvelles.

V. — Trois lettres conservant l'orthographe de Henri IV et se rapportant a trois époques différentes de sa vie.

A la Comtesse de Gramont.

Avec annotations interlinéaires de celle-ci (Voyez ci-dessus, p. 305).

ANNÉE 1589.

Mon âme, je vous escrys de Bloys ou yl y a cync moys que l'on me condamnoyt eretyque et yndygne de succeder a la courone, et jan suys asteure le pryncypal pylyer, voyes les euures de Dieu [1], auers seus quy ce sont tourjours fies an luy, car y arroytyl ryen quy eut tant daparance de force qun arrest des Estats, cepandant jan apeloys deuant celuy quy
ainsy font bien d'autres. (*mot effacé*)
peut tout, quy a reueu le proces, a cassé les arrest des hommes, ma remys an mon droyt, et croys que
tant mieus pour uous
ce cera au depans de mes enemys. Ceus quy ce
Voilla pourquoy vous y devries songer
fyent an Dieu et le seruent ne sont jamays confus, je me porte tres bien Dieu mercy, vous jurant auec ueryte, que ie nayme ny honore ryen au monde
il ny a ryen qui ny parresse
comme uous, et uous guardere in-fidelyte jusques au
ie le croy
tombeau, je manuoys a Boyjancy ou ie croys que

[1] *Dieu* et *bien* sont les seuls mots avec *ie* pour *je*, où l'*i* soit employé; *qui* le prend aussi quelquefois.

ie nen doute point
dune ou autre fason
uous oyrres bien tost parler de moy; je foys estat de fayre uenyr ma seur bien tost, resolues uous de venyr
se sera lorsque vous maures done la mayson que maves promise pres de Paris que ie songerai de
avec elle; le Roy ma parlé de la dame d'Auuergne,
aller prandre la posesion et de vous en dire le grant mersis
ie croys que ie luy fere fayre un mauues saut. Bonjour, mon cœur, je te bese un mylyon de foys. Ce 18me may, celuy quy est lyé auec uous dun lyen yndysoluble.

—

A LA MARQUISE DE VERNEUIL.

Sans date d'année, mais certainement entre 1600 et 1608

Mon ame, Yl me samble quyl y a desja myllans que ie ne vous vys. Jay anvoye Lavarane voyr le logys de Sypierre pour scavoyr sy yl sera propre pour vous. Le conseyl ne vyendra que mardy; yl ny a ryen de nouveau. Ie manvoys à la chasse pour me dyvertyr du desplesyr que ie resoys de vostre absance quy, plus ie voys en avant, plus ie la porte ympatyamant. Aymes bien moy, avec la fydelyté que vous me prometes et vous seres tres heureuse. Je suys aumylyeu de mes marmots, quy mont fayt fayre ceste lettre à sant foys. Bonsoyr le menon à moy, je bese vous un mylyon de foys. Ce xxxme octobre.

A mon Compère le Connétable de France.

De l'an 1609.

Mon compere, je vous fay ce mot et vous depesche ce lacqué espres pour vous dyre que ie partiré demayn, Dieu aydant, pour aller coucher a Louvre ; et pour ce que, mercredy matyn, en partant du dy-Louvre pour aller courre un cerf, je veux courre des loups quy sont au boys de Pysyens pres le dyt Louvre, je vous prye que vos levryers pour loup soyent au dyt Louvre des demayn au soyr. A Dieu, mon compère. Ce lundy matyn, xvj mars, a Paris.

Henry.

CHAPITRE III

Autres écrits de Henri IV.

I. — Manifeste adressé aux trois États réunis a Blois, le 4 mars 1589.

Je n'oserais dire que cette pièce soit entièrement l'œuvre de Henri IV : Les premières pages, formant pour ainsi dire exorde, me paraissent être en dehors de sa manière ; mais dès l'entrée en matière franche et nette, on retrouve trop bien cette manière pour y chercher un autre rédacteur que le roi lui-même : cela fut évidemment écrit ou tout au moins dicté par lui. Je me bornerai à reproduire ce qui me paraît devoir lui être attribué.

Henri III a sa résidence royale à Tours ; les Guises ont péri.

Le roi de Navarre est à Châtellerault avec son armée, il avance toujours et rien ne paraît pouvoir l'arrêter, il a 37 ans.

Ce manifeste, fit un très grand effet, et l'historien Pierre Mathieu en a dit : « Je n'ai rien vu imprimé en ce siècle, et rien ne s'est fait au delà, à mon advis, d'un jugement plus clair, de paroles plus belles, d'un ordre plus parfait. »

Aux trois États de ce royaume.

Messieurs,

S'il eut plu à Dieu tellement toucher le cœur du roi mon seigneur, et les vôtres, qu'en l'assemblée que quelques-uns de vos députés ont faite à Blois, près Sa Majesté, j'eusse été appelé, comme certes il me

semble qu'il se devait, et qu'il m'eut été permis librement de proposer ce que j'eusse pensé être de l'utilité de cet État, j'eusse fait voir ce que j'en avais, non seulement le désir au cœur, les paroles à la bouche, mais encore les effets aux mains; que je n'ai point des ouvertures à dessein, des propositions conditionnées, de beaux mots auxquels je ne voudrais pas pourtant m'obliger; au contraire, de bonnes résolutions, de l'affection à la grandeur du roi et du royaume, autant qu'il se peut, voire aux dépens de la mienne; et que, quand tout le monde y sera disposé, il ne faudra ni traiter ni capituler avec moi: ma conscience m'assurant que rien ne m'a jamais rendu difficile, sinon ma considération et celle de mon honneur.

Puisque cela ne s'est point fait (ce que, peut-être, la France comptera pour une de ses fautes, n'y ayant point de si bon médecin que celui qui aime le malade), je veux donc au moins vous faire entendre à ce dernier coup, et ce que je pense être de mon devoir, et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roi mon souverain, et au bien de ce royaume, afin que tous les sujets de cette couronne en soient instruits, et que tous, pour ma décharge, sachent mon intention, et par mon intention, mon innocence.

Je vous représenterai premièrement mon état; non pour me glorifier, toutes et quantes fois que je le ferai Dieu m'abaissera; non pour vous dire que je parle à cheval et bien à mon aise, le même Dieu sait en quoi gît mon contentement, en quoi je me fie, en quoi je mets mon principal appui; mais pour vous représenter deux choses : l'une, la condition de ces misérables

guerres, les avantages que l'on a eus contre moi, de combien on m'a assailli, de combien on y a profité; afin au moins que vous jugiez sans passion que Dieu ne m'a point conservé contre tant de forces, sans miracle; que ce miracle ne serait point, si l'innocence, le bon droit et la justice n'étaient de mon côté. L'autre, pour vous faire juges si ce que je dis maintenant, je le dis de peur; si j'ai occasion de flatter mes paroles, pour la crainte d'un plus rude châtiment que ceux que j'ai reçus ; si c'est l'appréhension de ma ruine qui me fait ployer, ou, au contraire, si c'est le vrai sentiment des misères de mon pays, l'amour de la paix, la grandeur de la France qui me poussent à ce langage.

Je ferais le soldat, si je vous disais par ordre quelles armées depuis quatre ans sont venues à moi. Vous penseriez que je vous voulusse conter mes vaillances. Non, ce n'est pas mon intention. Que plut à Dieu que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage se devait faire à de tels dépens. J'aurais bien plutôt fait de vous demander quels chefs la France a encore de reste, après ceux qui sont venus contre moi. J'ai vu, en quatre ans, dix armées, dix lieutenants de roi, ayant derrière eux les forces et l'appui du premier royaume de la chrétienté. Vous estimez que ce me soit gloire : tant s'en faut. Je vous dirai pour vous faire perdre cette opinion, que, de ces dix armées, je n'ai eu affaire en effet qu'à une, que j'ai combattue et défaite. Et en celle-là, Dieu s'est voulu particulièrement servir de mon moyen pour sa ruine. Mais en toutes les autres, je n'y ai eu quasi point de peine ; elles se sont presque fondues devant que de me voir ; et aussitôt en

ai-je entendu la dissipation que la venue. L'ange, la verge de Dieu, leur a ôté le moyen de me nuire. Ce n'est point à moi à qui la gloire de cela appartient; je n'y ai presque rien apporté du mien.

Mais, en effet, quel est leur effet? Sachez-le de vos députés qui sont des provinces où ceux de la religion ont quelques lieux de retraite. Considérez l'état où ils étaient auparavant la guerre, et celui où il sont à cette heure. Et quant et quant vous jugerez de quoi a servi, depuis quatre ans, la perte de la vie de un million d'hommes, la dépense d'une minière d'or, la ruine du peuple de France, que l'on a consentie à meilleur marché et plus aisément que s'il eut été question de la défaite des Ottomans, ou de joindre à notre couronne toutes celles de la chrétienté.

Il est impossible que vous demeuriez immobiles après cela, et que vous ne remarquiez que c'est un ouvrage et un effet extraordinaires. Là-dessus je vous dirai que, tout ainsi que cela doit arrêter vos yeux et vos mains, pour connaître que si vous débattez contre Dieu, vous débattez en vain; de même je dois lever les mains au ciel, pour me garder de m'enfler de ces prospérités, et de m'en attribuer la cause. Étant très certain que, si je faisais autrement, Dieu tournerait sa vue ailleurs, et donnerait en deux mois plus d'avantage à mes ennemis sur moi, qu'en quatre ans je n'ai eu de faveurs de lui.

J'espère que je ne le ferai point, par sa grâce; et pour cet effet, je veux que ces écrits pour moi crient par tout le monde, qu'aujourd'hui je suis aussi près de demander au roi, mon seigneur, la paix, le repos de

son royaume et le mien, que j'ai fait jamais. J'avais au commencement de ces armes le respect de ma conscience et de mon honneur, que j'ai toujours supplié très-humblement Sa Majesté de laisser entiers. Les guerres n'ont rien diminué de cela; mais elles n'ont rien ajouté non plus sur quoi je puisse me rendre difficile. Je l'en supplie donc très humblement. Et quant à vous, Messieurs, je pense que si vous l'aimez, si vous aimez son État, si vous en connaissez les maux et les remèdes, vous devez avoir commandé à vos députés, qui étaient à cette assemblée, de commencer et finir leurs conclusions par là. Je vous en prie et vous en semonds aussi.

Je sais bien qu'en leurs cahiers, vous leur avez pu commander d'insérer cette générale maxime, qu'il ne faut qu'une religion en un royaume, et que le fondement d'un état est la piété, qui ne peut être partout où Dieu est diversement servi. Je l'avoue, il est ainsi, et, à mon très grand regret, je vois force gens qui se plaignent de cela, peu qui y veulent remédier. Or, je me suis toujours offert à la raison, et m'y offre encore. Que l'on prenne les voies accoutumées en telles choses. S'il y en a d'extraordinaires, que l'on en cherche; et moi, et tous ceux de la religion, nous rangerons toujours à ce que discernera un concile libre. C'est le vrai chemin; c'est celui seul que de tout temps on a pratiqué. Sous celui-là nous passerons condamnation. Mais de croire qu'à coups d'épée cela se puisse obtenir de nous, j'estime devant Dieu que c'est une chose impossible. Et de fait, l'événement le montre bien.

Il ne faut pas que je sois long sur ce propos, car

c'est une matière déjà disputée. On m'a souvent sommé de changer de religion. Mais comment? la dague à la gorge. Quand je n'eusse point eu de respect à ma conscience, celui de mon honneur m'en eut empêché, par manière de dire. Qui ouït jamais parler que l'on voulut tuer un turc, un païen naturel; le tuer, dis-je, pour sa religion, devant que d'essayer de le convertir? Encore estimai-je que le plus grand de mes ennemis ne me pense pas plus éloigné de la crainte et de la connaissance de Dieu, qu'un turc; et cependant, on est plus sévère contre moi que l'on ne serait contre ce barbare.

Que diraient de moi les plus affectionnés à la religion catholique, si, après avoir vécu jusqu'à trente ans [1] d'une sorte, ils me voyaient subitement changer ma religion sous l'espérance d'un royaume? Que diraient ceux qui m'ont vu et éprouvé courageux, si, honteusement, je quittais, par la peur, la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance? Voilà des raisons qui touchent l'honneur du monde. Mais au fond, quelle conscience? Avoir été nourri, instruit et élevé en une profession de foi; et, sans ouïr, et sans parler, tout d'un coup, se jeter de l'autre côté? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roi de Navarre, y eut-il trente couronnes à gagner. Tant s'en faut qu'il lui en prenne envie, pour l'espérance d'une seule. Instruisez-moi, je ne suis point opiniâtre. Prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment. Car si vous me montrez une autre vérité que celle que je

[1] Comme il est dit plus haut, le roi de Navarre avait alors 35 ans.

crois, je m'y rendrai, et ferai plus ; car je pense que je ne laisserai nul de mon parti qui ne s'y rende avec moi. Vous ferez un beau gain à Dieu, une belle conquête de conscience en la mienne seule. Mais de nous conter des paroles, et, sans raison, nous persuader qu'à la seule vue des armes nous devons être persuadés, jugez, Messieurs, s'il est raisonnable.

Or, laissons cela. Si vous désirez mon salut simplement, je vous remercie. Si vous ne souhaitez ma conversion que pour la crainte que vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort. Mes actions répondent à cela. La façon de laquelle je vis, et avec mes amis, et avec mes ennemis, en ma maison et à la guerre, donnent assez de preuves de mon humeur. Les villes où je suis, et qui depuis peu se sont rendues à moi, en feront foi. Il n'est pas vraisemblable qu'une poignée de gens de ma religion puisse contraindre un nombre infini de catholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a pu réduire cette poignée. Et si j'ai, avec si peu de forces, débattu et soutenu si longtemps cette querelle, que pourraient donc faire ceux qui, avec tant et tant de moyens, s'opposeraient, puissants, contre ma contrainte pleine de faiblesse ? Il n'y aurait point de prudence à cette procédure.

Il n'est pas question de cela, à cette heure. Je ne suis point en état de vous faire ni bien ni mal pour encore, Dieu merci ; je ne serai, s'il lui plaît, jamais en cette épreuve ; ni vous en cette peine. Nous avons tous un roi qui me laissera bien de l'appréhension, quand il mourra de vieillesse. Ne nous tourmentons point tant de l'avenir bien éloigné, que nous oublions le présent qui nous touche.

Dieu a fait voir au jour le fond des desseins de tous ceux qui pouvaient remuer en cet État. Il a découvert les miens aussi. Nul de vous, nul de la France les ignore. N'est-ce pas une misère qu'il n'y ait si petit ni si grand en ce royaume, qui ne voie le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fièvre continue et mortelle de cet État? Et néanmoins, jusqu'ici, nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remède; qu'en toute cette assemblée de Blois, nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix; ce mot, dans l'effet duquel consiste le bien de ce royaume? Croyez, Messieurs, que cette admirable et fatale stupidité est un des plus grands présages que Dieu nous ait donné du déclin de ce royaume.

Notre État est extrêmement malade; chacun le voit. Par tous ces signes, on juge que la cause du mal est la guerre civile, maladie presque incurable, de laquelle nul état n'échappera jamais; ou s'il en est relevé, si cette apoplexie ne l'a emporté du tout, elle s'est au moins terminée en paralysie, en la perte entière de la moitié du corps.

Quel remède? Nul autre que la paix; la paix qui remet l'ordre au cœur de ce royaume, qui par l'ordre lui rend sa force naturelle, qui par l'ordre chasse les désobéissantes et malignes humeurs, purge les corrompues et les remplit de bon sang, de bonnes intentions, de bonnes volontés, qui, en somme, le font vivre. C'est la paix, c'est la paix qu'il faut demander à Dieu, pour son seul remède, pour sa seule guérison. Qui en cherche d'autre au lieu de le guérir le veut empoisonner.

Je vous conjure donc par cet écrit, autant catholiques, serviteurs du roi mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas. Je vous appelle comme Français. Je vous somme que vous ayez pitié de cet État, de vous-même qui, le sappant par le pied, ne vous sauverez jamais, que la ruine ne vous en accable; de moi, encore que me contraigniez par force à voir, à souffrir, à faire des choses que, sans les armes, je mourrais mille fois plutôt que de voir, de souffrir et de faire; je vous conjure de dépouiller à ce coup les misérables passions de guerres et de violences qui dissipent et démembrent ce bel État, et qui nous distraient, les uns par force, les autres trop volontairement de l'obéissance de notre roi, qui nous ensanglantent du sang les uns des autres, et qui nous ont déjà tant de fois fait la risée des étrangers, et à la fin nous feront leur conquête : de quitter, dis-je, toutes nos aigreurs, pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volontés d'obéissance et d'ordre, les esprits de concorde, par laquelle les moindres États deviennent puissants empires, et par laquelle le nôtre a longuement fleuri le premier royaume de ceux de la chrétienté.

Bien que j'aie mille et mille occasions de me plaindre, en mon particulier, de ceux de la maison de Guise, d'eux, dis-je, mes parents, et parents de si proche, que, hors du nom que je porte, je n'en ai point de plus ; bien qu'en général, la France en ait encore plus de sujet que moi, Dieu sait néanmoins le déplaisir que j'ai de les avoir vus entrer en ce chemin, dont le cœur m'a toujours jugé que jamais ils n'en sortiraient à leur

honneur. Dieu me soit témoin si, les connaissant utiles au service du roi, et je puis dire encore au mien (puisque j'ai cet honneur de lui appartenir de si près, et que mon rang précède le leur), je n'eusse été et ne serai très aise qu'ils employassent beaucoup de parties, que Dieu et la nature leur ont données, pour bien servir ceux à qui ils doivent service; au lieu que les mauvais conseils les ont poussés au contraire. Tout autre au monde, hormis moi, se rirait de leur malheur, serait bien aise de voir l'indignation, les déclarations, les armes du roi, mon seigneur, tournées contre eux [1]. Moi, certes, je ne le puis faire, et ne le fais pas, sinon autant que des deux maux je suis contraint de prendre le moindre. Je parlerai donc librement, à moi premièrement, et puis à eux, afin que nous soyons sans excuse.

Ne nous enorgueillissons ni les uns ni les autres. Quant à moi, encore que j'aie reçu plus de faveurs de Dieu en cette guerre qu'en toutes les passées, et qu'au lieu que les deux autres partis (quel malheur qu'il les faille ainsi nommer!) se sont affaiblis, le mien, en apparence, s'est fortifié; je sais bien néanmoins, que, toutes les fois que je sortirai de mon devoir, il ne me bénira plus; et j'en sortirai, quand sans raison et de gaieté de cœur, je m'attaquerai à mon roi, et troublerai le repos du royaume.

De même eux, qui depuis ces quatre dernières années ont mieux aimé les armes que la paix, qui, les premiers, ont remué en cet État, et ont fait ce troi-

[1] Le roi de Navarre écrivait après l'assassinat de Blois.

sième parti, si indigne de la foi de France, et je dirai encore, de celle de leurs aïeux, puisque Dieu, par ses jugements, leur montre qu'il n'a pas en agréable ce qu'ils ont fait, puisqu'il touche l'esprit de notre roi pour les recevoir à sa douceur accoutumée, comme lui-même le déclare ; qu'ils se contentent. Nous avons tous assez fait et souffert de mal. Nous avons été quatre ans ivres, insensés et furieux. N'est-ce pas assez? Dieu ne nous a-t-il pas assez frappés les uns et les autres, pour nous faire revenir de notre endormissement, pour nous rendre sages à la fin, et pour apaiser nos furies ?

Or si, après cela, il est loisible que, comme très humble et très fidèle sujet du roi mon seigneur, je die quelque bon avis à ceux qui le conseillent : qui a jamais ouï parler qu'un état puisse durer, quand il y a deux partis dedans, qui ont les armes à la main ? Que sera-ce de celui-ci où il y en a trois ? Comment lui peut-on persuader de faire une guerre civile, et contre deux tout à un coup ? Il n'y a point d'exemple, point d'histoire, point de raison qui lui promette une bonne issue de cela. Il faut qu'il fasse la paix générale avec tous ses sujets, tant d'un côté que d'autre, tant d'une que d'autre religion, ou qu'il rallie au moins avec lui ceux qui le moins s'écarteront de son obéissance. Et à ce propos, qu'un chacun juge de mon intention. Voilà comme je rends le mal pour le bien, comme j'entends l'animer contre ses sujets qui ont été de cette belle Ligue. Et vous savez tous, Messieurs, néanmoins, que, quand je le voudrais faire, en sa nécessité lui porter mon service (comme je le ferai, s'il

me le commande), en apparence humaine, je traverserai beaucoup leurs desseins, et leur taillerai bien de la besogne.

J'appelle à cette heure tous les autres de cet état qui sont restés spectateurs de nos folies. J'appelle notre noblesse, notre clergé, nos villes, notre peuple; c'est à eux que je parle. Qu'ils considèrent où nous allons entrer, que deviendra la France, quelle sera la face de notre État, si ce mal continue; que fera la noblesse, si notre gouvernement se change, comme il le fera indubitablement, et vous le voyez déjà; si les villes, par la crainte des partisans, sont contraintes de se renfermer dans leurs portes, de ne souffrir personne leur commander, et de se cantonner à la Suisse? Il n'y en a nulle de cette volonté, je m'en assure; mais il est à craindre que la guerre les y force à la longue, et, à mon grand regret, j'en vois déjà naître les commencements, qui, avec eux, portent un miel, une douce apparence, à laquelle le meilleur et le plus loyal bourgeois du monde se laisse aisément emporter.

Que deviendront les villes, quand, sous une apparence vaine de liberté, elles auront renversé l'ancien ordre de ce bel État? Quand elles auront toute la noblesse ennemie, le plat pays, envieux et désireux quant et quant de les saccager, s'imaginant dans leurs coffres, dans leurs boutiques, des richesses sans compte ?

Que feront leurs principaux habitants qui tiennent tous les offices de la monarchie, ou aux finances, ou à la justice, ou à la police, ou aux armes, et comptent chacun entre leur fortune domestique, la valeur de

leur État ? Cela est perdu si la monarchie se perd. Qui leur donnera le libre exercice de la marchandise ? Qui leur garantira leurs possessions aux champs? Qui tiendra l'autorité de leur justice ? Quels en seront les degrés ? Qui commandera leurs armées? Somme : quel sera leur ordre ? Pauvres abusés ! Cette fureur durera pour un temps, tout ainsi comme l'on dit, que la fièvre pour un temps nourrit le malade. Mais de penser que sur des fondements de colère et de vengeance, on puisse établir une intelligence assurée et une forme d'état durable, cela ne se peut, n'ayant jamais été ni vu ni lu qu'un état se soit changé, sans la ruine des villes, qui en sont toujours les principaux appuis.

Et toi, Peuple, quand ta noblesse et tes villes seront divisées, quel repos auras-tu ? Peuple, le grenier du royaume, le champ fertile de cet État; de qui le travail nourrit les princes, la sueur les abreuve, les métiers les entretiennent, l'industrie leur donne les délices à rechange; à qui auras-tu recours quand la noblesse te foulera, quand les villes te feront contribuer? Au roi, qui ne commandera ni aux uns ni aux autres? Aux officiers de sa justice, où seront-ils? A ses lieutenants, quelle sera leur puissance ? Au maire d'une ville, quel droit aura-t-il sur la noblesse? Au chef de la noblesse, quel ordre parmi eux ? Pitié, confusion, désordre, misères partout. Et voilà le fruit de la guerre.

Ce n'est pas par oubli que je ne dis mot de ceux du clergé, mais je ne veux parler d'eux, craignant qu'ils ne m'avouent, m'estimant plus leur ennemi que je ne suis. A la vérité, j'ai plus d'occasion de me plaindre de leur ordre que de tous les deux autres de la France ;

mais n'importe, il y a des gens de bien parmi eux. Quant à leur profession et leur religion, en quelque chose je leur suis contraire; en nulle, leur ennemi; en d'autres, nous sommes d'accord, ne fût-ce qu'en ce qui touche la conservation des privilèges de l'Église de France, contre les usurpations des papes. Quoi que ce soit, si j'avais avec eux toutes les prises du monde, je les mettrais sous le pied à cette heure, emporté par une plus forte considération, qui est celle du service de mon roi et du bien de cet État. Cependant, qu'espèrent-ils de faire? La guerre épuise leurs décimes au pays où ils ont plus de crédit; au lieu où j'ai puissance, je leur retiens quasi tout, et à cela je ne puis remédier. Mais à la longue, la dissension s'étant mise entièrement, que peuvent-ils devenir? Qu'ils regardent quel chemin prennent nos villes, nos peuples, notre noblesse, et qu'ils considèrent, eux qui ont ou doivent avoir la piété en recommandation, s'il y a rien qui y soit si contraire que les vices et débordements; s'il y a rien qui déborde tant les hommes que la licence de la guerre civile. Qu'ils jugent encore si, eux qui ne se sont enrichis et augmentés que par la paix, par l'ordre, par l'obéissance à nos rois, par la dévotion, n'iront pas désormais en diminuant par la guerre, les confusions, l'impiété et la mutine désobéissance.

Après avoir parlé à tout le monde en particulier, je dis encore ceci en général : soit que Dieu bénisse les desseins de notre roi, et qu'il vienne à bout de tous les mutins de son royaume, il est misérable s'il faut qu'il les fasse tous punir comme ils le méritent. Quoi! punir une grande partie de ses villes, une grande

partie de ses sujets? Ce serait trop. C'est un malheur; c'est une rage que Dieu a envoyée en ce royaume, pour nous punir de nos fautes. Il le faut oublier, il le faut pardonner, et ne savoir non plus mauvais gré à nos peuples, à nos villes, qu'à un furieux quand il frappe, qu'à un insensé quand il se promène tout nu. Soit au contraire, si ceux de la ligue se fortifient tellement, qu'ils lui résistent, comme certes il y a apparence (et j'ai peur que sa patience soit leur principale force, Dieu voulant peut-être exercer sur nous des jugements que nous ne savons pas), que sera-ce de nous et de lui? Que dirons-nous des Français? quelle honte que nous ayons chassé nos rois ? tache qui ne souilla jamais la robe de nos pères, et le seul avantage que nous avons sur tous les vassaux de la chrétienté.

Cependant n'est-ce pas un grand malheur pour moi que je sois contraint de demeurer oisif ? On m'a mis les armes en main par force. Contre qui les emploirai-je à cette heure ? Contre mon roi? Dieu lui a touché le cœur. Faisant pour lui, il a fait pour moi contre ceux de la ligue. Pourquoi les mettrais-je au désespoir ? Pourquoi, moi qui prêche la paix en France aigrirais-je le roi contre eux, et ôterais-je, par l'appréhension de mes forces, à lui l'envie, à eux l'espérance de réconciliation ? Et voyez ma peine; car si je demeure oisif, il est à craindre qu'ils fassent encore quelque accord, et à mes dépens, comme j'ai vu deux ou trois fois advenir; ou qu'ils affaiblissent tellement le roi, et se rendent si forts, que moi, après sa ruine, n'aurai guère de force ni de volonté pour empêcher la mienne.

Messieurs, je parle ainsi à vous, que je sais à mon très grand regret, n'être tous composés d'une humeur. Les déclarations du roi, mon seigneur, et principalement ses dernières, publient assez qu'il y en avait entre vos députés, et quasi la plus grande partie, à la dévotion d'autre que de lui. Si vous avez tant soit peu de jugement, vous concluerez avec moi que je suis en grand hasard. Aussi est le roi, aussi est le troisième parti; aussi êtes-vous, et en gros et en détail. Nous sommes dans une maison qui va fondre, dans un bateau qui se perd, et n'y a nul remède que la paix : qu'on s'en imagine, qu'on en cherche tant d'autres que l'on voudra.

Pour conclusion donc, moi, plus affectionné (je le puis dire) et plus intéressé en ceci que vous tous, je la demande, au nom de tous, au roi mon seigneur; je la demande pour moi, pour tous les français, pour la France. Qui la fera autrement, elle n'est pas bien faite. Je proteste de me rendre mille fois plus traitable que je ne fus jamais, si jamais j'ai été difficile. Je veux servir d'exemple à tous, par l'obéissance que je montre à mon roi.

Mais, après vous avoir tant et tant de fois protesté et déclaré ce qui est de mon devoir et de notre profit commun, je déclare donc à la fin : premièrement à ceux qui sont du parti du roi, mon seigneur, que s'ils ne lui conseillent de se servir de moi et des moyens que Dieu m'a donnés, s'ils ne s'accordent à cette sainte délibération, non de faire la guerre à ceux de Lorraine, non à Paris, à Orléans ou à Toulouse, mais à ceux qui empêcheront la paix et l'obéissance due à

cette couronne, qu'ils seront seuls coupables des malheurs qui arriveront au roi et à ce royaume, et moi, au contraire, déchargé de ce blâme, et acquitté de la foi que j'ai à mon prince, duquel j'ai, autant que j'ai pu, empêché et empêcherai le mal, veuillent-ils ou non.

Et quant à ceux qui retiennent encore le nom et le parti de la Ligue, je le conjure, comme français, je leur commanderais volontiers encore, comme à ceux qui ont cet honneur de m'appartenir et de qui les pères eussent reçu ce commandement à beaucoup de faveur, je m'en assure (si ce n'est de cette façon, je le ferai, néanmoins après le roi, comme le premier prince et le premier magistrat de France), qu'ils pensent à eux: qu'ils se contentent de leurs pertes, comme je fais des miennes; qu'ils oublient le particulier pour le public; qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au bien de la France, leur mère, au service de leur roi, à leur repos et au nôtre. S'ils font autrement, j'espère que Dieu n'abandonnera point tant le roi qu'il n'achève en lui son ouvrage, et qu'il ne lui donne envie d'appeler ses serviteurs près de lui, et moi le premier, qui ne veux autre titre, et qui, y allant pour cet effet, aurai assez de force et de bon droit pour l'assister et lui aider à ôter du monde leur mémoire, et de la France leur parti.

Finalement, après avoir fait ce qui est de mon devoir en cette si solennelle protestation que je fais, si je reconnais les uns ou les autres, ou si endormis ou si mal affectionnés que nul ne s'en émeuve, j'appelle-

rai Dieu, témoin de mes actions passées, à mon aide pour celles de l'avenir; et, vrai serviteur de mon roi, vrai Français, digne de l'honneur que j'ai d'être premier prince de ce royaume, quand tout le monde en aurait conjuré la ruine, je proteste, devant Dieu et les hommes, qu'au hasard de dix mille vies, j'essayerai tout seul de l'empêcher.

J'appelle avec moi tous ceux qui auront ce saint désir, de quelque qualité et conditions qu'ils puissent être, espérant que si Dieu bénit mon dessein, autant comme je montre de hardiesse à l'entreprise, autant aurai-je de fidélité, après en avoir vu la fin ; rendant à mon roi mon obéissance, à mon pays mon devoir, et à moi-même mon repos et mon contentement dans la liberté de tous les gens de bien.

Et cependant, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu donner le loisir au roi, mon seigneur, de pourvoir aux affaires de son État, y remettant la paix qui y est si nécessaire, je déclare, comme celui qui ai cet honneur de tenir le premier lieu sous son obéissance, que si, en son absence, je ne le puis si bien servir que je l'établisse par tout son royaume, je le ferai, au moins en partie, et lieux où j'aurai plus de pouvoir de faire reconnaître son autorité. Et pour cet effet, je prends en ma protection et sauvegarde du roi mon seigneur, et la mienne, tous ceux, de quelque qualité, religion et condition qu'ils soient, tant de la noblesse, des villes, que du peuple, qui se voudront unir avec moi en cette bonne résolution; sans permettre qu'en leurs personnes et biens il soit touché en manière quelconque, en autre sorte qu'en temps de pleine paix, et que, par

les lois du royaume, on a accoutumé d'y toucher, procurant, en tout ce qui me sera possible, le soulagement du pauvre peuple oppressé.

Et bien que, plus que nul autre, j'aie regret de voir les différences de la religion, et que, plus que nul autre, j'en souhaite les remèdes, néanmoins, reconnaissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les faut attendre, je proteste devant lui ; et à cette protestation j'engage ma foi et mon honneur, que par sa grâce j'ai jusqu'ici conservés entiers, que tout ainsi que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffrirai-je ni ne permettrai-je jamais que les catholiques soient contraints en la leur, ni en l'exercice libre de leur religion. Déclarant, en outre, qu'aux villes, qui avec moi s'uniront en cette volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roi mon seigneur, et la mienne, je ne permettrai qu'il soit innové aucune chose ni en la police, ni en l'Église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chacun ; prenant derechef, tant les personnes que les biens des catholiques, et spécialement des ecclésiastiques sous ma protection et sauvegarde, ayant de longtemps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, et d'établir la piété en un État, c'est la douceur, la paix et les bons exemples, non la guerre ni les désordres par lesquels les vices et les méchancetés naissent au monde. — Fait à Châtellerault, le 4[e] mars 1589.

HENRY.

II. — Harangue du roi a l'assemblée de notables tenue a Rouen.

Ce titre, ainsi que le corps de l'allocution et la note qui la suit, sont de la main du roi ; et cet autographe a ceci de particulier que plusieurs passages ont été raturés et remplacés par d'autres. Nous donnons en notes la rédaction primitive.

Si je voulais acquérir *le titre* [1] d'orateur, j'aurais apprins quelque belle et longue harangue, et la vous prononcerais avec assez de gravité ; mais, Messieurs, mon désir me *pousse à deux plus glorieux titres qui sont* [2] de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État. Pour à quoi parvenir, je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les Français. Par la grâce divine, par les prières et bons conseils de *mes serviteurs* [3] qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (*de laquelle je ne distingue point les princes, pour être notre plus beau titre, foi de gentilhomme* [4],) par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte, sauvons-la à cette heure de la ruine. Participez, *mes chers sujets* [5], à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés,

[1] Primitivement : *la réputation.*
[2] *Me poussant à un plus digne titre, qui est.*
[3] *Ceux.*
[4] Phrase ajoutée tout entière.
[5] Mots ajoutés.

comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés [1]; je vous ai assemblés *pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre* [2], bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains : envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi me font trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté.

Prononcée par le roi, à Rouen, le lundi, après dîner, 4e novembre 1596.

[1] Primitivement : *fussent-elles justes ou non*, mots qui ont été effacés.
[2] *Pour écrire vos conseils, pour les suivre.*

CONCLUSION

Qui voudra résumer entièrement la carrière de Henri IV, le considérer comme homme privé, comme homme public, comme écrivain, devra se demander d'abord si parmi les rois, il y en eut de meilleur et de plus aimable, s'il y en eut de plus grand et de plus habile, s'il y en eut de mieux doué que lui sous le rapport des facultés intellectuelles, se demander enfin si, à tout prendre, Henri IV eut des égaux. Eh bien! après l'avoir longtemps vu à l'œuvre, je le dis sans hésiter, il me semble qu'à aucun point de vue il n'y en eut de supérieur, et qu'à tout considérer, nul n'atteignit à sa hauteur. La grande Catherine, qui s'y connaissait, espérait que si là-bas ou là-haut, chacun est libre de passer son temps en telle compagnie qu'il lui plaira, Voltaire — c'est à lui qu'elle parle — voudra bien lui accorder quelques quarts d'heure de conversation, et que Henri IV sera de la partie. Ce rêve de Catherine prouve du moins que dans l'esprit de cette femme éminente Henri IV tenait une bien grande place.

Où est, en effet le roi qui, dans la vie privée, primerait Henri IV par les qualités du cœur et de l'esprit? Par ce caractère bon, expansif, par ces manières aimables, familières, par cette vivacité, cette verve qui l'ont rendu si populaire ? Comme il aime ses amis, ses enfants, ses maîtresses, il faut bien les nommer; comme il aime le peuple, comme il se plaît à l'écouter, à se faire compter ses besoins, ses souffrances et à les adoucir s'il le peut. Ce ne sont pas là des paroles vaines, ce sont des faits. — Où est celui qui, à la guerre, fit plus de prodiges avec si peu de moyens ? qui rétablit en si peu de temps les finances épuisées d'un grand État, qui par les créations industrielles, par le développement du commerce, par des travaux utiles, fit plus circuler la vie et le bien-être parmi les provinces, qui imposa mieux l'ordre et la paix à des populations jusque-là en hostilité; qui par une habileté incomparable sut mieux se faire accueillir, accepter de ses concitoyens, mieux respecter de l'étranger, relever plus complètement son pays ? Opérant même ces grandes choses sans cesse traversé par toutes espèces d'agitations, de troubles, de luttes de toutes sortes ? — Où est celui qui au milieu d'une vie si tourmentée, et malheureusement si courte, put laisser tant et de si merveilleux matériaux à l'histoire, de si remarquables écrits, une collection de lettres missives si riche et si brillante dont nous ne connaissons même que la moindre partie ? Tout cela tient presque du prodige.

Cependant il s'est trouvé des écrivains qui ont cru

pouvoir mettre en parallèle Henri IV et Louis XIV. Or, je le demande, quel rapport exista-t-il entre ces deux hommes ? — Henri IV tira la France de l'abîme ; Louis XIV l'y replongea. Le premier la fit riche et puissante ; le second la ruina. — Henri IV combla la distance qui séparait un protestant d'un catholique, il les fit vivre en paix ; Louis XIV détruisit cette harmonie, dragonna les protestants ou les envoya en exil. — Tous deux firent de nombreuses guerres mais dans un tout autre esprit et bien différemment : Henri IV pour soutenir ses droits ou dans l'intérêt de la France ; Louis XIV par orgueil ou par ambition personnelle ; Henri IV en personne, toujours au fort de la mêlée, donnant l'exemple à tous ; Louis XIV par ses généraux, menant son armée jusqu'au bord du Rhin, commandant : *En avant !* et déplorant sa grandeur qui l'attache au rivage. Voilà pour la vie publique. — Dans la vie privée le contraste est le même. Henri IV était simple dans ses goûts, dans toutes ses habitudes, toujours accessible à ses amis, toujours disposé à écouter les plus humbles de ses sujets ; Louis XIV, étudié dans tous ses actes, dans tous ses discours, posait devant les grands, admis à l'honneur insigne de venir voir Sa Majesté sortir du lit, comme on va voir le soleil sortir de l'horizon, et tenait fièrement le vulgaire à distance des lieux qu'il daignait remplir de son éclat. — Henri IV enfin, le père du peuple, craignait toujours de le fouler ; Louis XIV engloutissait froidement des millions d'hommes dans les travaux de Maintenon pour conduire des eaux de l'Eure à Versailles, ce lieu favori d'où il ne voyait pas Saint-Denis. — Sur ces deux hommes voilà la vérité.

On a fait honneur à Louis XIV des merveilles qui se produisirent autour de lui ; mais franchement quelle part lui en peut-il revenir? Tous les hommes qui illustrèrent le plus le XVIIe siècle, Descartes, Corneille, Pascal, Molière, le peintre Poussin, le sculpteur Puget, Lafontaine, Bossuet, l'avaient précédé dans la vie, et avaient produit leurs chefs-d'œuvres avant qu'il eut atteint l'âge d'homme et put exercer sur eux quelque influence. Racine même, le plus jeune de tous, avait donné au théâtre ses principales pièces. Tous les grands hommes que je viens de nommer sont enfants de la Renaissance, car lorsque de tels mouvements intellectuels se produisent, les causes en sont toujours plus éloignées qu'on ne pense. — Qu'on ne nous parle donc plus de siècle de Louis XIV ; li y eut un siècle de Molière, de Corneille, de Lafontaine ; il n'y eut pas de siècle de Louis XIV [1]. — Puis quelle triste contre-partie et celle-là est bien du fait de Louis XIV ; quelle défaillance de caractère, quelle absence de dignité personnelle ! la servilité plie les plus solides genoux, courbe les plus hautes têtes ; les hommes même que je viens de nommer ne furent pas tous exempts de ces vices du temps : Boileau n'eut pas assez d'encens à brûler devant l'idole, et Racine mourut pour avoir perdu ses bonnes grâces.

[1] Si Louis XIV ne créa pas tous ces grands hommes, nous dit-on, il les encouragea, il les protégea ; il n'aurait plus manqué vraiment qu'il les proscrivit. On poursuit : Il fit manger Molière à sa table, à la vue de ses courtisans! pure fanfaronnade, qui voulait dire : Voyez comme sans m'abaisser, j'élève un plébéïen à votre niveau! et rien de plus, car le lendemain, il laissait retomber Molière à son rang naturel.

Mais si les temps troublés de Henri IV furent moins brillants que le XVIIe siècle qui n'eut jamais rien d'égal dans le monde, sans excepter ce qu'on a appelé les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X, fut-il donc sans génie ? N'appela-t-il pas, ne prépara-t-il pas celui qui le suivit? Ne lui ouvrit-il pas les voies ? Est-ce que Montaigne qu'on peut certainement classer parmi les contemporains de Henri IV bien qu'il soit mort avant lui, ne fut pas un brillant précurseur des écrivains du XVIIe siècle ; est-ce que Sully dont la grande et austère figure plane sur les ministres de tous les temps, ne précéda pas Colbert ? Est-ce que de Thou, ce grand et sévère historien, n'efface pas d'avance tous les serviles panégyristes de Louis XIV ? Est-ce que Malherbe ne fut pas le père de la grande poésie française? Sully, de Thou ces grands modèles taillés dans l'antique ne suffiraient-ils pas à eux seuls à illustrer un règne? Puis ici pas de ces défaillances, pas de ces bassesses du temps de Louis XIV. Et comme les écrits du XVIe siècle sont plus francs, plus naturels ! comme ils sont plus fiers, plus hardis que les suivants ! Et dans cet esprit écrivit Henri IV.

De même il s'est trouvé des auteurs qui, sans discussion, sans critique, peut-être même avec intention et de propos délibéré, ont ramassé toutes les diatribes, toutes les méchancetés accumulées par des contemporains haineux, blessés dans leurs prétentions, par des contemporaines même froissées, irritées ; et de tous ces bruits discordants se sont fait les malins échos et les trompettes retentissantes, ne fut-ce que pour faire

autrement que tout le monde, ce qui est pour certains esprits le premier besoin.

Henri IV ne pouvait échapper, en effet, à ce qui arrivera toujours aux grands réformateurs : il fut critiqué à outrance, ses plus grandes vertus furent contestées, ses moindres faiblesses grossies sans mesure. Jusqu'à lui l'aristocratie cléricale et nobiliaire était tout, tout lui était rapporté, tout se calculait dans l'intérêt exclusif de son élévation, de sa fortune. A elle toute distinction, toute faveur; à elle la dilapidation du trésor public, à elle toutes les tyrannies, toutes les violences; c'était reçu. Le peuple ne comptait à peu près pour rien. Avec Henri IV tout change : C'est la démocratie, c'est le peuple dont les intérêts furent consultés. On peut juger comme durent sonner aux oreilles des grands seigneurs, ces maximes pour eux si nouvelles : Qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi; ayons soin du peuple, c'est lui qui nous fait vivre tous; j'aime mon peuple comme mes enfants; je veux que chaque famille du peuple puisse mettre la poule au pot le dimanche ! Comme tout cela dut leur paraître vulgaire, quels cris ils durent pousser, de quels sarcasmes ils durent user ! Et chez toutes ces grandes dames vivant d'intrigues et de galanteries, dames d'honneur, filles d'honneur, ornement des fêtes et des bals de la cour, habituées à y briller dans des toilettes souvent obtenues aux dépens du trésor public, quel débordement de colère dut couler, quelles méchancetés tout cela dut inventer, quelle guerre à coups d'épingles cela dut livrer ! Aussi que d'amères critiques, que d'âpres sarcasmes tombèrent chaque jour

sur ce pauvre roi ! Henri IV ne l'ignorait pas, car il voulait être informé de tout et il avait l'habitude à son lever et à son coucher de questionner ses amis sur « ce que disaient de lui par la cour et par la ville les langues médisantes, les envieuses de ses prospérités et celles de ces hauts hupés qui ne sont jamais contents de lui, quelque bien et honneur qu'il leur fasse, dont le redoublement leur accroît plutôt l'avidité qu'il ne les rassasie (Sully) », de même il aimait à se mêler au peuple, à causer avec lui, à écouter ses réflexions et ses plaintes et souvent, dans ces entretiens familiers, il en entendit de belles sur ses ministres, sur ses maîtresses et sur lui-même.

Sur tout cela, Henri IV écrivit, en 1607, à Sully, une lettre bien remarquable. Il se plaint que le doux repos que ses travaux, ses périls et l'universelle bienveillance de ses peuples, ont acquis à lui et à la France, je conserve ses expressions, soit traversé par les calomnies, par les ruses et par les coups de langue de plusieurs « des plus grands et des plus autorisés, auxquels il a fait le plus de bien et départi le plus d'honneurs, qui sont assez méchants pour dire et faire publier dans les provinces que cette grande tranquillité produite par la paix universelle lui fait négliger, mépriser même les plus grands et les plus qualifiés personnages de son royaume, lui ôte tout le soin des grandes affaires de l'État et des entreprises glorieuses et honorables, s'étant entièrement laissé dominer par les délices, plaisirs et passe-temps, récréations et divertissements inutiles, auxquels il emploie et consomme tant d'argent pendant qu'il en est si chiche dans les

gratifications qu'ils publient mériter. » Et pour justifier tout cela, continue le roi, les uns l'accusent d'aimer trop les bâtiments, les autres la chasse, les chiens et les oiseaux, d'autres les cartes, les dés et autres jeux, d'autres les dames, les délices, les festins, banquets et friandises, d'autres enfin les assemblées, les comédies, bals, danses et courses de bague. « En tous lesquels discours, dit-il ingénument, je ne nierai pas qu'il n'y puisse avoir quelque chose de vrai », mais il ajoute que « ne passant pas mesure, on lui devrait excuser tels divertissements, qui n'apportent nul dommage et incommodité à ses peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes qu'il a goûtées, et de tant d'ennuis, déplaisirs et fatigues, périls et dangers par lesquels il a passé depuis son enfance, jusqu'à cinquante ans. » L'Écriture n'ordonne pas absolument, ajoute-t-il, de n'avoir point de péchés ni défauts, car telles infirmités sont attachées à la nature humaine, mais bien de n'en être pas dominé, ni de les laisser régner sur nos volontés ; ce à quoi il s'est toujours étudié, ne pouvant faire mieux dont il prend Sully à témoin. Et il termine ainsi sa lettre : « ce que vous me verrez encore faire, et je vous en donne ma foi et ma parole, lorsque les occasions et les opportunités me seront présentées pour entamer, poursuivre et mettre à exécution quelqu'un des honorables et glorieux desseins que vous savez que j'ai de longtemps en l'esprit et sur lesquels vous m'avez écrit tant de lettres et avons tant discouru ensemble, car lors ferai-je voir que je quitterai plutôt maîtresses et amours, chiens, oiseaux, jeux brelands, bâtiments,

festins, banquets et autres dépenses de plaisirs et passe-temps que de perdre la moindre occasion et opportunité, pour acquérir honneur et gloire dont les principales, après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfants, mes fidèles serviteurs et mes peuples sont de me faire tenir pour prince loyal, de foi et parole, et de faire des actions sur la fin de mes jours qui les perpétuent et couronnent de gloire et d'honneur, comme j'espère que feront les heureux succès des desseins que vous savez, auxquels vous ne devez douter que je ne pense plus souvent qu'à tous mes divertissements. Et afin que vous le croyiez mieux que vous n'avez fait, puisque vous m'en jetez toujours quelques mots à la traverse en vos discours et en vos lettres, je vous prie de me faire un discours fort abrégé des points plus essentiels de tous les autres grands discours et lettres que m'en avez baillés, afin que le lisant souvent, il me rafraîchisse avec moins de peine la mémoire du total. [1] » Rois de l'avenir, tant qu'il restera des rois sur la terre, prenez exemple ! et dites-vous qu'il faut être bien grand pour oser parler ainsi de ses faiblesses et pour pouvoir les cacher sous ses hauts faits et ses vertus.

[1] Sully, *Écon. d'État*, t. III, ch. xv, page 137 et suiv.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE PARTIE. — ŒUVRE DE HENRI IV.

TROISIÈME PARTIE. — ÉCRITS DE HENRI IV.

1783-78. — Tours. — Imp. Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6.











